

TRAVAUX ET DOCUMENTS DE L'ORSTOM N° 34

B. DELPECH
avec la collaboration technique
de
Youssou DIOUF

et

J.-M. GASTELLU
avec la collaboration technique
de
Mamadou DIOUF

MAINTENANCE SOCIALE
ET CHANGEMENT ÉCONOMIQUE
AU SÉNÉGAL

II. Pratique du travail
et rééquilibres sociaux en milieu Serer

PARIS
O.R.S.T.O.M.
1974

Sommaire

AVANT-PROPOS	7
J.-M. GASTELLU : <i>L'organisation du travail agricole en milieu Sérér Ol.</i>	11
B. DELPECH : <i>A Sim : un modèle traditionnel de coopération agricole chez les paysans Sérér du Sine</i>	103
B. DELPECH : <i>Statuts sociaux, appartenances religieuses et relations interpersonnelles en milieu villageois Sérér</i>	119
GLOSSAIRE	143
BIBLIOGRAPHIE	147
PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES	149

SUMMARY

This work follows the previous volume entitled: « Doctrine et pratique du travail en milieu Wolof Mouride ». It serves as a point of comparison, since the Serers seem to have preserved their tradition better than their Wolof neighbours.

Three papers try to bring forth the meaning of « labour practice » among the Serers. The first paper describes the agricultural production system of a determined ethnic sub-group: Serer Ol. Exchanges of labour forces are studied at two complementary levels: family and village farming. This makes it possible to bring forth the organization units of agricultural labour, and, especially, to define more exactly what is the real meaning of « agricultural farming ». The author attempts a trial explanation of the evolution of the system of production.

The second paper generalizes the observations made concerning the agricultural labours common to two sub-groups: Nauls and Hirenas. It leads to the conclusion that the organization and functioning of these collective agricultural labours are the same for all of the Serers in the Sine area.

The third paper shows that interpersonal relations are established according to social status and religious adherence. This goes beyond the social groups that limit the organization of agricultural labour.

These three papers bring out a notion of « re-equilibrium » which seems to give the most satisfactory explanation of the phenomena observed among the Serers, and which is opposed to the higher hierarchical relations between « talibe » and « marabout » which is the characteristic of Wolof Mourid Society.

Avant-Propos

Ce volume prend la suite de celui consacré à la doctrine et à la pratique du travail en milieu Wolof mouride. Il a été intitulé :

« Pratique du travail et rééquilibres sociaux en milieu Sérér. »

Un tel titre nécessite quelques explications. En effet, la notion d'*équilibre* éveille, inéluctablement, celle d'*harmonie*, et il pourrait être reproché à juste titre aux chercheurs qui l'ont dégagée à partir de leurs études de terrain d'être victimes d'un idéalisme inconscient, qui ne leur a fait retenir qu'un seul des multiples aspects de la société étudiée, et oublier tout ce qu'il peut y avoir de conflictuel. Soucieux d'un tel reproche, nous allons chercher à justifier l'emploi de ce vocable.

La notion d'*équilibre* revêt plusieurs sens. Dans un premier sens, elle éveille l'idée déjà évoquée d'« agencement harmonieux », et conduit à porter, de ce fait, un jugement de valeur sur l'objet de l'étude. Mais, dans un autre sens, cette notion suscite l'idée d'une « juste proportion entre deux choses opposées » : il s'agit là de la mise à égalité de deux quantités, que ce soit sur les plateaux d'une balance ou au bas d'un tableau comptable. Dans ce sens, il s'agit d'une notion opératoire dans l'étude des échanges, et non plus d'un simple jugement de valeur, puisqu'il faudra voir à la fin du délai imparti à l'opération si les quantités échangées sont à égalité ou si l'un des participants accuse une perte, par rapport à son partenaire. Du moment que l'on s'attaquait à l'étude des échanges de travail, la notion d'*équilibre* devenait un instrument d'analyse, et n'était plus confinée dans un rôle de jugement de valeur sur la société étudiée.

Mais (et serait-ce le fait d'avoir utilisé un tel instrument d'analyse ?), de simple notion opératoire cette notion d'*équilibre* est devenue la clé des explications des phénomènes observés en milieu Sérér. En effet, tout déséquilibre observé dans un échange quelconque en milieu Sérér doit être compensé par un échange en sens inverse, en quantités égales, parfois à très longue échéance, ou, plus rarement, par une promesse de réciprocité. Et l'on pense au texte de MAUSS :

« Et toutes ces institutions n'expriment uniquement qu'un fait, un régime social, une mentalité définie : c'est que tout, nourriture, femmes, enfants, biens, talismans, sol, travail, services, offices sacerdotaux et rangs, est matière à transmission et reddition. Tout va et vient comme s'il y avait échange constant d'une matière spirituelle comprenant choses et hommes, entre les clans et les individus, répartis entre les rangs, les sexes et les générations. » (1).

(1) M. MAUSS : « *Essai sur le Don* », in : « *Sociologie et Anthropologie* », Paris, P.U.F., Edition 1969, pp. 163-164.

Cependant, que l'on ne s'y trompe pas : le propre de la société Sérér est que le bien rendu n'est presque jamais une simple reconnaissance morale, une marque d'allégeance, mais toujours un bien concret, une quantité mesurable. Parfois, pourtant, la réciprocité est limitée à une promesse de retour à longue échéance, et c'est ici que peut réapparaître le « conflit » au sein de tous ces échanges marqués au sceau de l'équilibre. « Société paysanne », la société Sérér a le sens de la comptabilité, même si ce sens n'a pas abouti aux formalisations de nos sociétés industrielles.

Ainsi prend son sens notre intitulé :

« Pratique du travail et rééquilibre sociaux en milieu Sérér. »

L'étude des échanges de forces de travail agricole a conduit à la mise en évidence de cette notion de « rééquilibre », qu'il s'agisse aussi bien de l'observation détaillée de ces échanges proprement dits que des modifications observées lors de l'évolution du système de production agricole. Et ce rééquilibre est suscité par l'existence et le fonctionnement de groupes sociaux déterminés : principalement, les groupes de parenté.

En définitive, la notion d'équilibre, instrument d'analyse et explication dernière des échanges économiques observés en milieu Sérér, n'est pas contradictoire avec celle de conflit, puisque, justement, le conflit réapparaît là où il y a rupture d'équilibre. Et toutes les modalités de la jurisprudence coutumière sont là pour attester que les conflits existent et ont toujours existé : la notion d'équilibre n'est donc pas utilisée pour la présentation délibérée d'une société « harmonieuse », d'un « paradis perdu »...



Comment situer les Sérér dans l'ensemble sénégalais ? Géographiquement, les Sérér occupent l'espace compris dans un quadrilatère délimité au Nord par la route de Thiès à Diourbel, au Sud par une ligne imaginaire allant de l'embouchure du Saloum à Kaolack, à l'Ouest par l'océan, à l'Est par la route joignant Diourbel à Kaolack en passant par Gossas. Cet espace correspond à un climat de type soudanien, qui ne permet que des cultures annuelles sous pluie, de faible rapport (mils et arachides). Parfois, dans les zones pénétrées par des voies d'eau (Sine, Saloum), on trouve des champs de riz. Le type de colonisation de cet espace semble être en rapport avec le type de cultures :

« Dans toute la zone des savanes, à cultures annuelles, le paysan indépendant produisait moins cher avec son outillage traditionnel qu'une exploitation employant une main-d'œuvre salariée, si mal payée fût-elle » (2).

Il y a donc eu très net partage des tâches. La production était laissée sous le régime de l'exploitation familiale, solution la plus économique étant donné le faible rapport des cultures céréalières pratiquées ; ceci expliquerait l'inexistence d'un colonat européen à l'intérieur du pays, du type de la « ferme » en Afrique du Nord ou de la « plantation » en Afrique forestière, ou du moins son échec total lors des premières tentatives du baron ROGER, à Richard-Toll, en 1822. Inversement, la distribution (commercialisation et transports) était entièrement aux mains des Européens, et c'est à ce niveau qu'était prélevé un surplus grâce à la « traite de l'arachide ».

Ce régime économique particulier aux zones de savanes à cultures annuelles pourrait expliquer en partie les phénomènes observés et, notamment, des phénomènes de « conservation ». Ces sociétés ont été atteintes par la domination coloniale d'une manière différente d'autres sociétés caractérisées par un autre type de cultures : cultures méditerranéennes ou pluri-annuelles ; en effet, ces types de cultures, beaucoup plus rentables, ont pu permettre un mode de peuplement et un contrôle de l'espace différents.

(2) J. SURET-CANALE : « Afrique Noire — L'ère coloniale : 1900-1945 », Paris, Editions Sociales, 1964, pp. 39-40.

A l'inverse, au Sénégal, l'implantation européenne n'a eu lieu que dans les centres urbains ou dans les points de traite : il est curieux de constater que, sur cette vieille terre de colonisation, la langue du colonisateur n'est que très peu parlée à l'intérieur du pays.

Mais, ce régime économique était commun à l'ensemble des grandes masses ethniques de la moitié nord du Sénégal (Wolof, Toucouleurs, Peuls-Fouta, Mandingues, Sérér) et pourtant les réactions observées n'ont pas été partout les mêmes. Ne voir dans l'évolution de ces sociétés que l'effet d'un pur déterminisme écologique et économique serait par trop sommaire. Ce cycle d'études est là pour le prouver : les villages Wolof et Sérér qui ont fait l'objet de recherches parallèles ont été choisis dans une zone relativement homogène au plan de l'écologie, de l'histoire et de l'organisation politique : le Baol oriental. Néanmoins, les réponses aux questions posées aux faits dans ces deux groupes de villages ont été sensiblement différentes. Il faut donc faire appel à des caractères propres à chacune de ces sociétés.

Quels sont, alors, les traits saillants de la société Sérér ?

Au plan le plus général, on peut qualifier la société Sérér de « société paysanne » si on l'oppose à la société Wolof perçue comme une « société organisatrice » (3). La société Sérér est connue au Sénégal pour le perfectionnement de son système cultural (rotations, jachères, cultures intercalaires), pour l'inexistence de salariés agricoles et pour l'association étroite pratiquée entre élevage et agriculture. Grâce à ce perfectionnement des techniques agricoles, de fortes densités sont atteintes : 85 hab/km² en janvier 1966 pour l'arrondissement de Niakhar(4). D'après un calcul effectué récemment, la densité maximale de la population, soit 60 hab/km² en tenant compte des techniques culturales propres à la société Sérér, a été atteinte entre 1930 et 1940 (5). Donc, depuis cette époque, il y a rupture de l'équilibre entre population et ressources. Or, à cette rupture, n'a pas correspondu un fort mouvement d'émigration de la part des Sérér vers les zones inexploitées (Terres Neuves), à l'inverse de ce qui se passait chez leurs voisins wolof, et du moins jusqu'à ces dernières années ; le bilan de la migration Sérér est maigre, si on la rapporte au total de la population de départ (6). A une contrainte économique violente (la rupture de l'équilibre entre populations et ressources), la réponse des deux sociétés Wolof et Sérér a été différente.

Cet attachement profond au terroir d'origine pourrait être expliqué par chacun des traits distinctifs de la société Sérér, ou même par la conjonction de ces trois facteurs : une mentalité profondément religieuse, une grande importance accordée aux groupes de parenté et une organisation politique relativement autonome.

Il est difficile de parler de la « religion Sérér », car ce seul énoncé établit une coupure là où il y a au contraire une profonde unité ; il ne rend absolument pas compte de l'imprégnation profonde de la vie quotidienne du Sérér par le *sacré* : libations aux arbres Pangol, libations dans les champs pour les cultures, rituels complexes pour chaque cérémonie familiale (imposition du nom, circoncision, mariage, deuil), etc. C'est peut-être parce que cet « animisme » n'est pas perçu comme une coupure dans une manière totale d'être Sérér que l'on trouve, dans les villages étudiés, une autre allégeance religieuse (islam ou christianisme), sans que cette allégeance soit perçue comme contradictoire avec la religion du terroir. Cela conduit à superposer les pratiques de deux cultes, sans pour autant aboutir à une religion syncrétique. Il faut aussi constater

(3) M. le Professeur PÉLISSIER : Exposé à la Conférence de la « West African Scientific Association », Abidjan, 8-13 avril 1968.

(4) P. CANTRELLE : « Etude démographique dans la région du Sine-Saloum », Paris O.R.S.T.O.M., Travaux et Documents, n° 1, 1969.

(5) A. VANHAEVERBEKE : « Rémunération du travail et commerce extérieur ». Thèse, Université de Louvain, 1970.

(6) J.-P. DUBOIS : « L'émigration des Sérér vers la zone arachidière orientale », Dakar, O.R.S.T.O.M., 1971.

qu'il n'y a aucun chef religieux musulman important installé en pays Sérér même ; ils se sont cantonnés dans les centres urbains de la périphérie (Diourbel, Touba, Kaolack, Tivaouane). Quant aux missions catholiques qui sont, elles, implantées au cœur du pays Sérér, elles sont desservies le plus souvent par un clergé d'origine étrangère.

Le système de parenté Sérér est de type bilinéaire, mais à prédominance matrilineaire, ce qui est une particularité dans cette moitié nord du Sénégal, où l'Islam semble avoir « gommé » les caractéristiques des systèmes de parenté d'origine (7). Les groupes matrilineaires sont encore très puissants, et l'attachement des individus à ces groupes d'origine ne peut que renforcer le lien avec les « vieilles terres ».

De surcroît, il semblerait que l'organisation politique villageoise ait été relativement autonome, que ce soit sous les monarchies Sérér ou Wolof (et, principalement, dans le royaume du Baol) ou lors de l'occupation coloniale. Cette autonomie est peut-être en train de céder peu à peu le pas à une emprise croissante du pouvoir central, grâce à la mise en place du système coopératif, de la réforme agraire (« loi sur le Domaine National ») ou d'un contrôle étroit des « dépenses somptuaires ». Mais, il n'en reste pas moins que, jusqu'ici, les différents litiges concernant la vie du village étaient réglés par les assemblées villageoises, sous l'autorité du chef de village, et ce n'est qu'en dernier ressort que les conflits étaient portés devant les tribunaux des centres urbains les plus proches.

Ainsi, la conjonction de ces différents traits propres à la société Sérér pourrait expliquer pourquoi la cohésion villageoise demeure encore forte alors que les contraintes économiques s'accroissent de plus en plus.

*
**

Ces études sur les Sérér ont servi de contre-point à celles faites en milieu Wolof mouride : face à une société homogène au plan religieux et où la dépendance vis-à-vis d'un « cheikh » constitue l'élément fondamental des relations sociales, on avait, en référence, une société qui avait la réputation de maintenir intactes de fortes traditions et où les appartenances religieuses ne paraissaient pas un élément déterminant, du fait de leur multiplicité.

Aussi, les mêmes enquêtes ont-elles été menées de part et d'autre, sous la responsabilité de Ph. COURTY, et, notamment, les études sur la « pratique du travail », selon les mêmes méthodes et techniques.

Mais, la question posée au départ s'est transformée en raison de la spécificité du milieu étudié. La question posée en milieu Wolof mouride peut être résumée de la manière suivante :

« Les marabouts sont-ils bénéficiaires d'un surplus de travail de la part des paysans, et quel est ce surplus ? »

Cette question, ainsi formulée, était inadaptée au milieu Sérér, non homogène au plan religieux. Peu à peu, et au contact du terrain, il est apparu que les échanges de travail mesurés entre individus seulement demeuraient sans signification s'ils n'étaient pas rattachés aux groupes pertinents de la société étudiée : nous étions ainsi amenés à la description d'un système de production agricole, dont il ne restait plus, ensuite, qu'à expliquer l'évolution.

*
**

L'articulation des trois textes présentés dans ce volume se fera de la manière suivante.

(7) Abdoulaye Bara Diour : « Parenté et famille Wolof en milieu rural », Dakar, *Bulletin de l'I.F.A.N.*, « série B, Tome XXXII, n° 1, 1970.

Les deux premiers textes cherchent à décrire le système de production agricole Sérér. Dans le premier texte, on trouvera la description du système de production agricole d'un sous-groupe ethnique déterminé : les Sérér du Baol, qui relèvent de la même unité écologique, historique et politique que les Wolof mourides étudiés par ailleurs. Le deuxième texte décrit certains aspects de l'organisation du travail agricole de deux autres sous-groupes ethniques : les Naul et les Hirena ; il permet de conclure que les observations faites dans le premier cas peuvent être généralisées à un ensemble déterminé : les Sérér du Sine.

Quant au troisième texte, il montre, toujours à propos des Sérér du Baol, comment se nouent des relations interpersonnelles en fonction des statuts sociaux et des appartenances religieuses, et cela au-delà des groupes sociaux qui servent de cadre à l'organisation du travail agricole : c'est ce en quoi il complète le premier texte.

L'ordonnance générale de ces trois textes est la suivante :

- I. — L'organisation du travail agricole en milieu Sérér Ol. (J.-M. GASTELLU).
- II. — A Sim : un modèle traditionnel de coopération chez les paysans Sérér du Sine (B. DELPECH).
- III. — Statuts sociaux, appartenances religieuses et relations interpersonnelles en milieu villageois Sérér (B. DELPECH).

Jean-Marc GASTELLU,
Avec la collaboration technique de Mamadou DIOUF.

L'Organisation du travail agricole en milieu Sérér OL

« Les niais s'imaginent que les grosses dimensions des phénomènes sociaux sont une excellente occasion de pénétrer plus avant dans l'âme humaine ; ils devraient comprendre au contraire que c'est en descendant en profondeur dans une individualité qu'ils auraient chance de comprendre ces phénomènes. »
(M. Proust : « *Le côté de Guermantes* », T. II, p. 35.)

Introduction

Cette étude a été menée parallèlement à celles de Ph. COUTY, J. COPANS et J. ROCH en milieu Wolof mouride, au cours de la saison agricole allant de juin 1967 à mai 1968, sur le thème :

« Facteurs socio-culturels et comportements économiques dans le bassin arachidier sénégalais »,

et auxquelles ont fait suite celles de G. ROCHETEAU dans les Terres-Neuves en 1969-1970.

Nous étions chargés, B. DELPECH et moi-même, d'entreprendre l'étude du village de Ngohé-Mbayar, situé en pays Sérér Ol. Les caractéristiques majeures de ce village étaient, d'une part, d'être de composition pluri-religieuse, puisqu'on y notait la présence d'animistes, de catholiques, et de musulmans de diverses confréries, et, d'autre part, de relever de la même unité écologique et historique que les villages Wolof mourides étudiés par ailleurs : le Baol oriental. Aussi, Ngohé-Mbayar devait servir de référence pour les études menées en pays Wolof, et qui étaient axées principalement sur le mouridisme.

Parmi les diverses enquêtes mises en œuvre dans cet ensemble de villages, une attention particulière a été portée aux « temps de travaux », puisqu'il s'agissait de mesurer la relation exacte qui existait entre le paysan mouride et son marabout. Mais pour l'économiste chargé de cette tâche en milieu Sérér, il y eut évolution personnelle : au fur et à mesure que l'enquête avançait, et grâce aux échanges constants avec les autres membres de l'équipe, la spécificité du milieu Sérér apparaissait de plus en plus marquée ; dès lors, la comparaison de temps de travaux entre eux perdait de son intérêt : la comparaison devait s'établir entre deux systèmes de production, ce qui permet-

trait d'expliquer les différences profondes entre les deux milieux étudiés. Notre travail débouchait ainsi sur « l'organisation du travail agricole en milieu Sérér Ol ».

L'analyse des relevés de temps de travail peut être menée de deux manières différentes, soit que l'étude ait une orientation davantage agronomique, auquel cas il faut affecter les heures de travail par parcelle, soit que l'étude ait une orientation davantage sociologique, auquel cas il faut affecter les heures de travail par personne. L'analyse combinée de ces deux méthodes est difficile à mener sans d'importants moyens mécanographiques (1). Aussi, avons-nous préféré retenir le temps de travail comme manifestation d'une *relation* entre deux personnes à l'occasion de la production agricole. Nous sommes conscient d'avoir ainsi laissé délibérément de côté tout un aspect de l'organisation du travail agricole qui avait son importance. Il s'agit donc de justifier ici l'intérêt de la recherche entreprise, de voir quelles questions ont été soumises à l'épreuve des faits et quelle a été la méthode adoptée.

L'intérêt de l'étude du système de production agricole réside dans le fait qu'il est l'élément fondamental du système économique villageois. En effet, dans la zone de Ngohé-Mbayar, les activités de chasse et de cueillette sont très faibles ; la pêche y est inexistante. De plus, les activités artisanales sont réservées aux gens de caste, en sus de leur travail agricole. Finalement, on peut avancer que le travail agricole est la *condition commune* de tous les habitants du village (2). D'ailleurs, le travail agricole est perçu par les habitants du village comme la seule activité « noble », la seule « productive », par rapport à d'autres qui ne sont que de distribution ou de transformation (commerce, artisanat...) (3).

A cet intérêt premier, est venu s'en ajouter un autre : celui d'une enquête de terrain faite par un chercheur de formation économique. En effet, la science économique n'est pas une discipline de terrain et n'a été élaborée, de surcroît, qu'à partir de l'expérience limitée des sociétés occidentales. Il est donc nécessaire d'effectuer un travail de mise en question de la théorie économique, et cela grâce à la diversité des expériences offertes par une multitude de « sociétés en transition » qui ont, chacune de son côté, cherché à résoudre le problème général de l'adaptation des ressources aux besoins. Mais, le propre de ces sociétés est de ne pas établir de partition entre un « domaine économique » et d'autres domaines de la vie sociale : aussi, leur étude nécessite de ne plus expliquer des mécanismes économiques par des facteurs économiques, mais plutôt le fonctionnement d'un système économique en interrelation constante avec d'autres facteurs : religion, politique ou parenté. Les « facteurs socio-culturels » ne doivent plus, dès lors, être considérés comme une « donnée » extérieure, non prise en compte dans l'analyse économique, et qui sert seulement à justifier les échecs des actions entreprises. A cette nécessité, a correspondu une évolution personnelle du chercheur : l'économiste de terrain s'est vu peu à peu devenir anthropologue, et en a conclu qu'il faudrait éviter que les économistes soient les seuls à ne pas participer à toute la réflexion actuelle sur la *finalité* et la *réalité* de leur science !

Pour satisfaire ce double intérêt, un certain nombre de questions ont été soumises aux faits observés :

(1) Discussion avec J.-P. DUBOIS (O.R.S.T.O.M.), Mlle E. HOPKINS (University of Sussex), P. KLEBNE (C.N.R.A.), P. MILLEVILLE (O.R.S.T.O.M.).

(2) M. le Professeur PÉLISSIER a opposé la société Sérér comme « société paysanne » à la société Wolof comme « société organisatrice » au cours d'une conférence au Congrès de la WASA (Abidjan, avril 1968).

(3) Il est curieux de constater que, pour les Sérér, SERER désigne avant tout le « paysan » : il y aurait donc assimilation de l'appartenance ethnique et du type de travail pratiqué ; de même, SINIG, l'« homme libre », est celui qui travaille la terre, par rapport aux NÉNO, les « gens de caste », consacrés aux travaux artisanaux. Parmi ces derniers, le griot (GAWUL) ne travaillait pas la terre, autrefois, et n'avait, par conséquent, pas le droit d'être « enterré » : sa sépulture était le creux d'un baobab, au lieu-dit BAK GAWUL, à NGOHE : le « baobab aux griots ».

(1) Quelles sont les unités pertinentes au sein desquelles est organisé le travail agricole ?

(2) Quel est le type de relations qui existent entre les personnes participant au travail agricole ?

(3) Quel est le fondement de ce type de relations : l'option religieuse, la dépendance politique ou le système de parenté ?

(4) Comment peut être qualifiée l'évolution passée du système de production agricole, et quel est son avenir ?

La réponse à ces quatre questions a nécessité la mise en œuvre d'une méthode particulière, combinaison de la méthode économique et de la méthode ethnographique. En simplifiant extrêmement, on peut avancer que la méthode économique est caractérisée par les trois traits suivants : existence d'un corps théorique « préalable », qui permet une sélection « a priori » des faits à observer ; traitement quantitatif des données recueillies, faisant appel à des techniques statistiques ; en définitive, démarche allant du complexe au simple. Inversement, la méthode ethnographique se caractériserait, à notre avis, par les traits suivants : volonté de se situer, au départ, au niveau du terrain, et non de la théorie, et donc d'observer et de décrire le plus minutieusement possible ; observation d'ordre plutôt qualitatif, en retenant, par exemple, les différentes manifestations possibles d'un même phénomène ; en définitive, démarche allant du simple au complexe.

La méthode adoptée a emprunté des éléments à chacune de ces deux démarches : d'une part, volonté d'observer et de décrire minutieusement, et, d'autre part, besoin de mesurer ; mais, cette observation quantitative a été faite non pas selon la méthode de l'échantillonnage statistique, puisqu'il y avait méconnaissance du milieu étudié et ignorance des variables pertinentes, mais, bien plutôt, selon la méthode de l'*étude cas par cas*, où il s'agit de retenir les différentes manifestations d'un même phénomène, et d'expliquer les situations les plus complexes d'après les enseignements tirés des situations les plus simples. Le but de cette méthode était, tout d'abord, de « coller » le plus possible à la réalité des faits observés, à leur étonnante richesse, et, ensuite, de faire en sorte que l'analyse des temps de travaux ne soit qu'un moyen, celui d'expliquer le fonctionnement d'un système de production, et non une fin en soi : la présentation de tableaux-comptables. La ligne de conduite retenue entraînait trois corollaires. Tout d'abord, et chaque fois que cela était possible, il a été fait appel à la distinction entre « norme », révélée par des entretiens avec des informateurs, et « réalité », révélée par les observations quantifiées. Cette distinction a mis en évidence des contradictions au sein du système de production agricole, contradictions qui ont permis de comprendre le fonctionnement du système.

De plus, nous ne nous en sommes pas tenu aux règles concernant la seule production agricole, dégagées grâce à l'observation quantitative : chaque fois, nous avons complété ces règles par les règles d'affectation du produit (observation qualitative). L'analyse des seules règles de production ne permet pas de comprendre la finalité du travail agricole : il faut la compléter par l'analyse des règles d'affectation du produit pour savoir quels seront les réels bénéficiaires de cette organisation, ce qui, en retour, éclairera les règles de production.

Enfin, notre instrument d'analyse a été la notion d'« équilibre ». Entendons-nous bien : il ne s'agit pas de prétendre que la société Sérère est une « société en équilibre » ou « en harmonie », mais, bien plutôt, de partir de la notion d'équilibre pour analyser les échanges de travail : c'est-à-dire, chercher si ces échanges se font avec ou sans contrepartie, ou si cette contrepartie relève du seul domaine du travail agricole. Il s'agit donc d'utiliser une notion très courante dans l'analyse économique, et qui s'est révélée particulièrement opératoire pour l'étude de la société Sérère.

Deux difficultés importantes ont grevé ce travail : la première a été résolue, non la seconde. La première difficulté était de connaître la validité de ce qui a été observé à Ngohé-Mbayar, et de savoir si les conclusions qui en avaient été tirées étaient généralisables, et à quel niveau : celui de la seule chefferie du Mbayar, celui du sous-groupe des Sérér du Baol, ou bien celui de l'ensemble de l'ethnie Sérér ? Une enquête, en cours de dépouillement, sur l'« organisation du travail agricole » dans différents sous-groupes de l'ethnie permettra de mesurer la portée exacte des observations faites à Ngohé-Mbayar. Peut-être, par ce biais, pourra-t-on échapper au reproche majeur fait à la « monographie », et essayer de dépasser le traditionnel « no bridge » entre analyse micro-économique et analyse macro-économique ?

La seconde difficulté est que Ngohé-Mbayar est actuellement une « société en transition » au sein de laquelle coexistent différents modes d'organisation à différents stades de leur évolution ; il est donc très difficile de démêler, dans les entretiens avec des informateurs, ce qui relève d'un mode d'organisation passé et ce qui peut être considéré comme un acquis récent : la distinction entre « norme » (souvent confondue avec une organisation passée « idéale ») et « réalité » (faits constatés actuellement) nous a souvent aidé, mais, nous ne prétendons pas, et de loin, avoir toujours réussi à démêler le jeu d'influences multiples. Nous avons donc simplifié en ne retenant que deux « images » du système de production : avant et après la pénétration de la culture arachidière, retenue comme indice de monétarisation de l'économie villageoise. Même cette simplicité entraînait nombre de difficultés, puisque la reconstitution du système passé l'était de manière quelque peu « normative » : nous avons essayé de tourner cette difficulté en enquêtant sur des situations concrètes, réellement vécues par l'informateur. Nous aurions pu, aussi, faire appel à un autre stade d'évolution, antérieur aux deux autres, et qui aurait constitué en quelque sorte l'« âge d'or » de Ngohé-Mbayar : c'est l'époque, heureuse et lointaine, où il y avait « peu de monde dans le village » et où « tout le monde se connaissait », c'est-à-dire que chaque habitant du village était repéré par ses appartenances lignagères. Il devait en résulter une organisation économique villageoise fondée sur ces appartenances ; mais, il s'agit d'un stade par trop hypothétique pour que nous en tenions compte dans nos explications. En définitive, nous avons retenu deux stades d'évolution, avant et après la pénétration de l'arachide, et, pour chacun de ces stades, un type d'organisation en quelque sorte « idéal-typique » : il va de soi que la réalité est beaucoup plus complexe.

L'étude de l'organisation du travail agricole à Ngohé-Mbayar se fera à deux niveaux : celui de l'exploitation et celui de la communauté villageoise. Mais, il faudra, au préalable, se pencher sur les facteurs limitatifs de l'organisation du travail agricole.

P. S. : Ce travail n'est pas le fruit d'une réflexion solitaire, mais plutôt la convergence de multiples apports. Le texte définitif est dû à une critique très serrée des chercheurs de la section des Sciences Humaines de l'ORSTOM à Dakar (4). De même, Mlle M. DUPIRE s'est livrée à une lecture très attentive d'un premier texte et m'a fait nombre de précieuses remarques. Le R.P. GRAVRAND et son « cercle d'études Sérér » de Mbour me furent d'un grand enrichissement, de même que les « journées Sérér » de Mbour et de Bel-Air. Des discussions amicales avec Ch. COULON (C.E.A.N., Bordeaux), P. KLEENE (C.N.R.A., Bambey), et P. MILLEVILLE (ORSTOM) m'ont permis d'insérer ma vision monographique dans un ensemble national. Tous les entretiens que j'ai eus avec J. COPANS furent autant d'étapes marquantes dans une évolution personnelle. M. J.-F. MOREL, Conservateur des Archives Nationales du Sénégal, fut toujours d'un précieux conseil. Enfin, la vigilance de M. DIOUF, enquêteur de l'ORSTOM, a permis de ne pas trop s'éloigner d'une certaine réalité Sérér. Que tous soient ici remerciés.

(4) Ce « groupe de critique » comprenait : J. MAYMARD, Ph. COUTY, B. DELPECH, J.-P. DUBOIS, A. LERICOLLAIS, J. ROCH et G. ROCHETEAU. (Décembre 1969).

LES FACTEURS LIMITATIFS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL AGRICOLE

Il importe de situer le village de Ngohé-Mbayar, cadre de notre étude, d'un point de vue géographique, administratif et ethnique, afin de bien cerner les déterminismes du milieu auxquels il pourra être soumis.

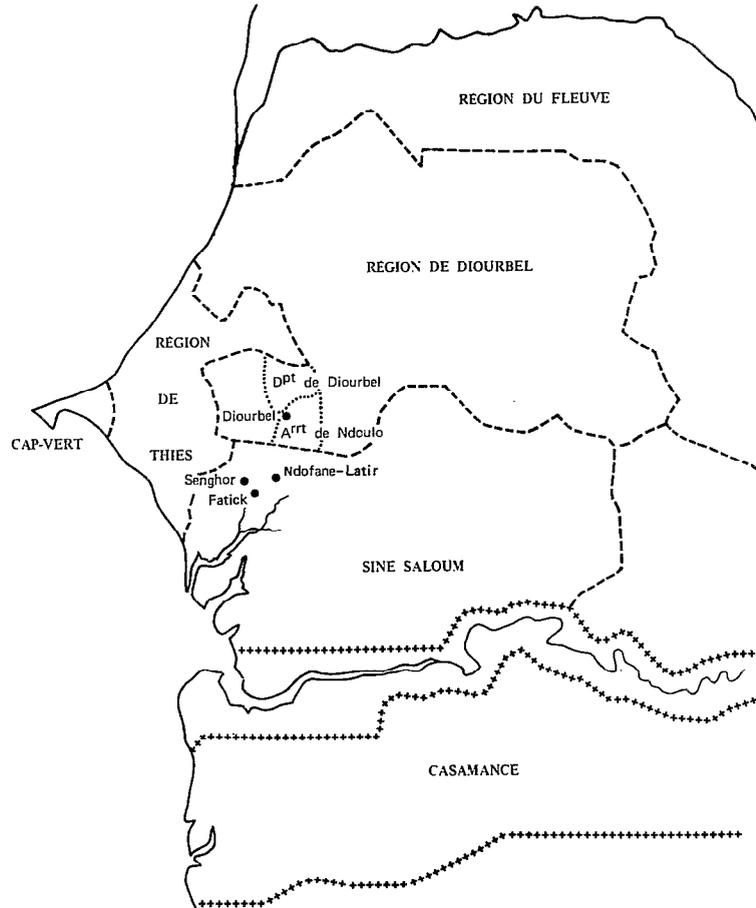


FIG. 1. — Carte de situation A

LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Ngohé-Mbayar se situe à 6 km, à vol d'oiseau, au sud-ouest de la ville de Diourbel, et donc à environ 150 km en plein est de Dakar (5). Selon la « carte de végétation de l'A.O.F., feuille de Thiès » (6), l'altitude du terroir de Ngohé-Mbayar serait entre 10 et 20 mètres au-dessus du niveau de la mer, et la couche géologique affleurant dans ce terroir serait du « lutétien inférieur », composé de marnes et de calcaires.

Le village se présente sous la forme d'une vaste nébuleuse « distendue », elle-même composée d'une dizaine de « villages primaires ». Selon le recensement des vulgarisateurs de la S.A.T.E.C., la population totale de Ngohé-Mbayar était de 3 524 habitants en 1967, dont 1 046 hommes et 1 217 femmes. Si l'on applique à ce recensement le taux de correction de 10 % en sus que nous avons obtenu à partir du comptage de trois villages de la nébuleuse, on peut avancer que la population de Ngohé-Mbayar devait s'élever à près de 3 900 personnes en juin-juillet 1967 (7). Cette population avait à sa disposition

(5) Cf les deux cartes de situation jointes au texte : carte A et carte B.

(6) G. ROBERTY, H. GAUSSSEN, J. TRÔCHAIN 1950.

(7) J.-M. GASTELLU (1967), pp. 7-13.

un terroir cultivable disposé en triangle rectangle, dont le centre est le village lui-même, et dont l'un des côtés serait orienté selon la direction est-ouest, et l'autre côté selon la direction nord-sud ; la base de ce triangle serait déterminée par différents « pint-a-kop », ou villages d'émigration, constitués à partir de Ngohé-Mbayar, et qui marquent les limites du terroir du village d'origine. Ce terroir est donc très étendu, puisque certains champs peuvent se trouver à plus de huit kilomètres du centre.

On peut en calculer une surface approchée, à partir de la carte de situation B : on obtient une superficie de 49 km², à la disposition des 3 900 habitants de Ngohé-Mbayar, ce qui nous donne une densité de 79,6 habitants au kilomètre carré ; ce chiffre nous paraît fort plausible, puisque les enquêtes du docteur CANTRELLE sur l'arrondissement voisin de Niakhar nous indiquent une densité moyenne de 85 habitants au kilomètre carré (8). Ngohé-Mbayar trouve donc sa place dans les terroirs Sérers fortement peuplés : il est d'ailleurs connu pour être un foyer traditionnel d'émigration, notamment en direction des Terres-Neuves.

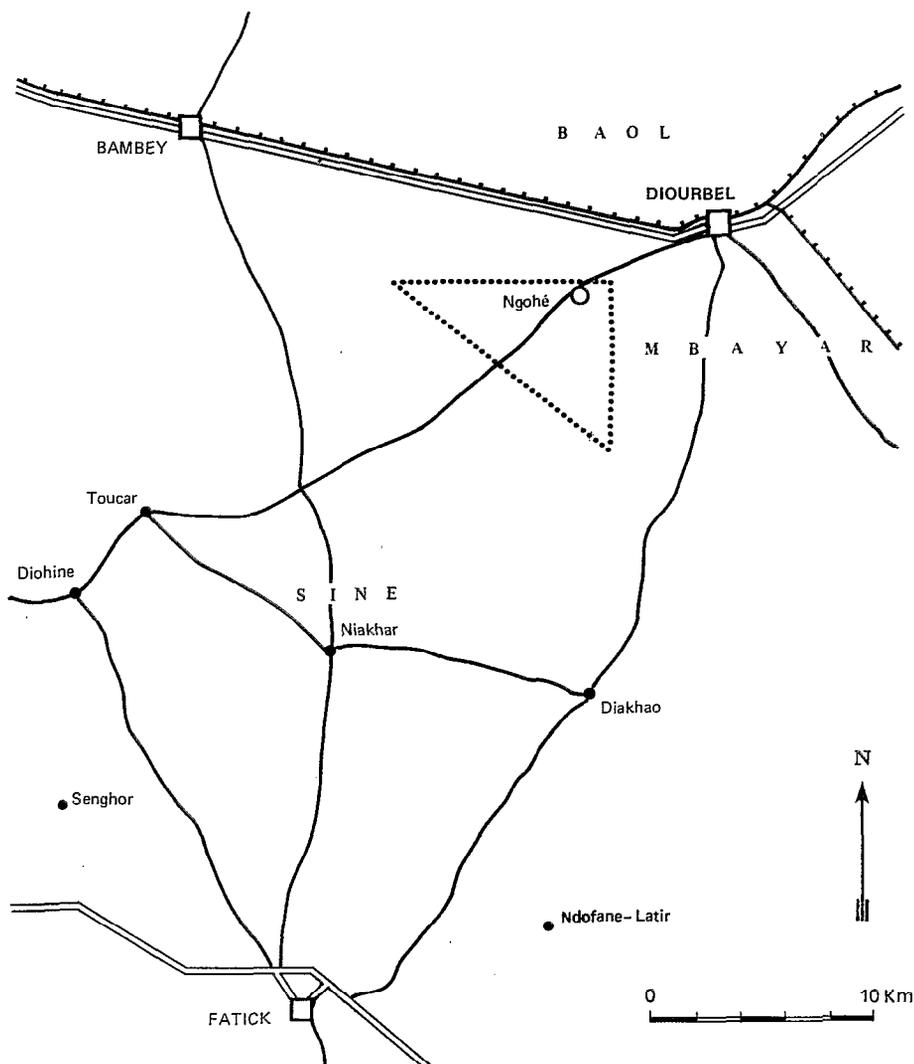


FIG. 2. — Carte de situation B

(8) P. CANTRELLE 1966, p. 19.

LA SITUATION ADMINISTRATIVE

Au sujet de la situation administrative de Nghé-Mbayar à l'époque pré-coloniale, il faut distinguer deux périodes : celle du régime lamanal (9) et celle du régime monarchique. Sans émettre aucune hypothèse quant à la nature du régime politico-administratif antérieur à l'arrivée des Sérér dans cette région, il semblerait que Nghé ait d'abord appartenu à une unité politique autonome, le Mbayar, où la seule autorité reconnue aurait été celle des « chefs de terre » (« lamanes ») ; puis, cette entité politique Sérér aurait été rattachée au royaume du Baol, dont les dynasties furent successivement Socé, puis Wolof.

Sur la « carte des Etats Sérères » dressée en 1865 sous la direction de PINET-LAPRADE, l'ensemble de points représentant l'actuel Nghé est désigné sous le seul terme de « Bayar » : cet ensemble est repérable par la représentation de villages voisins (« Ndomb », « Dankh »), ou même par celle de certains villages actuels de Nghé : « Ndo-fène », « Nkhoille » (pour : Ngodilème).

Avec la colonisation et le démantèlement du royaume de Baol, le Mbayar a, d'abord, été rattaché au « cercle de Thiès », créé par arrêté du 24 mai 1862 ; puis, étant donné les dimensions de ce cercle et l'impossibilité de contrôler une effervescence due à la naissance de la confrérie musulmane des mourides, il a fallu partager le cercle de Thiès : c'est ainsi qu'a été créé le « cercle du Baol » par arrêté du 17 mars 1908. Le Mbayar se trouvait ainsi inclus dans la partie orientale et sud de ce cercle. Il était érigé en « canton de Mbayar », division interne des « cercles coloniaux » ; Diourbel était désignée comme capitale du nouveau cercle. Un recensement administratif effectué en juin 1968 donne 20 259 habitants au canton du Mbayar, sur un total de 166 195 personnes pour l'ensemble du cercle du Baol.

Depuis l'indépendance, Nghé-Mbayar relève de l'arrondissement de Ndoulo, lui-même englobé dans le département de Diourbel, faisant partie de la « Région de Diourbel ».

LA SITUATION ETHNO-HISTORIQUE

Le terroir de Nghé n'a pas toujours été occupé par des Sérér : certains chants d'initiation, incompréhensibles actuellement, et certaines légendes recueillis dans les villages d'alentour, qui présentent les « anciens habitants » de Nghé sous un aspect terrifiant, nous font pressentir une population primitive différente. Peut-être s'agissait-il de cette population Sos ou Socé (10), venue du Sud, et qui occupait vraisemblablement l'ensemble de la zone arachidière actuelle, comme en témoignent les « tumuli » que nous avons repérés au nord de Lambaye et ceux que signale le R.P. GRAVRAND au nord de Diakhao ?

A ce fond premier, seraient venues s'ajouter deux couches de population successives constituant ainsi l'actuelle ethnie Sérér :

« En réalité, l'erreur est de prétendre à une origine unique de l'ethnie. Il y a eu un double peuplement, du Nord et du Sud, par deux ethnies qui ont fusionné et créé un seul peuple » (10).

La première vague de peuplement serait venue du Fouta Toro, chassée, semblerait-il, par l'islamisation du royaume du Tekrou vers les XII^e et XIII^e siècles, et la seconde vague serait venue du Sud, du pays mandingue : il s'agirait de l'aristocratie Gelwar qui aurait pacifiquement pris le pouvoir en pays Sérér (10).

Comme ces divers peuplements ont été plus ou moins denses selon les régions, il en résulte un morcellement du pays Sérér en sous-groupes ethniques, morcellement

(9) Expression empruntée à : Pathé DIAGNE (1967).

(10) R.-P. GRAVRAND, 1961.

accentué encore par la diversité des régimes politiques. Au moment de la pénétration coloniale à l'intérieur du pays, ces sous-groupes étaient les suivants :

Régimes politiques	Sous-groupes ethniques
<i>Royaume du SINE</i> (monarchie SERER)	SIN-GANDUM NAUL DIAFADJ HIRENA
<i>Royaume du SALOUM</i> (monarchie SERER)	FEFFEY
<i>Royaume du BAOL</i> (monarchie WOLOF)	OL
Territoires indépendants	NIOMINKA DIEGHEM NONES NDOUT SAFEN SEX

Ngohé relève de la principauté du Mbayar, elle-même rattachée au royaume du Baol : il s'agit donc du sous-groupe des Sérér Ol, rattachés politiquement à une monarchie Wolof. D'après les témoignages historiques recueillis, il semblerait que le contrôle des Teignes du Baol sur la principauté du Mbayar ait été assez lâche : les Sérér Ol jouissaient donc d'une assez grande autonomie politique. Quant à l'origine même du village, elle serait due à la rencontre de plusieurs matriclans, de provenances géographiques diverses, sur son terroir.

Ayant ainsi situé Ngohé-Mbayar d'un triple point de vue géographique, administratif et historique, nous sommes à même d'analyser les facteurs qui conditionnent l'organisation du travail agricole ; ils sont de deux ordres : le régime climatique semble exercer une action déterminante, tandis que le cadre de l'exploitation agricole soumet le travail à certaines contraintes.

L'action déterminante du régime climatique

L'organisation du travail agricole peut être interprétée comme une réponse aux contraintes du milieu et une adaptation à ces contraintes : en effet, dans les sociétés de subsistance, le « détour productif » entre l'homme et le milieu est excessivement réduit, si ce n'est parfois inexistant (exemple de la cueillette) ; donc, l'activité productive de l'homme subit directement les rythmes imposés par la nature. Dans le cas de Ngohé-Mbayar, le régime climatique nous paraît être l'un des facteurs dominants de l'organisation du travail agricole : il nous faut donc décrire ce régime climatique, avant d'en étudier l'influence.

LES COMPOSANTES DU RÉGIME CLIMATIQUE :

Ngohé étant situé à 6 km à vol d'oiseau au sud-ouest de Diourbel, nous considérerons que la description du régime climatique de la zone de Diourbel englobe le village étudié.

Diourbel est classé dans la « zone subhumide » d'un « climat nord-soudanien », défini de la manière suivante (11) :

(11) J.-G. ADAMS, F. BRIGAUD, Cl. CHARREAU, R. FAUCK : « Etudes sénégalaises, n° 9 : Connaissance du Sénégal : Climat - Sols - Végétation ».

« L'harmattan souffle pendant six mois tandis que l'hivernage, plus marqué par des grains orageux que par des pluies de mousson, devient plus court, avec des précipitations irrégulières variant d'une année sur l'autre, dans la proportion de un à trois. »

Un tel climat est donc caractérisé et par le régime des températures et par celui des pluies :

Les températures (12).

Diourbel est placé entre les isothermes 27° et 28°. Le minimum de température se situe au mois de janvier (22°,2) et les maxima aux mois de mai-juin (29°,4 et 29°,9) et d'octobre-novembre (28°,7) ; ces deux maxima correspondent à l'annonce et à la fin de la saison des pluies. Les écarts minima de température sont au mois d'août, c'est-à-dire lors du maximum de chutes de pluies.

La pluviométrie (12).

Diourbel est situé sur l'isohyète 700 mm ; on constate une très nette coupure entre une « saison des pluies » de cinq mois (juin, juillet, août, septembre, octobre) et une « saison sèche », formée par le restant de l'année.

Régime des températures et régime des pluies déterminent le régime des cultures : en effet, l'ensemble des plantes cultivées dans cette zone sont soumises à un *cycle annuel*, et non pluri-annuel ; seul le manioc fait exception à cette règle. De plus, pédologiquement, Nghé fait partie des « sols beiges » du Sine (13) ; les produits cultivables sur un tel type de sol sont en nombre limité :

Dénomination européenne	Dénomination vernaculaire
Arachides	AREN
Mil hâtif	POD
Mil tardif	MATYE
Sorgho	BASSI
Haricots	ÑAW
Manioc	PULOR

Un complément est fourni par les produits de la cueillette : feuilles de baobab, fleurs d'oseille de Guinée...

Le régime climatique a une action déterminante non seulement par les limitations qu'il apporte aux possibilités de culture, mais encore par l'effet qu'il exerce sur l'organisation du travail agricole elle-même.

L'INFLUENCE DU RÉGIME CLIMATIQUE.

Le régime climatique agit de deux manières sur l'organisation du travail agricole : il détermine d'une part le calendrier des travaux agricoles, et, d'autre part, le niveau de la production agricole.

(12) Cf. Tableaux 1 et 2 en Annexes.

(13) R. MAIGNIEN : « Carte pédologique du Sénégal au 1/1.000.000° », O.R.S.T.O.M., Dakar, 1965.

INFLUENCE SUR LE CALENDRIER DES TRAVAUX AGRICOLES.

Les Sérér de Ngohé-Mbayar distinguent quatre saisons : deux saisons « longues » de quatre mois chacune, et deux saisons « courtes » de deux mois (14). Cette répartition en quatre saisons est fondée sur une observation très stricte des variations climatiques. La première saison longue (*dyid*) est la véritable « saison sèche », qui comprend les mois de janvier, février, mars et avril ; c'est la période de glanage et de vente de l'arachide, période la plus creuse du point de vue de l'activité purement agricole.

A cette longue saison sèche, succède une saison de deux mois (*a saradam*), pendant laquelle l'indice hygrométrique et la température montent progressivement (mois de mai et de juin) ; c'est la période de préparation des champs (débourssaillement) et du semis des mils.

Puis, vient la « saison des pluies » (*ndig*), qui dure quatre mois (juillet, août, septembre, octobre) ; c'est la période la plus intense du point de vue de l'activité agricole, car le sol est amolli par les pluies, ce qui permet d'effectuer un certain nombre de travaux : semis de l'arachide, sarclages des mils et de l'arachide, récolte du mil *pod*.

Pour clore l'année, arrive *segodep*, saison de deux mois (novembre et décembre), au cours de laquelle l'humidité et la température baissent progressivement ; c'est la saison de la récolte de l'arachide, avec tous les travaux que cette opération entraîne (entassage, battage, vanage), ainsi que celle du sorgho et du mil *matye*.

Donc, la période de travail agricole est limitée dans le temps, puisque liée à la chute des pluies qui amollissent le sol et rendent les différents travaux praticables ; dans ces conditions, il semblerait que l'organisation sociale du travail agricole mobilise au mieux les énergies de chacun, selon des règles pré-établies, afin de ne laisser se produire aucun gaspillage de forces de travail.

Mais, le régime climatique détermine non seulement le calendrier des travaux agricoles, mais aussi le niveau de la production agricole.

INFLUENCE SUR LE NIVEAU DE LA PRODUCTION.

Il ne semble pas y avoir de relation étroite entre le total des précipitations annuelles et un indice de production agricole, tel que le tonnage de production d'arachides, pour l'ensemble de l'arrondissement de Ndoulo (15) :

Années	Total des précipitations annuelles en (mm)	Production d'arachides en tonnes
Moyenne 1962-63-64 ..	496,7 (Diourbel)	21 115 T
1965	605,2 »	24 057 T
1966	664,3 »	7 013 T
1967	808,8 (Ngohé)	17 500 T

Ainsi, l'année 1966 accuse une très forte baisse de production, alors que le total des précipitations annuelles est supérieur à celui de l'année 1965 et à celui de la moyenne des années 1962-63-64.

(14) J.-M. GASTELLU (août 1968), p. 7.

(15) Tableau extrait d'un rapport de M. de la METTRIE, Assistant Technique de la S.A.T.E.C., que nous tenons à remercier ici de ses précieux conseils.

Il semblerait que, beaucoup plus que le total des précipitations annuelles, ce soit la répartition de ces précipitations au cours d'une même saison des pluies qui importe, comme nous l'indique le tableau suivant, qui explique la chute de la production arachidière en 1966 par le déficit en pluies accusé en cette période cruciale pour l'activité agricole que constituent les mois de juillet et d'août (semis de l'arachide ; sarclages divers) (16).

Années	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Total
1962-63-64 .	42,5	117,0	228,0	109,2	—	496,7
1965	40,6	118,2	222,5	190,9	33,0	605,2
1966 . . .	44,4	31,0	131,0	333,0	124,6	664,3
1967 . . .	32,5	117,8	284,2	333,2	77,1	808,8

A partir de l'étude de ces variations climatiques, il nous est permis de reconstituer une histoire économique de Ngohé-Mbayar, en très courte période, de 1964 à 1968, afin de mieux situer notre année d'observation (juin 1967-août 1968) (17).

En 1964, les activités agricoles paraissent s'être déroulées normalement. Par contre, en 1965, il y a eu un déficit en pluies pour les villages voisins de Ngohé et de Somb ; il en résultait une perte de 30 % à 40 % de la production arachidière de ces deux villages, et le fait que les mils étaient ressemés deux et même trois fois. Les apports en main-d'œuvre extérieure étaient en régression pour les travaux agricoles, du fait de la généralisation du déterrage mécanique et de l'importance des aides collectives. D'ores et déjà, les responsables du programme d'accroissement de la production arachidière prévoyaient :

« Du fait de la prépondérance Sérère, le mil tiendra tête à l'arachide. Une augmentation de la surface arachidière ne paraît pas possible sur Ndoulo. »

L'année 1966 fut caractérisée par la mauvaise répartition générale des pluies pour l'ensemble de l'arrondissement de Ndoulo, et, notamment, par un déficit en pluies pour les mois de juillet et d'août. Ce déséquilibre dans la répartition des pluies a entraîné une très forte diminution des surfaces cultivées en arachide pour l'ensemble de l'arrondissement, et, inversement, une hausse spectaculaire des superficies cultivées en sorgho, semé aux environs du 15 août comme culture de substitution à l'arachide.

En 1967, le régime pluviométrique fut « normal », et, par conséquent, les récoltes bonnes. Cependant, la conséquence des mauvaises récoltes précédentes se fit sentir tout au long de la saison des pluies 1967 par la hausse du prix des denrées de première nécessité (riz, mil, pommes de terre), et par l'accroissement du nombre de mises en gage.

— Malheureusement, il y eut encore une mauvaise répartition des pluies en 1968, avec, notamment, une très forte sécheresse au mois d'août ; à Ngohé-Mbayar, il n'est tombé que 255,4 mm de précipitations annuelles, répartis de la manière suivante :

Années	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Total
Moyenne 1962-63-64 (Diourbel) ..	42,5	117,0	228,0	109,2	—	496,7
1968 (Ngohé)	14,7	83,8	33,2	103,8	19,9	255,4

(16) Statistiques pluviométriques aimablement communiquées par l'agence régionale de la S.A.T.E.C., à Diourbel.

(17) Rapports annuels des Assistants Techniques de la S.A.T.E.C. pour l'arrondissement de Ndoulo : 1964, 1965, 1966, 1967, 1968.

Là encore, le déficit en pluies des mois de juin, juillet, août, époque cruciale pour l'ensemble des travaux agricoles, est très marqué ; et, pourtant, la moyenne de référence choisie (1962-63-64) pour Diourbel est nettement insuffisante, quant au total des précipitations annuelles, par rapport à la moyenne observée, pour la même zone, entre 1918 et 1965 (629,4 mm). Les conséquences d'une telle sécheresse furent un déterrage prématuré des arachides et l'insignifiance de la récolte de mil *matye* (18).

Ainsi, l'année d'observation (juin 1967-août 1968) se place-t-elle dans un contexte général de régression de la production arachidière du fait de l'incertitude du régime climatique : signe d'une tendance à long terme des Sérér à retourner vers les cultures de subsistance ou adaptation momentanée aux aléas de la conjoncture ? Une réponse ne peut être fournie par le seul économiste : une étude de l'évolution du régime climatique à long terme indiquera quelles seront les contraintes auxquelles s'adapteront les comportements des hommes.

Finalement, on peut conclure à une liaison intime entre le climat, les sols et l'état de la végétation pour définir le déterminisme qui s'exerce de la part du milieu naturel sur l'organisation du travail agricole. Mais, à côté de ce déterminisme du milieu naturel, il existe certaines contraintes du seul fait de l'existence des hommes.

Le cadre contraignant de l'exploitation agricole

Si la culture commerciale de l'arachide est d'introduction récente à Nghé-Mbayar (entre 1910 et 1914, vraisemblablement), l'ancienneté de la culture des mils est attestée par l'une des légendes de fondation du village, telle qu'elle a été recueillie auprès d'un « ancien » par l'un de nos enquêteurs (19) :

« On dit qu'il y a très longtemps de jeunes bergers, qui migraient avec leurs vaches, quittèrent Nghé-Ndofongor (20), l'ancien pays Sérér, pays natal, et vinrent s'installer pour la première fois à Djiga (21) ; en ce temps-là, tous les environs étaient boisés d'arbres de genres très variés. Comme ces hommes sans femmes étaient restés là pendant quelques mois sans revenir à Nghé-Ndofongor, leurs parents et amis vinrent leur rendre visite ; en arrivant, ils découvrirent que les bergers avaient fait un « *mbar* » (case) avec des tiges de mil ; aussi, les visiteurs dirent : c'est ce que nous appellerons : "Nghé-Mbar" ou "Nghé-Mbayar". »

La culture des mils serait donc vraisemblablement antérieure à l'occupation du terroir par les Sérér. Cultures de mil et cultures d'arachide nous permettront de définir la structure de l'exploitation agricole.

Du point de vue de l'organisation du travail agricole, nous retiendrons la « cuisine » (*ngak*), découpage interne de l'« habitation » (*mbind*), comme unité pertinente. Toutefois, l'« unité d'habitation » (*mbind*) demeure l'organisation sociale de base en milieu Sérér ; de ce point de vue, le rôle du « chef de l'unité d'habitation » (*yal mbind*) reste fondamental : c'est lui qui représente tous les membres de l'unité d'habitation vis-à-vis de l'extérieur.

En dehors des déterminismes exercés par le milieu naturel, l'organisation du travail agricole au sein de la cuisine est soumise à des contraintes dues à la densité et à l'ancienneté du peuplement humain : les parcelles cultivables sont exiguës et sont dispersées.

L'EXIGUITÉ DES PARCELLES.

Le parcellement excessif du terroir exerce une contrainte sur l'organisation du travail agricole et est un obstacle à la mise en valeur. Avant de mesurer la dimension moyenne de la parcelle cultivée, il faut nous entendre sur le terme même de « parcelle ».

(18) *Matye* : petit mil tardif.

(19) Journal d'enquête de Michel DIOB, 18 août 1967.

(20) Village du Sine.

(21) L'un des villages de Nghé-Mbayar, actuellement.

La définition de la parcelle.

Les cultivateurs de Nghé-Mbayar distinguent eux-mêmes le « champ » (*o kol*) de la « parcelle » (*dadaa't*). Le « champ » semble être l'unité de base du système foncier, celle qui est acquise par voie d'héritage, par location, par emprunt, ou par échange ; la « parcelle » sera donc une fraction de cette unité de base du système foncier, grâce à un partage provisoire, effectué pour la durée d'une saison agricole ; tandis que la division en « champs » est maintenue, la division en parcelles change à chaque saison agricole. D'une manière générale, nous parlerons de « champ » pour les superficies cultivées en mil et de « parcelles » pour celles cultivées en arachides, car, d'après nos propres enquêtes, il semblerait que l'unité foncière soit beaucoup plus respectée pour les mils que pour les arachides, sans que cette règle revête un caractère absolu.

Il faut distinguer trois « rôles » concourant à la mise en exploitation d'un champ ou d'une parcelle : le « maître du champ », le « responsable du champ » et « celui qui travaille sur ce champ ». Le « maître du champ » (*o yal o kol*) est celui qui a acquis le champ soit par voie d'héritage, soit par emprunt, soit par location, soit par don ; ce « maître du champ » exerce un « droit de culture », sans avoir pour autant la propriété éminente du sol, qui relève des seuls « lamanes » (22) ; il distribue les champs qu'il a ainsi acquis à ses proches parents et épouses.

Le « responsable d'un champ » est la personne à qui le « maître d'un champ » a affecté soit un champ (mil), soit une parcelle (arachides), pour la durée d'une saison agricole ; le produit du champ ainsi affecté va à celui qui en est nominalement le « responsable », et non au « maître du champ ».

Quant au travail à effectuer sur un champ ou sur une parcelle, il n'est pas obligatoirement fourni par le seul responsable de ce champ ou de cette parcelle : celui qui travaille sur une parcelle peut être autre que le « responsable » de cette parcelle, soit du seul fait de la division sexuelle des tâches, soit parce qu'il est dans une situation de dépendance vis-à-vis du responsable de la parcelle.

La dimension de la parcelle.

Ayant défini ce que nous entendions par « champ » et « parcelle », nous pouvons procéder à leur mesure.

Le procédé adopté a été le levé direct de soixante-dix champs de mil et de soixante parcelles d'arachides, répartis entre dix-neuf « cuisines » (*ngak*) des villages de Ngodilème et de Kalom, grâce à une boussole à alidade et un cordeau de seize mètres de long ; il s'agissait d'un levé par contour des limites du champ plutôt que par triangulation, nettement moins précis sur des superficies aussi réduites. Seule, la superficie cultivée d'un champ ou d'une parcelle a été levée.

Ce procédé a permis de mesurer la dimension moyenne du champ de petit mil hâtif (*pod*), de petit mil tardif (*matye*) et de sorgho (*bassi*) :

Pod : 0,51 ha.

Matye : 0,79 ha.

Bassi : 0,08 ha.

On peut en conclure à l'exiguïté de ces champs face aux impératifs de l'auto-consommation, si l'on tient compte des rendements à l'hectare par homme dégagés dans le village voisin de Sob par A. LERICOLLAIS (23) :

1965 : 309 kg/ha.

1966 : 208 kg/ha.

1967 : 540 kg/ha.

(22) Une étude interdisciplinaire sur le système foncier Sérér est en cours, avec la participation de M^{lle} M. DUPIRE, A. LERICOLLAIS, B. DELPECH et nous-même.

(23) A. LERICOLLAIS (janvier 1969), p. 82.

De même, la parcelle d'arachides cultivée à Ngohé-Mbayar en 1967 est très réduite, comme nous l'indiquent les chiffres suivants de superficie moyenne :

superficie moyenne d'une parcelle cultivée par un homme : 0,44 ha.
 superficie moyenne d'une parcelle cultivée par une femme : 0,33 ha.
 superficie moyenne d'une parcelle : 0,39 ha. (24)

Etant donné l'ancienneté du peuplement et la densité de la population, les superficies disponibles sont exiguës : c'est vraisemblablement là que réside l'explication de la forte émigration des habitants de Ngohé vers les Terres-Neuves. L'exiguïté des champs de mil et des parcelles d'arachides aplanit toutes les différences et empêche l'émergence de toute « individualité économique » : en ce sens, elle est un frein au dynamisme économique et une contrainte exercée sur le travail agricole, au même titre que la dispersion des parcelles.

LA DISPERSION DES PARCELLES.

Le mode d'acquisition premier des champs est l'héritage ; mais, le nombre de champs acquis par héritage est réduit, du fait du fractionnement des héritages à la suite du fractionnement des lignages. De plus, les champs reçus en héritage ont une destination culturelle précise selon leur type de sol ; aussi, chaque année, en fonction des rotations pratiquées, faudra-t-il recourir à la location, à l'emprunt, au don ou à l'échange de champs, de façon à avoir une superficie minimale dans chacun des produits cultivés. Comme le terroir est vaste (près de 49 km²) et étendu (de 8 à 10 km de long), toutes ces opérations conduisent à une dispersion extrême des parcelles et des champs relevant d'une même unité d'exploitation ; il en résulte, par conséquent, un morcellement et une dispersion de l'effort agricole.

En définitive, la mesure des champs et parcelles de dix-neuf exploitations agricoles nous permet de présenter la « structure moyenne » d'une exploitation agricole : la superficie moyenne cultivée en 1967 dans chaque exploitation était de 3,33 hectares pour l'ensemble des cultures de mil et d'arachides. Ces 3,33 hectares se répartissaient de la manière suivante entre les différentes cultures :

Mils : 63,6 %	dont : POD : 18,4 %
	MATYE : 43,9 %
	BASSI : 1,3 %
Arachides : 36,3 %	—

On peut donc avancer que la répartition des superficies cultivées au sein d'une exploitation agricole se fait dans la proportion d'un tiers en faveur de l'arachide pour deux tiers en faveur du mil ; les proportions sont juste l'inverse de ce qui a été observé en pays Wolof (25).

Action déterminante du régime climatique et cadre contraignant de l'exploitation inscrivent le travail agricole dans des limites étroites qu'il est impossible de transgresser : il en résulte un « effort global annuel », qui a été mesuré. Cet effort global annuel a été fourni dans deux directions : tout d'abord, et principalement, sur les champs des exploitations agricoles, et, ensuite, au bénéfice de la communauté villageoise. C'est l'étude suc-

(24) Tableaux 3, 4 et 5 des Annexes.

(25) J. ROCH (décembre 1968).

cessive du travail fourni à ces deux niveaux qui nous permettra de dégager les caractères principaux de l'organisation du travail agricole en milieu Sérér Ol.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL AGRICOLE AU SEIN DE L'EXPLOITATION

« *Ngak* » peut littéralement se traduire par « cuisine » : en effet, ce terme désigne la communauté des personnes qui « mangent ensemble », c'est-à-dire pour la nourriture desquelles le mil a été puisé dans un même grenier. La « cuisine » apparaît à l'économiste comme le niveau le plus pertinent d'organisation économique, dont l'analyse en profondeur permettra, du même coup, de saisir le fonctionnement de l'ensemble du système économique.

Mais, la « cuisine » doit être distinguée d'autres niveaux d'organisation très proches, quoique différents. C'est ainsi que, tout d'abord, il ne faut pas confondre la « cuisine » avec le « ménage », si par ménage on entend une « famille élémentaire » composée du père, de la mère, et des enfants. En effet, pourront faire partie d'une même « cuisine » d'autres personnes ayant des relations de parenté avec les personnes ci-dessus, sans toutefois entrer dans la catégorie étroite du « ménage ». La cuisine sera donc une catégorie plus extensive que le « ménage ».

Inversement, la cuisine sera une catégorie beaucoup moins extensive que le *mbind*, ou « unité d'habitation ». En effet, le *mbind*, unité géographique de repérage des personnes et des biens, peut regrouper des parents en ligne paternelle ou en ligne maternelle, ou les deux à la fois, ainsi que leurs alliés (26). Dans la vie sociale du village, le *mbind* constitue l'unité par rapport à laquelle sera situé chaque habitant du village, sous la dépendance d'un *yal mbind* (ou « chef d'habitation »). Bien souvent, il y aura identité complète entre la « cuisine » et l'« habitation » ; mais, il arrivera non moins fréquemment qu'une même habitation puisse être scindée en plusieurs cuisines, chacune de ces cuisines se comportant comme une cellule autonome de production et de consommation. C'est pourquoi, d'un point de vue économique, le niveau d'organisation que constitue la « cuisine » nous a paru plus pertinent que celui que constitue l'« habitation », et même dans le cas d'identité totale entre la cuisine et l'habitation, c'est la catégorie « cuisine » qui nous retiendra.

Plus difficile à préciser pourra apparaître la différence qui existe entre la cuisine (ou *ngak*) et l'*akao* (27). En effet, l'*akao* ne constitue par un nouveau niveau d'organisation économique ; il traduit simplement un phénomène de scission qui se produit à l'intérieur d'une unité d'habitation, et qui se perçoit grâce à des indices dénotant une volonté certaine de repli : cases tournées les unes vers les autres au lieu d'être ordonnées tout autour du centre du *mbind*, palissades intérieures marquant une nette individualisation des différents « *akao* »... Généralement, la scission en « *akao* » se superpose à la division en « cuisines » : chaque cuisine a voulu faire montre d'autonomie vis-à-vis du reste de l'habitation par rapport aux habitants du village ; mais, nous avons pu observer aussi des cas où un *akao* pouvait être divisé en plusieurs cuisines.

Ainsi distinguée du « ménage », de l'« habitation » ou de l'« *akao* », la cuisine reste pour nous l'unité fondamentale de la vie économique à Ngohé-Mbayar : c'est grâce à l'étude du fonctionnement de cette cellule de base que nous pourrions dégager la notion d'« économie de groupe » qui nous paraît être la caractéristique de ce système économique.

Pour arriver à cette conclusion, il nous faudra d'abord voir quelle est la signification économique et sociale de cette unité qu'est le *ngak*, puis chercher à qualifier l'organisation du travail agricole en ce qui concerne les mils, l'arachide et les cultures d'appoint.

(26) R.-P. GRAVRAND, 1966, p. 107.

(27) Nous n'avons pas trouvé d'équivalent français à ce terme Sérér.

La signification économique et sociale du NGAK

La signification économique et sociale du *ngak* ne pourra être perçue que par référence au système de parenté des Sérér de Ngohé-Mbayar (28). Ce système de parenté des Sérér Ol, nous avons convenu, en accord avec B. DELPECH, de le qualifier de « système à double descendance, à prédominance matrilineaire » (29). Il est caractérisé par une distorsion entre un mode de résidence virilocal et un mode de transmission des biens principalement en ligne utérine.

MODE DE RÉSIDENCE VIRILOCAL.

L'épouse doit aller habiter chez son mari. Par contre, le mari voit plusieurs possibilités s'offrir à lui : il peut loger dans l'habitation de son père (ou plus généralement de tout parent en ligne agnatique), soit dans celle de son oncle maternel (ou plus généralement de tout parent en ligne utérine), soit dans une habitation qu'il aura fondée lui-même. A son égard, il n'y a donc pas d'obligations, mais tout un éventail de possibilités qui lui permettent d'exercer son choix au mieux de ses intérêts : ici, terres à cultiver en nombre suffisant, là, futur héritage à contrôler de près...

Inversement, l'obligation d'aller habiter chez son mari est impérieuse pour l'épouse, et entraîne comme conséquence immédiate, pour ce dernier, l'obligation en retour de pourvoir à la subsistance de sa ou de ses épouses, de ses enfants, bref de tous ceux qui résident avec lui. Mais il y aura distorsion dans la mesure où, pour l'époux, le groupe dont il assume la subsistance n'est pas le même que celui en faveur duquel il accumulera des biens.

MODE DE TRANSMISSION DES BIENS PRINCIPALEMENT EN LIGNE UTÉRINE.

Un adage Sérér résume de manière frappante les règles d'héritage à Ngohé :
« Tout ce qui coûte cher va aux neveux utérins, le reste va aux fils. »

C'est ainsi, par exemple, que les instruments de production « lourds » tels que semoirs, houes, charrettes sont transmis en ligne utérine, tandis que les instruments de production « légers » (iler, coutelas, hache, faucille) sont transmis en ligne agnatique. Il y a donc une distinction très nette entre deux catégories de « biens » : les « biens onéreux » et les « biens courants ». Dans la première catégorie, étaient classés autrefois le cheptel (bovins, équins, caprins, ovins, ânes) et les bijoux (perles, bracelets d'argent...). Avec l'apparition de biens modernes, sont venus s'y ajouter les instruments de production « lourds » et les cases en dur. La seconde catégorie de biens comprend les instruments de production « légers », les cases en paille, les greniers entamés...

Mais, il est important de noter que le mode d'appropriation est différent pour chacune de ces catégories de biens. Les biens onéreux, transmis en ligne utérine, sont hérités successivement par chacun des frères d'une même génération, selon l'âge, avant de passer à la génération suivante, c'est-à-dire à l'aîné des neveux utérins, puis à ses frères cadets ; *mais il n'y a jamais d'appropriation privée* : l'ensemble des biens onéreux ainsi transmis est la propriété du groupe des utérins, et l'héritier n'est que le représentant de ce groupe et le gérant de l'ensemble de ces biens. Inversement, les « biens courants » sont transmis en ligne agnatique, du père au fils, ou du frère aîné au frère cadet, avec appropriation ; de toutes façons, les biens ainsi transmis ne représentent qu'une faible valeur de l'ensemble de l'héritage.

(28) Cette référence au fonctionnement du système de parenté nécessite une précision : il ne s'agit pas de présenter le système de parenté comme seule explication du fonctionnement du système économique ; mais, ce système constitue une « donnée » plus facilement maîtrisable par le chercheur en sciences humaines que d'autres données relevant d'autres disciplines (ex. : agronomie, écologie...). De plus, la connaissance personnelle du milieu étudié par le chercheur a pu seule convaincre de l'importance de cette « donnée », sans pour autant vouloir aboutir à une causalité à sens unique.

(29) Le rapport CINAM de 1960 qualifiait en ces termes l'ensemble du système Sérér : « ... d'après le mode d'héritage, la société sérère apparaît comme du type à double descendance, mais à prédominance matrilineaire ».

La véritable « communauté d'intérêts » à laquelle participe tout Sérér est donc celle qui existe entre lui et les membres de son lignage maternel ; dans ces conditions, *le but de l'activité économique de chaque membre du lignage sera d'apporter sa contribution à l'accroissement de l'ensemble des biens utérins*, dont le plus prestigieux est, traditionnellement, le cheptel bovin. Ce fonds des biens du matrilignage, sous la gérance de l'aîné masculin vivant des utérins, constitue une véritable « épargne collective », qui pouvait permettre de faire face à tous les risques dans une économie d'auto-subsistance, grâce au troc des têtes de bétail contre des greniers de mil, par exemple ; actuellement, cette réserve de biens sert principalement au versement des compensations matrimoniales lors du mariage de l'un des membres du matrilignage, à couvrir les risques d'une mauvaise récolte, et à honorer les repas de certaines cérémonies en l'honneur de l'un des membres du matrilignage : circoncision, mariage, deuil.

Chaque adulte masculin se trouve donc en face de deux obligations : celle de pourvoir à la subsistance des personnes qui vivent autour de lui, et celle de pourvoir à l'accroissement des biens utérins. Il en résulte une contradiction, mise en évidence par un administrateur français du Baol dès 1907 :

« Les droits du chef de famille ne paraissent pas très étendus ; le père reçoit bien la plus grande partie de la dot donnée à ses filles, les descendants en ligne directe sont bien obligés de travailler pour leur père, s'ils habitent dans le même carré ; mais, ces derniers sont libres d'agir, de même que ses épouses. Par contre, ses droits en ce qui concerne les biens sont plus étendus sur le neveu qui recevra l'héritage : à ce neveu, il pourra prendre un cheval, une vache, un grenier de mil, tandis que s'il a emprunté ce cheval ou ce grenier à son fils, il sera obligé de le restituer ou de le payer. » (30).

C'est en partant de cette contradiction que l'on comprendra la pleine signification de ce niveau d'organisation privilégié que constitue le *ngak*, que l'on s'attache au problème de la division d'une habitation en différents *ngak*, à celui de la composition d'un *ngak* ou encore à celui de sa fonction.

LA DIVISION EN NGAK (31).

Contrairement à ce qui a été observé chez les Sérér du Sine, la division en « cuisines » est pérenne à Ngohé-Mbayar : il n'y a pas d'exemple de cuisines d'une même unité d'habitation qui se rassemblent au cours de la saison des pluies.

Sur un ensemble de 174 habitations étudiées à Ngohé, on peut distinguer deux catégories : d'une part, un groupe de 78 habitations pour lesquelles il y a coïncidence entre la cuisine et l'unité d'habitation, et donc pour qui le problème de la « division en cuisines » ne se pose pas, et, d'autre part, un groupe de 96 unités d'habitation qui nous serviront à définir les critères de séparation des cuisines.

Ces 96 habitations se répartissent de la manière suivante :

Habitations avec deux cuisines	Habitations avec trois cuisines	Habitations avec quatre cuisines	Habitations avec cinq cuisines	Habitations avec six cuisines
55	23	13	3	2

Pour définir les critères de la division d'une habitation en cuisines, nous avons recherché quelles étaient les relations de parenté entre chef d'habitation et chefs de cuisine.

Les relations de parenté entre chef d'habitation et chefs de cuisine :

L'étude des relations de parenté de 100 chefs de cuisine avec leur chef d'habitation nous a conduit aux observations suivantes :

(30) TEISSIER (1907).

(31) En accord avec M^{lle} M. DUPIRE, nous avons retenu les termes d'« habitation » et de « cuisine », qui sont les seuls appropriés aux réalités étudiées.

Même lignage paternel et même lignage maternel :

Dans 24 cas, chef d'habitation et chef de cuisine sont de même lignage paternel et de même lignage maternel. Dans tous ces cas, il s'agit de frères germains, ou de frères et sœurs germains.

Même lignage paternel et lignage maternel différent :

Dans 45 cas, chef d'habitation et chef de cuisine sont d'un même lignage paternel. Leurs relations de parenté revêtent les formes suivantes :

Frères, ou frère et sœur, agnatiques : 21 cas.

Fils du chef d'habitation : 12 cas.

Parents agnatiques aux 4^e et 5^e degrés : 10 cas.

Fils ou fille d'un frère agnatique du chef d'habitation : 2 cas.

Même lignage maternel et lignage paternel différent :

Dans 10 cas, chef d'habitation et chef de cuisine sont d'un même lignage maternel. Leurs relations de parenté revêtent les formes suivantes :

Neveu ou nièce utérins du chef d'habitation : 4 cas.

Frères, ou frère et sœur, utérins : 3 cas.

Parents utérins au 6^e degré : 2 cas.

Sœur utérine de la mère du chef d'habitation : 1 cas.

Ni du même lignage paternel, ni du même lignage maternel :

Dans 21 cas, chef d'habitation et chef de cuisine ne sont ni du même lignage paternel, ni du même lignage maternel. Leurs relations de parenté ou d'alliance revêtent les formes suivantes :

Autre épouse du père du chef d'habitation : 4 cas.

Fils de la sœur agnatique du père du chef d'habitation : 3 cas.

Épouse d'un frère agnatique du chef d'habitation : 2 cas.

Petit-neveu utérin du père du chef d'habitation : 2 cas.

Petit-fils de la sœur agnatique du père du chef d'habitation : 2 cas.

Parents croisés au 4^e degré : 2 cas.

Parents croisés au 6^e degré : 2 cas.

Fils de l'oncle utérin de la mère du chef d'habitation : 1 cas.

Épouse du chef d'habitation : 1 cas.

Épouse de l'oncle utérin du chef d'habitation : 1 cas.

Fils du neveu utérin du père du chef d'habitation : 1 cas.

L'étude détaillée de ces cas d'espèce va nous conduire à dégager les règles de la division d'une habitation en cuisines, en remarquant, notamment, que la catégorie la moins nombreuse est celle où chef d'habitation et chef de cuisine sont d'un même lignage maternel.

Les règles de division des cuisines.

En recoupant l'étude de ces cas d'espèce avec les éléments recueillis au cours d'entretiens approfondis avec différents informateurs, on peut dégager deux règles de division d'une même habitation en plusieurs cuisines : une règle de séparation et une règle de scission.

La règle de séparation.

Étant donné l'importance du lignage maternel dans la vie économique Sérère, la règle fondamentale de séparation des cuisines au sein d'une même unité d'habitation veut que chaque cuisine regroupe les frères issus d'une même mère, ainsi que leurs épouses et leurs enfants, et parfois, leurs neveux utérins. Les relations de parenté entre les chefs de cuisine et le chef de l'habitation revêtent toutes les autres formes possibles.

Cependant, cette règle fondamentale de séparation des cuisines peut ne pas être toujours respectée : on observe, alors, une règle de scission des cuisines.

La règle de scission.

Bien souvent, la division des cuisines peut être due à un désaccord, même entre membres d'un même lignage maternel. Dans ce cas-là, il y a scission en cuisines au sein d'une même unité d'habitation.

Les causes de désaccord sont nombreuses, de motifs variés ; elles sont beaucoup plus soupçonnées que dévoilées, car nos informateurs répugnent visiblement à livrer le contenu de leurs conflits familiaux. Il est des cas, cependant, qui ne trompent pas, car n'obéissant pas à la règle fondamentale de séparation des cuisines, ils sont dus de toute évidence à une mésentente : c'est le cas d'un père et d'un fils, tous deux chefs de cuisine, car, normalement, le fils doit appartenir à la cuisine de son père pour l'aider au travail des champs ; c'est, aussi, le cas de deux frères issus d'une même mère, et qui sont tous deux chefs de cuisine, ou encore d'un oncle et de son neveu utérin, car dans ces deux derniers cas, il y a appartenance au même matrilignage.

Ce désaccord, marqué par une scission en cuisines, peut être accentué davantage lorsque la cuisine marque sa volonté d'indépendance en s'enveloppant elle-même dans ce qui est la marque extérieure de l'unité d'habitation : la palissade en tiges de paille de mil. On a, dans ce cas-là, un *akao*, qui met en évidence, aux yeux du village, les querelles intestines. Peut-être que cette scission en cuisines, puis *akao*, n'est que le premier stade d'un processus dont l'aboutissement serait la migration (32).

Si l'on veut résumer les cas de composition interne des unités d'habitation, trois situations sont possibles :

— ou bien, il n'y a qu'une seule cuisine dans une unité d'habitation ; dans ce cas, il y a identité entre la cuisine et l'unité d'habitation ;

— ou bien, l'unité d'habitation est divisée en plusieurs cuisines ;

— ou bien, l'unité d'habitation est divisée en plusieurs *akao* ; pour chacun de ces *akao*, il peut y avoir soit identité entre la cuisine et l'*akao*, soit une subdivision de l'*akao* en plusieurs cuisines.

Dans toutes ces situations, la cuisine reste l'unité fondamentale du système économique, et les règles de division en cuisines ou en *akao* sont au nombre de deux : soit une règle de scission entre chefs de cuisine ou chefs d'*akao* en raison de désaccords, soit une règle de séparation des chefs de cuisine ou d'*akao*, en fonction de l'appartenance à des lignages maternels différents. C'est d'ailleurs cette appartenance à des lignages maternels différents qui dictera la composition interne des cuisines.

LA COMPOSITION DES NGAK.

La composition interne d'une cuisine sera essentiellement marquée par la présence des différents lignages maternels qui y délimiteront des « sous-lignages » : ces sous-lignages détermineront la physionomie de la cuisine.

La notion de sous-lignage.

Chaque cuisine se trouve à son tour divisée en un nombre d'unités plus restreintes, que l'on peut qualifier de « sous-lignages », car chacune de ces unités regroupe, au sein d'une même cuisine, des membres d'un même segment de lignage maternel.

Pour désigner cette unité, les Sérér de Ngohé-Mbayar utilisent le terme : « *a ndok* », qui peut se traduire littéralement par « la case ». En effet, *a ndok ya* désigne « la case de la mère », mais aussi, par extension, tous ceux qui sont issus de cette case, et donc de la même mère, puisque chaque épouse d'un chef de cuisine a sa propre case où elle loge avec ses enfants, du moins tant que ceux-ci n'ont pas atteint l'âge de cultiver les champs (33). Ce terme Sérér désigne le lien de parenté le plus étroit que l'on puisse avoir au sein du même matrilignage (ou : *den yay*). Il représente donc le prolongement d'un matrilignage au sein d'une cuisine, ce qui est mis en évidence par le schéma.

(32) B. DELPECH, 1968.

(33) Il est à remarquer que *NDOKOR* (terme qui désigne le neveu utérin) et *TOKOR* (terme qui désigne l'oncle utérin) proviendraient tous deux de « *NDOK-NGOR* » qu'on peut traduire littéralement par « l'homme de la case (de la mère) ».

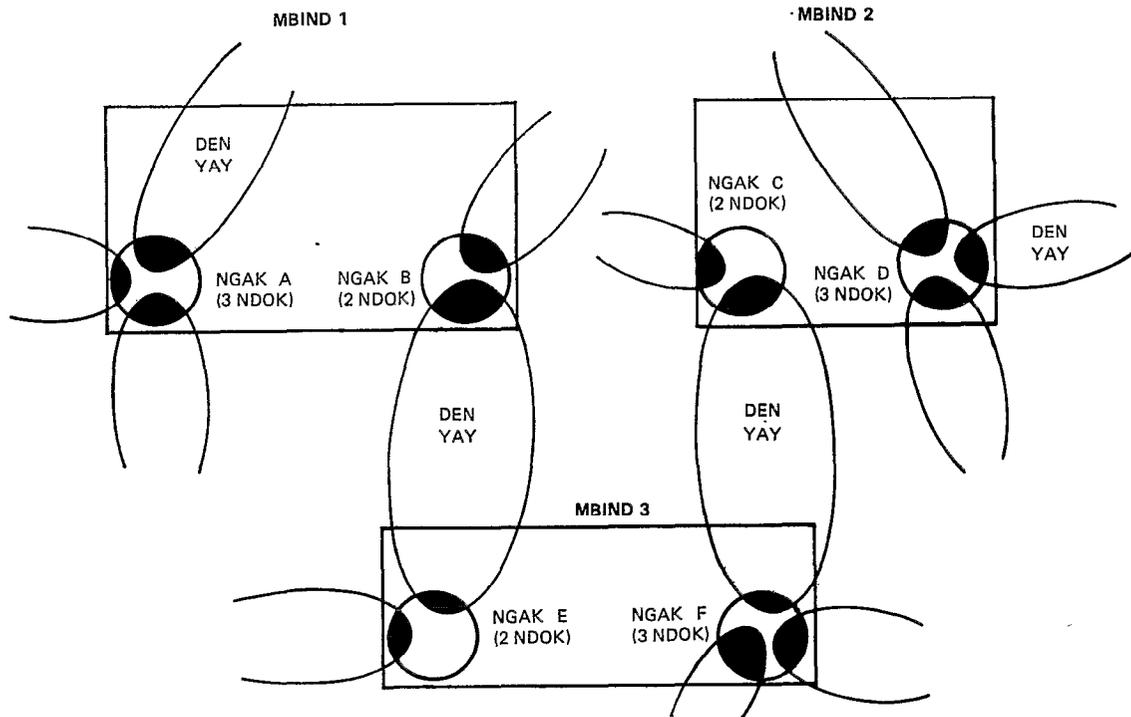


FIG. 3. — Inclusion des lignages dans les cuisines

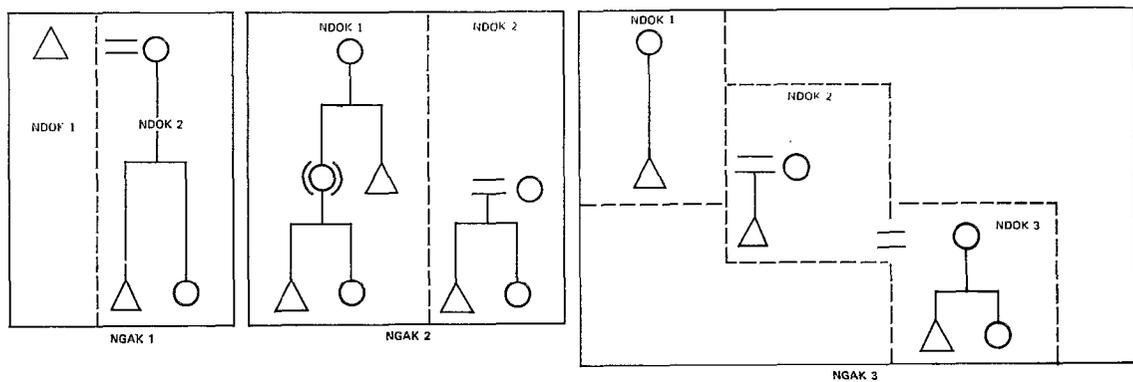


FIG. 4. — Composition des Ngak en Ndok

Tout se passe comme si, finalement, le lignage maternel se comporte comme une unité fictive, sans repères géographiques précis, et dont les différents membres sont répartis dans des cuisines différentes, dans des unités d'habitation différentes, dans des villages différents ; il y a donc autant de « sous-lignages » dans une cuisine qu'il y a de représentants de divers lignages, et c'est la combinaison de ces sous-lignages qui donnera à la cuisine sa structure d'ensemble.

La combinaison des sous-lignages.

Si l'on excepte le cas du chef de cuisine seul (ou avec ses enfants, quand il s'agit d'un chef de cuisine féminin), le modèle le plus simple de combinaison de sous-lignages au sein d'une même cuisine est le suivant :

- chef de cuisine : un sous-lignage ;
- son épouse et ses enfants : un sous-lignage ;

ce qui se traduit par le schéma de parenté ci-contre (*ngak 1*). Dans ce cas-là, le *ngak* recouvre exactement la famille élémentaire.

A partir de ce modèle de base, les enrichissements et combinaisons peuvent être prévus de deux manières : soit en enrichissant le sous-lignage du chef de cuisine, soit en combinant de nouveaux sous-lignages au précédent.

C'est ainsi que dans le sous-lignage du chef de cuisine, on trouve très fréquemment la propre mère de celui-ci ; on peut aussi y trouver des frères cadets (et des sœurs) issus de la même mère, ainsi que certains de ses neveux utérins ; on peut donc modifier le schéma en intégrant ces différents éléments dans le sous-lignage même du chef de cuisine. (*ngak 2*).

Par ailleurs, le modèle de base (*ngak 1*) peut être enrichi par adjonction de nouveaux sous-lignages ; c'est ainsi que l'on peut avoir trois sous-lignages dans une même cuisine, selon les situations suivantes :

- Chef de cuisine et sa mère (sous-lignage 1).
- Première épouse du chef de cuisine et ses enfants (sous-lignage 2).
- Deuxième épouse du chef de cuisine et ses enfants (sous-lignage 3).

Ou encore :

- Chef de cuisine et son frère cadet (sous-lignage 1).
- Epouse du chef de cuisine et ses enfants (sous-lignage 2).
- Epouse du frère cadet du chef de cuisine et ses enfants (sous-lignage 3).

Ou encore :

- Chef de cuisine et sa mère (sous-lignage 1).
- Epouse du chef de cuisine et ses enfants (sous-lignage 2).
- Epouse du fils aîné du chef de cuisine et ses enfants (sous-lignage 3) (*ngak 3*).

Autour de ces modèles généraux, on trouve parfois quelques exceptions : soit la présence d'un fils dont la mère a divorcé et est partie chez l'un de ses utérins, soit la présence du fils de l'aîné du patrilignage, décédé. Dans l'ensemble, sur les trente-sept cuisines pour lesquelles cette étude a été effectuée :

- 65,0 % des cuisines comprennent de deux à trois sous-lignages.
- 21,5 % des cuisines comprennent de quatre à cinq sous-lignages.
- 13,5 % des cuisines ne comprennent qu'un seul sous-lignage.

Cette combinaison des sous-lignages fait ressortir le problème de leur rôle au sein des cuisines.

Le rôle du sous-lignage.

Le « sous-lignage » repose sur deux unités économiques distinctes : la cuisine et le segment de lignage maternel.

Le sous-lignage est, tout d'abord, englobé dans la « cuisine » en ce qui concerne l'organisation du travail et la consommation. Mais, il ne prend tout son sens que lorsqu'on le situe par rapport à l'ensemble d'un matrilignage.

Un matrilignage (*den yay*) peut être divisé en plusieurs segments de lignage (*a ndok ya*) : le matrilignage des *koyère* est divisé en quatre segments de lignage pour tout *Ngohé*, chacun de ces segments ayant à sa tête un chef, dont le plus âgé est le « chef du matrilignage » (*mak den*). Les membres d'un segment de lignage regroupés dans une même cuisine formeront un « sous-lignage » (34).

Chaque segment de lignage constitue, en principe, l'unité d'accumulation et de transmission des biens en ligne utérine. Cependant, l'observation de terrain relève de nombreux cas d'accumulation des biens entre membres d'un même « sous-lignage » au sein d'une cuisine. On peut y voir l'indice d'un éclatement des matrilignages, d'abord, en « segments de lignage », puis en « sous-lignages ». Mais, à défaut d'une enquête précise sur l'organisation économique et sociale des Sérér avant la pénétration de l'économie moderne, il faut rappeler que « matrilignage », « segment » et « sous-lignage » dont des réalités essentiellement *dynamiques*, et que n'importe quel sous-lignage, du fait de l'accroissement de ceux qui en sont issus, peut devenir, plus tard, segment, puis, matrilignage. Il pourrait être hasardeux de tirer parti de la dynamique des matrilignages, observés à différents stades de leur évolution, pour en conclure à une évolution de l'ensemble du système, et, notamment, à un phénomène d'éclatement (35) : il est possible, mais non certain, qu'il y ait rétrécissement de l'unité d'accumulation des biens, mais on ne peut encore parler d'« individualisme économique », comme nous le prouveront les modalités d'accumulation de ces biens et leur utilisation.

La finalité de l'activité économique en milieu Sérér est de constituer la « richesse de la case de la mère » (36), masse de biens formée des apports de tous les membres du segment de lignage, et mise à leur disposition. Cette masse de biens est constituée en deux temps. Tout d'abord, lorsque les « besoins individuels » de chacun des membres du sous-lignage d'une même cuisine ont été satisfaits grâce au revenu monétaire tiré du produit des récoltes commercialisées, le surplus de ce revenu est affecté à l'acquisition de biens. Ces biens relèvent de trois catégories : cheptel (bovins, chevaux, ânes, chèvres, moutons), bijoux (perles, bracelets d'argent, colliers d'ambre...) et instruments de production modernes (semoirs, hoes, charrettes). L'acquisition de ces biens peut être soit individuelle, soit collective : les modes d'acquisition collectifs ont été observés pour le cheptel, alors que le matériel de production moderne est acquis de manière individuelle. L'acquisition collective des bêtes se fait grâce à la participation commune des membres d'un même sous-lignage (mère et fils, ou frères utérins). Parfois, il y a acquisition collective entre personnes de même segment de lignage, mais résidant dans des cuisines différentes : c'est le cas d'un frère et d'une sœur utérins, qui peuvent acheter ensemble une bête, quoique la sœur, mariée, ne réside pas chez son frère (règle de virilocalité). De même, deux frères utérins résidant dans la même habitation, mais dans deux cuisines différentes (règle de scission), posséderont un seul et même troupeau. Dans tous les cas, le frère cadet, la sœur ou la mère remettront leur participation à l'homme le plus âgé soit du sous-lignage de leur lieu de résidence (deux frères appartenant à une même cuisine), soit de leur sous-lignage d'origine (frère et sœur appartenant à deux cuisines différentes).

Dans cette étape de constitution d'une « richesse » (*halal*), chacun des participants à l'accroissement de la richesse conserve un « droit de regard » sur l'utilisation de ses apports ; bien plus, un père peut « conseiller » son fils sur les apports qu'il a à faire, et sur le moment opportun pour y pourvoir.

(34) Cette notion de « sous-lignage » nous est propre, et a été formulée pour les nécessités de l'analyse. Dans la langue Sérér, le même terme sert à désigner les membres d'un segment de lignage vivant dans une même cuisine et l'ensemble des membres du segment de lignage.

(35) Plutôt qu'« éclatement », nous préférons « multiplication ».

(36) Traduction littérale de *HALAL A NDOK YA*.

Mais, ce n'est que lorsque cette masse de biens a été transmise par héritage qu'elle devient « richesse de la case de la mère » (*halal a ndok ya*). Dans ce second temps, la gestion de ces biens appartient au seul héritier, ce qui n'empêche pas des « frères cadets » classificatoires, trop éloignés pour espérer jamais hériter la gestion de ces biens, de constituer entre eux une nouvelle « richesse », sur laquelle leur contrôle sera plus étroit.

Cette richesse est utilisée comme capital productif, comme encaisse de précaution et comme épargne collective.

La richesse du sous-lignage peut d'abord être utilisée comme « capital productif », exception faite, toutefois, des bijoux. C'est ainsi que le cheptel est avant tout perçu comme un capital « reproductible » : il s'agit d'un placement avantageux, puisqu'il se reproduit de lui-même, et le seul mode de capitalisation qui permette un accroissement de la mise initiale dans un tel type de société. Ce cheptel est limité à cinq catégories : bovins, chevaux, ânes, moutons et chèvres ; les femelles sont l'élément central du troupeau, puisque seule est retenue la filiation par les femelles, chaque femelle pouvant être couverte par n'importe quel mâle de n'importe quel troupeau (37), sans aucune contrepartie à devoir de la part du gérant du troupeau. Inversement, les mâles sont considérés comme « improductifs », puisque n'étant pas essentiels à la reproduction au sein même du troupeau, et sont sacrifiés, de préférence aux femelles, pour les repas de cérémonie. En réalité, le cheptel du sous-lignage est dispersé en plusieurs endroits : à *Ngohé* même, dans le *Djolloff*, ou dans les anciennes « terres de colonisation » (arrondissement de Gossas). Cette dispersion offre plusieurs avantages : tout d'abord, répartition des risques, notamment en cas de rapine de guerre, autrefois, ou d'épidémies, actuellement (peste bovine, botulisme, etc...); ensuite, cette dispersion empêche le contrôle de la communauté villageoise sur un bien considéré comme propre au seul sous-lignage ; enfin, on peut y voir une manière d'alléger l'impôt de capitation en le répartissant sur plusieurs responsables de troupeaux, au lieu de le concentrer sur le seul gérant des biens du sous-lignage. Malheureusement, cette dispersion rend douteuse toute tentative de recensement du cheptel (38).

Mais, cette dispersion n'a pas pour seuls buts de limiter les risques d'épidémie, ou de décourager le contrôle villageois ou fiscal : capital reproductible, le cheptel est aussi un instrument de production, notamment en ce qui concerne les ânes et les chevaux, utilisés comme moyens de traction pour les houes ou les semoirs. Le cheptel du sous-lignage ou du segment de lignage est prêté par le gérant de ces biens aux différents membres du sous-lignage d'origine, ou du segment, répartis dans différentes cuisines, pour être utilisé dans les travaux agricoles. Ce prêt se fait sans aucune contrepartie, puisque le travail de ces bêtes contribuera à l'enrichissement de la « case de la mère ».

Enfin, il a été démontré que la fumure des bovins sur les champs maintenait la fertilité des sols, et était l'un des éléments majeurs des techniques culturales intensives pratiquées en milieu Sérér (39). Il faut aussi noter l'apport de lait caillé fourni par les vaches, très apprécié localement.

De même, les instruments de production modernes (semoirs, houes, souleveuses) sont « capital productif » parce que servant avant tout au travail agricole. Ce matériel est acquis au sein de chaque cuisine, et est utilisé principalement sur les champs de la cuisine où il a été acquis. Notamment, il ressort d'une enquête que nous avons faite sur les trois

(37) Il est curieux de constater qu'au sein d'un même troupeau les bêtes sont repérées par leur mère et leur « grand-mère », et que l'on connaît ainsi la généalogie des bêtes au même titre que la généalogie des personnes : parallélisme étroit des deux systèmes de parenté, la liste des chefs du lignage maternel permettant, d'ailleurs, de suivre la circulation et l'ascendance des bêtes du matrilignage. Faut-il y voir la simple projection du système de parenté Sérér sur le troupeau, ou, plutôt, une étroite imbrication entre société humaine et société animale, les marques de la filiation étant, pour toutes deux, répérables avant tout du côté du sexe féminin ?

(38) Les recensements de bovins les plus proches de la réalité sont certainement ceux effectués par le Service Vétérinaire au cours des séances de vaccination, puisque les Sérér ont compris tout l'intérêt de cette action préventive. Mais, il faut bien prendre garde de ne pas prendre ces listes comme base d'étude des troupeaux, puisque les bovins sont menés à la vaccination par un « chef de troupeau » (*O YAL O SIR*) ou ses bergers, alors que ce chef de troupeau n'est nullement le propriétaire des bêtes (*O YAL NAAK*) : il en a seulement la garde. Il s'agit généralement d'un voisin qui rassemble plusieurs troupeaux de plusieurs sous-lignages avec ses propres bêtes. En ce qui concerne les migrations d'animaux, l'ensemble des chefs de troupeaux est sous la direction d'un *DYARGA*.

(39) Cf. P. PÉLISSIER (1966) et A. LERICOLLAIS (1969).

villages de Ngodilème, Kalom, et Ddiobène-Mbafaye, qu'il n'y a aucun exemple de prêt de matériel agricole entre chefs de cuisine d'une même unité d'habitation lorsque ceux-ci n'appartiennent ni au même matrilignage, ni au même patrilignage, comme c'est le cas pour une habitation transmise en ligne utérine et où se sont maintenus des parents en ligne agnatique de l'ancien chef d'habitation.

Capital productif, la « richesse de la case de la mère » est aussi « encaisse de précaution ». Ainsi, dans une période de soudure difficile, la vente de têtes de bétail procure un gain monétaire, qui permet l'achat de mil. Autrefois, on procédait directement au troc de têtes de bétail contre des greniers de mil. Le mil acquis est alors consommé au sein du *ngak* regroupant les frères utérins qui ont participé à la constitution du troupeau ; cependant, des dons de mil peuvent être faits à des parents utérins résidant en dehors de ce *ngak*, notamment aux sœurs mariées.

Les bijoux et les instruments de production moderne ont le même rôle d'encaisse de précaution dans des périodes difficiles, mais plutôt par la mise en gage que par la vente proprement dite. Le parallélisme entre cheptel et instruments de production modernes est donc poussé très loin en milieu Sérér quant à leur utilisation en tant qu'« encaisse de précaution », et ce parallélisme contribue, notamment, à désorienter tous les plans d'équipement agricole établis par des sociétés spécialisées.

Mais, cette « richesse de la case de la mère » est aussi une « épargne collective », et c'est vraisemblablement là la raison d'être la plus profonde. En effet, elle sert à pallier aux obligations cérémonielles auxquelles ont à faire face les membres d'un même sous-lignage ou d'un même segment de lignage. Tout d'abord, on prélève sur le troupeau collectif la ou les bêtes qui serviront à agrémenter les repas, à l'occasion d'une cérémonie en l'honneur de l'un des membres du sous-lignage : circoncision, mariage, deuil. Dans ces circonstances, on sacrifie de préférence un mâle, considéré comme improductif. Mais, aussi, c'est de ce troupeau que proviendra la vache que le segment de lignage maternel du jeune marié offre au segment de lignage maternel du père de la jeune épouse, au cours de l'une des multiples visites (*a tyuker*) composant l'ensemble du rite de mariage. Il y a donc compensation dans les échanges matrimoniaux entre deux lignages maternels, l'un cédant une jeune femme, et l'autre cédant une vache, en contrepartie. Cette notion de compensation est tellement forte que le jeune époux peut fort bien ne pas remettre de vache à son futur beau-père ou à tout membre du matrilignage de celui-ci, si ce dernier n'en a pas remis une à son propre beau-père, du temps de son propre mariage. Ou alors, le jeune époux peut se substituer à son beau-père, en remettant la vache non pas à celui-ci, mais au beau-père de celui-ci, c'est-à-dire au grand-père maternel de sa femme : ainsi le déséquilibre créé en défaveur du matrilignage du grand-père est compensé, même tardivement. Pour bien marquer qu'il s'agit d'échanges de matrilignage à matrilignage, et non pas d'individu à individu, les rôles respectifs de « beau-père » ou de « gendre » sont tenus par leur successeur immédiat dans le lignage en cas de décès de l'un ou de l'autre. Mais, alors, le mariage préférentiel avec la fille de l'oncle maternel peut être interprété comme la volonté de préserver l'intégrité de la « richesse de la case de la mère » : la remise d'une vache par le gendre au beau-père est purement symbolique, puisque cette bête est prélevée sur un troupeau qui est commun au beau-père et au gendre, par ailleurs oncle maternel et neveu utérin. L'existence de cette « épargne de groupe » nous paraît l'un des traits marquants de la société Sérér actuelle, et permet d'avancer qu'au niveau de l'accumulation, il n'y a pas encore d'individualisme économique.

En conclusion, il est nécessaire de souligner qu'une valeur très forte est attachée au troupeau de bovins en milieu Sérér : on en prendra pour exemple l'histoire du Bour Sine N'Diouma DIENG, qui préféra abandonner le trône pour se consacrer à la garde de son troupeau, et donna naissance à la lignée noble des Law. Ces Law, qui résident à Sas Ddiafadj, dans le quartier Diédieng (40), pouvaient se permettre les plus grandes excentricités à la Cour de Diakhao, aussi bien devant le Bour Sine que devant les princes

(40) Littéralement : le quartier des Dieng.

Gelwar, comme si la « folie » de leur ancêtre, devenue la leur, n'était pas plus grande sagesse que tous les honneurs maintenus autour des dignitaires. L'exemple *a contrario* nous est fourni par un habitant de Ngodilème. Cet homme avait hérité son habitation et les terres qu'il cultivait de l'oncle utérin de sa mère, le fils de ce dernier étant resté dans l'habitation de son père et étant chef d'une cuisine différente. Le nouveau chef d'habitation, pieux mouride, vendit le troupeau de bovins reçu en héritage pour aller à la Mecque et devenir « *El-Hadji* » (41). A son retour, une hostilité très violente lui fut manifestée par la communauté villageoise, et, notamment, par le fils du grand-oncle maternel, fortement frappé de voir dilapider le capital amassé par son propre père, pour des motifs jugés « futiles ». Le conflit fut tellement violent que, récemment, le chef d'habitation dut déménager et retourner dans son village d'origine.

Le matériel de production moderne, d'introduction récente (42), a été intégré à la « richesse de la case de la mère ». Or, ce matériel est acquis individuellement à la Coopérative, rarement au comptant, et le plus souvent par endettement pour trois ou cinq ans ; les annuités de remboursement sont prélevées sur le produit des récoltes d'arachides, sur la fraction de revenu consacrée aux « besoins immédiats » et non sur le « surplus ». De plus, les instruments de production traditionnels (iler, hache), sont transmis de père à fils. Donc, tout devrait concourir à ce que le matériel de production « moderne » soit transmis en ligne agnatique ; il n'en est rien car ce matériel est perçu comme ayant les mêmes utilisations que le troupeau de bovins, c'est-à-dire capital productif, encaisse de précaution et épargne collective.

Etant donné l'importance du rôle du sous-lignage du point de vue de l'accumulation des biens, il est nécessaire de se demander quelle unité retenir comme « exploitation agricole » : le sous-lignage ou le *ngak* ?

LA FONCTION DU NGAK.

Il nous semble, au terme de cette recherche sur les critères de séparation et de composition interne, que la « cuisine » peut être considérée comme l'unité *d'exploitation agricole*, en milieu Sérér Ol. En effet, la « cuisine » est l'unité de décision économique, l'unité d'affectation du produit agricole, et l'unité d'organisation de la production agricole.

Unité de décision.

Toutes les décisions concernant la vie économique de la cuisine sont prises par le « chef de cuisine » (*yal ngak*). En ce qui concerne l'organisation des travaux agricoles, le chef de cuisine décide de l'affectation des parcelles, de la succession des différentes opérations culturales, ou de l'envoi d'un membre de la cuisine aux travaux d'une autre cuisine.

En ce qui concerne la répartition du produit agricole, la décision du chef de cuisine est déterminante : il peut, par exemple, donner un avis d'un certain poids sur l'utilisation de la « richesse de la case de la mère », même quand il s'agit d'un sous-lignage de sa cuisine qui n'est pas le sien ; c'est ainsi qu'un père peut décider de l'utilisation éventuelle de la récolte de mil de son fils, quand cette récolte arrive en excédent de ce qui était prévu pour l'auto-consommation annuelle de la cuisine.

Unité d'affectation.

Le caractère d'unité d'exploitation donné à la cuisine est encore accentué par l'auto-consommation des membres de la cuisine. En effet, il y a une solidarité étroite des membres d'une cuisine, qui puisent à un même grenier ; si les récoltes de mils en vue de l'auto-consommation ont été insuffisantes, chaque sous-lignage de la cuisine devra contribuer à

(41) Coût de voyage par avion en 1966 : 178.325 F CFA.

(42) A partir de 1950.

participer à l'alimentation de l'ensemble. On doit souligner à ce sujet que l'évaluation d'une récolte annuelle de mils est faite à la manière dont sont remplis les greniers : connaissant le rythme d'écoulement des greniers en fonction de la constitution de la cuisine, il est possible, dès la récolte, de savoir si cette récolte sera suffisante ou non pour les besoins en auto-consommation de la cuisine pendant un an.

Devant cette solidarité de la cuisine en ce qui concerne l'auto-consommation, il ne serait pas du tout pertinent de prendre le sous-lignage comme unité d'exploitation, car il est impossible d'affecter une fraction de l'auto-consommation à un sous-lignage, si ce n'est de manière tout à fait arbitraire. L'analyse économique doit se plier avant tout aux unités réelles.

Unité d'organisation.

La constitution des équipes de travail agricole est effectuée, elle aussi, au niveau de la cuisine, et non du sous-lignage ; c'est, notamment, le cas en ce qui concerne la répartition sexuelle des tâches pour les travaux agricoles.

Donc, il nous semble justifié pour ces trois raisons, de qualifier la cuisine d'« exploitation agricole ». Cependant, le sous-lignage constituera une division interne à la cuisine, qui prendra toute son importance au moment de l'affectation du produit des cultures commercialisables. C'est cette dualité de niveau au sein même de l'exploitation agricole qui nous sera révélée par l'étude successive de l'organisation du travail des mils, de l'organisation du travail de l'arachide et celle des cultures d'appoint.

L'organisation coopérative du travail des mils

Les différentes cultures de mils (43) sont principalement réservées à l'auto-consommation de tous les membres d'un *ngak*. De là, l'intérêt que revêt l'étude de l'organisation du travail agricole des mils, qui nous révélera quels sont les attitudes et les moyens mis en œuvre par les Sérér de Ngohé-Mbayar pour parer au problème de la subsistance.

La méthode utilisée pour étudier l'organisation du travail des mils a été double : d'une part, des entretiens dirigés avec des cultivateurs sur le thème de l'« organisation du travail agricole », d'autre part, une observation continue de l'« emploi du temps » des cultivateurs menée grâce à la collaboration active de quatre enquêteurs (44). Cette méthode double a pu permettre de mesurer l'écart qui existe entre le système d'organisation du travail tel qu'il est perçu par ceux qui y participent (ce que nous avons appelé la « norme » du système) et un certain nombre de faits, mesurés en heures de travail.

Les observations de nos enquêteurs ont porté sur un groupe de sept cuisines, pour lesquelles les travaux agricoles ont été affectés par personne et par champ, ce qui a conduit à l'étude des échanges de travail au sein d'une même cuisine. Les observations ont débuté le 8 août 1967, et ont dû être menées jusqu'au 20 août 1968 : en effet, la sécheresse de 1968 a provoqué un décalage des opérations culturales, et nous avons préféré que l'observation se poursuive jusqu'à la fin de tous les premiers sarclages (premier sarclage de mil *pod*, premier sarclage de mil *matye*, premier sarclage de l'arachide), afin d'obtenir les relevés d'une année agricole complète.

(43) *POD* : petit mil hâtif (ou Souna).
MATYÉ : petit mil tardif (ou Samio).
BASSI : sorgho ou gros mil.

(44) Nous tenons à remercier ici Michel DIOB, Gérard DIOB, Blaise DIONE et Gilles DIONE, tous quatre enquêteurs à Ngohé-Mbayar, et qui ont assumé pendant quatorze mois la tâche quotidienne et fastidieuse d'observation des emplois du temps, et des entrées et sorties monétaires. En ce qui concerne le choix des techniques d'enquête, des unités de référence, etc..., nous renvoyons à notre premier travail : J. M. GASTELLU (1967).

Les sept cuisines de ce groupe d'observation peuvent être regroupées en quatre « situations » présentant l'intérêt d'une comparaison. Le tableau suivant nous indique quelles sont ces quatre situations :

Situations	Classement des cuisines	Composition de la cuisine	Nombre de sous-lignages
Situation I	Cuisine A	Chef de cuisine 1 ^{re} épouse et enfants 2 ^e épouse et enfants 3 ^e épouse et enfants	1 2 3 4
Situation II	Cuisine B	Chef de cuisine et sa mère (sans parcelle) Epouse et enfants	1 2
	Cuisine C	Chef de cuisine et sa mère (avec parcelle) Epouse et enfants	1 2
Situation III	Cuisine D	Chef de cuisine, sa mère et un frère célibataire Epouse et enfants	1 2
	Cuisine E	Chef de cuisine et frère marié Epouse et enfants	1 2
Situation IV	Cuisine F	Chef de cuisine Epouse du chef de cuisine et fils célibataire Epouse d'un autre fils et ses enfants	1 2 3
	Cuisine G	Chef de cuisine, sa nièce utérine et le fils de la nièce Epouse du fils de la nièce et enfants	1 2

La distinction entre ces diverses situations doit nous permettre de dégager les règles de l'organisation du travail agricole, grâce à l'étude de la répartition des tâches et de l'affectation du produit : en effet, ces quatre situations sont révélatrices des différentes combinaisons possibles dans la composition interne des cuisines ; par conséquent, l'étude comparative de ces différentes situations mettra à jour les phénomènes de coopération ou de subordination qui peuvent être révélés par l'organisation du travail agricole, en partant de la situation la plus simple pour aboutir à des situations complexes.

C'est ainsi que, dans la situation I, la division par sexe des membres adultes de la cuisine recouvre la division en sous-lignages : dans ce cas-là, il est vraisemblable que l'affectation du produit agricole se fera selon les règles même de l'organisation du travail agricole.

Puis, dans la situation II, le sous-lignage du chef de cuisine est enrichi de la présence de la mère du chef de cuisine : il sera intéressant de savoir au bénéfice de qui sera fourni cet effort supplémentaire, d'autant plus que, dans un cas, la mère du chef de cuisine a la responsabilité de la culture d'une parcelle d'arachides, alors que, dans l'autre, elle ne l'a pas.

Dans la situation III, le sous-lignage du chef de cuisine est accru de la présence d'un frère cadet, célibataire dans un cas, marié dans l'autre. Là encore, l'analyse portera sur la manière dont sera réparti cet effort supplémentaire, par rapport au modèle de départ (situation I). Ainsi, pourrions-nous faire peut-être ressortir les relations de travail existant entre frères d'un même sous-lignage, et les implications du mariage du frère cadet sur ces relations.

Enfin, la situation IV combine les situations les plus complexes : tantôt, nous avons un chef de cuisine aidé d'un fils célibataire (sous-lignage différent), tantôt nous avons un

chef de cuisine aidé par sa nièce utérine et le fils de celle-ci ; dans chacun de ces cas, il sera intéressant de savoir à qui est destiné l'effort du plus jeune : fils célibataire ou petit-neveu marié.

L'analyse de l'organisation du travail des mils à partir de ces quatre situations, corroborée par différents entretiens, nous démontre l'existence d'une coopération entre les adultes masculins d'une même cuisine ; cette coopération sera mise en évidence aussi bien par l'étude de la répartition des tâches que par celle de l'affectation du produit.

LA RÉPARTITION DES TÂCHES.

Pour étudier la répartition des tâches dans l'organisation du travail des mils, il faut très nettement établir la différence entre la « norme » du système et les faits mesurés, qui nous sont livrés grâce à une observation annuelle continue.

La norme.

Par « norme », nous entendons la « vision qu'ont les protagonistes du fonctionnement d'un système quand ils sont interrogés d'une manière absolument générale sur ce système ». Pour aboutir à dégager cette vision, les entretiens menés avec les cultivateurs doivent être conduits de façon non directive, sans référence aux situations concrètes dans lesquelles est ancré l'interrogé : situation familiale, champ cultivé, opération culturale envisagée, responsabilité du champ, personnes au travail sur ce champ... Loin d'être inutiles, de tels entretiens fournissent un « modèle idéal » qui pourrait être réalisé si, par ailleurs, toutes les contingences quotidiennes étaient abolies (désaccords, diversité des situations familiales, etc.).

La vision normative que l'on a du travail des mils à Nghé-Mbayar est qu'il est le résultat d'un *travail coopératif des hommes d'une même cuisine*. C'est ainsi que les adultes masculins, y compris le chef de cuisine, travailleraient en commun, pour une opération culturale donnée, d'abord sur les champs dont le chef de cuisine a la responsabilité ; puis, les travaux à effectuer sur ces champs étant terminés, la même équipe effectuerait la même opération culturale sur les champs dont les autres adultes masculins de la cuisine ont la responsabilité.

Il y aurait donc ainsi une véritable coopération agricole entre les différents adultes masculins de la cuisine pour pourvoir à l'auto-consommation de l'ensemble des membres du *ngak*, quelles que soient leurs relations de parenté : frères de même mère, père et fils, oncle et neveu utérin... Peut-être même serait-ce là l'origine de cet égalitarisme qui transparaît dans les institutions politiques villageoises ? Reste à savoir si les faits observés répondent à cette vision normative.

La réalité.

L'analyse des faits observés montre que la réalité est beaucoup plus complexe que la vision normative qu'en ont les participants.

Ainsi, la thèse d'une coopération agricole des adultes de la cuisine pour le travail des mils est infirmée par plusieurs faits. Tout d'abord, l'étude de la répartition sexuelle des tâches nous montre que les hommes n'ont pas le seul monopole de la culture des mils (45). C'est ainsi que l'ensemble des adultes de la cuisine, c'est-à-dire hommes et femmes, procède aux semis des mils ; de plus, une femme peut, pour diverses raisons, avoir la responsabilité d'un champ de mil au cours d'une année agricole : dans ce cas, elle pratiquera elle-même les différentes opérations culturales nécessaires au mil, sauf la récolte.

La coopération agricole au sein d'une même cuisine peut être bouleversée par les différences d'appartenance religieuse : c'est ainsi qu'un chef de cuisine de religion Sérère travaillera le dimanche et se reposera le lundi, tandis que son fils, catholique, fera l'inverse.

(45) Cf. Tableau ci-contre.

Mais l'observation des faits nous révélera que les horaires de travail de l'un et de l'autre sont identiques, et que ce travail s'effectuera sur la même parcelle, pour une opération culturale donnée.

Finalement, c'est la thèse d'une coopération agricole pour le travail des mils qui se trouve corroborée, en y apportant toutefois les précisions nécessaires.

Tout d'abord, il faut remarquer que pour l'année d'observation (1967-68) et pour les sept cuisines étudiées, il n'y a ni surgas étrangers, ni firdous, ni navétanes (46).

D'après les renseignements que nous possédons, il semblerait que cette situation soit générale pour l'ensemble de Ngohé-Mbayar, ce qui est très normalement expliqué par la « rareté de la terre » dans l'ensemble de la nébuleuse. La coopération agricole au sein d'une même cuisine ne s'exerce donc uniquement qu'entre membres liés entre eux par la parenté.

De plus, cette coopération agricole dans le travail des mils est encore confirmée par les sept études de cas auxquelles nous nous sommes attachés : elle apparaît aussi bien dans l'étude du déroulement des opérations culturales que dans celle de la répartition de l'effort des membres de la cuisine entre les différentes cultures de mil :

Opérations culturales	Dates	Termes Vernaculaires	POD	BASSI	MATYE	ARA-CHIDES (Aren)
Débroussaillage .	Mai-Juin	FIGU	H	H	H	H
Décortilage de l'arachide	1 ^{re} quinz. Juin	XOBID AREN	—	—	—	F
Semis des mils	2 ^e quinz. Juin	A TUP (...)	H + F	H + F	H + F	—
Semis et 1 ^{er} sarclage de l'arachide	1 ^{re} quinz. Juil.	NAS AREN	—	—	—	H + F
1 ^{er} sarclage des mils	Juillet - 15 Août	BAXAW (...)	H ou F	H ou F	H ou F	—
2 ^e sarclage	15 Août - Fin Septembre	XODYID ...	H ou F	H ou F	H ou F	F
Récolte des mils	Fin Septembre - 15 Janvier	A SAHAD (...)	H	H	H	—
Déterrage de l'arachide	Oct. - 15 novem.	A KAK AREN	—	—	—	H
Entassage de l'arachide	Nov.-Décembre	A POKAT AREN	—	—	—	F
Battage de l'arachide	Nov.-Décembre	A PATYE AREN	—	—	—	H
Vannage de l'arachide	Janvier	A PES AREN	—	—	—	F
Glanage de l'arachide	Février-Mars	A TAN AREN	—	—	—	F

Le déroulement des opérations culturales.

Le dépouillement des emplois du temps quotidiens selon un calendrier agricole, jour par jour, et mois par mois, nous révèle l'étroite coopération qui existe entre le chef de cuisine et l'autre adulte masculin, dans les cuisines D, F et G, que cet autre adulte soit le frère, le fils ou le petit-neveu utérin du chef de cuisine. En effet, ce dépouillement au

(46) Pour la définition de ces termes, se rapporter à : J. ROCH : (1968). Il s'agit de travailleurs résidant dans l'unité d'habitation, mais n'ayant aucun lien de parenté avec les membres de cette unité d'habitation.

jour le jour nous révèle la présence simultanée des deux adultes masculins de la cuisine, sur le même champ, pour la même opération culturale.

Une seule exception, cependant : le cas d'un chef de cuisine et de son frère marié (cuisine E) ; il n'y a pas de coopération dans le travail des mils parce qu'un grave désaccord existe entre les deux frères ; il n'y a pas, non plus, scission en deux cuisines, parce que le chef de cuisine, célibataire, ne peut pas rester seul. Cette situation ambiguë aura des conséquences directes sur l'affectation du produit.

La répartition de l'effort.

Dans le cas des situations I et II, où le chef de cuisine n'est pas aidé par un autre adulte masculin, l'effort qu'il consent aux différentes variétés de mils est proportionnel à la surface attribuée à chacune de ces variétés, comme nous le montre le tableau suivant :

		Rapport en % des heures de travail	Rapport en % des surfaces cultivées
Cuisine A	Pod	27,7 %	23,3 %
	Matye	68,8 %	72,6 %
	Bassi	3,5 %	4,1 %
	TOTAL	100 %	100 %
Cuisine C	Pod	34,4 %	28,3 %
	Matye	54,4 %	65,0 %
	Bassi	11,2 %	6,7 %
	TOTAL	100 %	100 %

Mais, les conclusions les plus intéressantes proviennent des situations où le chef de cuisine est aidé par un autre adulte masculin (situations III et IV). Hormis le cas, déjà signalé, du frère cadet marié en désaccord avec son chef de cuisine, il y a véritablement coopération entre le chef de cuisine et l'autre adulte masculin de la cuisine en ce qui concerne les cultures de petit mil hâtif (*pod*), comme nous le révèle le tableau suivant :

Cuisine D	Chef de cuisine : 243 heures Frère célibataire : 243 heures
Cuisine F	Chef de cuisine : 305 heures Fils célibataire : 295 heures
Cuisine G	Chef de cuisine : 153 heures Petit-neveu utérin 161 heures

En effet, les légères différences d'horaire constatées peuvent être tenues comme négligeables sur une période d'observation annuelle.

Par contre, l'effort consenti par le chef de cuisine aux cultures de petit mil tardif (*matye*) est inférieur à celui consenti par l'autre adulte masculin de la cuisine dans les situations IV, et, notamment, dans le cas où nous sommes en présence d'un chef de cuisine et de son fils.

L'explication en est très simple : l'adulte masculin autre que le chef de cuisine pourra, dans certaines conditions à préciser, disposer du produit de la récolte du champ de *matye* dont il a la responsabilité. On peut déduire de ce que nous avons déjà dit du déroulement des opérations culturales et de la répartition de l'effort la conclusion suivante :

Le chef de cuisine et l'autre adulte masculin de la cuisine (frère, fils ou petit-neveu utérin) cultivent en coopération l'ensemble des champs de mil (pod, matye et bassi) dont

le produit servira à l'auto-consommation du ngak ; par contre, les champs de mil dont le produit pourra éventuellement être approprié par l'autre adulte masculin de la cuisine seront cultivés par celui-là seulement, en surplus du travail fourni précédemment (cuisines F et G).

La preuve inverse nous est, d'ailleurs, apportée par l'exemple du chef de cuisine aidé par un frère célibataire, sans responsabilité de champ de mil (cuisine D). L'établissement d'un calendrier des travaux agricoles de cette cuisine démontre une coopération évidente entre le chef de cuisine et son frère cadet, puisqu'ils travaillent tous deux ensemble sur les mêmes champs ; la seule différence dans les totaux finaux des heures consenties au mil *matye* est due au fait que le frère cadet a eu la garde des troupeaux et des champs, pendant que le frère aîné terminait les récoltes de mil *matye* : cette seule répartition des tâches a pu briser momentanément la coopération agricole étroite de ces deux frères.

L'étude globale des échanges d'heures de travail pour le mil ne fait que nous confirmer dans les conclusions précédentes (47). Ou bien le chef de cuisine est le seul adulte masculin de la cuisine : dans ce cas, il fournit, à lui seul, près de 87 % des heures de travail nécessitées par les travaux des champs de mil ; le restant est fourni, d'une part, par les « travaux agricoles collectifs », et, d'autre part, mais pour une faible proportion (les semis), par le travail de ses épouses (cuisines A, B et C).

Ou bien, il y a d'autres adultes masculins dans la cuisine ; dans ce cas, outre les heures de travail dues soit aux travaux agricoles collectifs, soit aux épouses du chef de cuisine, on peut avoir deux modalités dans la répartition des tâches :

- ou bien, une mésentente règne entre les adultes masculins de la cuisine ; dans ce cas, l'analyse du calendrier des travaux agricoles révèle qu'il n'y a pas de coopération dans le travail des mils (cuisine E) ;
- ou bien, les adultes masculins de la cuisine s'entendent bien : *il y a donc coopération pour le travail des champs de mil dont le produit sera affecté à l'auto-consommation de la cuisine.*

Si le « cadet » du chef de cuisine n'a pas la responsabilité d'un champ de mil, il y a équivalence dans l'ensemble des heures de travail fournies aux champs de mil et par le chef de cuisine et par le « cadet » ; par contre, si le « cadet » a la responsabilité d'un ou plusieurs champs de mil, il fournira un excédent de travail pour ces champs dont le produit pourra ne pas être affecté à l'auto-consommation de la cuisine, en surplus des heures de travail qu'il a fournies en travaillant en coopération avec le chef de cuisine. L'étude de la répartition des tâches fait donc se poser inéluctablement la question de l'affectation du produit.

L'AFFECTION DU PRODUIT.

La règle fondamentale de l'affectation du produit des champs de mil est l'obligation faite au sous-lignage du chef de cuisine de pourvoir à l'auto-consommation de tous les membres de la cuisine pour l'année à venir. L'affectation de la récolte de mil sera donc menée avec des modalités très différentes selon que la récolte proviendra d'un champ dont la responsabilité incombe à un membre du sous-lignage du chef de cuisine, ou du champ relevant d'un membre d'un autre sous-lignage : il y aura, pour les uns, obligation de pourvoir à l'auto-consommation, et, pour les autres, possibilité de recourir à la vente.

L'obligation de pourvoir à l'auto-consommation.

Les champs dont le chef de cuisine a la responsabilité nominale sont ceux dont le produit servira à l'auto-consommation des membres de la cuisine ; ce sont aussi ces champs qui ont fait l'objet d'un travail coopératif de la part des adultes masculins de la cuisine ; généralement, le produit de ces champs est déposé dans un même grenier.

(47) Cf. les 7 tableaux de l'annexe 6.

Quand le chef de cuisine est une femme, celle-ci effectuera elle-même les différents travaux préparatoires à la récolte de mil, et fournira le mil pour l'auto-consommation de la cuisine. Si le chef de cuisine est dans l'impossibilité de cultiver le mil soit à cause d'une activité absorbante (tissage ou commerce), soit à cause d'infirmités physiques, sa mère ou son frère (de même sous-lignage que lui), le relayeront et pourvoiront à l'auto-consommation des membres de la cuisine, par leur travail. Enfin, quand un désaccord existe entre deux adultes masculins d'une même cuisine et qu'il n'y a pas de travail coopératif sur les champs de mil, on a recours à certaines solutions qui mettent en évidence la solidarité des membres de la cuisine pour sa survie : dans le cas étudié (cuisine E), pour lequel règne une mésentente entre le chef de cuisine et son frère cadet marié, les récoltes des champs de mil des deux frères sont mises dans deux greniers séparés ; pendant un mois, on consomme le mil du grenier du chef de cuisine, et, le mois suivant, on consomme celui du grenier du frère cadet, et ainsi de suite tout au long de l'année...

Finalement, si l'obligation de pourvoir à l'auto-consommation des membres de la cuisine incombe au chef de cuisine ou aux différentes personnes de son sous-lignage, elle fait néanmoins appel à la coopération, dans le travail, de tous les adultes masculins de la cuisine, qu'ils soient du sous-lignage du chef de cuisine ou non.

Ces derniers peuvent éventuellement recourir à la vente du produit de leur travail.

La possibilité de recourir à la vente.

La libre disposition de sa récolte de mil par l'autre adulte masculin de la cuisine (frère, fils ou neveu utérin) dépend des résultats de l'ensemble de la récolte. En effet, une évaluation au « jugé » des greniers permet de savoir de manière approximative si l'ensemble des récoltes de mils provenant des champs dont le chef de cuisine a la responsabilité sera suffisant pour alimenter la cuisine pour toute l'année à venir, connaissant, par ailleurs, la vitesse d'écoulement des greniers en fonction de la composition de la cuisine en « adultes » et en « enfants ». Cette méthode d'évaluation au jugé permet de savoir si la récolte pourra satisfaire les « besoins » (*soxla*) de la cuisine.

Si la récolte est jugée insuffisante, on consommera d'abord tout le mil accumulé dans le grenier du chef de cuisine, et dont la production a fait l'objet d'un effort commun de la part des adultes masculins du *ngak* ; puis, ce grenier épuisé, on consommera le mil accumulé dans le grenier d'un membre d'un autre sous-lignage de la cuisine, généralement le fils.

Par contre, si la récolte est jugée suffisante pour satisfaire à l'alimentation de tous les membres de la cuisine pendant une année, les autres adultes qui ont accumulé une récolte de mil dans leur propre grenier, pourront disposer du produit de cette récolte : ils le vendront pour accroître la « richesse de la case de la mère » de leur propre sous-lignage ; cependant, c'est le chef de cuisine lui-même qui conseille l'affectation du produit de la vente à un achat jugé le plus satisfaisant possible pour l'accroissement de la « richesse de la case de la mère » de son propre fils (généralement : achat de têtes de bétail), bien qu'il s'agisse d'un sous-lignage différent.

Il n'y aurait donc pas antagonisme, mais bien plutôt solidarité entre les différents sous-lignages d'une même cuisine, qui trouvent tous leur unité dans la personne du *yal-ngak*, puisque chaque membre de chaque sous-lignage lui est attaché soit par des liens de parenté, soit par des liens d'alliance ; en dernier ressort, cette solidarité est éminemment marquée par le « droit de regard » qu'exerce le chef de cuisine sur l'affectation de la production de mil de la cuisine, ce qui s'explique par la place essentielle que tient le mil, produit de subsistance, dans les préoccupations des Sérér.

En définitive, on peut avancer qu'il y a distorsion entre la norme et la réalité de l'organisation du travail des mils ; si la norme proclame la coopération de tous les adultes masculins d'une même cuisine, les faits observés apportent des corrections importantes : tout d'abord, le travail des mils n'est pas réservé qu'aux hommes, puisque les femmes participent aux semis, ou qu'elles peuvent avoir la responsabilité d'un champ de mil, soit en tant que chef de cuisine, soit en remplacement d'un champ d'arachides, soit, enfin,

parce que leur fils, chef de cuisine, est lui-même dans l'impossibilité de se livrer à cette culture. Ensuite, il n'y a de coopération que pour les champs de mil dont le produit servira à l'auto-consommation de tous les membres du *ngak* ; les champs dont le produit pourra être éventuellement approprié au profit d'un sous-lignage de la cuisine ne sont pas cultivés en coopération.

Or, d'après les indices historiques que nous possédons, il semblerait que les mils aient été depuis fort longtemps la production majeure du terroir de Ngohé-Mbayar ; par contre, l'arachide ne serait que d'introduction très récente, entre 1910 et 1914 environ. Il est donc fort possible que la distorsion qui existe entre la norme et la réalité de l'organisation du travail des mils ait été une porte ouverte à la possibilité de l'intégration de l'arachide dans le système cultural des Sérér du Mbayar : en effet, cette possibilité d'intégration était offerte par le cas des champs de mil dont le produit n'était pas réservé à la seule auto-consommation et dont l'entretien ne faisait pas l'objet d'un effort commun des adultes masculins de la cuisine.

Il nous faut donc voir quels sont les éléments de l'organisation du travail de l'arachide qui nous permettraient d'étayer cette hypothèse.

L'organisation inégalitaire du travail de l'arachide

En tant que culture industrielle d'introduction récente, l'arachide a été, semble-t-il, le véhicule de pénétration de l'économie monétaire dans cette « société de transition » que constitue Ngohé-Mbayar. Le comportement des Sérér face à la pénétration de l'économie arachidière a été diversement interprété : pour les uns, il y aurait un comportement de « résistance » (48) ; pour d'autres, il y aurait apparition d'une « individualisation des revenus » (49). Or, les études de M. le Professeur PÉLISSIER ont bien montré comment, loin de résister à l'économie arachidière, les Sérér ont judicieusement *intégré* l'arachide dans leur système cultural traditionnel, fort élaboré par ailleurs. Notre hypothèse serait donc la suivante : en ce qui concerne Ngohé-Mbayar, si cette intégration de l'arachide dans le domaine cultural a été réussie, c'est parce que l'arachide n'a été adoptée que pour être mise au service de ce qui paraît être le but ultime de l'activité économique des Sérér : la « richesse de la case de la mère » ; l'intégration au système cultural aurait été aussi une intégration au système culturel.

Il n'y aurait donc ni comportement de résistance, ni apparition d'un individualisme économique, car, après cinquante ans de culture arachidière, la « case de la mère » nous apparaît comme un phénomène d'économie de groupe dont l'existence demeure primordiale. Ainsi, le système de parenté propre aux Sérér du Mbayar aurait capté et mis à son service cette « innovation » que représentait l'arachide. Quant à l'influence de l'économie arachidière sur les différents domaines de la vie Sérér, A. LERICOLLAIS fait cette remarque :

« Il est frappant de ne retrouver que peu de traces de ces cinquante ans d'économie de traite quand on dresse l'inventaire des biens d'une maison sérère, hormis quelques bassines et marmites, quelques robes dans des malles, parfois quelques tôles sur le toit. » (50).

C'est donc en ayant à l'esprit la spécificité de cette « économie de groupe » caractéristique des Sérér du Mbayar que l'on étudiera les déséquilibres qui peuvent se manifester dans les échanges de travail pour l'arachide : ces déséquilibres seront révélateurs de la manière dont cette économie de groupe fonctionne, des tensions qui s'y créent, et de la direction dans laquelle elles s'exercent. Pour y parvenir, nous analyserons successivement la répartition des tâches, puis l'affectation du produit de l'arachide, à partir de l'étude des sept cuisines qui ont déjà retenu notre attention.

(48) Ph. COUTY (1969), p. 10 (résistance *relative* par rapport à celle des Wolofs).

(49) A. LERICOLLAIS (1969), p. 11.

(50) A. LERICOLLAIS (1969), p. 8.

LA RÉPARTITION DES TÂCHES.

La distinction entre « la norme » et la réalité, telle qu'elle nous est révélée par l'observation des faits, nous permettra de mieux appréhender les déséquilibres qui se manifestent à l'occasion des échanges de travail pour l'arachide, culture produite aux seules fins de la commercialisation.

La norme.

En retenant la même définition que précédemment de « la norme », il semblerait que les Sérère de Ngohé-Mbayar perçoivent globalement les travaux d'arachides comme des travaux réservés aux femmes, tandis que les hommes se livreraient aux cultures de mil. Le schéma idéal de répartition des tâches serait le suivant : au sein d'une cuisine donnée, tandis que les hommes se livrent, en coopération, aux différentes opérations culturales nécessaires sur les champs de mil, les femmes, de leur côté, devraient se livrer, toujours en coopération, aux différentes tâches exigées par les différentes parcelles d'arachide attribuées aux membres de la cuisine, hommes ou femmes ; elles devraient, d'ailleurs, accorder leurs soins d'abord à la parcelle d'arachides du chef de cuisine, puis à leurs propres parcelles, en commençant d'abord par celle de la première épouse, et ceci pour chaque opération culturale.

Les études de cas menées à Ngohé-Mbayar semblent nous indiquer que ce schéma idéal est fort peu respecté, et qu'il se crée des déséquilibres à l'occasion des échanges de travaux agricoles pour l'arachide au sein d'une même cuisine.

La réalité.

L'observation nous révèle les faits suivants : tout d'abord, les travaux agricoles concernant l'arachide ne sont pas uniquement réservés aux femmes ; ensuite, il n'y a que très rarement coopération des femmes d'une même cuisine pour ces travaux ; par contre, se créent des déséquilibres, dans les échanges de travail agricole.

La répartition sexuelle des tâches (51).

Les seuls travaux réellement réservés aux femmes en ce qui concerne l'arachide sont le décorticage, le deuxième sarclage, l'entassage, le vannage et le glanage, en raison d'une division sexuelle des tâches fondée sur la pénibilité des travaux à accomplir.

Les travaux communs aux hommes et aux femmes seraient les semis d'arachides, suivis immédiatement du premier sarclage. Cependant, avec la pénétration d'instruments de production tels que semoirs et houes, cette opération culturale est de plus en plus menée par les hommes seuls. Dans les sept cuisines, il semblerait pourtant qu'aucun instrument de production moderne n'ait été employé pour les semis et le premier sarclage de l'arachide, contrairement aux consignes de vulgarisation de la SATEC. Par contre, ces consignes semblent avoir été beaucoup mieux respectées en ce qui concerne les cultures de mil (emploi de rayonneurs et de houes ; utilisation de l'engrais). Donc, du moins dans ces sept cuisines, les semis et le premier sarclage de l'arachide restent encore une opération commune aux hommes et aux femmes.

Mais, il y a aussi certaines opérations culturales concernant l'arachide qui, en raison de leur pénibilité, semblent réservées aux hommes : il s'agit du débroussaillage, du déterrage et du battage.

Les travaux concernant l'arachide ne sont donc que très partiellement effectués par les femmes.

La répartition de l'effort (52).

Les tableaux de l'annexe nous fournissent les échanges d'heures de travail entre les différents membres des cuisines étudiées. Si, à l'intérieur d'une même cuisine, nous calcu-

(51) Tableau de la page 41.

(52) Tableaux de l'annexe 7.

lons les pourcentages des heures fournies et des heures reçues par chacun des membres d'une cuisine par rapport au total des heures fournies (ou reçues) par l'ensemble des membres de la cuisine, nous pourrions calculer, pour chacun d'entre eux, un solde, positif ou négatif ; c'est de la comparaison de ces soldes que nous avons tiré le tableau suivant qui nous permettra de comprendre dans quel sens s'effectuent les échanges de travail en ce qui concerne les cultures d'arachides :

Soldes des échanges d'heures de travail, réduits en pourcentages de l'ensemble des heures fournies par les membres d'une cuisine.				
Situation I	Cuisine A	Chef de cuisine	+ 32,0 %	NDOK 1 NDOK 2 NDOK (3 + 4)
		1 ^{re} Epouse	- 8,9 %	
		2 Epouse et 3 ^e Epouse	- 23,1 %	
Situation II	Cuisine B	Chef de cuisine	- 5,7 %	} NDOK 1 NDOK 2
		Mère du chef de cuisine (sans champ)	- 27,1 %	
		Epouse du chef de cuisine	+ 32,8 %	
	Cuisine C	Chef de cuisine	- 11,0 %	} NDOK 1 NDOK 2
		Mère du chef de cuisine (avec champ)	+ 3,5 %	
		Epouse du chef de cuisine	+ 7,5 %	
Situation III	Cuisine D	Chef de cuisine	+ 14,9 %	} NDOK 1 NDOK 2
		Mère du chef de cuisine (sans champ)	- 28,5 %	
		Frère célibataire	- 8,7 %	
		Epouse du chef de cuisine	+ 22,4 %	
	Cuisine E	Chef de cuisine	+ 1,6 %	} NDOK 1 NDOK 2
		Frère marié	- 26,1 %	
Situation IV	Cuisine F	Chef de cuisine	+ 17,6 %	} NDOK 1 NDOK 2 NDOK 3
		Epouse du chef de cuisine	- 5,2 %	
		Fils célibataire	- 15,3 %	
		Epouse d'un autre fils	+ 2,7 %	
	Cuisine G	Chef de cuisine	+ 15,0 %	} NDOK 1 NDOK 2
		Nièce utérine et petit-neveu utérin	- 59,2 %	
		Epouse du petit-neveu	+ 44,2 %	

De la comparaison de ces différentes situations, on peut tirer plusieurs conclusions. Tout d'abord, si l'on s'attache aux situations où le *yal-ngak* est le seul adulte masculin de la cuisine (cuisines A, B, C), on s'aperçoit qu'il y a un clivage entre des situations de ménage polygame et des situations de ménage monogame : dans le premier cas (cuisine A), où la division par sexe des membres du *ngak* se superpose à la division en sous-lignages, le chef de cuisine est très nettement bénéficiaire des échanges de travail pour l'arachide ; en effectuant un dépouillement des emplois du temps de cette cuisine au jour le jour, nous nous apercevons que c'est le seul cas où existe un travail coopératif des femmes de la cuisine ; il est possible que la bonne entente qui règne entre elles et l'égalité de leur statut (53) soit à l'origine de cette réelle coopération agricole.

Cette situation de ménage polygame simple (c'est-à-dire : le chef de cuisine et ses épouses) se rapproche le plus du schéma idéal d'organisation du travail tel qu'il est expri-

(53) Dans ce *NGAK*, toutes les femmes sont des épouses du chef de cuisine ; il n'y a pas sa mère.

mé par les Sérér de *Ngohé* : les trois épouses du *yal-ngak*, représentant chacune un sous-lignage, effectuent les sarclages d'arachide sur la parcelle du chef de cuisine et sur leurs propres parcelles, tandis que le chef de cuisine, représentant d'un autre sous-lignage, est accaparé par les travaux réclamés par les champs de mil, afin de pourvoir à l'auto-consommation de tous les membres du *ngak*. Il y aurait donc ainsi une contrepartie à cette obligation faite au sous-lignage du chef de cuisine de fournir ce qui est nécessaire aux repas.

Par contre, dans les cas de ménage monogame, le solde des échanges de travail pour l'arachide se fait en faveur de l'épouse du chef de cuisine ; en effet, c'est à elle qu'échoit l'obligation de piler le mil, d'aller chercher l'eau et de faire cuire les repas. Cette obligation est très contraignante puisque les analyses de répartition du temps de travail menées sur d'autres cuisines nous ont permis de constater qu'elle absorbait entre 40 % et 60 % du temps de travail d'une jeune épouse.

Inversement, dans un ménage polygame, ces travaux domestiques s'effectuent par roulement entre chacune des épouses, ce qui fait que chacune d'entre elles en est d'autant allégée et leur permet de dégager un excédent de travail à réserver aux parcelles d'arachides. Dans la situation de ménage monogame, l'excédent d'heures de travail dont l'épouse du chef de cuisine est bénéficiaire est principalement le fait de son mari, et, éventuellement, de la mère de celui-ci, quand cette dernière n'a pas la responsabilité d'un champ d'arachide. Ici aussi, tout se passe comme si les membres du sous-lignage du *yal-ngak* fournissent une contrepartie au sous-lignage de l'épouse du chef de cuisine, en raison de l'accaparement de cette dernière par les travaux domestiques.

Mais, ces flux d'échanges de travail s'inversent dans les situations où le chef de cuisine n'est plus le seul adulte masculin de sa cuisine (cuisines D, F, G). Dans la plupart de ces cas, le *yal-ngak* est bénéficiaire d'une partie de l'effort fourni par le jeune adulte masculin de la cuisine en ce qui concerne les travaux d'arachide, comme nous le révèle le dépouillement au jour le jour des emplois du temps ; cette fraction de l'ensemble des heures de travail dont le chef de cuisine est bénéficiaire paraît relativement constante (aux environs de 16 %).

Dans tous ces cas, nous observons que l'épouse, soit du chef de cuisine, soit du jeune adulte masculin, qui est chargée des travaux domestiques, est aussi bénéficiaire d'une fraction de l'ensemble des heures de travail consacrées par les gens de la cuisine à la culture de l'arachide ; c'est, généralement, de la part de son mari qu'elle reçoit cet apport en travail, ou, plus rarement, d'un membre du sous-lignage de celui-ci.

Le cas particulier (cuisine E) où nous avons un désaccord entre le chef de cuisine et son frère cadet marié ne fait que nous confirmer dans cette voie : il y a presque coupure totale entre les deux frères en ce qui concerne la répartition des tâches pour l'arachide, mais le jeune frère fournit une aide appréciable à sa propre épouse.

Finalement, les seuls en défaveur de qui paraissent s'exercer les déséquilibres nés de la répartition des tâches pour l'arachide au sein d'une cuisine semblent être le jeune adulte masculin en position soit de fils, soit de petit-neveu utérin vis-à-vis du chef de cuisine, et la femme qui, soit mère, soit épouse du chef de cuisine, est déchargée des travaux domestiques en raison de son âge et de la présence de l'épouse d'un jeune adulte masculin.

Il devient donc intéressant de savoir comment se combinent tous ces déséquilibres, nés de la répartition des tâches, avec les règles d'affectation du produit de l'arachide.

L'AFFECTATION DU PRODUIT.

Dans un premier temps, le produit des parcelles d'arachides du *ngak* est réparti en trois parts : l'une de ces parts est vendue par les hommes de la cuisine à la coopérative, une autre est réservée à l'auto-consommation (graines d'arachides grillées), et la troisième formera la réserve de semences qui servira lors de la prochaine campagne agricole.

A cette « distribution primaire » se superpose une « distribution secondaire », qui sera une véritable « redistribution » du produit des récoltes d'arachides entre les membres d'une même cuisine. En effet, les sommes perçues par les hommes de la cuisine lors de la vente de l'arachide à la coopérative seront réparties entre chaque responsable d'une parcelle d'arachide au prorata de sa récolte ; une fois que chacun de ces individus aura satisfait ses besoins immédiats, le restant du produit de la récolte d'arachide sera assemblé au niveau du sous-lignage pour constituer la « richesse de la case de la mère ».

Les besoins des individus.

Les « besoins » (*soxla*) satisfaits par le produit de la récolte d'arachides sont les suivants : le paiement des impôts, l'achat de vêtements, le remboursement de crédit, et l'achat d'aliments pour agrémenter les repas (sauce à la tomate, oignons, manioc, etc.).

Il semblerait que l'on assiste à une atténuation progressive de la solidarité des sous-lignages, du moins en ce qui concerne la satisfaction des besoins, au fur et à mesure de la pénétration des religions « modernes », islam et christianisme. L'exemple de l'achat de vêtements par les parents pour les enfants est éclairant sur ce point. D'après les quelques renseignements que nous avons pu recueillir à ce sujet, il paraît qu'auparavant les vêtements des enfants devaient être achetés par leur mère, ce qui manifestait bien la solidarité du sous-lignage. En effet, tandis que le père et ses fils cultivaient les parcelles dont le produit était réservé à l'auto-consommation du *ngak*, la mère et ses filles cultivaient les parcelles dont le produit pouvait être soit échangé, soit vendu. Dans ces conditions, on estimait normal que la mère habille ses fils, puisqu'eux-mêmes avaient travaillé pour pourvoir à l'auto-consommation de tous les membres du *ngak*. Cependant, la règle n'était pas d'une rigidité absolue : si la mère ne pouvait subvenir à l'achat de vêtements pour l'ensemble des enfants, le père se chargeait de cet achat en ce qui concernait les garçons. La seule exception se rencontrait chez les bourreliers (*sakobe*) où l'achat de vêtements pour les enfants était à la charge du père.

Mais, avec la pénétration de l'islam et du christianisme, il semble qu'il y ait une prise de conscience de ce que devrait être le « rôle du père » par rapport au système traditionnel, surtout marqué par l'importance de la mère. Nos informateurs catholiques ou musulmans nous ont indiqué que c'était à eux qu'incombait de plus en plus l'achat de vêtements pour les enfants.

Ainsi, l'appartenance à ces religions pourrait-elle marquer une volonté de « modernisme » et donc de détachement par rapport à toute la société traditionnelle. Mais, si la solidarité des membres du sous-lignage se désagrège en ce qui concerne la satisfaction des besoins immédiats, elle reste entière pour la constitution de la « richesse de la case de la mère ».

La richesse du sous-lignage.

Une fois satisfaits les « besoins immédiats », tout ce qui reste du produit de la récolte d'arachide est consacré à la « richesse de la case de la mère » (*halal a ndok ya*), qui est donc constituée par l'addition des apports de chaque membre d'un sous-lignage. Le chef de cuisine (*yal ngak*) a pouvoir de décision sur l'affectation du produit monétaire tiré de la récolte d'arachides de ses propres fils bien que ceux-ci ne soient pas du même sous-lignage que lui. Ces biens seront hérités par les neveux utérins des membres masculins du sous-lignage, c'est-à-dire par les fils de leurs sœurs, qui résident ailleurs, puisque mariées (règle de virilocalité). De plus, cette « richesse de la case de la mère » sert à verser les compensations matrimoniales des membres masculins du *ndok* non encore mariés, et elle est enrichie d'une partie des dots versées lors du mariage des jeunes filles du sous-lignage.

Ainsi, le produit de la récolte d'arachides restant après la satisfaction des besoins est-il accumulé par chaque sous-lignage au sein d'une même cuisine.

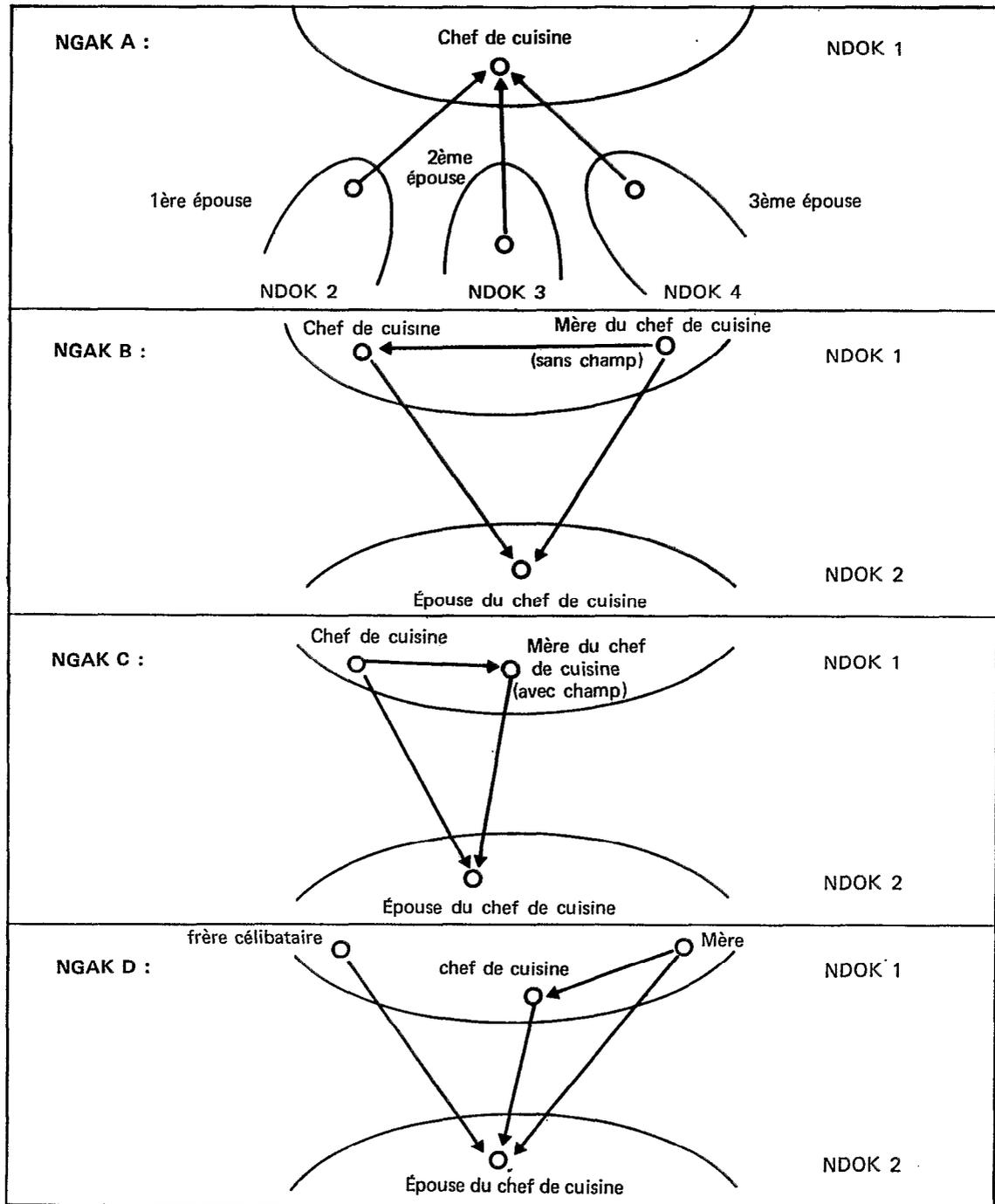


FIG. 5. — Echanges d'heures de travail pour l'arachide entre sous-lignages d'une même cuisine (1).

Connaissant les déséquilibres nés des échanges de travail pour l'arachide au sein d'une exploitation et l'affectation de son produit, il faut rechercher dans quel sens ils se produisent et s'il n'y a pas de contrepartie à ces déséquilibres (54).

L'unité d'affectation du surplus du produit arachidier, après satisfaction des besoins individuels, est le sous-lignage ; par conséquent, les échanges de travail effectués à l'intérieur d'un même sous-lignage sont profitables à l'ensemble des membres de ce sous-lignage : il n'y a donc pas de déséquilibres réels dans ces échanges de travail, puisque le travail de chacun contribue à assurer la « richesse de la case de la mère » de tous. C'est le cas, notamment, du travail d'un fils, qu'il soit chef d'exploitation ou non, au bénéfice de sa mère, ou inversement (exploitations B, C, D, F). C'est le cas, aussi, du travail de la nièce utérine et du petit-neveu utérin au bénéfice du chef d'exploitation (exploitation G). *Il est à remarquer, toutefois que le frère cadet du chef d'exploitation, marié ou célibataire, ne travaille jamais au bénéfice de celui-ci* (exploitations D et E).

Mais, de véritables déséquilibres s'exercent *apparemment* aux dépens de ceux qui travaillent pour des membres de l'exploitation qui ne sont pas de leur propre sous-lignage (55). Si nous prenons en considération le travail effectué pour les cultures en vue de l'auto-consommation et le travail domestique des épouses, on s'aperçoit qu'il existe des contreparties à ces déséquilibres apparents dans les échanges de travail pour l'arachide, et l'on saisit du même coup l'unité profonde de la notion de travail en milieu Sérér.

C'est, tout d'abord, le cas des époux travaillant au bénéfice de leurs épouses ; comme ils sont parfois secondés par leur mère et par leur frère cadet dans cette tâche, il y a aide du sous-lignage de l'époux au bénéfice de celui de l'épouse, et donc déséquilibre apparent (exploitations B, C, D, E, G). Mais, ce déséquilibre est, en réalité, une contre-partie au travail domestique de la jeune épouse, qui, absorbée par ses tâches (eau, pilage, cuisine), ne peut se consacrer pleinement à la culture de sa parcelle d'arachides. De plus, en travaillant sur la parcelle d'arachide de sa femme, le mari contribue à façonner la « richesse de la case de la mère » de ses enfants, et, notamment, à constituer la masse de biens qui servira, plus tard, au versement des compensations matrimoniales de ses propres fils. Ainsi, il y aurait une division des tâches entre sous-lignages au sein d'une même exploitation : celui du chef d'exploitation serait voué principalement aux cultures d'auto-consommation, et ceux de ses épouses seraient voués essentiellement au travail domestique et aux cultures de commercialisation. Il y aurait donc apport d'un ou plusieurs sous-lignages à un autre, là où ce dernier serait défaillant, et donc compensation d'un « manque à gagner » qu'aurait pu éprouver celui-là.

A contrario, il faut tenir compte de l'ensemble des travaux des membres d'une exploitation pour comprendre le cas d'un chef d'exploitation bénéficiaire d'un apport en travail de la part de ses trois épouses en ce qui concerne l'arachide (exploitation A). En effet, dans cette situation de ménage polygame, les tâches domestiques sont légères pour chacune des épouses, puisqu'effectuées à tour de rôle. Il en résulte un excédent de travail qui est reversé au bénéfice du chef d'exploitation, en contrepartie de l'obligation faite à celui-ci de pourvoir à l'auto-consommation de tous les membres du *ngak*.

C'est, de même, le cas d'un chef d'exploitation bénéficiaire de l'apport en travail de son fils et de son épouse (exploitation F). Dans ce cas précis, l'épouse, âgée, est déchargée des tâches domestiques accomplies par la jeune épouse de l'un des fils, et le fils, célibataire, n'a, par conséquent, pas de contrepartie à fournir au travail domestique. Il travaille en coopération avec le chef d'exploitation pour les cultures en vue de l'auto-consommation, ce qui constitue une contrepartie à la fraction que les membres de son propre sous-lignage consomment sur les greniers du chef d'exploitation ; mais, par ailleurs, comme il a la possibilité d'approprier pour son propre sous-lignage le produit des champs de mil dont il a la responsabilité, il compense cette possibilité d'accroissement de la « richesse de la case de la mère » en reversant au profit des champs d'arachides du chef d'exploitation l'excédent de travail qu'il détient du fait de son propre célibat.

(54) Schémas pages 50 et 52.

(55) L'ensemble de cette conclusion a très largement bénéficié des critiques de M^{lle} M. DUPIRE.

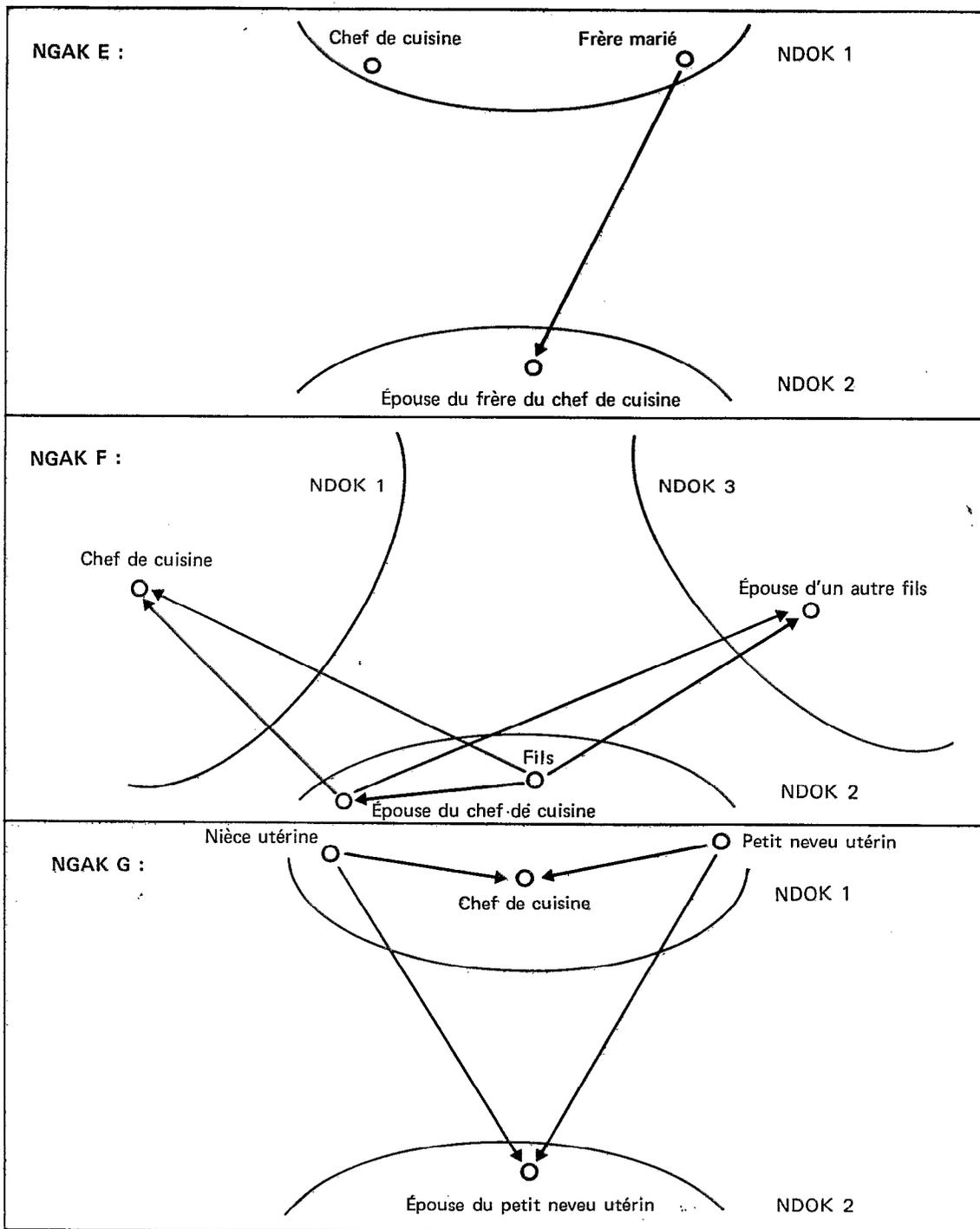


FIG. 6. — Echanges d'heures de travail pour l'arachide entre sous-lignages d'une même cuisine (2).

En définitive, les différentes situations étudiées peuvent être résumées de la manière suivante :

1) *Le chef d'exploitation est le seul adulte masculin de l'exploitation :*

2 cas :

Ménage polygame : le chef d'exploitation est bénéficiaire d'un excédent de travail de la part de ses épouses pour les cultures commercialisables.

Ménage monogame : le chef d'exploitation supplée au manque à gagner qu'éprouve le sous-lignage de son épouse du fait des obligations domestiques de cette dernière.

2) *Le chef d'exploitation n'est pas le seul adulte masculin de l'exploitation.*

L'autre adulte est du même sous-lignage (frère cadet marié ou célibataire, petit-neveu utérin) : les deux adultes masculins travaillent en coopération les cultures en vue de l'auto-consommation, et celui qui est marié supplée aux obligations domestiques de sa propre épouse en fournissant un excédent de travail pour les cultures commercialisables de cette dernière ; il se fait parfois aider par sa mère à cette fin.

Il est à remarquer qu'au sein d'un même sous-lignage, le frère cadet, marié ou célibataire, ne fournit pas de travail au bénéfice du chef d'exploitation, à l'inverse du petit-neveu utérin. Si l'on ne tenait pas compte de l'affectation dernière du produit des cultures commercialisables, la situation du petit-neveu utérin pourrait sembler beaucoup plus voisine de celle du fils que de celle du frère cadet.

L'autre adulte est d'un sous-lignage différent (fils).

Le fils travaille en coopération avec le chef d'exploitation pour les cultures en vue de l'auto-consommation, et reverse un excédent de travail au bénéfice des cultures commercialisables de ce dernier, en compensation de la possibilité d'appropriation d'une partie de ses cultures de mil.

Donc, à un déséquilibre apparent entre sous-lignages dans les échanges de travail pour l'arachide, correspond un équilibre réel si l'on tient compte de l'ensemble des travaux fournis par tous les membres d'une exploitation. Mais, c'est peut-être parce que cet équilibre profond n'est pas immédiatement perceptible par tous qu'il existe un écart entre la norme et la réalité du travail de l'arachide ; en effet, la vision normative du travail de l'arachide voile ces déséquilibres apparents en réservant le travail de l'arachide aux seules femmes, car, ainsi, les règles de production et les règles d'affectation se recouvriraient exactement, chaque femme étant à l'origine d'un sous-lignage au sein d'une même exploitation : à chaque sous-lignage regroupé autour d'une femme reviendrait le produit des champs d'arachides cultivés par les membres de ce sous-lignage.

Peut-être pourrait-on voir dans ce jeu subtil de contreparties dans les échanges de travail au sein d'une exploitation l'origine même de cet « égalitarisme » des Sérér, qui a frappé certains auteurs au point de qualifier leur système politique d'« anarchie » (56). Cette profonde unité des systèmes de production agricole ne pourra que davantage être mise en valeur par l'étude de l'organisation du travail des cultures d'appoint.

L'organisation du travail des cultures d'appoint

Les cultures d'appoint, à Ngohé-Mbayar, sont le manioc et les haricots. Ces cultures sont insignifiantes quant au temps de travail qu'elles exigent au cours d'une année agricole, du moins pour les cuisines où on se livre soit à la culture des haricots, soit à celle du manioc, soit aux deux à la fois (57). L'étude des règles de l'organisation du travail de

(56) Cf. notamment : RAULIN, 1967, p. 28.

(57) Tableau de l'annexe 8.

ces deux cultures nous révélera que le système de production du manioc serait assez proche de celui du mil, tandis que celui des haricots serait assez proche de celui de l'arachide.

PRODUCTION ET AFFECTATION DES CULTURES DE MANIOC.

La caractéristique fondamentale du manioc est d'être une culture pluri-annuelle, à l'encontre de toutes les plantes cultivées à Ngohé-Mbayar, qui sont saisonnières : la pousse du manioc s'étend sur deux cycles agricoles, puisque, planté au début d'une saison des pluies, on ne commence à le déterrer qu'à la fin de la saison des pluies suivante.

Comme, en règle générale, pour le mil, la culture du manioc est réservée aux hommes de la cuisine. Les différentes opérations culturales pratiquées sont les suivantes : on plante les pieds de manioc vers les mois de juillet-août, et on sarcle les mauvaises herbes du champ de manioc ; puis, on clôt ce champ d'une haie d'épineux ; au mois de juillet de l'année suivante, on peut semer de l'arachide ou des haricots dans le champ de manioc, mais pas de mil, car il « étouffe » le manioc. Si on a semé de l'arachide ou des haricots, on pratique toutes les opérations culturales nécessitées par l'arachide ou les haricots, et on bâtit des mottes autour des pieds de manioc. Si on n'a rien semé dans le champ de manioc, on sarcle ce champ une ou deux fois, et on entoure de mottes les pieds de manioc. On peut commencer à déterrer les racines à partir des mois d'octobre-novembre, et ceci jusqu'à épuisement : en aucun cas, il n'y a récolte nette de tous les pieds de manioc, mais prélèvement continu au fur et à mesure des besoins.

Les racines de manioc prélevées sont affectées à la consommation de la cuisine ; on peut, cependant, soit échanger directement du manioc contre du mil, soit vendre des paquets de manioc pour 25 francs. Mais, quelle que soit la modalité de l'échange, *le produit de cet échange est affecté à la préparation des repas pour l'ensemble des membres de la cuisine* : achat de piments, de riz, de lait caillé, etc. On peut donc conclure à la similarité des systèmes de production du mil et du manioc : travaux agricoles effectués principalement par les hommes et affectation à la consommation de l'ensemble des membres d'un *ngak*. Par contre, le système de production des haricots se rapprocherait davantage de celui de l'arachide.

PRODUCTION ET AFFECTATION DES CULTURES DE HARICOTS.

La caractéristique fondamentale des haricots est de constituer une culture intercalaire sur des parcelles soit d'arachide, soit de mil (*pod* ou *matye*), soit de manioc.

Les différentes opérations culturales à pratiquer sont : les semis, au mois d'août ; les sarclages, au cours de la dernière quinzaine d'octobre et de la première quinzaine de novembre ; la récolte, en décembre. Le sarclage est généralement effectué par les hommes, en même temps qu'une autre opération culturale menée pour la culture principale de la parcelle où sont semés les haricots. C'est ainsi que le sarclage des haricots semés dans un champ d'arachides est effectué en même temps que le déterrage des arachides ; aussi, au cours des travaux agricoles collectifs de déterrage d'arachides, les cultivateurs les plus actifs qui ont distancé leurs camarades se moquent d'eux en leur lançant :

« *Yangio haka birxa* »

(« Il faut déterrer et désherber ! »),

car les retardataires auraient tendance à négliger le travail de sarclage des haricots au profit de celui de déterrage des arachides, plus spectaculaire.

Le sarclage des haricots semés dans un champ de mil *matye* est mené en même temps que le deuxième sarclage de la culture principale du champ. Par contre, le sarclage des haricots semés dans un champ de mil *pod* ou de manioc doit être effectué pour lui-même, puisque les opérations culturales concernant les cultures principales sont déjà terminées. Cependant, le sarclage des haricots semés dans un champ de mil *pod* peut être

fait par des femmes, quand elles ont la responsabilité du champ de la culture principale.

Toutefois, la récolte des haricots est toujours effectuée par les femmes de la cuisine.

Au stade de la distribution primaire, le produit de la récolte revient à la personne, homme ou femme, qui avait la responsabilité de la parcelle où étaient cultivés les haricots. Le produit de la récolte est alors divisé en trois fractions : l'une pour l'auto-consommation de tous les membres de la cuisine, l'autre gardée à titre de semences pour la prochaine saison agricole, et la troisième, s'il en reste, vendue.

Au stade de la distribution secondaire, le produit de cette vente revient à celui ou celle qui était responsable de la parcelle où étaient cultivés les haricots, et lui sert à satisfaire ses besoins immédiats. Le produit de la récolte est généralement faible en poids, mais d'un bon rapport, puisque le kilog de haricots est vendu plus du triple du kilog de mil (58).

En dernière analyse, le système de production des haricots serait assez voisin de celui de l'arachide à plus d'un titre : d'une part, la responsabilité d'une parcelle cultivée en haricots peut échoir aussi bien à un homme qu'à une femme, et, d'autre part, le produit de la vente des haricots n'est pas destiné à satisfaire seulement l'auto-consommation de tous les membres du *ngak*, mais aussi les besoins de celui qui avait la responsabilité de la parcelle cultivée en haricots...

Sans être semblables, ces deux systèmes de production seraient très voisins.



Au terme de cette analyse de l'organisation du travail agricole au sein de l'exploitation, nous nous devons de souligner l'unité profonde du système. En effet, le travail agricole des membres de l'exploitation est réparti entre deux types d'activités :

- productions en vue de l'auto-consommation : mils et manioc ;
- productions en vue de la commercialisation : arachides et haricots.

Si l'on tient compte des travaux domestiques des épouses, on constate tout un courant d'échanges de travail entre les différents sous-lignages constituant une exploitation, échanges tels que les déséquilibres apparents constatés dans l'une de ces trois activités sont, en réalité, compensés dans une autre ; ou, plus exactement, tout effort fourni par un sous-lignage dans les productions pour l'auto-consommation ou dans les travaux domestiques est compensé par un apport en travail des autres sous-lignages de l'exploitation sur les parcelles d'arachides du sous-lignage précèdent.

Or, la période charnière, pour la culture de l'arachide, à Ngohé-Mbayar, est celle comprise entre 1910 et 1914 : avant cette période, l'arachide était une « culture de case », semée en très petites quantités, et réservée aux femmes ; après cette période, l'arachide est devenue une « culture industrielle », commercialisable, et donc échangée contre des unités monétaires : on peut, dès lors, la désigner comme l'indice de la pénétration de l'économie moderne dans un système traditionnel. Il faut chercher à savoir selon quel processus cette nouvelle culture a pu être intégrée au système culturel Sérér, et cela en comparant deux « images » du système économique villageois, avant et après cette période charnière.

Le système de production actuel.

L'unité d'habitation peut être divisée en plusieurs « exploitations » selon deux sortes de règles : soit une règle de séparation, soit une règle de scission.

Les produits cultivés au sein de l'exploitation sont répartis en trois types :

(58) Les prix moyens observés au cours de la saison agricole 1967-1968 sont les suivants :

1 kg haricots	= 75 F
1 kg mil	= 20 F
1 kg arachides	= 17 F

— *Type A'* : productions de mil (59) et de sorgho (60), entreposées dans les greniers du chef d'exploitation, et destinées à la seule auto-consommation collective de tous les membres de l'exploitation agricole.

— *Type B'* : productions d'arachides (61) dont le revenu monétaire revêt une double utilité : une première fraction de ce revenu est destinée à satisfaire les besoins immédiats de chacun des membres de l'exploitation ayant eu la responsabilité d'un champ au cours de l'année agricole, hommes et femmes. Ces besoins sont d'ordres divers : impôts, vêtements, remboursement de crédit, achat d'ingrédients alimentaires, voyages...

Une seconde fraction de ce revenu est regroupée entre membres d'un même sous-lignage maternel au sein d'une exploitation agricole pour l'achat collectif de bétail, principalement de bovins ; cet achat a une double finalité : accroître la « richesse » du matrilignage, et servir d'« encaisse de précaution » en cas de famine.

— *Type C'* : productions de mil entreposées dans les greniers d'un autre adulte masculin que le chef d'exploitation (par exemple, son fils, d'un matrilignage différent).

Si les productions de type A' sont insuffisantes, on utilise les productions du type C' pour l'auto-consommation collective des membres de l'exploitation agricole.

Si les productions de type A' sont suffisantes pour l'auto-consommation annuelle de tous les membres de l'exploitation agricole, le propriétaire des greniers contenant les productions de type C' peut vendre le contenu de ces greniers afin d'acquérir du bétail qui servira, là encore, à l'enrichissement de son matrilignage.

Le système de production passé.

D'après des entretiens avec les anciens du village et en prenant comme point de repère chronologique l'année 1908 (62), un essai de reconstitution de l'organisation économique passée a été tenté.

Tout d'abord, il semblerait que les règles de division d'une unité de résidence en plusieurs exploitations agricoles étaient déjà ce qu'elles sont de nos jours.

Ensuite, il semblerait que les productions cultivées au sein de l'exploitation agricole pouvaient être distinguées en deux types :

— *Type A* : productions de mil et de sorgho entreposées dans les greniers du chef d'exploitation et destinées à la seule auto-consommation collective de tous les membres de l'exploitation agricole.

— *Type C* : productions de mil entreposées dans les greniers d'un autre adulte masculin que le chef d'exploitation.

Si les productions de type A étaient insuffisantes pour l'auto-consommation collective de tous les membres de l'exploitation agricole, on utilisait les productions de type C.

Si les productions de type A étaient suffisantes pour l'auto-consommation collective de tous les membres de l'exploitation agricole, les productions de type C pouvaient être troquées, à un taux déterminé, contre du bétail, et permettaient ainsi au « maître » de ces greniers d'accroître la « richesse » de son lignage maternel.

En dehors des cultures de coton, dont le produit servait à tisser des vêtements, et des haricots, culture intercalaire dont le produit était destiné à l'auto-consommation, il faut signaler le *type marginal B*, constitué par l'arachide, culture de case réservée aux femmes, et dont le produit dérisoire leur permettait juste de satisfaire quelques menus besoins immédiats, grâce à des opérations de troc avec des marchands maures venus du nord.

La comparaison des images de ces deux systèmes de production dans le temps conduit à conclure à l'intégration de la culture arachidière dans le système économique villageois : en effet, il y a eu une réaction positive à l'égard de l'arachide, et non pas rejet ;

(59) Généralement, petit mil hâtif.

(60) A quoi il faut ajouter, dans certains cas, un champ de manioc.

(61) A quoi il faut ajouter, assez souvent, une légère production de haricots.

(62) Le premier passage d'un train dans le village voisin de Dombe, en juillet 1908, constitue un excellent repère chronologique, dû à l'émoi qu'il a suscité.

d'après les indices que nous possédons, il ne semble pas non plus qu'il y ait eu destruction de la société villageoise, puisque, notamment, les règles de division d'une unité de résidence en plusieurs exploitations agricoles paraissent être restées les mêmes.

Le dynamisme d'intégration du système économique villageois a pu se manifester à la fois sur le plan cultural et sur le plan économique.

Sur le plan cultural, l'arachide a été intégrée dans le système Sérér traditionnel de rotation des terres avec jachère, en vue du maintien de la fertilité des sols. M. le Professeur PÉLISSIER a décrit cette intégration :

« Mais, tandis que les Wolof ont dans une large mesure substitué l'arachide à leurs anciennes cultures vivrières, les Sérér, ont, du moins jusqu'ici, intégré cette culture nouvelle à leur système traditionnel de production. Bien mieux, en l'associant à leurs productions vivrières fondées naguère sur la simple alternance de la céréale et de la jachère pâturée, ils ont élaboré de véritables assolements. Loin de détériorer l'antique céréaliculture, l'adoption de l'arachide a donc provoqué le perfectionnement des techniques sur lesquelles elle reposait. » (63).

Cette intégration a d'ailleurs été prudente, puisque, d'après les mesures que nous avons effectuées, la superficie cultivée se répartit de la manière suivante :

- 2/3 pour les mils et sorgho,
- 1/3 pour l'arachide.

Sur le plan économique, il semblerait que l'arachide ait été intégrée dans le système villageois, et que, là encore, elle ait amélioré la situation existante, en permettant d'éclaircir les distinctions entre les différents types de productions. En effet, si nous confrontons l'image du système de production passé et l'image du système de production actuel, nous sommes amenés aux constatations suivantes :

- le *type A* s'est maintenu dans le *type A'* (Mils, Sorgho);
- le *type C* s'est maintenu dans le *type C'* (Mils).
- seul le *type B'* est presque entièrement nouveau (Arachides).

Notre hypothèse serait que l'intégration de l'arachide a été possible grâce à l'existence préalable des productions suivantes : productions de *type marginal B* et productions de *type C*.

En effet, le *type marginal B* avait accoutumé à deux faits :

- la possibilité d'un travail agricole pour les femmes, du moins autour des cases (nécessités du « travail domestique »);
- la possibilité d'utiliser le produit de la récolte d'arachides pour satisfaire des besoins individuels.

Quant au *type C*, il avait accoutumé aux faits suivants :

- possibilité, pour chaque adulte masculin responsable d'un champ de mil au cours de l'année agricole, de disposer du produit de sa récolte, dans le cas où la production des champs placés sous la responsabilité du chef d'exploitation était suffisante pour assurer l'auto-consommation annuelle de tous les membres de l'exploitation;
- possibilité, pour la même personne, d'acquérir des têtes de bétail grâce au troc du produit de la récolte de mil, en vue d'accroître la richesse du lignage maternel.

L'arachide était par excellence la production nouvelle qui pouvait réunir en elles ces quatre possibilités, tout en ayant le grand avantage de pouvoir désormais établir clairement la distinction entre :

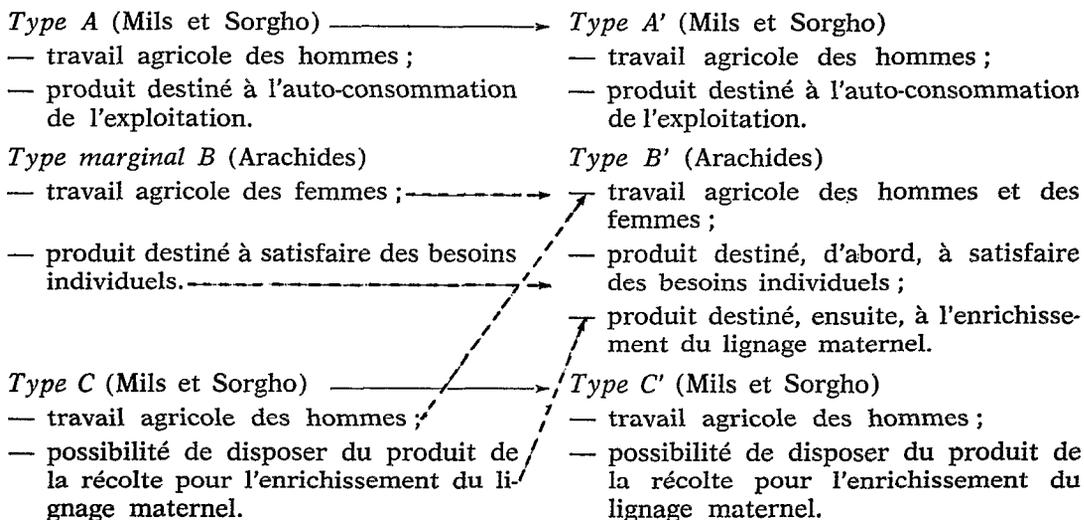
- productions en vue de l'autoconsommation = mil et sorgho;

(63) PÉLISSIER : « Les paysans du Sénégal », p. 237.

— productions en vue de la commercialisation = arachide.

Seule, l'existence de productions de *type C'* maintient encore la confusion entre ces deux types de cultures.

Nous pouvons résumer les explications précédentes de la manière suivante :



Si le système économique villageois a pu ainsi « intégrer » la culture arachidière, c'est grâce au fonctionnement du système de parenté des Sérér Ol, fondement de l'organisation économique villageoise. En effet, le fonctionnement du système de parenté des Sérér Ol place les chefs d'exploitation devant une double obligation. Tout d'abord, le mode de résidence étant *virilocal*, le chef d'exploitation se voit dans l'obligation de pourvoir à la nourriture de sa ou ses femmes, et de ses enfants, bref de tous ceux qui habitent auprès de lui, que ce soient des alliés, des agnats ou des utérins.

Mais, par ailleurs, l'héritage de la gestion des biens se faisant à titre principal en *ligne maternelle*, le chef d'exploitation se voit dans l'obligation de pourvoir à l'enrichissement de son matrilignage.

Cette dualité d'obligations pèse aussi sur chaque adulte masculin responsable d'une famille, et c'est elle qui avait dicté l'organisation passée du travail agricole :

- champs de mil du chef d'exploitation en vue de l'autoconsommation ;
- champs de mil de chaque adulte masculin :
 - soit en vue de l'autoconsommation,
 - soit en vue de l'enrichissement du matrilignage.

Donc, les parts réservées à l'auto-consommation et à l'enrichissement des matrilignages étaient prélevées sur le même produit, et ceci au détriment l'une de l'autre. L'innovation qu'a présentée la possibilité de cultiver l'arachide sur de grandes surfaces, liée à des possibilités d'extension du terroir cultivable, puisque les terres qui constituaient la zone frontière entre les royaumes du Sine et du Baol, au sud-ouest de Ngohé, ont été mises en valeur au début de ce siècle, a permis d'établir clairement la distinction entre :

- champs de mil, réservés à l'auto-consommation ;
- champs d'arachides, réservés à la satisfaction des besoins individuels et à l'enrichissement des matrilignages.

Seuls, les champs de type C' subsistent du système passé avec l'ambiguïté relative à la destination de leur produit.

Cette hypothèse quant à l'intégration (64) de l'économie arachidière par le système économique villageois doit cependant être nuancée, en faisant intervenir d'autres facteurs que le seul système de parenté. Notamment, il est important de tenir compte de la zone climatique : Nghé relève du domaine soudanien, où le type de culture est saisonnier (65). Culture commercialisable, l'arachide n'a pas bouleversé la vie économique villageoise parce que c'est une culture annuelle : les problèmes d'héritage doivent certainement se poser en des termes différents dans une société où l'écart est réduit entre le travail de la terre, la récolte et l'affectation du produit, et des sociétés où ces opérations s'étendent sur plusieurs cycles annuels. Il est vraisemblable que la pénétration de l'économie monétaire dans ce second type de sociétés peut conduire à des conflits difficiles à résoudre entre des fils ayant travaillé plusieurs années sur l'exploitation de leur père, et des neveux utérins revendiquant le produit de ces terres.

On peut objecter, aussi, qu'il y avait contrainte objective (66) : le pays Sérér est caractérisé par une forte densité (près de 80 habitants/km²). Dans ces conditions, face à l'innovation économique que représentait la culture arachidière, n'étaient possibles ni le rejet total, ce qui aurait conduit à un suicide économique, ni l'adaptation totale, puisque les problèmes de subsistance demeuraient primordiaux.

Il y aurait donc eu adaptation, et adaptation limitée, avec notamment maintien du système cultural antérieur (rotation des terres et jachères). Quoique la nécessité de prendre en considération les contraintes objectives soit un apport précieux, ce type d'explication ne nous satisfait pas pleinement, puisqu'il ne montre pas les modalités précises de cette adaptation en milieu Sérér, et, notamment, tout le processus d'intégration que nous avons décrit. C'est ainsi que reste à expliquer pourquoi les Sérér, malgré leur forte densité, se sont maintenus pendant longtemps dans leurs terroirs, alors que les Wolof sont partis très tôt à la conquête des Terres-Neuves.

Car, l'intérêt de l'hypothèse émise à partir de l'étude de Nghé-Mbayar réside dans la comparaison immédiate avec l'exemple des Wolof. Nghé a été choisi dans le même cadre historique et écologique que les villages Wolof étudiés par ailleurs : le Baol Oriental (67). Or, ces conditions étant égales pour les deux groupes étudiés, il semblerait que la réaction face à l'économie arachidière ait été différente : option délibérée pour la spéculation commerciale dans le cas des Wolof, détournement au profit des normes anciennes dans le cas des Sérér.

En effet, la pénétration de l'économie arachidière en milieu Sérér n'a entraîné qu'en partie une individualisation des revenus, puisqu'en dernier ressort le surplus de la récolte d'arachides est affecté à l'enrichissement des matrilignages. Le maintien de cette « économie de groupe » entraîne deux conséquences pour notre étude.

Tout d'abord, l'inexistence de manifestations d'« individualisme économique », et cela malgré cinquante années d'infiltrations de l'économie arachidière, et donc monétaire, peut expliquer peut-être les difficultés qu'il y a de vouloir agir sur le milieu rural Sérér : il y aurait ainsi une contradiction entre une action, pensée en termes individuels européens, et une réalité, qui offrirait l'opacité d'une économie de groupe. Devant le pessimisme des responsables des entreprises de vulgarisation agricole en milieu Sérér, nous pouvons suggérer qu'il faudrait vraisemblablement spécifier cette action au milieu, notamment en recherchant les motivations profondes du travail agricole ; ces motivations pourraient ensuite, être utilisées pour construire une action de propagande qui serait susceptible d'attirer l'attention des cultivateurs. C'est ainsi qu'à Nghé-Mbayar, par exemple, la « richesse

(64) Une discussion a eu lieu au sujet de l'utilisation de ce terme d'« intégration » au cours d'un colloque sur les « dynamismes économiques différentiels » à l'ORSTOM (Paris) en octobre 1970. D'autres termes ont été avancés : « absorption » ou « assimilation » ; néanmoins, nous préférons maintenir le terme d'« intégration », malgré ses différentes connotations, car c'est le seul qui nous semble le mieux traduire le phénomène que nous analysons : celui d'un apport extérieur à un ensemble préexistant, sans modification de l'ensemble précédent, qui se trouve enrichi d'un élément nouveau ; le nouvel ensemble présente néanmoins une amélioration par rapport à l'ensemble précédent.

(65) H. RAULIN (1967), p. 19.

(66) Communication personnelle de B. DELPECH.

(67) Etudes sur les Wolof effectuées par Ph. COUTY, J. COPANS, J. ROCH, G. ROCHETEAU.

de la case de la mère » (*halal a ndok ya*) serait l'un des thèmes qui pourrait éveiller la sympathie des cultivateurs à l'égard des techniques de vulgarisation mises au service de l'arachide. Mais, aussi, comment ne pas admirer la sagesse profonde de cette société paysanne, qui fait passer la subsistance du groupe avant l'acquisition d'un revenu monétaire individuel ?

La seconde conséquence de ce phénomène d'« économie de groupe » est la remise en cause de tous les thèmes de recherche sur les « dynamismes économiques différentiels » en milieu Sérér rural. Si, sous ce vocable, on entend aborder les problèmes classiques, en milieu européen, de la réussite économique et sociale individuelle, alors il s'agit d'un faux problème. En effet, le repérage de « dynamismes économiques » ne peut être mené qu'à partir d'inventaires d'accumulation de biens. Or, il n'y a pas d'accumulation individuelle, mais accumulation au niveau du sous-lignage. La recherche sur le repérage des dynamismes économiques ne se voit donc plus offrir que deux issues : soit considérer la situation actuelle des différents lignages maternels en présence à Ngohé comme révélatrice de « dynamismes passés », et faire une étude historique sur les stratégies mises en œuvre par les différents lignages et sous-lignages ; soit, inversement, vouloir s'attacher à des « dynamismes actuels », et donc enquêter sur des habitants de Ngohé-Mbayar qui ne sont plus soumis à la pression du milieu parce qu'acculturés : il s'agirait alors de retrouver ces agents économiques en milieu urbain ; il serait alors possible d'étudier des « dynamismes économiques individuels ». Mais, l'étude de dynamismes économiques individuels et actuels à Ngohé-Mbayar même est impossible à mener, ne serait-ce qu'à cause du déterminisme exercé par le rythme de vie imposé par le climat soudanien, qui ne laisse pas de place, au sein des travaux agricoles, à l'initiative personnelle, et à cause de cette autre contrainte qu'est l'économie de groupe.

L'organisation du travail agricole au niveau de l'exploitation constitue un niveau privilégié d'analyse, mais qui n'est pas le seul : il existe aussi des échanges de travail entre exploitations d'une même communauté villageoise. C'est de la comparaison de l'organisation du travail agricole à ces deux niveaux que l'on pourra déduire le fonctionnement général du système économique villageois.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL AGRICOLE AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

Le second niveau d'organisation du travail agricole est la communauté villageoise. En effet, Ngohé est divisé en neuf villages (Xêl), qui sont l'unité d'organisation économique et sociale la plus perceptible à l'observateur, puisque repérable visuellement. Chacun de ces villages comprend un « chef de village » (Dyaraf) et un « conseil villageois » (Xoï Xêl). La charge de chef de village est transmise en ligne agnatique, sauf pour Ngodilème, village principal et le plus ancien de Ngohé, où cette charge est transmise en ligne utérine ; le chef de village de Ngodilème est en même temps « chef de terres ». Le conseil villageois regroupe, autour du chef de village, les « anciens », c'est-à-dire les chefs d'habitation et les adultes masculins ayant atteint la quarantaine, à l'exclusion des gens de caste. Au cours de ce conseil villageois, les avis sont donnés par tous, selon leur rang d'ancienneté, après le chef de village, mais les décisions sont prises par le chef de village et les seuls chefs d'habitation.

Ces neuf chefs de village sont supervisés par un « chef de Ngohé » (*sasax o tyur*), dont la charge est transmise en ligne utérine (68) ; ce chef de Ngohé réside, lui aussi, à Ngodilème, mais dans une habitation différente de celle du chef de ce dernier village. Il tranche en dernier ressort les affaires judiciaires locales, et officie en tête

(68) Ce point est litigieux et fera l'objet d'approfondissements dans une étude sur l'histoire locale.

des trois grands rassemblements annuels qui sont l'une des manifestations principales de l'animisme Sérér à Ngohé.

Mais, certains de ces villages sont géographiquement proches les uns des autres : ils forment un « voisinage » (*kentand*). Ngohé serait divisé ainsi en deux « voisinages » :

— un premier groupe serait formé de l'association des villages de Ngodilème, Kalom, Sindiane.

— un second groupe serait constitué par les villages de Mbindo, Sobmak, Ndiède, Ndarap, Diobène-Mbafaye.

Pour l'équilibre de ce système, il existe deux autres « voisinages », constitués par les villages de Diomkhel et de Ndoffène, à l'extérieur de Ngohé-Mbayar.

La première raison de ce regroupement inter-villageois est, comme nous l'avons dit, la proximité géographique privilégiée de certains de ces villages entre eux ; mais, aussi, selon les indices historiques que nous avons recueillis, chacun de ces *kentand* aurait un clan maternel à son origine : c'est ainsi que les Koyère se seraient installés à Ngodilème, venant de Ngohé-Ndofongor, dans le Sine (69), et les Biban se seraient installés à Sobmak, venant de Bouban, près de Fatick.

A ces matriclans premiers se seraient joints d'autres matriclans grâce à un processus d'alliance, et c'est ainsi qu'à partir des deux villages d'origine se seraient constitués les autres villages de Ngohé, à l'intérieur d'un même *kentand*, grâce à une migration interne dont on retrouve la trace dans l'histoire même des villages. C'est du moins la façon dont est perçu le *kentand* en tant qu'unité autonome par nos informateurs : pour eux, étant donné l'ancienneté de l'installation et la densité du peuplement, les différents liens de parenté sont excessivement brouillés ; aussi, plutôt que de recourir à une recherche compliquée de liens de parenté, on a préféré utiliser cette notion de « voisinage inter-villageois » qui crée des obligations entre les différents membres, du fait de leur origine commune et de leur relative proximité géographique.

Cette unité d'organisation inter-villageoise a une triple fonction. C'est tout d'abord, l'unité d'organisation des cérémonies. C'est ainsi que les circoncisions se font à l'intérieur de chacun de ces *kentand* ; tous les six ans, il y a une nouvelle « classe de circoncis », qui constituera un regroupement des jeunes adultes, dont les forces vives pourront être mises à la disposition du « voisinage ». De même, c'est au niveau du *kentand* qu'est désignée chaque année une « responsable des mariages ». Pour chaque cérémonie (imposition du nom, circoncision, mariage, deuil), les membres du voisinage viendront effectuer un don spécifique : A *baater*, qui marquera la solidarité des membres du « voisinage » due à une origine commune, dont on a cependant perdu les traces puisque, justement, une autre forme de don (*dap*) est réservée aux parents du bénéficiaire dans le matrilignage ou le patrilineage (70).

Le *kentand* est, aussi, l'unité de recrutement du *mal* :

« Dès l'âge de six à huit ans, chaque enfant adhère à la classe des petits garçons ou des petites filles. C'est dans le cadre de cette association qu'il reçoit progressivement une grande partie de son éducation d'homme et de Sérér accompli et qu'il apprend, en l'éprouvant d'abord au milieu des jeux, puis à l'occasion de tâches de plus en plus utiles, l'interdépendance qui doit le lier à ses frères du même âge » (71).

Cette association de jeunes avait à sa tête un « responsable du *mal* », qui désignait un délégué par village de son *kentand* ; ce « responsable du *mal* » devait être obligatoirement le fils d'un « devin », dont la charge est transmise dans le lignage paternel. Le *mal* d'un « voisinage » donné préparait des attaques contre l'un des villages d'un autre « voisinage » de Ngohé ; au cours de ces « attaques », le *mal* qui prenait l'offensive

(69) B. DELPECH (1968).

(70) J. M. GASTELLU (1968) : p. 16-17.

(71) P. PÉLISSIER (1966) : p. 212.

envahissait le village choisi, volait un certain nombre de biens (lait caillé, volailles de basse-cour, courges, ...), même dans les habitations dont les membres ne faisaient pas partie du *mal* adverse, et, avec le butin de cette attaque, organisait une soirée de réjouissances. Peu de temps après, le *mal* dont l'un des villages avait été attaqué prenait sa revanche. Ainsi, y avait-il tout un jeu d'attaques et de contre-attaques entre les quatre *mal* des environs : celui de Ngodilème, celui de Sobmak, celui de Ndoffène et celui de Diomkhel.

Cette institution est tombée en désuétude vers 1935, à cause des abus qu'elle provoquait. A la place du *mal*, se sont substituées des « associations de jeunes » par village, qui ont conservé l'esprit de solidarité de l'ancien *mal*, en organisant des réunions nocturnes de chants et de danses, mais en ayant toutefois abandonné les attaques de villages.

Enfin, le *kentand* était l'unité d'organisation d'un type déterminé de travail inter-villageois : « le travail du *mal* » (*tyalel no mal*).

Ce « travail du *mal* » prenait la forme suivante : si quelqu'un avait une opération culturale à effectuer sur un champ donné, il pouvait venir trouver le « responsable du *mal* », en lui demandant de faire faire ce travail ; tout le groupe allait accomplir le travail demandé, et, en retour, le responsable du champ devait offrir un don important aux membres du *mal* (bovin ou caprin), ce qui permettait à ceux-ci d'organiser une soirée de réjouissances. Parfois, le *mal* allait de sa propre initiative faire un travail déterminé sur le champ de quelqu'un d'estimé « riche » ; celui-ci, mis devant le fait accompli, devait faire un don appréciable au *mal*, ce qui permettait d'organiser de nouvelles réjouissances. Ainsi, « le travail du *mal* » permettait-il aux bénéficiaires de manifester une certaine ostentation.

Il existait, aussi, deux autres types de travail collectif, non plus au niveau du voisinage inter-villageois, mais au sein même d'une communauté villageoise. Il s'agissait de l'« aide » (*a sim*) et du « secours » (*dimle*), où l'on ne trouve aucune trace d'ostentation : dans *a sim*, un simple repas est servi, au lieu de fournir un bovin ou un caprin ; dans *dimle*, il s'agit d'aider une personne handicapée soit par un accident, soit par une maladie, soit par la vieillesse : alors, le repas n'est pas obligatoire, et le travail accompli l'est sans esprit de réciprocité, alors que cette réciprocité est implicite dans *a sim*.

Il faut signaler aussi la « corvée » (*lukit*), qui était une réquisition du « chef du *Mbayar* » sur l'ensemble du village : chaque chef d'habitation était tenu d'envoyer une personne à cette réquisition, ou d'y aller lui-même, sans contrepartie.

Avec la disparition du *mal*, le « travail du *mal* » s'est éteint, malgré l'importance qu'il revêtait. A ce « travail du *mal* » s'est substitué le travail d'un champ collectif par des « associations de jeunes » par village ; le produit de ce travail va dans une caisse commune qui, là encore, sert à financer des soirées de chants et de danses. La mission catholique de Diourbel a greffé sur cette institution des « champs collectifs de la J.A.C. ». L'association des jeunes du village peut aussi venir en aide à quelqu'un : c'est ainsi qu'à Kalom, les jeunes du village sont allés travailler sur le champ d'arachides du petit griot qui anime leurs réunions. Mais, tous ces travaux sont de peu d'importance dans le temps de travail général.

De même, *dimle* est un phénomène très marginal : nous en avons relevé seulement quatre sur l'ensemble des travaux collectifs observés en 1967. Aussi, notre étude sur l'organisation du travail agricole au niveau villageois portera uniquement sur *a sim* : en effet, cette forme de travail collectif peut accaparer jusqu'à 9,6 % du total des heures de travail fourni par les membres d'une cuisine pour les cultures de mil, et jusqu'à 24,4 % des heures de travail fournies pour l'arachide.

L'étude de *a sim* portera tour à tour sur son organisation, et sur son fonctionnement : par son organisation, sont exprimés des choix collectifs qui nous feront découvrir la finalité du système de production agricole au niveau villageois ; par son fonctionnement, sont révélés des déséquilibres qui nous enseigneront quels sont les éléments déterminants dans

les échanges de travail entre exploitations. Or, les deux niveaux d'analyse retenus sont étroitement liés, puisque les travaux collectifs sont un complément au travail fourni au sein de l'exploitation : la synthèse de ces deux niveaux nous permettra, dès lors, de cerner au mieux les mécanismes du système de production agricole villageois.

Les choix exprimés par l'organisation des travaux agricoles collectifs

Le travail collectif est une institution sur l'universalité de laquelle nous ne nous étendrons pas. On a pu faire remarquer l'utilité d'une telle institution en milieu africain :

« Travailler isolément sur un champ ne convient pas à l'agriculteur africain, qui préfère le travail en commun, au coude à coude avec des compagnons » (72).

Le même auteur note que les avantages tirés de la pratique d'une telle institution sont de trois ordres : une stimulation mutuelle dans le travail, un gain de temps appréciable dans une période d'intense activité agricole, et le maintien d'un équilibre entre, d'une part, une volonté d'indépendance familiale et, d'autre part, l'efficacité d'un travail en commun.

C'est à l'instigation de Ph. COUTY et parallèlement à l'enquête menée dans l'arrondissement de Ndame sur les : « Travaux collectifs agricoles en milieu Wolof mouride » que nous avons entrepris, en janvier 1968, une enquête sur les travaux agricoles collectifs à Ngohé-Mbayar. Cette enquête portait sur l'année agricole écoulée (1967-1968), au cours de laquelle, par ailleurs, nous avons effectué des relevés d'emplois du temps au sein d'un certain nombre de cuisines.

Cette enquête a été entreprise dans trois villages, sur l'ensemble des neuf villages composant Ngohé. Ces trois villages sont Kalom, Ngodilème et Sobmak. D'après nos propres comptages, la population active de ces trois villages était de 498 personnes en mars 1967, et la population totale de 768 personnes. L'enquête menée dans ces trois villages sur les travaux agricoles collectifs a été exhaustive. Les questionnaires ont été soumis aux habitants de ces trois villages dans la dernière quinzaine du mois de janvier et la première quinzaine du mois de février 1968.

Ces questionnaires ont directement été imités de ceux de Ph. COUTY, utilisés en milieu Wolof. Ils se composent de trois parties :

— Une première partie sur l'emploi éventuel de firdous (salariés agricoles) par les cultivateurs de Ngohé.

— Une deuxième partie sur les travaux agricoles collectifs organisés par les résidents de l'habitation visitée.

— Une troisième partie sur les travaux agricoles collectifs auxquels les résidents de l'habitation visitée ont participé à l'extérieur.

A partir de ces enquêtes statistiques et des entretiens que nous avons eus avec les cultivateurs de Ngohé, nous pouvons dégager la définition suivante d'*a sim* :

A sim est une aide collective fournie entre habitants d'un même *kentand* à l'occasion de différents travaux, et principalement des travaux agricoles ; son fonctionnement appelle un double courant d'échanges : un échange de forces de travail et un échange de repas ; son organisation relève de la distinction de deux rôles, dont l'un, le « maître du *sim* », se charge de la fourniture des repas, puisqu'il est bénéficiaire de l'aide collective, tandis que l'autre, l'« organisateur du *sim* », se charge du déroulement de l'ensemble des activités.

Au niveau de la communauté villageoise, l'organisation de ces travaux exprime un certain nombre de *choix collectifs* qui vont nous permettre de déterminer la finalité du

(72) RAULIN (1967), p. 185.

système et de définir les cadres de la production à ce même niveau. Ces choix portent aussi bien sur les relations de travail nouées à l'occasion des échanges que sur les opérations culturelles pratiquées à titre principal.

L'ORGANISATION D'A SIM EN RAISON DE LA DISTINCTION DES ROLES.

On doit distinguer trois rôles dans l'organisation d'*a sim* : tout d'abord, le « maître du *sim* » (*o yal a sim*) qui est bénéficiaire de l'apport en travail sur ses champs ; ensuite l' « organisateur du *sim* » (*o sisimit*), qui est chargé de choisir les participants, de les prévenir et de diriger les opérations ; enfin, le « participant » qui est celui qui apporte sa force de travail ; le « participant » doit, d'ailleurs, être distingué de l' « invité » qui peut, éventuellement, ne pas venir à *a sim*.

Le rôle de l' « organisateur » est important dans le déroulement d'*a sim*. De trois à quinze jours avant la date retenue pour *a sim*, l'organisateur passe dans les différentes cuisines de son village et parmi certaines autres des villages du même *kentand* pour inviter, nominalement, telle personne à venir travailler chez telle autre, tel jour, à tel endroit, à tel moment. La veille d'*a sim*, l'organisateur peut refaire le même parcours, en renouvelant les mêmes invitations, ou bien les faire transmettre en langage tambouriné par le truchement d'un griot.

Le jour dit, il se présente un certain nombre de volontaires qui se verront offrir soit un, soit deux repas (selon la longueur d'*a sim*), et de menus cadeaux (kola, tabac, café...). Généralement, les volontaires sont engagés moralement à participer à tel *sim*, puisque soit l'organisateur du *sim* (*o sisimit*), soit le maître du *sim* (*o yal a sim*), avaient déjà participé à des *sim* qu'ils avaient organisés. Cette notion d'obligation morale est très forte dans *a sim*.

Il faut remarquer qu'il n'y a qu'un seul membre d'une cuisine qui va à l' « aide » effectuée au bénéfice d'une autre cuisine située à l'extérieur de l'habitation ; s'il y a plusieurs cuisines dans une habitation, chaque cuisine pourra fournir un membre pour une « aide » à une cuisine située dans une autre habitation, ce qui souligne bien l'indépendance des cuisines d'une même unité d'habitation entre elles. Cependant, la solidarité de l'unité d'habitation se manifeste dans le fait que, si *a sim* se déroule au sein d'une cuisine, plusieurs membres de l'autre cuisine de la même habitation pourront aller « aider » les premiers.

A *sim* a lieu dans un contexte dont il faut souligner l'aspect stimulant : chants qui vantent ou se moquent des *sim* précédents selon que le « maître du *sim* » a été généreux ou non, concurrence des travailleurs et moqueries réciproques (*yangio haka birxa* : « il faut déterrer et biner »). Généralement, il y a division sexuelle des tâches selon les mêmes règles qui ont dicté la répartition des tâches au niveau de la cuisine. Cependant, il peut y avoir présence simultanée des deux sexes, à la demande du « maître du *sim* », et ceci afin d'augmenter l'émulation : il s'agit des *sim* de deuxième sarclage et de déterrage de l'arachide. Dans le premier cas, les jeunes hommes font le sarclage, tandis que les jeunes filles ramassent l'herbe coupée ; chacune d'elles est placée derrière son ami préféré, et, ainsi, il y a rivalité entre les jeunes hommes, chacun d'eux cherchant à prouver sa force et son courage à la jeune fille placée derrière lui. Dans le deuxième cas, le procédé est le même : les jeunes hommes déterrèrent l'arachide et les jeunes filles en ramassent les touffes. Cette formule à l'avantage de se faire dérouler deux opérations culturelles à la fois au cours du même *a sim*, et avec un rendement appréciable.

Finalement, la notion d'« honneur (*Teranga*) (73) semble être l'une des motivations les plus fortes qui pousse à l'activité dans *A sim* : chaque jeune homme cherche à acquérir aux yeux de son « voisinage » la réputation d'être un très bon travailleur, dont on vantera les mérites dans les conversations, le soir, sur la place centrale du

(73) « TEDĀGA » = honneur, gloire, vénération », selon le dictionnaire sérère français du R. P. ÉZZANO (p. 142).

village ; il y a même émulation entre jeunes gens d'un même village pour participer au plus grand nombre possible d'*A sim*.

Mais ce schéma général de déroulement de l'« aide » peut être modifié selon les relations qui existent entre le maître du *sim* et l'organisateur : en effet, on peut organiser *A sim* soit pour soi-même, soit pour des parents ou des amis, soit encore pour un allié.

L'aide organisée pour soi-même.

Dans ce type de *sim*, il y a confusion des deux rôles : le « maître du *sim* » et l'« organisateur » sont une seule et même personne ; le bénéficiaire du travail collectif n'a pas éprouvé le besoin de recourir à l'intermédiaire d'un « organisateur », pouvant pourvoir à ce rôle lui-même.

Il s'agit alors d'un « travail pour soi-même ». Dans ce cas-là, le maître du *sim* fournit le repas et les menus cadeaux consommés lors des repos pris au cours du travail (kola, tabac...).

Ce type de *sim* est le plus fréquent, puisque, sur 309 *sim* pour lesquels nous avons des données suffisantes, 219 (soit 70,9 %) étaient : « travail pour soi-même ».

Il s'oppose à tous les autres types d'*A sim* pour lesquels existe une différence entre « maître » et « organisateur ».

L'aide organisée pour un parent ou un ami.

Dans tous les autres cas d'*A sim* est maintenue la distinction entre « maître » et « organisateur ». Le type du *sim* est défini par la relation qui existe entre ces deux rôles ; or, cette relation reflète tous les degrés de parenté et de relations sociales possibles :

Relation entre « maître » et « organisateur »	En % du total des SIM observés
— D'un même matrilignage	9,9 %
— D'un même patrilignage	2,8 %
— Epoux	3,5 %
— Amis	4,8 %
— Echanges matrimoniaux (A SIM A TYEMREM)	7,8 %
TOTAL	28,8 %

Dans ces cas-là, la personne désirant bénéficier d'une aide collective contacte un de ses parents, alliés, ou amis, qui organisera le *sim* à sa place (convocations...), puisque l'écart d'âge l'empêche elle-même de rencontrer la frange la plus active des travailleurs du voisinage.

La fourniture du repas et des cadeaux est encore à la charge du « maître du *sim* », sauf en ce qui concerne *A sim* effectué dans le cadre des échanges matrimoniaux.

L'aide organisée dans le cadre des échanges matrimoniaux.

L'aide collective organisée dans le cadre des échanges matrimoniaux (*A sim a tyemrem*) revêt un certain nombre de particularités, aussi bien en ce qui concerne les rôles respectifs du « maître » et de l'« organisateur » qu'en ce qui concerne l'esprit qui anime ces travaux agricoles.

On distingue deux sous-types d'aide collective effectuée dans le cadre des échanges matrimoniaux, selon que la jeune femme réside encore chez son père, ou qu'elle habite dans la cuisine de son époux. Dans tous les cas, le « maître du *sim* », et donc le béné-

ficiaire, est soit le père, soit la mère, soit tout proche parent de la jeune femme ; l'« organisateur » est soit le fiancé, soit le gendre, selon les cas. Parfois, lorsque le fiancé ou le gendre est absent pour une longue période, son meilleur ami peut organiser *a sim a tyemrem* à sa place. Dans tous les cas, le fiancé ou le gendre doit organiser l'aide collective pour sa belle-famille, le père de la jeune femme se considérant lui-même comme trop âgé pour fournir un tel effort. *A sim a tyemrem* revêt d'ailleurs une certaine solennité puisque, à l'inverse des autres types d'*a sim*, y sont convoqués non seulement les habitants d'un même *kentand*, mais d'un peu de tout Ngohé.

Le principe général qui guide *a sim a tyemrem* est que le repas de midi est toujours offert par le maître du *sim* ; par contre, le repas du soir est offert soit par le maître, soit par l'organisateur, selon la situation de la jeune femme.

Dans le cas de *tyalel no tog*, les deux jeunes gens sont fiancés, et la jeune fille réside encore chez son père : le repas du soir est offert par le futur gendre, l'« organisateur », et non par le beau-père, le « maître du *sim* ». L'explication de ce phénomène paraît être simple : la fourniture du repas du soir par le gendre entre dans la somme des compensations matrimoniales versées par le fiancé à son futur beau-père. Le R.P. GRAVRAND (74) nous donne même le détail des sommes ainsi dépensées pour trois opérations culturelles : semis et premier sarclage, deuxième sarclage, et déterrage de l'arachide ; ces sommes sont signalées dans la rubrique « hivernage » d'un total général intitulé : « constitution de la dot sérère actuelle » ; ces observations ont été faites dans un village de l'arrondissement de Niakhar et dans un village de l'arrondissement de Diakhao : en attendant l'étude détaillée d'un rituel de mariage chez les Sérér Ol, nous présumons que le schéma général de versement des compensations matrimoniales doit y être très proche de celui décrit par le R.P. GRAVRAND.

Par contre, dans le cas de *tyalel no semir*, les deux jeunes gens sont mariés, et la jeune femme réside chez son époux ; dans ce cas, le repas du soir est offert par le beau-père, ou un proche parent de la jeune femme : en tout cas, toujours par le maître et bénéficiaire d'*a sim*. En effet, c'est une fois les compensations matrimoniales entièrement versées que la jeune femme peut aller habiter chez son époux : alors, subsiste seulement la seule relation entre un « maître » et un « organisateur » de *sim*, gendre du premier en l'occurrence... Dans tous les cas, l'organisateur (fiancé ou gendre) doit fournir les menus cadeaux nécessaires à la bonne marche d'*a sim* (tabac, kola, lait caillé...).

Mais, même dans la situation où les compensations matrimoniales sont entièrement versées, l'esprit d'*a sim a tyemrem* est très différent des autres aides collectives : il s'instaure, en effet, une concurrence entre, d'une part, le beau-père, maître et bénéficiaire du *sim*, et d'autre part, le gendre, « organisateur », et les participants. Le principe est que tous les champs du beau-père doivent être travaillés au cours d'*a sim a tyemrem* : il y a donc surenchère entre la fourniture des repas et le travail effectué.

Si le beau-père fait préparer un repas de haute qualité (viande de caprin ou de bovin) et que les participants n'arrivent pas à terminer le travail qui était à faire sur les champs du beau-père, ces derniers sont déclarés « perdants », et dans tous les *sim* à venir on chantera la générosité de ce beau-père qui a accordé aux participants d'*a sim* beaucoup plus que ceux-ci ne lui ont fourni en contrepartie. Si, inversement, le repas préparé est de mauvaise qualité, ou servi bien trop tard, et que les participants ont terminé leur besogne, ce sont eux qui l'emportent, à la honte du beau-père : ceci aussi sera chanté dans les *sim* futurs. Il peut arriver que le repas soit de bonne qualité et que les participants aient terminé leur besogne : il n'y aura donc ni gagnant ni perdant. Finalement, c'est encore l'« honneur » (*teranga*) qui est à la source de cette compétition : il semblerait que l'aide collective fournie dans le cadre des échanges matrimoniaux soit l'une des rares manifestations possibles d'une mentalité d'ostentation en milieu Sérér, actuellement.

(74) R. P. GRAVRAND (1966).

En définitive, l'étude de l'organisation d'A *sim* en raison de la distinction des rôles nous révèle que le choix des participants se fait *selon les affinités*, puisque c'est l'organisateur lui-même qui invite qui il veut dans chaque exploitation visitée au cours de la phase de préparation d'un futur travail collectif.

Mais, l'organisation d'a *sim* peut relever aussi d'un second ensemble de règles qui découleront de l'utilité des travaux accomplis.

L'ORGANISATION D'a *sim* EN RAISON DE L'UTILITÉ DES TRAVAUX.

Inversement à ce qui a pu être remarqué en milieu wolof (75), il n'a été noté la présence d'aucun « salarié agricole » (firdou), à Ngohé-Mbayar, au cours de la saison agricole d'observation (mai 1967 - mars 1968). L'explication fournie par les habitants à ce phénomène est d'une simplicité toute économique : étant donné l'exiguïté des parcelles d'arachide (76), l'emploi d'un salarié agricole ne se justifie absolument pas, car si l'on rapporte le coût du salaire versé au produit obtenu sur la parcelle, le quotient est beaucoup trop élevé pour donner quelque intérêt à l'opération. Il ne s'agit donc pas, pour le paysan Sérér, d'effectuer un calcul en comparant le coût d'un salarié agricole et le coût d'une aide collective ; il n'y a pas d'alternative : a *sim* est la seule contribution en travail provenant de l'extérieur que peuvent se procurer, moyennant contrepartie, les membres d'une cuisine.

Pourquoi alors ne pas se contenter du seul travail des membres de l'exploitation ? Au sein de l'exploitation, il semblerait que les nécessités d'une vie communautaire l'emportent souvent sur l'urgence des travaux agricoles. Ainsi, un certain nombre d'obligations s'imposent à tous : cérémonies, voyages et visites ; de plus, la maladie peut paralyser un individu, créant ainsi un manque à gagner qu'il faudra rattraper. A titre d'exemple, nous pouvons donner la répartition de l'emploi du total des journées comprises entre le 1^{er} juin 1967 et le 31 mai 1968 pour les cinq membres d'une cuisine (77) :

Occupations Membres du Ngak	Occupations					
	Travail	Visites Voyages	Céré- monies	Maladies	Repos	Total
Chef de cuisine . . .	27,2 %	21,4 %	2,0 %	0,7 %	48,6 %	100 %
1 ^{er} Epouse	50,4 %	6,3 %	3,6 %	—	39,6 %	100 %
2 ^e Epouse	41,6 %	10,4 %	1,9 %	3,8 %	42,2 %	100 %
Fils du chef de cuisine	58,6 %	14,6 %	3,1 %	2,6 %	20,9 %	100 %
Epouse du fils	31,9 %	5,9 %	0,3 %	36,2 %	25,7 %	100 %

Mais, la rubrique « travail » n'est pas entièrement consacrée au travail agricole, surtout pour les épouses, qui sont absorbées par les travaux domestiques : préparation des repas, pilage du mil, corvées d'eau, éducation des enfants en bas âge, lessive, balayage, etc.

C'est ainsi que la rubrique « travail » de deux femmes du tableau ci-dessus se décompose de la manière suivante (78) :

(75) Ph. COURTY (1968) : p. 34 et sq.

(76) D'après nos propres mesures : 0,44 ha en moyenne pour un champ cultivé par un homme, et 0,33 ha pour un champ cultivé par une femme.

(77) Cuisine H.

(78) Nous n'avons pas tenu compte de la seconde épouse du chef de cuisine, longuement immobilisée par la maladie.

Membres du Ngak	Travail		
	Travail agricole	Travail domestique	Autres travaux
1 ^{re} Epouse du Chef de cuisine	48,1 %	47,5 %	4,4 %
Epouse du fils du Chef de cuisine . .	39,8 %	57,1 %	3,0 %

De la combinaison de ces diverses contraintes, il peut résulter un certain retard pour différentes opérations culturales à effectuer sur un champ déterminé. Ce retard étant irrattrapable avec le seul apport des membres du *Ngak*, eux-mêmes accaparés par le travail à fournir sur leurs propres parcelles, il convient alors de faire appel à *a sim*. En effet, il ne faut pas laisser les mauvaises herbes envahir les champs, sinon elles ralentiront la pousse des plantes cultivées : les différents sarclages devront donc être effectués à point nommé ; de même, la récolte doit être faite au moment voulu, notamment pour l'arachide, dont la teneur en huile dépend de la date même du déterrage. De plus, il y a compression des travaux dans un temps réduit, puisque beaucoup d'opérations culturales ne peuvent être pratiquées que lorsque la terre est humide, c'est-à-dire pendant la saison des pluies, entre juillet et octobre. Enfin, l'équipement agricole est insuffisant ; c'est ainsi que, d'après le recensement d'un vulgarisateur de la S.A.T.E.C. (79), l'équipement agricole était le suivant pour les vingt-sept unités d'habitation du village de Ngodilème en 1967 :

Cheptel	14 chevaux et 8 ânes
Matériel	20 semoirs, 10 houes, 8 charettes

Il n'y avait, en moyenne, qu'une houe de disponible pour huit hommes actifs ! Cette situation incite finalement à faire appel à l'aide collective.

Il faut dès lors chercher à savoir comment une telle institution est utilisée par les habitants de Ngohé-Mbayar pour faire face aux priorités qui s'imposent à eux dans l'organisation du travail agricole. L'étude de l'organisation d'*a sim* en fonction du nombre de participants, de la durée du travail ou du produit cultivé nous révélera quels sont les choix économiques qui ont été faits par les Sérér du Mbayar.

Le choix d'a sim en fonction du nombre

Un premier choix qui se posera au maître du *sim* et à l'organisateur sera celui du nombre de participants et de la composition du groupe : en effet, ils devront tenir compte de la répartition sexuelle des tâches, avant de rechercher le groupe optimal pour l'opération culturale envisagée.

Mis à part les deux exemples déjà signalés du deuxième sarclage et du déterrage de l'arachide, les équipes d'aide collective ne sont pas mixtes : il y a division sexuelle des tâches selon les mêmes règles qu'au niveau du *ngak* ; cependant, il n'y a jamais de sarclages de champs de mil par des femmes dans *a sim*.

Dans tous les cas d'*a sim* analysés, le maître du *sim* et l'organisateur peuvent être indifféremment un homme ou une femme. Si, par exemple, l'organisateur est une femme, elle peut très bien convoquer d'autres femmes pour effectuer des travaux féminins

(79) Nous remercions le personnel de la SATEC pour les judicieux conseils et l'aide appréciable qu'ils nous ont fournis tout au long de notre enquête

(par exemple : le vannage des arachides), ou bien des hommes pour effectuer des travaux masculins (par exemple : arrachage d'arachides). Ainsi, toutes les combinaisons sont possibles entre le maître du *sim*, l'organisateur et les participants, choisis en fonction de l'opération culturale à pratiquer.

Compte tenu de ces données, on peut se demander quelle est l'équipe de travailleurs optimale pour faire face aux tâches agricoles nécessitant une aide collective. Selon H. RAULIN (80), le rendement optimal, dans les travaux agricoles collectifs, serait atteint par des équipes d'une vingtaine de travailleurs : au-dessous, la stimulation serait insuffisante ; au-dessus, le contrôle des travaux et les échanges de travail seraient difficiles.

Sur 171 *a sim* pour lesquels nous avons des données suffisantes pour mener cette analyse, il semblerait que la fréquence la plus forte aille aux groupes de travail comprenant de six à dix personnes ; en deuxième et troisième positions, viennent les groupes comprenant de deux à cinq personnes, et d'onze à quinze.

Si nous nous attachons à l'analyse des fréquences par opération culturale, nous constatons que les plus fortes fréquences sont obtenues par les aides collectives concernant le déterrage des arachides, pour lesquelles il semblerait que le groupe optimal varie de six à quinze participants (26,3 % de l'ensemble des 171 *a sim*). Mais, il ne faut pas oublier que ces groupes de travail ne comprennent que les personnes extérieures au *ngak* ; pour avoir la composition réelle de ces groupes, il faudrait y ajouter les membres du *ngak* qui ont participé à l'aide collective au profit d'un des leurs ; aussi, nous retiendrons, en ce qui concerne Ngohé-Mbayar, que le groupe de travail le plus fréquemment rencontré contient de six à dix participants ; pour expliquer en quoi ce chiffre pourrait être un optimum, il faudrait faire intervenir la superficie moyenne des champs cultivés (81), et surtout la durée d'*a sim*, qui seule donnerait la mesure réelle de l'effort collectif consenti à une parcelle donnée.

Le choix d'a sim en fonction de la durée

Dans le cadre d'une saison agricole, la période pendant laquelle seront mobilisés les jeunes gens de Ngohé pour l'aide collective va du début du mois d'août (premier sarclage du mil *matye*, deuxième sarclage de l'arachide) à la fin du mois de décembre (récoltes de l'arachide et du mil *matye*). Dans le cadre d'une journée de travail, il importe de mesurer l'effort exact fourni par l'aide collective en réponse aux nécessités de la vie agricole. Or, l'emploi de termes vernaculaires Sérér permet de faire la distinction entre trois types de *sim* : celui du matin (*a sim futuwatye*), celui de l'après-midi (*a sim kirandar*), et celui de toute la journée (*a sim yong*). L'utilisation de ces termes vernaculaires par l'économiste au cours de ses enquêtes de terrain présente un double intérêt : tout d'abord, il lui est impossible de procéder directement à des mesures de « temps de travail » sur les multiples aides collectives qui se font tous les jours ; aussi, grâce à ces coupures dans le temps, fondées sur le mouvement apparent du soleil, il pourra avoir une connaissance approchée de l'effort fourni en heures de travail sur une parcelle déterminée, en multipliant le nombre de participants par le nombre d'heures de travail afférent à tel ou tel type d'*a sim*. Ensuite, connaissant le type d'*A sim* en fonction de la durée, on saura de quelles obligations économiques cette aide chargera le maître du *sim* : en effet, selon le type de *sim*, celui-ci devra fournir un, deux, ou aucun repas dans le cadre d'une journée.

Pour l'« aide du matin (*a sim futuwatye*), les participants arrivent sur le champ où ils sont convoqués vers 8 ou 9 heures, et y travaillent jusqu'à 16 heures ou 17 heures ; puis, on leur sert le repas de la mi-journée, après quoi chacun retourne chez soi. Pour l'« aide de l'après-midi », (*a sim kirandar*), les participants viennent travailler aux champs aux environs de 15 heures jusqu'à 18 heures ; ils ont pris le repas de la mi-journée chez

(80) H. RAULIN : (1967), p. 128.

(81) D'après nos propres mesures sur 120 parcelles : champ de mil *POD* : 0,51 ha ; champ de mil *MATYE* : 0,79 ha ; parcelle d'arachides (hommes) : 0,44 ha ; parcelle d'arachides (femmes) : 0,33 ha.

eux, où ils retournent dès que leur travail est fini, après avoir reçu quelques menus cadeaux (tabac, kola,...); il n'y a donc pas de repas servi aux participants pour l'aide de l'après-midi. Pour l'aide de la journée (*a sim yong*), les participants arrivent aux champs vers 8 heures du matin, et travaillent jusqu'à 18 heures, le soir; ils font une pause entre 13 et 14 heures, au cours de laquelle ils prennent leur repas de la mi-journée, sur place; le soir, au retour du travail, ils se rendent dans le *ngak* du « maître du *sim* », où ils prennent leur repas de la soirée.

Sur l'ensemble des 294 *a sim* dont les données nous permettent de faire l'étude de la répartition en fonction de la durée du travail, nous obtenons les résultats suivants :

aide du matin	58,8 % du total
aide de l'après-midi	9,1 % » »
aide de toute la journée	32,0 % » »

D'un point de vue strictement économique, on pourrait conclure au fait que les habitants de Ngohé ont principalement choisi le type d'*a sim* qui leur fournit le maximum de travail pour le minimum de coût (fourniture d'un seul repas); inversement, l'« aide de toute la journée » pourrait revêtir un aspect ostentatoire par rapport aux autres types d'*a sim*, puisque le gain en supplément d'heures de travail est moins que proportionnel à l'obligation de fourniture en repas (deux repas au lieu d'un). Effectivement, il semblerait que les aides collectives entrant dans le cadre des échanges matrimoniaux, dont nous avons déjà souligné l'esprit d'émulation et d'ostentation, soient fournies principalement toute la journée.

Mais, le calcul économique ou la volonté d'ostentation ne sont pas les seules explications de la répartition des aides en fonction de la durée. Il peut y avoir la taille du champ, mais aussi l'opération culturelle à effectuer.

C'est ainsi que les travaux concernant le deuxième sarclage et la récolte du mil *pod*, les premiers et second sarclage, ainsi que la récolte, du mil *matye*, le deuxième sarclage et le déterrage de l'arachide, ont plutôt lieu le matin; cependant, une bonne proportion des *sim* de déterrage se déroulent toute la journée. Par contre, le battage de l'arachide se déroule de préférence l'après-midi. A l'exception du *sim* de deuxième sarclage de l'arachide, il s'agit de *sim* réservés aux hommes.

Inversement, les *sim* de vannage et de glanage de l'arachide, réservés aux femmes, se déroulent de préférence toute la journée. Cependant ces aides collectives, bien que fournies toute la journée, ne donnent droit aux participants qu'à un seul repas; en ce qui concerne l'aide pour le vannage, le repas fourni sera celui de la mi-journée; en ce qui concerne l'aide pour le glanage, elle est effectuée par des fillettes: celles-ci travaillent toute la journée sans rien consommer, et se présentent, le soir venu, à la porte de l'habitation du maître de leur *sim*, en chantant :

« Si vous ne venez pas nous chercher, nous ne rentrerons pas ».

Aussi, le maître du *sim* va-t-il les chercher, pour leur offrir le repas du soir. L'aide collective fournie par les femmes n'est donc pas récompensée de la même manière que celle fournie par les hommes.

Il faut signaler aussi que le *sim* de battage de l'arachide ne peut être classé ni comme « aide du matin », ni comme « aide de l'après-midi »: il faut attendre que la paille d'arachide soit bien sèche avant de commencer le battage; cette opération ne peut donc pas débuter avant 12 heures: si elle se poursuit jusque vers 19 heures, les participants auront droit au repas du soir; si, au contraire, elle se déroule entre 15 heures et 18 heures, ils auront seulement droit à quelques menus cadeaux, comme pour les autres « aides de l'après-midi ». De même, pour les « aides de ramassage de branches », en vue de tresser les greniers de mil, les participants ont toute liberté pour aller, quand ils le veulent, chercher leurs fagots dans les environs de Ngohé; le jour dit, ils apportent leurs fagots vers 19 h 30 au « maître du *sim* », qui leur offre le repas du soir en échange. Ces quatre exceptions dérogent donc au principe d'équivalence entre fourniture d'heures de travail et fourniture de repas.

En définitive, en étudiant la répartition des *sim* en fonction de leur durée, il semblerait que le choix des habitants de Ngohé se soit porté sur la solution la plus économique : l'aide du matin, qui fournit plus d'heures de travail par participant que l'aide de l'après-midi, mais dont les obligations alimentaires sont moindres que l'aide de toute la journée. Il importe de savoir si une telle rationalité quant à l'utilité des travaux à effectuer se retrouve en ce qui concerne le choix du produit.

Le choix d'a sim en fonction du produit

Pour 330 *a sim* dont les données étaient suffisantes pour effectuer cette analyse, la répartition en fonction du produit était la suivante :

68 %	étaient consacrés à l'arachide,
26 %	» » au mil <i>matye</i> ,
3,9 %	» » au mil <i>pod</i> ,
1,5 %	» » aux <i>sim</i> de cueillette.

La très forte préférence marquée pour les *sim* d'arachides est expliquée par le fait que 40,0 % du total de l'ensemble des *sim* ont été consacrés au déterrage de l'arachide, opération connue pour sa pénibilité et pour laquelle le travail collectif est d'une réelle nécessité.

L'ensemble des *sim* consacrés aux mils (*pod* et *matye*) ne représente que 30,3 % du total. Il faut noter qu'on ne recense aucune aide collective pour le premier sarclage du mil *pod*, puisque cette opération culturale est relativement aisée à mener seul : elle a lieu au début de la saison des pluies, ce qui fait que la pousse des mauvaises herbes n'est pas encore très avancée. On ne dénombre aucun *sim* concernant les cultures de sorgho, ce qui s'explique par l'exiguïté des champs où il est cultivé (0,08 ha en moyenne).

Ainsi, le rapport des *sim* consacrés aux mils et à l'arachide est à l'inverse du rapport des surfaces cultivées (82). Cette préférence générale pour l'arachide est expliquée par la pénibilité des travaux à accomplir, du fait de leur situation dans le temps : fin de la saison des pluies et début de la saison sèche.

Mais, on peut affiner l'analyse en opérant une distinction entre « productions en vue de l'auto-consommation » et « production en vue de la commercialisation ». En effet, on sait que les récoltes de mil *matye* des jeunes adultes masculins d'une exploitation peuvent être commercialisées et cela à des fins personnelles (« besoins immédiats » et « richesse de la case de la mère »), si, par ailleurs les récoltes de mil *pod* faites sur les champs du chef d'exploitation sont suffisantes pour l'auto-consommation annuelle. Si on assimile, de manière quelque peu abusive, arachides et mil *matye* aux « productions en vue de la commercialisation », et le mil *pod* aux « productions en vue de l'auto-consommation », la préférence pour la première catégorie est très nettement marquée : respectivement, 94,6 % et 3,9 % du total des *sim*.

*
**

En définitive, l'étude de l'organisation d'a *sim* en raison de l'utilité des travaux fait ressortir que les choix collectifs effectués par la communauté villageoise font porter l'effort sur les « productions en vue de la commercialisation », ce qui entraîne d'autres choix en ce qui concerne le groupe de travail optimal ou la durée de travail optimale.

Les choix exprimés par l'organisation des travaux agricoles collectifs portent donc sur les relations entre bénéficiaire et organisateur d'une part, ce qui permet ainsi au

(82) Superficies cultivées (moyenne sur 19 exploitations) :

Mils	= 63,6 %
Arachides	= 36,3 %
A SIM : Mils	= 30,3 %
Arachides	= 68,2 %

bénéficiaire de faire contacter, par l'organisateur, la couche d'âge la plus active dans la population du village, et, d'autre part, sur les travaux les plus utiles aux productions commercialisables. De la combinaison de ces choix résulte le fonctionnement d'*a sim*, où l'on constate des déséquilibres aussi bien dans les échanges de travail que dans l'offre des repas. L'analyse de ces déséquilibres nous conduira à dégager certaines lois du fonctionnement des travaux agricoles collectifs.

Les déséquilibres révélés par le fonctionnement des travaux agricoles collectifs

Le ressort de toute l'organisation d'*a sim* est la norme de la réciprocité : toute personne qui participe à une aide collective le fait avec l'obligation morale implicite qu'une personne de l'exploitation où elle s'est rendue lui rendra sa politesse lorsqu'elle-même organisera, à son tour, une autre aide collective. Il y aurait donc tout un courant d'échanges de forces de travail, chaque échange étant l'occasion, de surcroît, d'offrir un repas.

Cependant, l'obligation de réciprocité n'est ni immédiate, ni à accomplir dans le cadre de la même saison agricole ; un proverbe Sérère le dit fort bien :

Bès dayé fa leng (« Il n'y a pas qu'un seul jour »).

Comme nos propres observations n'ont porté que sur une seule saison agricole, il nous était difficile de vérifier si cette réciprocité était réelle ou non : nous n'avons pu que constater des déséquilibres dans les échanges de travail ou dans les offres de repas entre exploitations. Il était néanmoins intéressant d'utiliser ces données pour savoir dans quel sens se produisent ces déséquilibres au sein d'une même saison agricole, et les enseignements qu'on peut en tirer quant à la fonction de la norme de réciprocité.

DÉSÉQUILIBRE DANS LES ÉCHANGES DE TRAVAIL ET CHOIX PAR AFFINITÉ

Pour analyser les échanges de travail, il a été nécessaire de construire un tableau carré à partir de l'exemple privilégié du village de Ngodilème (83). Ce tableau comprend 48 lignes et colonnes, c'est-à-dire autant que d'exploitations au cours de la saison agricole d'observation (juillet 1967-janvier 1968). Les différentes exploitations agricoles composant une unité d'habitation sont regroupées sur le tableau, de telle sorte que les échanges de travail entre exploitations d'une même habitation sont lisibles de part et d'autre de la diagonale principale. L'unité portée sur ce tableau est la « personne-journée » : il s'agit de la force de travail que représente une personne adulte fournie par une exploitation à une autre, quelle que soit, par ailleurs la durée de l'aide ainsi fournie (aide du matin, de l'après-midi, de toute la journée). En effet, il n'a pas été jugé utile de pondérer l'intensité des échanges en fonction de la durée de l'aide, car ce qui importera, dans notre analyse, sera plus la *relation* entre deux exploitations, désignée par une « personne-journée », que l'effort accompli en heures de travail.

Il a été nécessaire d'ajouter cinq colonnes à ce tableau : tout d'abord, deux colonnes pour les villages de Kalom et de Sindiane, faisant partie de la même « communauté inter-villageoise » que Ngodilème ; ensuite, une colonne pour les autres villages de Nghé-Mbayar : Mbindo, Ndarap, Ndièd, Ndiobène-Mbafaye, Salmème, Sobmak ; enfin, une colonne pour le village limitrophe de Ndoffène, et, enfin, une colonne pour les « *pint-a-kop* », villages d'émigration fondés sur le pourtour sud du terroir de Nghé par des habitants de ce dernier à la recherche de nouvelles terres.

(83) Cf. les travaux de B. DELPECH sur Ngodilème.

La lecture de ce tableau carré (84) permet de constater des déséquilibres, d'une part, entre les différentes exploitations, et, d'autre part, au sein d'une même exploitation, entre le total des « personnes-journée » reçues et celui des « personnes-journée » fournies.

Ces déséquilibres sont contradictoires avec la norme de la réciprocité ; mais, on sait que la réciprocité attendue peut n'être pas immédiate et s'étendre sur plusieurs saisons agricoles. Dès lors, il est permis de se demander si les déséquilibres observés au cours d'une seule saison agricole ne révèlent pas des échanges préférentiels dus soit à la proximité géographique, soit à l'appartenance lignagère, soit à la division en groupes sociaux, soit aux relations de dépendance, soit encore aux options religieuses.

La proximité géographique

L'ensemble des habitations de Ngodilème est divisé en deux quartiers : Ngodilème Alan et Ngodilème Tok, distants l'un de l'autre d'un peu plus de cinq cents mètres. On pourrait penser que l'éloignement géographique de ces deux quartiers a pu les conduire à se replier sur eux-mêmes. L'analyse des échanges de travail au sein de ces deux quartiers et entre eux montre qu'il n'en est rien ; en effet, sur un total de 219 p/j. échangées à Ngodilème :

- Ngodilème Tok a fourni à lui-même : 19 p/j.
- Ngodilème Alan a fourni à Ngodilème Tok : 36 p/j.
- Ngodilème Tok a fourni à Ngodilème Alan : 22 p/j.

Cet exemple montre assez que Ngodilème Tok reçoit et fournit plus à Ngodilème Alan qu'il ne reçoit et ne fournit à lui-même. On peut trouver plusieurs explications à ce phénomène. Tout d'abord, Ngodilème Tok est un petit quartier qui ne regroupe qu'un tiers seulement des exploitations (16 sur 48) et environ un tiers des habitations de Ngodilème (8 sur 26). De ce fait, Ngodilème Alan constitue un fort pôle d'attraction. De plus, Ngodilème Alan représente le foyer de la vie sociale de Ngodilème, puisque regroupant les habitations du chef de l'ensemble de Nghé et du chef de Ngodilème.

De toutes façons, cet important échange de forces de travail entre les deux quartiers démontre que la communauté villageoise demeure l'unité fondamentale en ce qui concerne l'organisation des travaux collectifs.

Pour s'en persuader, il n'est que d'étudier les relations de Ngodilème avec les autres villages de la même « communauté villageoise » :

- Ngodilème fournit 26 p/j à Kalom.
- Ngodilème fournit 6 p/j à Sindiane.

Ces chiffres sont à mettre en relation avec la population active de ces villages en 1967 :

- Ngodilème : 183 personnes actives.
- Kalom : 104 personnes actives.
- Sindiane : 155 personnes actives (85).

En effet, on sait que le nombre de parcelles à cultiver dans une exploitation est fonction de la population active de cette exploitation, puisque chaque adulte masculin est responsable d'un champ de mil et chaque personne active d'une parcelle d'arachides. Nous ne pouvons que constater que les différences dans la population active de ces trois villages n'expliquent d'aucune manière le repli de Ngodilème sur soi-même en ce qui concerne les échanges de forces de travail.

Par contre, si, sur un total de 288 p/j fournies par les habitants de Ngodilème, 18 p/j sont destinées aux autres villages composant la seconde « communauté inter-villageoise »

(84) Cf. tableau en annexe 9.

(85) Source : *Cahier de recensement des vulgarisateurs de la SATEC.*

de Ngohé, et 18 p/j aux villages issus de Ngohé et peuplant le pourtour de son terroir (« pint-a-kop »), les relations d'échanges de travail entre Ngodilème et Ndoffène, village contigu et tout aussi important que Ngohé, sont pratiquement nulles (1 p/j).

L'analyse des échanges de travail en fonction de la proximité géographique permet de conclure que cette proximité géographique n'est pas déterminante en ce qui concerne les échanges de travail à l'intérieur de la communauté villageoise, et que cette communauté villageoise demeure le cadre privilégié de ces échanges. Toutefois, l'appartenance à une même communauté inter-villageoise, puis à un ensemble de villages de même origine entraîne de nouveaux liens de solidarité, plus souples, certes, mais qui constituent néanmoins des paliers successifs entre la communauté la plus étroite et l'extérieur.

Mais, la proximité géographique ne paraît pas devoir créer des échanges préférentiels au sein même de la communauté villageoise ; peut-être que ces préférences apparaîtront entre personnes appartenant à un même lignage ?

L'appartenance lignagère

Etant donné l'importance du système de parenté dans l'organisation du travail au sein de l'exploitation agricole, on pourrait supposer que les échanges de travail se font préférentiellement entre membres d'un même lignage, au niveau de la communauté villageoise.

C'est ainsi que nous avons analysé le tableau carré des échanges de travail en tenant compte du matrilignage de chaque chef d'exploitation, pensant ainsi faire apparaître l'unité profonde des matrilignages dont les membres sont dispersés dans différents *ngak* (86). En réalité, peu de chefs d'exploitation appartiennent aux mêmes matrilignages à Ngodilème, si on ne retient que les exploitations d'habitations différentes :

- 8 chefs d'exploitation appartiennent au matrilignage des Koyère ;
 - 2 chefs d'exploitation appartiennent au matrilignage des Kangouna ;
 - 3 chefs d'exploitation appartiennent au matrilignage des Sass ;
 - 5 chefs d'exploitation appartiennent au matrilignage des Tyoka ;
- soit 18 sur un ensemble de 48 exploitations.

Mais, même pour ces dix-huit exploitations, on constate *qu'il n'y a pas d'échange préférentiel de travail en fonction du matrilignage*. Si on retient l'exemple des échanges de travail d'exploitations dont les chefs appartiennent au matrilignage des Koyère (87), on s'aperçoit que les échanges de travail ont été les suivants :

	Travail reçu	
Travail fourni	Chefs d'exploitation KOYERE	Autres chefs d'exploitation
Chefs d'Exploitation KOYERE (8 exploitations) ..	7 p/j.	48 p/j.
Autres chefs d'exploitation (40 exploitations)	41 p/j.	212 p/j.

Ainsi, seulement 14,6 % du travail reçu et 12 % du travail fourni proviennent d'exploitations dont les chefs appartiennent à un même matrilignage, ce qui correspond

(86) Pour des raisons de présentation graphique, il n'est pas possible de retenir l'ensemble des sous-lignages de chaque exploitation de Ngodilème. En retenant le lignage des seuls chefs d'exploitation, nous obtenons déjà un tableau carré de 48 lignes et colonnes.

(87) Exploitations : D, D₁, E, F, G, I, I₁, W, sur le tableau carré.

approximativement à la place de ces exploitations dans l'ensemble de Ngodilème (8 exploitations sur 48, soit 16,7 %). On peut donc conclure que l'appartenance au même matrilineage n'influe nullement sur les échanges de travail au sein de la communauté villageoise.

La même analyse en ce qui concerne l'influence du patrilineage sur les échanges de travail conduit aux mêmes conclusions. Si l'on retient l'exemple des échanges de travail d'exploitations dont les chefs appartiennent à l'un des patrilineages Ngom (88), on constate les faits suivants :

Travail reçu \ Travail fourni	Chefs d'exploitation NGOM	Autres chefs d'exploitation
Chefs d'exploitation NGOM (6 exploitations) .. .	4 p/j.	41 p/j.
Autres chefs d'exploitation (42 exploitations)	28 p/j.	215 p/j.

Ainsi, 12,5 % du travail reçu et 8,9 % du travail fourni proviennent d'exploitations dont les chefs sont de même patrilineage, ce qui correspond approximativement à la place de ces exploitations dans l'ensemble (6 exploitations sur 48, soit : 12,5 %).

Si l'appartenance au même matrilineage ou au même patrilineage n'a aucune influence sur les échanges de travail, il est curieux de constater que ces échanges sont particulièrement développés entre exploitations au sein des habitations transmises en ligne utérine. En effet, sur sept habitations où l'on observe des échanges internes entre exploitations à l'occasion des travaux collectifs (89), cinq habitations sont transmises en ligne utérine et deux seulement en ligne agnatique. Inversement, sur neuf habitations où l'on ne constate aucun échange entre exploitations (90), sept sont transmises en ligne agnatique et deux seulement en ligne utérine.

L'explication de ce phénomène réside dans la tenure foncière au niveau de l'unité d'habitation. En effet, habitation et terres sont généralement transmises dans la même lignée. Or, pour trois de ces habitations (91), les actuels chefs d'exploitation sont des parents en ligne agnatique de l'ancien chef d'habitation, c'est-à-dire que l'actuel chef d'habitation est du même matrilineage que leur père, ancien chef d'habitation. Au décès de ce dernier, ils sont restés dans l'habitation et ont, par conséquent, continué à cultiver des terres relevant du matrilineage de leur père, et donc de la gestion du nouveau chef d'habitation. Il y aurait donc une compensation à cette utilisation des terres du matrilineage de leur père grâce à un développement de la coopération agricole au niveau de l'habitation à l'occasion de travaux collectifs. Cette analyse semble confirmée par le cas de deux autres habitations transmises en ligne utérine, et où chef d'habitation et chef d'exploitation sont du même matrilineage (92), mais séparés à cause d'un désaccord : si la solidarité du matrilineage ne se manifeste pas dans le travail quotidien des champs, elle est néanmoins retrouvée au moment des travaux collectifs. Par contre, les deux habitations transmises en ligne utérine où il n'y a pas d'échanges de travail à l'occasion des travaux collectifs (93) sont justement deux habitations où le chef d'exploitation est une femme seule satisfaisant par elle-même à ses propres besoins.

(88) Exploitations : Q, Q₁, Q₂, R, R₁, S, sur le tableau carré.

(89) Habitations : D, G, L, N, Q, R, S, comprenant les exploitations (D₁, D₂, D₃, D₄), (G₁), (L₁), (N₁, N₂), (Q₁, Q₂, Q₃), (R₁), (S₁).

(90) Habitations : B, C, H, I, J, M, O, P, U, comprenant les exploitations : (B₁), (C₁), (H₁), (I₁), (J₁), (M₁), (O₁), (P₁), (U₁).

(91) Habitations : D, G, N.

(92) Habitations : L et S, et exploitations : (L₁) et (S₁).

(93) Habitations : B et P, et exploitations : (B₁) et (P₁).

Si aucune coopération n'est manifestée à l'occasion des travaux collectifs pour sept habitations transmises en ligne agnatique (94), il reste néanmoins à se pencher sur le cas de deux habitations (95) transmises de la même façon et pour lesquelles cette coopération est évidente. Dans la première de ces habitations, quoique l'habitation soit transmise en ligne agnatique, le chef d'habitation a la tenure des terres de son matrilignage : le chef d'exploitation bénéficie de l'utilisation de ces terres ; il y a donc, en retour, développement de la coopération agricole à l'occasion d'*a sim*. Dans la seconde de ces habitations, on retrouve l'appartenance au même matrilignage pour trois chefs d'exploitation sur quatre.

En définitive, si l'appartenance au même matrilignage peut expliquer la coopération agricole à l'intérieur d'une même unité d'habitation, elle n'est en rien déterminante au niveau de la communauté villageoise. Peut-être que la division en groupes sociaux apportera une explication satisfaisante aux déséquilibres observés dans les échanges de travail.

Les groupes sociaux

La société de Ngohé-Mbayar est divisée en deux groupes : les « hommes libres » (*sinig*) et les « gens de caste » (*néno*) (96) — Les gens de caste répondent aux trois critères classiques de définition de la caste : spécialisation professionnelle dans un travail artisanal, endogamie et hérédité. Il semblerait qu'autrefois il y ait eu répartition très stricte des tâches : aux hommes libres, le travail de la terre ; aux gens de caste, l'artisanat : forge, poterie, travail du bois, travail du cuir, etc. De nos jours, les gens de caste cultivent tous la terre, sans pour autant abandonner leur spécialisation artisanale.

Parallèlement à cette coupure entre « hommes libres » et « gens de caste », il n'a pas été possible de mettre en évidence une hiérarchie d'ordres : il semblerait qu'il n'y ait ni noblesse ni esclaves à Ngohé. Le régime politique du Mbayar, rattaché de manière assez lâche à la couronne wolof du Baol, et non au royaume Sérér du Sine, peut-il seul expliquer cette absence ? Dans l'état actuel des recherches, mieux vaut ne pas trancher cette question.

Cette coupure entre « hommes libres » et « gens de caste » pourrait expliquer l'orientation des flux de travail villageois, par une attitude d'exclusion mutuelle. Cependant, lorsqu'on analyse les échanges de travail auxquels participent les six exploitations de « gens de caste » de Ngodilème, on peut conclure que ces échanges se font indifféremment entre « hommes libres » et « gens de caste », comme nous le prouve le tableau suivant :

Exploitations	Echanges de travail			
	En provenance des NÉNO	En provenance des SINIG	A destination des NÉNO	A destination des SINIG
A (Griots)	0	0	3 p/j.	1 p/j.
J (Griots)	1 p/j.	0	0	1 p/j.
J 1 (Griots)	0	6 p/j.	0	0
M (Griots)	2 p/j.	0	1 p/j.	2 p/j.
M 1 (Griots-Tisserands) .. .	0	0	0	0
Z (Bourelliers)	1 p/j.	0	0	4 p/j.

(94) Habitations : C, H, I, J, M, O, U.

(95) Habitations : Q et R, et exploitations : (Q₁, Q₂, Q₃) et (R₁).

(96) Le terme de « caste » semble bien mal approprié à la description de ce type de société, si l'on se réfère à L. DUMONT (1966). Mais, il est consacré par l'usage courant.

Il semblerait donc que cette division sociale soit sans signification en ce qui concerne l'organisation du travail agricole ; l'explication est peut-être à rechercher dans les relations de dépendance.

Les relations de dépendance

Sur le territoire de Ngodilème sont situées les habitations du chef de Ngohé-Mbayar (*sasax o tyur*) et du chef de Ngodilème (*dyaraf*). Etant donné le rôle important de ces deux personnages dans la vie villageoise, on pourrait penser qu'ils se sont constitué une « clientèle » et que ces relations de dépendance se traduiraient dans les échanges de travail, dont ils seraient les principaux bénéficiaires. Effectivement, les habitations du *sasax o tyur* et du *dyaraf* sont celles qui reçoivent le plus d'apport en travail de tout Ngodilème ; mais, ce sont celles, aussi, qui en fournissent le plus.

	Reçoivent	Fournissent	Solde
SASAX O TYUR	48 p./j.	51 p./j.	- 3 p./j.
DYARAF	28 p./j.	15 p./j.	+ 13 p./j.

Si on ne s'attache qu'à la seule exploitation du *sasax o tyur* et à celle du *dyaraf*, les écarts dans les soldes entre « personnes-journées » reçues et fournies sont importants :

sasax o tyur : - 5 p./j. ;

dyaraf : + 13 p./j.

Or, en faisant abstraction d'une réciprocité éventuelle jouant sur plusieurs années, le rôle politique du *sasax o tyur* est nettement plus important que celui du *dyaraf*, puisque le premier couronne l'organisation politique de tout Ngohé, alors que le second n'est le chef que du seul village de Ngodilème (97). Notamment le *sasax o tyur* officie en tête des trois grands rassemblements annuels, où l'on invoque les ancêtres, en attirant leur attention sur les cultures. C'est lui, aussi, qui tranche en dernier ressort les décisions des assemblées villageoises et les affaires judiciaires. De plus, en 1967-68, il était président de la Coopérative. Et, cependant, l'analyse des échanges de travail nous prouve bien qu'on ne peut parler de « relations de dépendance » à son égard, du moins en ce qui concerne les travaux collectifs.

Il en est de même pour le seul musulman de Ngohé qui soit allé à La Mecque, et qui passe pour avoir des « disciples ». Il est chef d'une habitation de Ngodilème, et, des deux exploitations composant son habitation (98), ce n'est pas la sienne qui accuse le plus fort solde positif dans les échanges de travail. Là encore, on ne peut parler de « relations de dépendance » : si celles-ci existent réellement, elles seraient apparues au cours d'une seule saison agricole. De toutes façons, la conversion au mouridisme des habitants de Ngohé est récente (à partir de 1950), et l'emprise maraboutique assez faible, puisqu'aucun marabout important ne réside sur place (99).

Ne se manifestant ni à l'égard des autorités politiques ni à l'égard des autorités religieuses, des relations de dépendance dans le travail agricole pourraient apparaître entre « chefs d'habitation » et « chefs d'exploitation » : on pourrait supposer qu'à cause de leur statut les premiers sont bénéficiaires d'un apport de travail fourni par les seconds. Or, la répartition des chefs d'habitation et des chefs d'exploitation en fonc-

(97) « Xèl » pour les habitants de Ngohé, qui pourrait être traduit aussi bien par « quartier » que par village.

(98) Exploitations G et G₁ sur le tableau carré.

(99) De surcroît, les habitants de Ngohé ont manifesté une hostilité évidente à l'égard de l'installation d'un « marabout » dans le village voisin de Ndoffène.

tion du nombre de « personnes-journées » reçues ne permet pas de conclure que les chefs d'habitation sont bénéficiaires des échanges de travail :

Statut \ Recevant	Rien	De 1 à 5 p./j.	De 6 à 10 p./j.	De 11 à 15 p./j.	De 16 à 20 p./j.
	Chefs d'habitation	6	12	5	2
Chefs d'exploitation	4	7	9	1	1

Ce résultat est confirmé par la répartition des chefs d'habitation et des chefs d'exploitation en fonction du nombre de « personnes-journées » fournies :

Statut \ Fournissant	Rien	De 1 à 5 p./j.	De 6 à 10 p./j.	De 11 à 15 p./j.	De 16 à 20 p./j.	De 21 à 25 p./j.
	Chefs d'habitation	4	15	4	1	1
Chefs d'exploitation	7	8	6	0	1	0

Là encore, on ne peut parler de dépendance des chefs d'exploitation à l'égard des chefs d'habitation. Si les flux de travail ne peuvent être expliqués par des relations de ce type, il faut recourir aux options religieuses.

Les options religieuses

Il est légitime de se demander si la composition religieuse des exploitations influe sur les échanges de travail. En effet, christianisme, islam et animisme Sérér sont représentés à Ngohé-Mbayar.

Ce qui est le plus frappant, c'est la supériorité flagrante de la religion musulmane (mouridisme, principalement) sur les deux autres religions avouées (catholicisme ou animisme Sérér). Cette forte présence de l'Islam constituerait plutôt un facteur d'homogénéisation que de différenciation entre les exploitations.

Mais, cette supériorité écrasante des musulmans est quelque peu trompeuse, car tout Sérér est avant tout de religion Sérér (culte des Pangol) et les religions modernes (Islam et Christianisme) seraient, à notre avis, plaquées sur cette religion traditionnelle, sans syncrétisme aucun. Les conduites religieuses des Sérér seraient d'abord inspirées par la religion du terroir (culte des Pangol avec libations, port d'amulettes, etc.), après quoi on pourrait se livrer aux différentes pratiques nécessitées par la nouvelle religion embrassée ; on superposerait, on ne mélangerait jamais. Même les plus zélés catholiques ou musulmans de nos informateurs relèvent avant tout de la religion Sérér.

Nous n'avons tenu compte, dans nos recensements, que de la religion « moderne » lorsqu'il y avait dualité d'appartenance : n'ont été retenus comme « animistes » que les personnes s'étant déclarées seulement comme telles. La répartition des exploitations où l'on ne trouve qu'une seule appartenance religieuse est la suivante :

- Exploitations animistes : 3 ;
- Exploitations catholiques : 9 ;
- Exploitations mourides : 12.

Mais bien souvent, on trouve coexistence de deux religions au sein d'une même exploitation ; pour vingt-deux exploitations dans cette situation à Ngodilème, la répartition religieuse est la suivante :

Exploitations catholiques et animistes : 10 ;

Exploitations mourides et animistes : 12.

Plus rares sont les cas d'exploitations où l'on constate une triple appartenance religieuse : une exploitation où vivent des catholiques, des mourides et des animistes, et une exploitation où l'on rencontre des Baye-Fall, des mourides et des animistes (100). Ngohé-Mbayar est donc caractérisé par une très grande tolérance religieuse, puisque la moitié des exploitations de Ngodilème est de composition pluri-religieuse.

Si l'on veut étudier les liens entre appartenance religieuse et échanges de travail, il convient de ne retenir que les exploitations mono-religieuses, sans quoi il ne sera pas possible de déterminer s'il y a influence et d'où elle provient. C'est ainsi qu'il a paru intéressant d'analyser les échanges de travail entre exploitations entièrement catholiques d'une part (101), entre exploitations entièrement mourides d'autre part (102), et entre exploitations catholiques et exploitations mourides :

	Reçoivent	Exploitations Catholiques	Exploitations Mourides
Fournissent			
Exploitations catholiques		1 p./j.	8 p./j.
Exploitations mourides		10 p./j.	9 p./j.

Ce qui surprend, c'est la faiblesse des échanges de travail entre exploitations catholiques, qui fournissent un certain apport en travail aux exploitations mourides. Par ailleurs, celles-ci fournissent légèrement plus aux exploitations catholiques qu'entre elles-mêmes. De toutes façons, ces échanges sont très faibles, comparés à l'ensemble des forces de travail échangées dans le village.

L'option religieuse n'est donc pas un facteur qui permet de mettre en évidence des échanges préférentiels à l'occasion des travaux agricoles collectifs.

De tous les facteurs retenus pour mettre en évidence des échanges préférentiels entre exploitations agricoles, aucun n'est apparu déterminant. Et pourtant, au sein d'une même saison agricole, les échanges de travail au niveau de la communauté villageoise sont déséquilibrés. Au lieu de voir dans ces déséquilibres le jeu de la proximité géographique, de l'appartenance lignagère, de divisions sociales, de relations de dépendance ou d'options religieuses, ne vaut-il pas mieux retenir l'explication fournie par les informateurs eux-mêmes : les affinités personnelles (103) ? Un organisateur recruterait donc les invités à un travail collectif selon ses propres affinités ; les critères utilisés sont

(100) Nous avons étendu la dénomination de « catholiques » aux « catéchumènes », car le catéchuménat nous semble impliquer le même type de démarche que le Dyebalu des mourides. Le recensement des seuls baptisés nous paraîtrait devoir fausser la comparaison entre catholicisme et mouridisme.

En ce qui concerne mourides et baye-fall : cf. Ph. COUTY, J. COPANS, J. ROCH, G. ROCHETEAU. L'animisme Sérér a pour objet principal le culte des ancêtres (PANGOL).

(101) Exploitations catholiques : E, F, I, I₁, P, P₁, R, Y, sur le tableau carré.

(102) Exploitations mourides : A, D₂, G, J, M, N₁, N₂, S, T, U, Z.

(103) Pour un éclaircissement de cette notion, nous renvoyons au texte de B. DELPECH consacré à ce thème.

évidemment complexes : réputation de bon travailleur, cordialité, loyauté dans la réciprocité, etc. Mais, il ne faut pas oublier que dans la langue même, il existe une distinction entre « invité » et « participant » : un invité n'a aucune obligation de se rendre à un *sim*, si ce n'est justement celle de la réciprocité.

En effet, les travaux collectifs ne sont que le complément des travaux agricoles accomplis au sein de l'exploitation. Dans une exploitation, il faut combiner, au cours d'une même saison agricole, quatre types de variables :

- le travail agricole des membres de l'exploitation sur les champs de l'exploitation ;
- le travail domestique des épouses ;
- les activités sociales (cérémonies, visites, voyages) ;
- les repos forcés (maladies).

De la combinaison de ces quatre variables, il résulte que, pour chaque opération culturale, certaines exploitations ont rapidement terminé leurs travaux, tandis que d'autres sont en retard. Donc, certaines exploitations détiennent un surplus potentiel en travail, alors que d'autres accusent un déficit en travail. Il est donc nécessaire que les premières fournissent leur surplus potentiel en travail aux secondes, puisque, par ailleurs, il n'est jamais fait recours au travail salarié, du moins pour les années d'observation (104). Il faut aussi que les premières exploitations soient incitées à fournir aux secondes ce surplus de travail dans des conditions avantageuses pour celles-ci, c'est-à-dire à un coût moindre que celui d'un travail salarié, ou même à un coût nul : sans quoi, les secondes exploitations n'auraient aucun intérêt économique à cultiver des champs dont le produit serait annulé par la rétribution de la main-d'œuvre employée.

C'est ici qu'intervient la norme de la réciprocité : il est nécessaire, en effet, que les travailleurs qui fournissent un surplus en travail en dehors de leur propre exploitation soient convaincus que cet effort en travail leur sera rendu *tôt ou tard*, sans quoi ils n'auraient aucune incitation à se mettre à l'œuvre. La norme de la réciprocité joue donc le rôle d'un *moteur* qui déclenche l'ensemble des échanges de travail à l'intérieur du village.

En définitive, l'objet de notre analyse s'est déplacé au fur et à mesure que nous l'examinions : peu importe, finalement, de savoir s'il y a ou non réciprocité, et au bout de combien de temps cette réciprocité sera atteinte. *L'important est que tout se passe comme s'il devait y avoir réciprocité, même si cet idéal de réciprocité n'est en réalité jamais atteint* : c'est là la véritable fonction d'une norme.

Mais, si la norme de la réciprocité, élément moteur des échanges de travail, pousse les exploitations qui détiennent un surplus potentiel de travail à le fournir aux autres, il faut aussi un élément qui attire les premières chez les secondes, pour tout dire un *attrait* : cet attrait, c'est justement l'aspect de fête que revêt *a sim* (chants, danses, menus cadeaux, ...), et dont l'offre de repas est l'un des aspects principaux.

DÉSÉQUILIBRES DANS LES OFFRES DE REPAS ET STIMULATION DES ÉCHANGES.

L'aspect de fête d'*a sim* est très sensible à l'observateur de terrain ; des multiples éléments qui entrent en jeu dans cette atmosphère de fête, l'offre de repas est celui qui se prête le mieux à l'analyse économique. Il s'agit dès lors de comprendre la fonction de cette offre de repas dans le système d'échanges de travail. Deux questions se posent : l'offre de repas est-elle une contrepartie exacte au travail fourni par les participants ? le coût élevé de certains repas détourne-t-il l'offre de travail ? La réponse à ces deux questions nous permettra d'expliquer le rôle complémentaire de l'offre de repas par rapport à la norme de la réciprocité.

(104) Il a été démontré plus haut que le recours à un travail salarié serait un non-sens économique, étant donné l'exiguïté des champs à cultiver.

L'offre de repas n'est pas une contrepartie au travail fourni

Peut-on considérer les repas offerts comme une rémunération de la force de travail dépensée sur les champs de l'exploitation bénéficiaire? En effet, si c'est le cas, on pourrait estimer que la motivation principale de tous ces échanges est l'intérêt individuel, et qu'on se trouve en présence d'une forme de rétribution assez voisine du salariat. Pour élucider cette question, il est important de procéder à la mesure du coût des repas, ce qui pose des problèmes d'évaluation et de l'auto-consommation et des dépenses monétaires.

La composition des repas

Il faut rappeler, tout d'abord, qu'il n'y a offre de repas que pour les « aides du matin » et les « aides de toute la journée », alors qu'on n'offre que de menus cadeaux pour l' « aide de l'après-midi ». De plus, la forte fréquence observée pour les « aides du matin » permet de déduire que le choix des habitants de Ngohé a porté sur le type de travail collectif qui fournit le maximum d'heures de travail par rapport au minimum de coût. Donc, si le repas devait être considéré comme la rémunération du travail effectué, cette rémunération serait calculée au plus juste.

En milieu Sérér Ol, la composition des repas d'*a sim* est différente selon que le repas a lieu à la mi-journée (« aide du matin ») ou le soir (« aide de toute la journée »). Pour le repas de la mi-journée, le plat offert le plus fréquemment est la « bouillie de mil » ; on peut, aussi, offrir du « couscous de mil » ou du riz. Le plat du soir peut être du couscous de mil préparé soit avec des haricots (plat traditionnel), soit avec de la viande ou du manioc ; il peut être encore du riz, préparé soit avec du poisson, soit avec de la viande, soit avec du manioc. Si l'on s'attache à l'étude des « types de repas », on s'aperçoit que sur 218 menus de repas d'*a sim* recensés, 121 (soit 55,5 % du total) sont des repas dont l'élément de base est le mil, tandis que 75 (soit 34,4 % du total) sont des repas dont le plat principal est du riz. Le reliquat (10,1 %) regroupe l'ensemble des *sim* pour lesquels il y a eu des cadeaux, mais pas de repas. Cette proportion de repas à base de riz (34,4 %) peut paraître faible dans le contexte sénégalais : en effet, le repas d'*a sim* est en quelque sorte un repas de fête, et par le nombre de convives, et par les menus cadeaux qui y sont adjoints. Il semblerait donc normal qu'à l'instar du pays Wolof, l'on serve du riz, considéré comme nourriture de luxe (43 F le kilo au lieu de 20 F pour le mil), pour honorer les convives d'*a sim*.

De plus, si l'on s'attache non plus au plat principal (riz ou mil) mais à la chair qui l'accompagne, on constate que 156 repas sur 218 (soit 71,5 % du total) se font sans accompagnement de viande ; ce fort pourcentage est dû évidemment à la grande proportion des repas à base de bouillie de mil.

On peut donc conclure à une extrême simplicité des repas, même en période anormale (période d'efforts, repas de fête). En définitive, l'analyse de la composition des repas d'*a sim* nous a révélé la place importante qu'y tenait le mil auto-consommé ; aussi, une évaluation complète du coût d'un repas d'*a sim* doit-elle tenir compte aussi bien de ce mil auto-consommé que des dépenses purement monétaires.

L'évaluation de l'auto-consommation

L'évaluation de l'auto-consommation de certains produits ne posait pas de problèmes, soit que, comme boucs ou chèvres, le prix de référence soit constant dans le temps, soit que, comme le lait caillé ou les arachides grillées, on puisse considérer l'auto-consommation comme négligeable.

Le véritable problème s'est posé avec l'évaluation monétaire de l'auto-consommation de mil dans les repas de *sim*. En ce qui concerne la mesure même de la consommation de mil par repas, nos enquêteurs ont procédé d'octobre 1967 à mai 1968, à la pesée de 294 repas, dans trois concessions différentes, entre lesquelles étaient réparties six cuisines.

Si l'on néglige les différences de produit selon les saisons (mil *pod* consommé en octobre ; sorgho en novembre et décembre ; mil *matye* de février à octobre) et quoique les consommations de mil pendant la saison des pluies ne correspondent probablement pas à celles de la période étudiée, nous avons établi les parts suivantes pour l'auto-consommation de mil :

Repas du matin : 0,39 kg par personne active ;

Repas du midi : 0,38 kg par personne active ;

Repas du soir : 0,51 kg par personne active.

Pour arriver à ce résultat, nous avons commencé par calculer le poids moyen en farine, par cuisine, d'un repas (soit celui du matin, soit celui de midi, soit celui du soir) à partir de l'ensemble de nos pesées.

Puis nous avons pondéré cette consommation moyenne de mil par repas et par cuisine par le nombre de participants à chaque repas, en utilisant l'échelle d'Oxford :

Chef de ménage : 1 unité de consommation ;

Un adulte : 0,7 unité de consommation ;

Un enfant : 0,5 unité de consommation.

Nous obtenons ainsi le poids de mil consommé par une unité de consommation, c'est-à-dire par chef de ménage ; il semble légitime, en ce qui concerne les repas de *sim*, de ramener cette part à la simple part d'un adulte (en divisant par le coefficient de 0,7), en considérant que le comportement d'un convive au cours d'un repas de *sim* sera davantage calqué sur celui d'un adulte ordinaire que sur celui d'un chef de ménage.

Mais, une fois déterminée la portion de mil consommée par personne active au cours d'un repas de *sim*, reste le problème le plus épineux : l'évaluation monétaire de cette portion. Le principe de base appliqué aux évaluations monétaires de l'auto-consommation est celui de *l'évaluation au prix du marché*. Une fois admis ce principe, cependant, la recherche du prix du marché se heurte à deux obstacles majeurs : tout d'abord, il existe deux marchés, Ngohé et Diourbel, où s'effectuent les transactions sur le mil (achat et vente), et bien souvent, d'après nos relevés, nous avons deux prix différents sur ces deux marchés, entre lesquels se répartit la clientèle de Ngohé ; ensuite, même si l'on s'attache à l'étude d'un seul marché, le prix du mil au kilo n'est pas constant : il fluctue du mois d'août au mois d'octobre, comme nous l'indique le tableau suivant dressé à partir de nos relevés d'entrées et de sorties d'argent :

Dates	Diourbel	Ngohé
18 août 1967	30 F	30 F
27 août 1967	»	»
9 septembre	»	»
11 septembre	—	25 F
13 septembre	—	30 F
18 septembre	25 F	—
19 septembre	»	25 F
29 septembre	—	30 F
3 octobre	—	25 F

Cependant, dès la fin de la première semaine d'octobre, le prix du mil tombe uniformément à 20 F sur les deux marchés ; il faut y voir l'influence de la récolte de mil *pod*, effectuée au cours de cette première semaine d'octobre (loi de King).

Dès lors, quel prix adopter pour l'évaluation monétaire de l'auto-consommation de mil ? Deux solutions sont possibles : la première solution consiste à adopter le prix du mil pratiqué lorsque les repas de *sim* ont été préparés ; il faut donc superposer un calendrier des *sim* et un calendrier des prix ; c'est ainsi que le prix du kilo de mil pratiqué jusqu'au 10 septembre a été de 30 F ; donc, l'auto-consommation de mil pour les repas de :

- 1^{er} binage de mil *matye*,
- 2^e binage de mil *pod*,
- 2^e binage d'arachide devra être évaluée sur la base de ce prix.

Du 10 septembre au 8 octobre, le prix a oscillé entre 25 et 30 F ; il faudra donc en tenir compte pour l'évaluation monétaire de l'auto-consommation dans les repas de :

- 2^e binage de mil *matye*,
- récolte de mil *pod*.

Enfin, à partir du 8 octobre, le prix du mil tombe à 20 F, prix auquel sera évaluée l'auto-consommation de tous les autres *sim*.

Cette méthode d'évaluation présente des inconvénients certains ; tout d'abord, l'inconvénient premier réside dans la multiplication et la complication des calculs ; ensuite, il reste une période pour laquelle le prix du kilo de mil reste indéterminée : celle du 10 septembre au 8 octobre, où le prix du mil oscille entre 25 et 30 F le kilo ; il est donc impossible d'évaluer correctement le coût de l'auto-consommation pour cette période, à moins d'y introduire un certain arbitraire ; enfin, si l'on étudie la répartition des *sim* par type de travail, nous nous rendons compte que seulement 32,3 % des *sim* ont lieu avant cette date du 8 octobre à partir de laquelle les prix deviennent homogènes. Rien ne nous incite donc à choisir cette première solution.

La seconde solution consiste à adopter un prix homogène de 20 F le kilo pour l'évaluation monétaire de l'auto-consommation de mil dans les repas de *sim* pour l'ensemble de la période. Cette solution présente trois avantages : tout d'abord, elle évite la multiplication et la complication des calculs ; ensuite, elle correspond à la majeure partie des repas de *sim* (67,7 %) ; enfin, personnellement, il nous semble que le mil auto-consommé, c'est-à-dire non commercialisé, ne doit pas refléter les fluctuations du marché, car, psychologiquement, pour son producteur et consommateur, il garde une valeur constante : celle du produit obtenu ; on ne doit donc pas y englober un surplus de prix dû à l'échange commercial, et qui résulte principalement de la force contractuelle des parties en présence. Pour toutes ces raisons, il nous paraît normal de rattacher le prix du kilogramme de mil auto-consommé au cours le plus bas pratiqué dans la période de référence sur les marchés étudiés. C'est ainsi que nous avons obtenu la « table des valeurs monétaires des rations de mil auto-consommées en fonction du nombre des convives » (105).

A cette évaluation de l'auto-consommation de mil, il faudra ajouter les dépenses proprement monétaires pour avoir la mesure exacte de l'effort consenti pour un repas d'a *sim*.

L'évaluation des dépenses monétaires

En ce qui concerne l'évaluation des dépenses monétaires, nous n'avons eu aucune difficulté, dans la mesure où nous avons recensé les différents menus dans leur détail avec la somme correspondant à chaque achat. Restait à éclaircir la question du financement de ces repas d'a *sim*, qui, seule, permettrait de comprendre la signification profonde de ces dépenses.

(105) Tableau en annexe 10.

Le financement d'*a sim* a été un problème particulièrement délicat à étudier, étant donné la très vive méfiance qui anime les paysans Sérér à l'égard de tout ce qui peut être enquête sur le crédit, sur l'évaluation de la richesse, etc. Aussi, n'avons-nous obtenu de réponses, en ce qui concerne le financement d'*a sim*, que pour 130 *sim* sur les 336 recensés, soit 38,7 % du total.

Sur ces 130 *sim*, la grande majorité a été financée soit par une encaisse constituée de réserves monétaires accumulées généralement depuis la traite précédente (36,1 %), soit par des ventes (33,1 %). Contrairement aux *santaane* Wolof, les *sim* Sérér financés par un emprunt ne constituent qu'une faible partie du total : 15,4 %. Quant aux autres *sim*, ils sont financés soit par des dons (10,0 %), soit par des salaires (5,4 %). Il est intéressant de constater que 74,6 % des 130 *sim* dont le financement nous a été indiqué ont été payés sur une encaisse de réserve, par des ventes ou sur un salaire, c'est-à-dire que, pour 74,6 % de ces *sim*, le financement a été effectué à partir d'une volonté nette de trouver une contrepartie immédiate à la dépense effectuée. La grande majorité des *sim* étudiés à Nghé n'est donc pas soumise à cette loi du crédit et de l'usure telle qu'elle existe en pays Wolof. Les *sim* dont le financement dépend de la volonté des autres (prêts ou dons) se limitent à 25,4 % du total ; d'ailleurs, en ce qui concerne les emprunts, il nous serait très difficile de préciser les prêteurs (commerçants, particuliers, groupes de gens du même âge, ...), les délais de remboursement, l'existence ou non d'une usure, nos informateurs répugnant visiblement à nous instruire de ce genre de problèmes. D'après les quelques renseignements très succincts obtenus par questionnaire, il semblerait qu'on prête de l'argent surtout aux très proches parents ou alliés, appartenant à la même cuisine, à la rigueur aux très bons amis ou voisins ; la durée du prêt paraît fort brève, l'emprunt étant remboursé dès les récoltes.

En ce qui concerne le financement des *sim* par les ventes, nous pouvons décomposer selon les rubriques. La source principale de ces ventes est constituée par toutes les opérations portant sur le mil (vente de grains, vente de farine ou de couscous de mil) ; elles représentent 41,9 % de l'ensemble des *sim* financés par les ventes. En seconde position, viennent le lait caillé et le manioc ; puis, en troisième position, les activités commerciales (financement d'un *sim* par un commerçant sur les profits tirés de son commerce). Le restant est constitué par des ventes diverses : cochon, bouc, vache, mouton, poules, œufs, haricots, bois, bijoux...

L'idée majeure que l'on peut tirer de cette analyse du financement des *sim* est l'extrême diversité des moyens mis en œuvre, et donc l'ingéniosité employée pour éviter le plus possible tout processus d'endettement. On peut interpréter les résultats précédents en pensant que les habitants de Nghé ont recours, pour le financement des *sim* qu'ils organisent, d'abord à l'encaisse accumulée depuis la traite précédente : sommes réservées à la « satisfaction des besoins » ou entrant dans la constitution de la « richesse de la case de la mère ». De même, les solutions de recours à la vente, aussi variées qu'elles soient, relèvent du même principe : une volonté de non-endettement.

Ce ne serait donc que lorsque ces deux voies de financement seraient épuisées qu'ils se lanceraient dans une troisième direction : l'emprunt, qui est une façon d'étaler sa détresse économique aux yeux des autres, et donc la solution la moins préférable.

L'évaluation de l'auto-consommation et des dépenses monétaires a permis de calculer le coût des repas offerts, ce qui a conduit à construire un tableau de fréquences des repas d'*a sim* selon leur coût moyen par repas et par convive.

La plus forte fréquence est pour les repas dont le coût est compris entre 21 et 30 F, et, en fréquences cumulées, 92,8 % des repas ont un coût moyen par convive compris entre 1 et 80 F, alors que le coût moyen le plus élevé est de 130 F. Il s'agit donc de repas ordinaires : les exceptions viennent des *sim* entrant dans le cadre des prestations matrimoniales, à l'occasion desquels le plat principal est accompagné de viande (bouc, chèvre, poule ou poulet).

Intervalles de classe (coût des repas)	Nombre de repas	%	En % cumulés
de 1 à 10 F	1	1,8 %	1,8 %
de 11 à 20 F	7	12,5 %	14,3 %
de 21 à 30 F	18	32,1 %	46,4 %
de 31 à 40 F	6	10,7 %	57,1 %
de 41 à 50 F	8	14,3 %	71,4 %
de 51 à 60 F	7	12,5 %	83,9 %
de 61 à 70 F	3	5,3 %	89,2 %
de 71 à 80 F	2	3,6 %	92,8 %
de 81 à 90 F	—	—	92,8 %
de 91 à 100 F	3	5,3 %	98,1 %
de 101 à 110 F	—	—	98,1 %
de 111 à 120 F	—	—	98,1 %
de 121 à 130 F	1	1,8 %	99,9 %
TOTAL	56	99,9 %	99,9 %

Donc, il semblerait qu'il n'y ait pas volonté délibérée, de la part du bénéficiaire du travail collectif, de proportionner le coût du repas à l'effort fourni sur ses champs (106) : un *repas ordinaire*, semblable à celui de tous les jours, est servi aux participants ; l'ambiance de « fête » est plus due à la présence d'un groupe qu'à la somptuosité des mets.

Si les repas ne sont pas proportionnels au travail effectué, ils n'ont pas pour but, non plus, de détourner les flux de travail.

L'offre de repas n'est pas déterminante dans les échanges de travail

On pourrait supposer qu'une concurrence soit exercée entre bénéficiaires de travaux collectifs dans les offres de repas, et ceci afin de détourner, chacun à son profit, une certaine force de travail.

Pour vérifier cette hypothèse, il faut mettre en relation l'effort consenti pour les repas par les bénéficiaires de travaux collectifs et le nombre de participants. L'effort consenti sera mesurable grâce aux dépenses monétaires, qui nécessitent un certain sacrifice en période de soudure, sans pour autant recourir à un endettement. C'est ainsi que nous avons pu mettre en relation les dépenses monétaires par travail collectif et par exploitation avec le nombre de « personnes-journées » reçues sur l'exploitation pour le seul village de Ngodilème (107). Deux constatations s'imposent : tout d'abord, les travaux collectifs effectués dans le cadre des prestations matrimoniales correspondent, à une exception près, aux dépenses monétaires les plus fortes, ce qui confirme la volonté d'ostentation manifestée à l'occasion de ce type de *sim* ; ensuite, aucune relation n'existe entre l'effort consenti en dépenses monétaires et la force de travail reçue sur les champs de l'exploitation.

Ce résultat est confirmé par la mise en relation du coût moyen des repas par habitation et par convive (auto-consommation et dépenses monétaires) avec le nombre de convives reçus par habitation (108), pour l'ensemble des trois villages où a été menée l'observation sur *a sim*.

(106) Exception, bien entendu, des *sim* entrant dans le cadre des prestations matrimoniales et pour lesquels il y a, nous l'avons vu, émulation entre le beau-père et les participants.

(107) Tableau de l'annexe 11.

(108) Tableau de l'annexe 12.

Donc, comme il n'y a pas de relation entre le coût des repas et le nombre de participants, on peut conclure que les bénéficiaires de travaux collectifs ne se livrent pas concurrence par offre de repas, et que la force de travail se déplace là où elle est indispensable.

N'étant, finalement, ni la contrepartie du travail fourni, ni l'élément déterminant dans les échanges de travail, l'offre de repas joue un rôle complémentaire de celui de la norme de réciprocité dans le fonctionnement d'*a sim* : si la norme de la réciprocité pousse les exploitations bénéficiant d'un surplus de travail à le fournir aux exploitations accusant un déficit, avec espoir que cet effort sera rendu tôt ou tard, l'offre de repas constitue un attrait supplémentaire, englobé dans un contexte général de fête, qui ajoute un agrément social à une contrainte purement morale. Ainsi, norme de la réciprocité et offre de repas se conjuguent pour développer les échanges de travail au niveau de la communauté villageoise, et servent de lien entre les nécessités du travail agricole au niveau de l'exploitation et celles ressenties au niveau du village.

De plus, la « réciprocité » reste une norme, jamais atteinte dans la réalité. En effet, si nous comparons la moyenne des travaux collectifs fournis et reçus par personne, à Ngodilème, et cela par tranche d'âge, on constate un déséquilibre au profit des couches les plus âgées et au détriment des couches jeunes :

	Moyenne des SIM fournis par homme	Moyenne des SIM reçus par homme	Moyenne des SIM fournis par femme	Moyenne des SIM reçus par femme
0-14 ans	2,0	—	3,0	—
15-39 ans	8,3	2,0	1,6	1,2
40-59 ans	3,5	2,4	2,0	1,1
60 ans et +	—	1,7	—	1,0

Bien que ce déséquilibre ne soit constaté qu'au cours d'une seule saison agricole, il est difficile d'imaginer qu'il sera compensé au cours des saisons futures. Donc, tout se passe comme si les couches jeunes de la population accumulaient une « réserve de travail » alors qu'elles sont encore dans la force de l'âge ; puis, quand ces couches atteindront l'âge où tout effort agricole devient relativement plus pénible, cette « réserve de travail » leur sera restituée par des couches démographiquement plus jeunes. Mais, du fait de la seule progression démographique, le déséquilibre qui s'instaure dans les échanges de travail est inévitable et permet que la réserve de travail qui est restituée par les « jeunes » aux « anciens » est plus que proportionnelle à celle que ceux-ci avaient constituée alors qu'ils avaient eux-mêmes le statut de « jeunes ». Il n'y aurait donc pas réciprocité, mais passage, en raison de l'âge, d'une position de débiteur à une position de créateur à l'égard d'une réserve accumulée de travail, en accroissement continu du seul fait de la progression naturelle de la population. La norme de la réciprocité, idéal jamais atteint, est le moteur du système, complétée en cela par l'attrait de la fête.



Les traits distinctifs d'*a sim* à Nghé, de nos jours, sont les suivants : choix des participants selon les affinités et au sein d'un même village ; organisation reflétant un choix très net pour les cultures commercialisables ; fonctionnement assuré par le jeu de la norme de la réciprocité et de l'offre de repas, avec, pour corollaire, l'absence totale d'ostentation. *A sim* est, actuellement, le type dominant des travaux collectifs

pratiqués à Nghé ; à côté subsistent d'autres formes de travail collectif : le travail des « associations de jeunes » d'un même village, pâle reflet du « travail du *mal* » (109) ; le secours à une personne âgée ou malade (110) ; et, enfin, la corvée villageoise (111), qui est un travail sans contrepartie, fourni par les hommes du village, pour une œuvre d'intérêt commun, telle que le creusement d'un puits.

Avant 1935, il semblerait que le type dominant parmi les travaux collectifs ait été non pas *a sim*, mais le « travail du *mal* », dont l'importance est encore nettement gravée dans les mémoires. Les traits distinctifs de cette institution étaient les suivants : organisation inter-villageoise et en classes d'âge ; manifestations d'ostentation. On ne peut rien préciser quant au type de culture qui avait les préférences du « travail du *mal* ».

A côté de ce type dominant, existaient d'autres formes de travail collectif : l'aide (*a sim*), le secours (*dimle*), et la corvée (*lukit*). Cette dernière était obligatoire et était faite sur réquisition du « chef du *Mbayar* » (112) : chaque chef d'habitation était tenu d'y envoyer quelqu'un ou d'y aller lui-même, sans aucune contrepartie. Les travaux ainsi effectués l'étaient soit au profit du *mad bayar* (travail sur ses champs), soit d'intérêt commun (entretien des pistes, etc.).

Si l'on compare les deux images de l'organisation du travail collectif avant et après 1935, on constate les faits suivants : tout d'abord, le type dominant est, avant 1935, une organisation communautaire inter-villageoise fondée sur les classes d'âge, alors qu'après 1935, il s'agit d'une organisation au niveau du village, fondée sur le choix par affinités ; ensuite, le « travail du *mal* » n'a pas totalement disparu, mais s'est maintenu à travers les « associations de jeunes par village », dans une institution moins étendue et moins formelle, et où la mentalité d'ostentation semble avoir disparu ; de même, la corvée a rétréci de niveau, puisque faite par les gens d'un même village, et de leur propre initiative, et non plus sur l'injonction du chef de la principauté ; enfin, seul le « secours » semble s'être maintenu tel quel. Nous pouvons en conclure qu'il y a eu rétrécissement de l'aire d'organisation du travail collectif, (de la communauté inter-villageoise à la communauté villageoise), diminution vraisemblable du nombre de participants, et disparition des manifestations ostentatoires. Comme ce changement dans l'organisation du travail collectif s'est produit aux alentours de 1935, on pourrait avancer comme hypothèse que la pénétration de l'économie arachidière, absorbée au niveau de l'exploitation, a eu pour effet un rétrécissement de la coopération agricole au niveau des communautés villageoises, et cela avec un certain retard. Il y aurait donc contradiction entre un dynamisme d'absorption mis en évidence au niveau de l'exploitation, et un rétrécissement de la coopération agricole mis en évidence au niveau de la communauté villageoise : ce rétrécissement ne serait-il pas le signe que la pénétration d'une culture commerciale entraîne de soi une désagrégation des communautés rurales ? Mais, à notre avis, cette contradiction n'est qu'apparente : ce rétrécissement de la coopération agricole villageoise fait davantage surgir l'importance des échanges de travail au sein de l'exploitation. On serait ainsi passé d'un système de production où les hommes d'une exploitation travaillaient les champs de cette exploitation en coopération, à un système où tous les adultes d'une exploitation échan- gent leurs heures de travail : ce serait alors le changement dans l'organisation du travail au sein de l'exploitation qui aurait entraîné un changement dans l'organisation des travaux collectifs, puisqu'il y a eu diminution des travaux faits en coopération (culture des mils) et apparition d'un nouveau type de culture (culture de l'arachide).

(109) *Tyalel no mal*.

(110) *Dimle*.

(111) *Lukit*.

(112) *Mad Bayar*.

CONCLUSION GENERALE

L'étude de l'organisation du travail agricole à Ngohé-Mbayar nous a permis de montrer que les unités pertinentes étaient la « cuisine », définie comme unité d'exploitation, et la communauté villageoise, qui constituent les fondements de la vie économique en milieu rural. Il nous reste à qualifier le type de relations impliquées par le travail agricole, et à nous pencher sur l'avenir de ce système de production.

DÉFINITION DES RELATIONS DE TRAVAIL

Pour définir les relations entre personnes impliquées par le travail agricole, il nous faut rechercher les traits qui sont communs aux deux niveaux d'organisation.

Au sein de l'exploitation agricole, l'analyse ne pourrait prendre en considération que les seuls agents économiques. Dans ce cas, on ne pourrait que constater des déséquilibres dans les échanges de travail entre individus, ce qui conduirait à mettre en évidence des différences de *statut* au sein de l'exploitation. C'est ainsi, par exemple, que pourrait être expliqué le fait que le frère cadet du chef d'exploitation, marié ou célibataire, a le choix de travailler ou non, de son plein gré, au bénéfice des cultures commercialisables du chef d'exploitation, tandis que le fils ou le petit-neveu utérin en ont l'obligation.

Mais, si, au lieu de s'en tenir aux seuls individus, on procède à une analyse en termes de « groupes », et en prenant en considération l'affectation du produit des cultures, *les échanges de travail au sein de l'exploitation apparaissent beaucoup moins révélateurs d'une différence de statut que d'une organisation rationnelle*. En effet, il existe une division des tâches par sous-lignages au sein d'une même exploitation :

— le sous-lignage du chef d'exploitation est chargé du travail des cultures en vue de l'auto-consommation.

— les sous-lignages des épouses du chef d'exploitation sont chargés des travaux domestiques et du travail des cultures en vue de la commercialisation.

Or, comme chaque sous-lignage est à la fois consommateur et vendeur, certains sous-lignages pourraient éprouver un « manque à gagner » par rapport aux autres, du fait qu'ils sont absorbés par une tâche (cultures d'auto-consommation ou travaux domestiques) qui les détournent des cultures commercialisables. Il y a alors compensation, grâce à l'apport en travail fourni par les membres des autres sous-lignages dans la tâche où le premier aurait pu éprouver un « manque à gagner ». Les différences de statut n'existeraient donc qu'à l'intérieur d'un même sous-lignage.

Pour l'ensemble de la communauté villageoise, les relations de travail entre exploitations agricoles sont des relations déséquilibrées qui ne sont expliquées ni par la proximité géographique, ni par l'appartenance lignagère, ni par les divisions sociales, ni par les relations de dépendance, ni par les options religieuses. Il ressort, par conséquent, que les échanges de travail sont fondés sur le choix par affinités, ce qui veut tout simplement dire que la force de travail se déplace là où elle est nécessaire, et que le travail collectif n'est que le complément du travail fourni au sein de l'exploitation.

En définitive, on peut avancer que les déséquilibres observés dans les échanges de travail, soit au sein de l'exploitation agricole, soit pour l'ensemble de la communauté villageoise, ne sont pas révélateurs, à Ngohé-Mbayar, de relations de dépendance telles qu'elles ont été observées en milieu Wolof mouride (relation marabout-disciple), mais beaucoup plus d'une organisation rationnelle du travail, avec division des tâches par sous-lignages et contrepartie à un « manque à gagner » possible pour l'un des sous-lignages de l'exploitation.

Cette notion de contrepartie découle des relations beaucoup plus vastes entre matri-lignages en pays Sérér (113), comme nous avons pu le montrer à propos de l'un des rituels

(113) Hypothèse suggérée par M^{lle} M. DUPIRE.

de mariage où, à la fourniture d'une jeune femme par un matrilignage, correspond la fourniture d'un bovin par l'autre matrilignage. Ainsi, le fonctionnement du système de parenté demeure la clé pour comprendre l'organisation du travail agricole en milieu Sérér, ainsi que le passé et l'avenir du système de production.

DYNAMISME DU SYSTÈME DE PRODUCTION AGRICOLE

Le fonctionnement du système de parenté Sérér explique, à notre avis, le dynamisme passé du système de production agricole à Ngohé-Mbayar, qui s'est manifesté par un mécanisme d'« intégration » à l'encontre de la pénétration de la culture arachidière et de la mécanisation agricole.

En effet, dans le système passé de production agricole, une dualité d'obligations pesait sur chaque chef d'exploitation :

- obligation de pourvoir à l'auto-consommation de tous les membres de l'exploitation.
- obligation de pourvoir à l'enrichissement du sous-lignage ou du segment de lignage maternel.

Or, comme on ne cultivait que des mils sur le terroir villageois, tout accroissement de l'une de ces obligations ne pouvait se faire qu'au détriment de l'autre. L'innovation qu'a présenté la culture de l'arachide sur de grandes surfaces, au lieu de la cantonner à rester une simple « culture de case », conjuguée avec des possibilités d'extension des zones cultivables, puisque l'ensemble du terroir villageois n'était pas encore entièrement mis en valeur, a permis d'établir clairement la distinction entre deux types de cultures :

- le mil pour l'auto-consommation,
- le surplus de l'arachide pour la « case de la mère ».

De même, le matériel agricole moderne a été perçu comme ayant les mêmes utilisations que le cheptel et « intégré » dans la « richesse de la case de la mère ».

En ce qui concerne les échanges de travail entre exploitations agricoles, à la pénétration de l'économie arachidière a correspondu le passage d'un type où dominait une organisation fondée essentiellement sur une appartenance à des classes d'âge et sur une coopération inter-villageoise à un type où domine une organisation fondée essentiellement sur le choix par affinités et sur une coopération au sein du simple village. Cependant, il faut observer que ce passage s'est fait avec un certain retard par rapport au mécanisme d'intégration observé au sein de l'exploitation agricole, et qui reste l'élément déterminant, puisque le travail collectif n'est que le complément du travail fourni au sein de l'exploitation agricole.

Mais, ce dynamisme interne semble avoir atteint actuellement les limites de sa faculté d'intégration, et cela pour deux raisons. Tout d'abord, il a été démontré, à partir d'une étude de terroir sur le village voisin de Sob (114), que le système cultural Sérér est actuellement en voie de détérioration du fait d'un déséquilibre de plus en plus grave entre population et ressources. Il s'agit là d'un changement général en pays Sérér, et qui affecte aussi Ngohé, où il n'y a plus aucune possibilité d'extension des cultures, puisque l'ensemble du terroir est mis en valeur. Ce déséquilibre risque de conduire d'ici peu à une situation de crise.

Mais, un autre facteur joue dans le même sens : il s'agit de la *mutation religieuse* actuelle de Ngohé-Mbayar (115). En effet, il semblerait qu'à une période de conversion lente

(114) A. LERICOLLAIS (1969).

(115) Comme dans le texte, ce phénomène a été mis en évidence grâce au comptage des conversions religieuses des adultes seuls des villages de Kalom et de Ngodilème ; en effet, il nous a paru que la « conversion religieuse » n'était significative qu'au niveau des adultes ; de plus, nous avons assimilé « catéchumènes » et « catholiques », puisque le catéchuménat nous paraît impliquer exactement la même démarche que le Dyebalu des mourides : si l'on veut établir une comparaison entre catholicisme et mouridisme, il est nécessaire de trouver un niveau commun ; or, le baptême catholique, par ses exigences, ne correspond pas au Dyebalu des mourides, et ce serait fausser cette comparaison que de ne retenir que les seuls baptisés.

(1930-1960) a succédé une période de *mutation* brusque vers le catholicisme ou vers le mouridisme (116). Or, ces religions sont le véhicule de modèles de comportement opposés à ceux de l'ancienne société Sérér, mettant, notamment, en avant le rôle du père, aussi bien au plan religieux qu'au plan économique. Déjà, quelques exemples, rares, mais d'autant plus frappants, permettent de supposer que l'actuelle mutation religieuse aura des répercussions sur l'organisation économique et sociale. La primauté du rôle du père, et l'apparition de relations de dépendance entre chefs religieux et disciples, risquent peu à peu de « gommer » les traits essentiels de la société villageoise actuelle, et, peut-être, verrons-nous apparaître une nouvelle organisation économique et sociale, assez proche de celle qui existe actuellement en pays Wolof mouride. Peut-être, aussi, la spécificité du milieu Sérér sera-t-elle la plus forte, et assisterons-nous à une création originale, due au fait que, si les Sérér se convertissent, ils n'en restent pas moins accrochés à la religion du terroir et au culte des ancêtres, indices de la survivance de l'ancien système, et que l'emprise des hiérarchies religieuses sur le milieu villageois sera moins totale qu'en pays Wolof mouride, puisqu'il y aura qualité d'appartenances ?

(116) Conversion d'adultes à des religions modernes pour Kalom et Ngodilème :

Dates	Religions	Mourides et Baye-Fall	Tidjanes	Catholiques et catéchumènes	TOTAL
Avant 1930		9	2	—	11
1930-1944		19	2	5	26
1945-1959		42	1	12	55
1960-1968		62	2	55	119
Date inconnue		—	—	6	6
TOTAL		132	7	78	217

ANNEXES

I. — MOYENNES DES TEMPÉRATURES MENSUELLES OBSERVÉES A DIOURBEL (1930-1965)

Mois	Maximum Moyen	Minimum Moyen	Moyenne
Janvier	33° 9	10° 4	22° 2
Février	35° 7	14° 3	25° 0
Mars	38° 7	16° 0	27° 3
Avril	38° 8	18° 0	28° 4
Mai	39° 9	18° 9	29° 4
Juin	38° 4	21° 5	29° 9
Juillet	35° 6	22° 9	29° 2
Août	32° 7	22° 8	27° 7
Septembre	33° 3	22° 2	27° 8
Octobre	36° 1	21° 4	28° 7
Novembre	37° 2	16° 7	26° 9
Décembre	34° 0	14° 5	24° 2
Année	36° 2	18° 3	27° 2

II. — MOYENNES DES PRÉCIPITATIONS MENSUELLES OBSERVÉES A DIOURBEL, EN MILLIMÈTRES (1918-1965)

Janvier	2,0	Septembre	159,6
Février	0,4	Octobre	48,3
Mars	0,1	Novembre	33
Avril	0,2	Décembre	3,6
Mai	4,2	Année	629,4 mm
Juin	43,4	Nbre de jours	41,1 j.
Juillet	125,6	Mois d'août en % du total	37,9 %
Août	238,7		

III. — SUPERFICIE MOYENNE DES CHAMPS DE MIL

Produit cultivé	Villages	Nombre de champs	Superficie totale	Superficie moyenne par champ
POD	NGODILEME . .	18	9,83 ha	0,55 ha
	KALOM	5	1,82 ha	0,36 ha
	TOTAL	23	11,65 ha	0,51 ha
MATYE	NGODILEME . .	26	21,00 ha	0,81 ha
	KALOM	9	6,83 ha	0,76 ha
	TOTAL	35	27,83 ha	0,79 ha
BASSI	NGODILEME . .	7	0,65 ha	0,09 ha
	KALOM	3	0,21 ha	0,07 ha
	TOTAL	10	0,86 ha	0,08 ha

IV. — SUPERFICIE MOYENNE DES PARCELLES D'ARACHIDES

Villages	Surface totale	Nombre de parcelles	Moyenne
<i>NGODILEME</i>			
Total Hommes	10,71 ha	22	0,47 ha
Total Femmes	6,98 ha	20	0,35 ha
Total général	17,69 ha	42	0,42 ha
<i>KALOM</i>			
Total Hommes	2,04 ha	7	0,29 ha
Total Femmes	3,40 ha	11	0,31 ha
Total général	5,44 ha	18	0,30 ha
Total Hommes	12,75 ha	29	0,44 ha
Total Femmes	10,38 ha	31	0,33 ha
Total final	23,13 ha	60	0,39 ha

V. — RÉPARTITION DES CULTURES DE MIL ET D'ARACHIDES PARMIDI DIX-NEUF EXPLOITATIONS AGRICOLES OBSERVÉES

Ngak	Arachides	Pod	Matye	Bassi	Total
A) NGODILEME					
1	1,06	0,25	0,90	—	2,21
2	1,15	—	0,79	—	1,94
3	1,83	1,44	1,91	0,16	5,34
4	1,02	0,68	1,56	0,16	3,42
5	1,89	0,49	3,54	—	5,92
6	1,98	0,97	2,82	0,09	5,86
7	0,78	0,69	0,68	—	2,15
8	1,32	0,61	1,76	0,08	3,77
9	1,52	0,52	0,97	—	3,01
10	0,93	0,34	1,06	0,06	2,39
11	1,43	1,34	0,96	0,06	3,79
12	0,72	0,66	0,66	—	2,04
13	1,09	0,57	2,13	—	3,79
14	0,86	1,27	1,26	0,04	3,43
B) KALOM					
15	0,99	0,10	0,78	0,05	1,92
16	1,43	0,18	0,89	0,05	2,55
17	0,46	—	0,29	0,11	0,86
18	1,03	1,07	1,22	—	3,32
19	1,53	0,47	3,65	—	5,65
C) TOTAL	23,02 ha	11,65 ha	27,83 ha	0,86 ha	63,36 ha
En %	36,3 %	18,4 %	43,9 %	1,3 %	99,9 %

VI. — RÉPARTITION DE L'EFFORT FOURNI POUR L'ENSEMBLE DES CULTURES DE MIL POUR CHACUN DES MEMBRES DES CUISINES OBSERVÉES

Cuisine A	Champs du chef de cuisine	A Sim	Total général	En %
Chef de cuisine	628	8	636	86,9 %
1 ^{re} Epouse	15	—	15	2,0 %
2 ^e Epouse	15	—	15	2,0 %
3 ^e Epouse	10	—	10	1,4 %
Total des échanges internes	668	8	676	—
A SIM	56	—	56	7,6 %
TOTAL GENERAL	724	8	732	100 %

<i>Cuisine B</i>	Champs du chef de cuisine	A Sim	Total général	En %
Chef de cuisine	395	8	403	87,8 %
Epouse du chef de cuisine	8	—	8	1,8 %
Mère du chef de cuisine ..	4	—	4	0,9 %
Total des échanges internes	407	8	415	—
A Sim	44	—	44	9,6 %
TOTAL GENERAL	451	8	459	100 %

<i>Cuisine C</i>	Champs du chef de cuisine	A Sim	Total général	En %
Chef de cuisine	790	12	802	86,4 %
Mère du chef de cuisine ..	47	—	47	5,1 %
Epouse	27	—	27	2,9 %
Total des échanges internes	864	12	876	—
A Sim	52	—	52	5,6 %
TOTAL GENERAL	916	12	928	100 %

<i>Cuisine D</i>	Champs du chef de cuisine	A Sim	Total général	En %
Chef de cuisine	756	—	756	51,9 %
Frère célibataire (sans champ)	680	—	680	46,7 %
Epouse du chef de cuisine . .	10	—	10	0,7 %
Mère du chef de cuisine . .	10	—	10	0,7 %
Total des échanges internes	1 456	—	1 456	—
A SIM	—	—	—	—
TOTAL GENERAL	1 456	—	1 456	100 %

<i>Cuisine E</i>	Champs du chef de cuisine	Champs du frère marié du chef de cuisine	Total des échanges internes	A Sim	Total Général	En %
Chef de cuisine	450	43	—	—	493	40,9 %
Frère du chef de cuisine	257	370	—	24	651	54,1 %
Epouse du frère	—	4	—	—	4	0,3 %
Total des échanges internes	707	417	—	24	1 148	—
A Sim	20	36	—	—	56	4,6 %
TOTAL GENERAL	727	453	—	24	1 204	100 %

<i>Cuisine F</i>	Champs du chef de cuisine	Champs du fils célibataire	Champs de l'épouse du chef de cuisine	Total des échanges internes	Champs collectifs	A SIM	Total général	En %
Chef de cuisine	471	76	—	547	4	5	556	37,7 %
Fils célibataire du chef de cuisine	538	187	13	738	16	25	779	52,8 %
Epouse du chef de cuisine	4	15	—	19	—	5	24	1,6 %
Epouse d'un autre fils du chef de cuisine	—	15	—	15	—	5	20	1,3 %
Total des échanges internes	1 013	293	13	1 319	20	40	1 379	—
A SIM	64	32	—	96	—	—	96	6,5 %
TOTAL GENERAL	1 077	325	13	1 415	20	40	1 475	100 %

<i>Cuisine G</i>	Champs du Chef de cuisine	Champs du petit-neveu utérin	Total des échanges internes	Champs de la J.A.C.	A SIM	Total général	En %
Chef de cuisine	109	210	319	—	—	319	33,7 %
Nièce utérine	18	15	33	—	—	33	3,5 %
Petit-neveu utérin	94	347	441	10	44	495	52,3 %
Epouse du petit-neveu . .	5	15	20	—	—	20	2,1 %
Total des échanges internes	226	587	813	10	44	867	91,5 %
A SIM	—	80	80	—	—	80	8,4 %
TOTAL GENERAL . .	226	667	893	10	44	947	100,0 %

VII. — RÉPARTITION DE L'EFFORT FOURNI POUR L'ENSEMBLE DES CULTURES D'ARACHIDES PAR CHACUN DES MEMBRES DES CUISINES OBSERVÉES

Cuisine A : Total des heures annuelles consacrées à l'arachide

Bénéficiaires Débiteurs	Chef de cuisine (NDOK 1)	1 ^{re} épouse (NDOK 2)	2 ^e + 3 ^e épouses (NDOK 3 + 4)	Total des échanges internes	A Sim	Total général	En %
Chef de cuisine (NDOK 1)	184	—	60	244	22	266	33,5 %
1 ^{re} Epouse (NDOK 2)	120	56	9	185	—	185	23,3 %
2 ^e Epouse (NDOK 3)	111	44	54	209	—	209	26,3 %
3 ^e Epouse (NDOK 4)	63	20	10	93	—	93	11,7 %
Total des échan- ges internes	478	120	133	731	X	X	X
A SIM	20	10	10	X	X	40	5,0 %
TOTAL GÉNÉRAL	498	130	143	X	22	793	100 %

Cuisine B : Total des heures annuelles consacrées à l'arachide

Bénéficiaires Débiteurs	Chef de cuisine (NDOK 1)	Epouse (NDOK 2)	Total des échanges internes	A SIM	Total général	En %
Chef de cuisine (NDOK 1)	276	237	513	51	564	60,1 %
Epouse (NDOK 2)	47	17	64	12	76	8,1 %
Mère du chef (sans champ)	145	70	215	—	215	22,9 %
Total des échanges internes	468	324	792	X	X	X
A SIM	84	—	X	X	84	8,9 %
TOTAL GENERAL	552	324	X	63	939	100 %

Cuisine C : Total des heures annuelles consacrées à l'arachide

<i>Bénéficiaires</i>	Chef de cuisine (NDOK 1)	Epouse (NDOK 2)	Mère du Chef de cuisine (NDOK 1)	Total des échanges internes	A SIM	Total général	En %
<i>Débiteurs</i>							
Chef de cuisine (NDOK 1)	83	38	52	173	16	189	45,6 %
Epouse (NDOK 2)	22	53	8	83	16	99	23,9 %
Mère du Chef de cuisine (avec champ) (NDOK 3)	27	20	69	116	10	126	30,4 %
Total des échanges internes	132	111	129	372	X	X	X
A SIM	—	—	X	X	X	X	—
TOTAL GENERAL	132	111	129	X	36	414	100 %

Cuisine D : Total des heures annuelles consacrées à l'arachide

<i>Bénéficiaires</i>	Chef de cuisine (NDOK 1)	Frère cadet (NDOK 1)	Epouse du Chef de cuisine (NDOK 2)	Total des échanges internes	A Sim	Total général	En %
<i>Débiteurs</i>							
Chef de cuisine (NDOK 1)	425	—	126	551	26	577	33,9 %
Frère cadet (NDOK 1)	—	426	138	564	—	564	33,1 %
Epouse (NDOK 2)	12	—	4	16	—	16	0,9 %
Mère du chef de cuisine (NDOK 1)	350	—	102	452	—	452	26,6 %
Total des échanges internes	787	426	370	1 583	X	X	X
A SIM	92	—	—	X	X	92	5,4 %
TOTAL GENERAL	879	426	370	X	26	1 701	100 %

Cuisine E : Total des heures annuelles consacrées à l'arachide

Bénéficiaires	Chef de cuisine (NDOK 1)	Frère marié du Chef de cuisine (NDOK 1)	Epouse du frère (NDOK 2)	Total des échanges internes	A Sim	Total général	En %
<i>Débiteurs</i>							
Chef de cuisine (NDOK 1)	160	—	—	160	—	160	20,6 %
Frère cadet (NDOK 1)	9	196	150	355	42	397	51,2 %
Epouse du Frère (NDOK 2)	—	10	46	56	6	62	8,0 %
Total des échanges internes	169	206	196	571	X	X	X
A SIM	66	24	66	X	X	156	20,1 %
TOTAL GENERAL	235	230	262	X	48	775	100 %

Cuisine F : Total des heures annuelles consacrées à l'arachide

Bénéficiaires	Chef de cuisine (NDOK 1)	Fils du chef de cuisine (NDOK 2)	Epouse du chef de cuisine (NDOK 2)	Epouse d'un fils (NDOK 3)	Total des échanges internes	A Sim	Total général	En %
<i>Débiteurs</i>								
Chef de cuisine	117	57	8	13	195	—	195	13,6 %
Fils du chef de cuisine	186	220	30	24	460	64	524	36,6 %
Epouse du chef de cuisine	53	22	199	16	290	—	290	20,2 %
Epouse d'un fils du chef de cuisine	20	5	—	48	73	—	73	5,1 %
Total des échanges internes	376	304	237	101	1 018	X	X	X
A SIM	48	127	127	48	X	X	350	24,4 %
TOTAL GENERAL	424	431	364	149	X	64	1 432	100 %

Cuisine G : Total des heures annuelles consacrées à l'arachide

Bénéficiaires	Chef de cuisine (NDOK 1)	Nièce utérine et neveu utérin (NDOK 1)	Epouse du petit-neveu utérin (NDOK 2)	Total des échanges internes	A Sim	Total général	En %
Débiteurs							
Chef de cuisine	42	8	31	81	—	81	8,7 %
Petit-neveu utérin	64	54	169	287	104	391	41,9 %
Nièce utérine	70	34	147	251	4	255	27,4 %
Epouse du petit-neveu	16	4	101	121	5	126	13,5 %
Total des échanges internes	192	100	448	740	X	X	X
A SIM	20	60	—	X	X	80	8,6 %
TOTAL GÉNÉRAL .	212	160	448	X	113	931	100 %

VIII. — EFFORT AGRICOLE GLOBAL FOURNI SUR LES CHAMPS DE HARICOTS ET DE MANIOC DES CUISINES OBSERVÉES

Cuisines	Total des heures annuelles consacrées aux haricots	Total des heures annuelles consacrées au manioc	Total général
Cuisine A	—	—	—
Cuisine B	—	—	—
Cuisine C	22	—	22
Cuisine D	38	—	38
Cuisine E	29	9	38
Cuisine F	13	—	13
Cuisine G	90	—	90

X. — TABLE DES VALEURS MONÉTAIRES DES RATIONS DE MIL CONSOMMÉES EN FONCTION DU NOMBRE DE CONVIVES

Nombre de convives	FUTUWATYE (0,38 kg/P.A.)	KIRANDAR (0,51 kg/P.A.)	YONG (0,89 kg/P.A.)
2	15,2 F	20,4 F	35,6 F
3	22,8 »	30,6 »	53,4 »
4	30,4 »	40,8 »	71,2 »
5	38,0 »	51,0 »	89,0 »
6	45,6 »	61,2 »	106,8 »
7	53,2 »	71,4 »	124,6
8	60,8 »	81,6 »	142,4 »
9	68,4 »	91,8 »	160,2 »
10	76,0 »	102,0 »	178,0 »
11	83,6 »	112,2 »	195,8 »
12	91,2 »	122,4 »	213,6 »
13	98,8 »	132,6 »	231,4 »
14	106,4 »	142,8 »	249,2 »
15	114,0 »	153,0 »	267,0 »
16	121,6 »	163,2 »	284,8 »
17	129,2 »	173,4 »	302,6 »
18	136,8 »	183,6 »	320,4 »
19	144,4 »	193,8 »	338,2 »
20	152,0 »	204,0 »	356,0 »
21	159,6 »	214,2 »	373,8 »
22	167,2 »	224,4 »	391,6 »
23	174,8 »	234,6 »	409,4 »
24	182,4 »	244,8 »	427,2 »
25	190,0 »	255,0 »	455,0 »

XI. — TABLEAU DE CLASSEMENT DES DÉPENSES MONÉTAIRES PAR *sim* ET PAR CUISINE POUR NGODILÈME

N°	Exploitations	Coût moyen	Nombre de «personnes-journées» reçues	Type d'A SIM
1	D 3	960,0	7	A TYEMREM (matrimonial)
2	W	910,0	4	A TYEMREM (matrimonial)
3	T	810,0	4	—
4	K	785,0	3	A TYEMREM (matrimonial)
5	P	663,3	12	—
6	G	634,0	5	A TYEMREM (matrimonial)
7	M	596,2	2	A TYEMREM (matrimonial)
8	S 1	560,0	3	—
9	I	498,3	4	—
10	N 2	456,2	8	—
11	D	446,4	15	—
12	Z	407,5	1	—
13	I 1	390,0	9	—
14	N	353,7	17	—
15	J	297,0	1	—
16	S	291,7	3	—
17	L	262,5	7	—
18	O 1	259,0	7	—
19	U 1	252,5	1	—
20	D 2	222,5	16	—
21	D 1	220,0	10	—
22	Y	202,5	10	—
23	V	195,0	7	—
24	G 1	191,0	6	—
25	H 1	180,0	1	—
26	R	177,5	10	—
27	B	172,5	4	—
28	Q	170,0	1	A TYEMREM (matrimonial)
29	Q 2	150,0	1	—
30	S	140,0	7	—
31	N 1	130,0	3	—
32	X	95,0	1	—
33	F	15,0	1	—

Restent :

- 5 exploitations avec SIM sans repas (SIM de femmes).
- 10 exploitations n'ayant reçu aucune « personne-journée ».

XII. — CLASSEMENT DES COÛTS MOYENS DES REPAS PAR HABITATION ET PAR CONVIVE

N°	YAL-MBIND		Village (1)	Nombre de convives	Coût moyen des repas par convive	N°	YAL-MBIND		Village (1)	Nombre de convives	Coût moyen des repas par convive
1	N'diogou	F.	NGD	19	127,4	29	Mbégame	D.	SBM	11	34,6
2	Adama	D.	SBM	8	98,2	30	Youssou	F.	KL	35	33,8
3	D. J.	D.	NGD	14	93,9	31	Thiongane	N.	SBM	9	29,7
4	Ngor	G.	KL	51	92,2	32	J. M. V.	T.	NGD	38	29,7
5	Guedje	N.	SBM	7	78,3	33	Ngor	N. 2	KL	53	29,4
6	Philippe	D.	KL	54	73,6	34	Adiouma	N.	KL	14	29,3
7	Malick	T.	NGD	36	69,2	35	Ngor	S.	SBM	72	26,9
8	Fap	N.	NGD	30	66,2	36	Ngor	D.	NGD	69	26,3
9	Saliou	N.	NGD	26	64,0	37	Thiolong	N.	KL	28	25,7
10	Touti	M.	SBM	26	60,6	38	Ngor	M.	NGD	53	25,1
11	Abdou	F.	NGD	5	59,4	39	Fassar	N.	NGD	30	24,9
12	Balthazar	N.	KL	29	55,3	40	Michel	N.	NGD	30	24,1
13	Ngokhane	N.	NGD	39	54,8	41	Koumane	D.	SBM	4	23,7
14	Moustapha	S.	SBM	64	52,8	42	Kouyane	F.	SBM	90	23,5
15	Soudou	T.	KL	50	52,4	43	Daouda	N.	NGD	82	23,4
16	Kholé	S.	SBM	27	51,2	44	Diangar	S.	KL	87	22,8
17	Fap	D.	NGD	23	50,2	45	Ablaye	P.	NGD	46	22,6
18	E. H.	D.	NGD	66	49,8	46	Ngor	N.	SBM	14	21,9
19	Abdou	N.	NGD	51	49,5	47	Déthié	D.	NGD	26	21,5
20	Daly	S.	NGD	64	44,9	48	Malick	S.	NGD	7	21,1
21	Diène	D.	NGD	90	43,5	49	Fap	N.	KL	30	20,6
22	Gorame	D.	SBM	67	43,0	50	Adiouma	N.	SBM	23	19,3
23	Latir	S.	SBM	10	42,5	51	Mbagnick	N.	NGD	20	18,6
24	Ousmane	N.	KL	41	41,6	52	Ngor	N.	KL	68	18,6
25	Guedje	D.	NGD	6	40,2	53	Mbaye	S.	SBM	8	17,6
26	Fand	N.	NGD	39	38,5	54	Diégane	F.	NGD	72	16,2
27	Adiouma	F.	NGD	59	37,7	55	Malick	S.	NGD	32	15,0
28	Faustin	D.	NGD	88	35,4	56	Raphaël	D.	NGD	14	9,1

(1) Kl : Kalom. Ngd : Ngodilème. Sbm : Sobmak.

Bernard DELPECH.

Avec la collaboration technique de Youssou DIOUF.

A SIM : un modèle de coopération agricole chez les paysans Sérér du Sine

La présente étude a été réalisée entre mai 1969 et juillet 1970 dans trois communautés villageoises du pays Sérér (région du Sine).

Les investigations ont porté sur la totalité des travaux agricoles réalisés collectivement durant la campagne 1969-70.

La méthode et les techniques de collecte s'inspiraient des enquêtes menées parallèlement dans le Baol Wolof et Serer.

Les données furent recueillies par questionnaire auprès des chefs d'exploitation. Les enquêteurs s'appuyaient sur les fiches familiales établies au début de l'année 1969, portant mention de l'âge et du statut social et matrimonial des habitants des diverses « concessions ». Quatre passages successifs furent nécessaires pour préciser, au fur et à mesure de l'avancement des tâches agricoles, les conditions d'organisation de ces travaux.

Nous disposons de deux sources d'information : les bénéficiaires de la prestation (nom, âge, statut, lieu-dit du champ, nature et durée du travail pratiqué, noms des participants), et les participants (nom du bénéficiaire, de l'organisateur, du participant, leur statut familial).

Les trois communautés concernées par ces investigations n'ont pas été choisies à cet effet mais, de par leur taille et leur situation géographique, on peut les considérer comme représentatives du milieu rural du Sine.

Senghor, dans la tribu des Naül, est un vieux village, gros de 1078 habitants ; depuis 1950, date à laquelle fut entreprise l'évangélisation de la région, le christianisme s'y est solidement implanté et 45 % des habitants se déclaraient catholiques au moment où nous avons entamé cette enquête. Les autres sont musulmans à l'exception de quelques-uns qui se disent encore « païens ».

N dofane (201 habitants) et Latyr (227 habitants) sont dans la tribu des Singandum. Ils furent créés au début du siècle à la suite d'une mesure d'alignement destinée à regrouper les hameaux en deux communautés voisines. Dans l'un comme dans l'autre, l'Islam Tidjane est majoritaire.

Les activités agricoles sont centrées sur les cultures vivrières d'hivernage (mil *pod* et *matye*) et sur l'arachide.

A Senghor, on pratique la culture du riz dans les marigots voisins mais il s'agit là d'une activité très secondaire et essentiellement féminine.

LES MODELES TRADITIONNELS DE LA COOPERATION VILLAGEOISE DANS LE SINE SERER

La société Serer du Sine dispose de trois formules coopératives couvrant l'ensemble des activités rurales principalement les travaux agricoles ; ce sont : *a ndamir*, *a dimle*, *a sim*.

En préambule à la présentation des données fournies par cette enquête, nous nous attacherons à dégager la spécificité de la plus usitée de ces formules (*a sim*) par référence aux deux autres ainsi qu'aux institutions parallèles en vigueur en pays Wolof (*Nadante*, *Dimboli* et *Santaane*).

A sim et *a dimle* s'expriment concrètement par la présence, à une date, une heure, un lieu donnés, d'un groupe plus ou moins important de paysans, réunis dans le but de réaliser collectivement une opération culturelle, de nature variable mais dans tous les cas urgente, sur une parcelle tenue par l'un d'entre eux.

Dans une ambiance d'émulation, stimulés par les chants et les rythmes, les participants, qui peuvent être des hommes, des femmes, ou bien former un groupe mixte, viennent rapidement à bout de la tâche proposée.

Lorsque la séance est organisée spontanément par certains membres de la communauté au profit d'un cultivateur dans la gêne (malade ou âgé) et parfois à son insu, il s'agit d'*a dimle*, l'aide-secours, dans laquelle aucune prestation en retour n'est attendue du bénéficiaire (1).

Dans *a sim*, l'initiative de l'intervention du groupe est prise par le bénéficiaire (ou son mandataire) qui fait appel à des parents, des voisins, des amis, pour l'aider dans une tâche pressante, à charge pour lui de répondre à l'invitation ultérieure de ceux qui l'ont assisté (2).

Dans un cas comme dans l'autre, tous les membres de l'équipe se livrent à la même activité dans ses diverses séquences. L'« effet de groupe » et son incidence sur les rendements justifient le recours à ces formules.

Un repas de composition variable est offert aux participants au cours ou à l'issue de la séance, sur le champ ou dans la demeure du bénéficiaire.

Cette collation n'est pas perçue comme une compensation à l'effort fourni, ni *a fortiori* comme une rémunération en nature. L'organisateur ne fait qu'exprimer sa gratitude en restaurant ses hôtes (3).

A ndamir se trouve justifié dans le cas d'une opération culturelle « armée » (traction animale, matériel agricole de fabrication industrielle). Chacun des coopérants contribue à la réalisation de l'opération par un apport en matériel et l'occupation d'un poste de travail.

De par le caractère complémentaire des tâches, le nombre de participants est peu élevé (2 à 3 personnes) et la fonction de facilitation n'intervient que d'une manière très limitée.

(1) Cette tâche incombe souvent à la classe d'âge des adolescents en tant que dû des cadets aux aînés. Cette formule d'aide-surprise est largement attestée dans les autres sociétés sénégalaises et dans les entités politiques voisines. Cf. le *Nyergue-Fah* et le *Fla-Nto* des Minyanka et Bambara du Mali.

(2) Formule identique à quelques variantes près chez les Minyanka maliens (*Fah-Dya*). La formule des travaux agricoles rémunérés, entrepris à la demande par une classe d'âge (*A Mal*), semble être tombée en désuétude dans la plupart des communautés villageoises du Sine. Elle est encore en vigueur dans des sociétés voisines (*To-Fah* des Minyanka).

(3) A Ndofane, Ibrahima N..., griot, tient le seul commerce de détail du village. Ses occupations ne lui permettant pas de cultiver lui-même ses parcelles, il rémunère des journaliers mais ces derniers ne sont jamais des villageois.

Fassar N..., paysan de Latyr, précise : « Un Sérér qui a de l'honneur ne doit pas faire appel à des firdous (ouvriers agricoles temporaires) ; il doit montrer qu'il est capable de venir lui-même à bout du travail. S'il n'y arrive pas, il peut organiser un Sim mais en tout cas, il ne peut pas donner de l'argent à des Sérér comme lui, qui habitent dans le même village... »

Lorsqu'il fait appel à des firdous, il montre qu'il veut gagner de l'argent, faire des affaires, qu'il est riche, qu'il peut payer ».

« ... Le gouvernement a fait une loi qui dit qu'un paysan ne doit pas avoir plus de terre qu'il ne peut en cultiver, plus de terre qu'il n'en a besoin. Si l'on peut cultiver autant de terre que l'on veut, ce n'est pas bon, c'est contre la loi.. cette loi est bonne ».

La réciprocité des prestations est absolue (4).

Trois exemples permettront de mieux saisir les nuances existant entre ces formules voisines :

Lorsque Youssou D. propose à une quinzaine de paysans de se retrouver un matin sur le champ de mil *pod* du vieux Thomas N. qui n'a auprès de lui qu'une épouse aveugle, il s'agit d'*a dimle*.

Lorsqu'Adiouma F. invite ses amis à l'aider à moissonner son champ de mil, il s'agit d'*a sim*.

Lorsque Ngor T. et Aliou S. déterrent leur arachide de concert, Aliou prêtant sa souleveuse et son âne et Ngor guidant l'animal, il s'agit d'*a ndamir*.

SIM ET SATAANE : DEUX FORMULES VOISINES DE « CULTURE-INVITATION »

La comparaison entre *sim* Serer et *santaane* Wolof dans leurs conditions de fonctionnement révèle la spécificité de ces deux formes voisines de « culture-invitation ».

Dans le *sim*, c'est le bénéficiaire lui-même qui, généralement, vient présenter sa demande aux invités et préciser à chacun la date et l'heure du rendez-vous.

L'invitation à participer est donc directe et nominale. Le cultivateur pressenti se rendra lui-même au rendez-vous. Il ne se fera remplacer qu'exceptionnellement s'il est souffrant ou si des obligations impérieuses les retiennent. Dans ce cas, la règle est qu'il en informe le bénéficiaire, lui présente ses excuses en justifiant son absence et lui demande d'accepter qu'un de ses proches, parmi ceux sur qui il a autorité (frère cadet, fils, neveu), vienne le remplacer.

Lorsque l'invité se trouve en situation de dépendance socio-économique (chef de ménage, célibataire), il avertira son chef d'exploitation de l'invitation reçue et exprimera le souhait d'être libéré pour y répondre.

Dans le *santaane* Wolof, les rapports entre bénéficiaire et participant apparaissent plus souvent médiatisés ; on observe un dédoublement des rôles bénéficiaire/organisateur et invité/participant : il est fréquent que le bénéficiaire confie à l'un de ses dépendants le soin de veiller aux invitations ; de même, l'invité peut se faire représenter par l'un des membres de son « carré » sans avoir à justifier cette délégation, d'où la distinction nécessaire entre participant-invité et participant agissant sur ordre du chef d'exploitation sollicité.

La dichotomie s'effectue de manière symétrique : lorsque l'invitation est présentée par un mandataire, elle est perçue par l'invité comme moins contraignante et ce dernier s'en libère plus facilement en confiant la tâche à l'un des siens.

Il arrive certes que dans *a sim* l'organisateur ne soit pas le bénéficiaire de l'effort fourni (5). Il s'agit alors soit d'une opération au profit d'un aîné, lequel s'en remet aux bons offices d'un jeune parent ou ami (6) soit d'une prestation quasi imposée dans le cadre des échanges matrimoniaux (*a sim a tyemrem* : travail pour le père ou l'oncle de la fiancée, le beau-père) (7).

(4) Équivalent *Minyanka* : le *Ko-fah*.

(5) D'où la distinction entre *O yal a sim* = le bénéficiaire, *O sisimit* = l'organisateur, *O sisim* = l'invité-participant.

(6) Cas du paysan qui éprouve quelque scrupule à faire appel lui-même à des hommes appartenant à une classe d'âge plus jeune que la sienne.

En déléguant pouvoir à un cultivateur du même âge que ses invités, il ne les contraint pas et ne court pas le risque de les froisser.

(7) *A sim a tyemrem* diffère, somme toute, assez peu d'*A dimle* : dans les deux cas, l'intervention du groupe a pour but de soulager un villageois dans l'ennui, trop âgé, démuné dans *A dimle*, contraint par ses obligations matrimoniales dans *A sim a tyemrem*.

Généralement seules varient les modalités d'apparition : spontanée dans *A dimle*, à la demande de l'organisateur dans *A sim a tyemrem*.

L'ORGANISATION D'A SIM DANS TROIS VILLAGES DU SINE

Les bénéficiaires de l'effort fourni

Dans l'ensemble des trois villages concernés par cette enquête, 342 *sim* ont été recensés soit :

Villages	Nombre de SIM	Nombre de personnes actives
SENGHOR	257	278
NDOFANE	59	53
LATYR	26	24
TOTAL	342	355 (8)

La ventilation en fonction des relations entre organisateur et bénéficiaire permet de dégager les fréquences suivantes :

Type de SIM	SENGHOR		NDOFANE		LATYR	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Sim pour soi-même	212	82 %	30	51 %	22	84 %
Sim pour un autre	88	15 %	20	34 %	2	8 %
Sim matrimoniaux	7	3 %	9	15 %	2	8 %
TOTAL	257	100 %	59	100 %	26	100 %

On remarque que, malgré des variations relativement importantes, l'ordre fréquentiel d'apparition des différents types de *sim* reste stable dans les trois villages : le travail pour soi-même (*tyalel xoxum*) est le type le plus fréquemment observé (82 %, 51 %, 84 %), vient ensuite le travail pour un autre, parent ou ami, à l'exception de ceux liés par contrat matrimonial (15 %, 34 %, 8 %), le travail pour un allié matrimonial enfin (3 %, 15 %, 8%).

La différenciation selon la durée du travail

La distinction entre aide de la matinée, de l'après-midi, de la journée, reprend les catégories vernaculaires (*meme*, *kirandar*, *yong*) ; elle n'implique, bien entendu, aucun horaire de travail strict.

Dans *a sim meme*, les invités arrivent sur le champ vers onze heures et le repas qui clôture la séance leur est servi vers seize heures.

Dans *a sim kirandar*, le travail se déroule entre treize et dix-huit heures ; le repas du soir est pris dans la concession du bénéficiaire.

(8) Soit une moyenne d'un peu moins de *a sim* par personne au cours de la saison agricole.

Type de SIM	SENGHOR		NDOFANE		LATYR	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aide du matin	171	67 %	15	25 %	6	23 %
Aide de l'après-midi	0	0 %	1	2 %	0	0 %
Aide de la journée	86	33 %	43	73 %	20	77 %
TOTAL	267	100 %	59	100 %	26	100 %

Dans *a sim yong* enfin, les activités se poursuivent de dix à dix-huit heures, le premier repas est pris sur le champ, le second au village.

La plupart des *sim* qui eurent lieu à Senghor se déroulèrent dans la matinée (67 %) et aucun d'eux ne dura plus d'une demi-journée.

Dans les deux autres villages, à l'inverse, l'aide de la journée (73 %, 77 %) l'emporte et l'aide de l'après-midi reste l'exception (2 %, 0 %).

Ces disparités entre villages, en dehors de variations aléatoires, s'expliquent aisément si l'on prend en compte « l'aire de participation » : A Senghor, gros village (90 unités résidentielles), l'appel s'adresse à l'entourage immédiat et ne franchit que rarement les limites du terroir ; l'entraide communautaire est suffisante et le recours à l'aide extérieure est peu fréquent. Les participants sont voisins et le travail, délais de route inclus, n'absorbe guère plus d'une demi-journée.

A N dofane et Latyr, la taille plus modeste des villages et leur isolement contraignent les organisateurs à faire appel à des cultivateurs résidant dans les villages à l'entour ; la distance est telle que l'invité consacre une journée entière à l'activité qui motive son déplacement.

	SENGHOR		NDOFANE		LATYR	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Sim dont les participants résident tous dans le village du bénéficiaire	196	76 %	26	50 %	5	34 %
Sim dont certains participants résident dans le village	52	20 %	21	40 %	14	
Sim dont aucun participant ne réside dans le village	9	4 %	5	10 %	3	12 %
Manque d'information	—	—	7	—	4	—

« L'aire de participation » est plus restreinte lorsque le bénéficiaire est aussi l'organisateur comme en témoigne l'annexe I.

Dans le cas de *a sim a tyemrem*, le travail fourni entrant dans les circuits d'échanges entre lignages, tout un réseau de parenté, d'alliance, de clientèle et d'amitié se trouve mobilisé pour la circonstance, dont l'aire déborde largement sur l'ensemble du canton.

(9) Alors que dans *A sim a tyalel xoxum*, le demandeur pourrait faire face aux besoins par d'autres moyens (mécanisation, emploi de main-d'œuvre salariée), dans *A sim a tyemrem* (comme dans *A dimle*), le recours au groupe est bien souvent sa seule ressource.

Les activités culturelles

Ce sont les opérations les moins mécanisées et celles qui se situent aux périodes d'acmé agricole, les plus tardives dans la saison, qui sont le plus fréquemment réalisées grâce à l'aide procurée par *a sim* (cf annexe II et V) : le déterrage de l'arachide vient en tête, suivi par les sarclages du mil *matye*. Les travaux sur les champs ensemencés en mil *pod* y font moins souvent appel.

Culture	SENGHOR	NDOFANE	LATYR
Arachide	86 %	69 %	54 %
Cultures vivrières	19 %	31 %	46 %

L'opposition entre arachide et mils souligne la plasticité d'une institution traditionnelle conçue pour faire face aux goulots d'étranglement qu'induit la brièveté de la saison hivernale dans une économie d'auto-consommation vivrière.

L'arachide, culture marchande, incite, plus encore que les mils, le paysan du Sine à recourir à cette formule coopérative.

La statistique présentée est, il est vrai, quelque peu imprécise dans la mesure où la taille des parcelles, qui intervient en tant que facteur de choix dans le mode de culture, n'est pas prise en compte.

Mais les Serer ont la réputation à l'inverse des Wolof, d'accorder primauté aux cultures de subsistance et la diversité des espèces vivrières cultivables sur un champ (la parcelle constituant l'unité de repérage) biaise le rapport dans un sens favorable à ces dernières. Aussi les fréquences dégagées peuvent-elles être considérées malgré tout comme significatives de la souplesse d'*a sim*.

L'examen de l'annexe III semble indiquer qu'aucune relation n'est à établir entre le type de *sim* et la nature de l'opération culturelle objet de la réunion : qu'il s'agisse d'arachide, de mil *matye* ou *pod* et ce dans leurs diverses phases culturelles, la formule la plus courante reste celle où le bénéficiaire se charge lui-même de l'organisation du travail.

L'importance des équipes

Le nombre moyen de travailleurs réunis sur un champ s'élève à sept, avec des variations d'amplitude non négligeables (cf. annexe IV).

Les *sim* les plus importants s'observent sur les champs d'arachide lors des opérations de sarclage, déterrage et battage ainsi que sur les parcelles ensemencées en mil au moment du second sarclage.

D'un *sim* à l'autre, la composition numérique des équipes diffère selon la taille de la parcelle, et l'entregent du bénéficiaire et de l'organisateur.

Les statuts sociaux

La ventilation des fréquences d'apparition du phénomène en fonction du statut du bénéficiaire dans la hiérarchie villageoise et en référence au poids de chacune des catégories sociales dans la population active ne fait apparaître aucun déséquilibre important.

Statut social du bénéficiaire (10)	% du SIM reçus	% dans la population active
Paysan	71 %	71 %
Tiedo	22 %	17 %
Artisan	1 %	1 %
Griots	3 %	8 %
Sagnit	3 %	3 %

On notera cependant dans le cas des Tiedo et des griots, une certaine disharmonie entre les deux fréquences.

Les premiers reçoivent 22 % de l'aide fournie alors qu'ils ne présentent que 17 % de la population active ; les seconds, à l'inverse, ne profitent que de 3 % de l'aide alors qu'ils constituent 8 % du groupe des actifs.

Les différences de statut prises en tant que telles, suffisent-elles à rendre compte de ces déséquilibres fréquentiels ? Le volume des prestations fournies est-il fonction de la position « haute » (Tiedo) ou « basse » (Griots) des catégories dans la stratification ?

L'hypothèse est infirmée par le cas des artisans et des Sagnit (11) gens de caste « basse » (12) lesquels bénéficient d'une aide rigoureusement proportionnée à leur importance numérique.

Il semble plus plausible de faire intervenir des déterminants moins directs ; les Tiedo, hommes d'armes, ne se sont convertis à l'agriculture que depuis l'époque coloniale ; les terres dont ils disposent sont souvent plus morcelées parce qu'appropriées plus récemment. Les griots, bien qu'appartenant à une caste distincte de celle des artisans (forgerons, cordonniers et *laobe*) sont aussi tisserands ; cette activité extra-agricole leur procure des revenus monétaires non négligeables leur permettant de répondre aux exigences culturelles par le recrutement de salariés temporaires ou bien par une mécanisation plus poussée de leur exploitation.

Le recensement de l'équipement agricole permet de constater que les exploitations tenues par les griots sont effectivement légèrement surdotées par rapport à celles des paysans et des Tiedo. Par contre on ne relève aucune différence entre castés et non castés quant à l'emploi de main-d'œuvre salariée dont le volume reste dans tous les cas très faible.

L'appartenance religieuse

De la même manière on peut ventiler les unités d'aide selon l'appartenance religieuse des bénéficiaires :

Appartenance religieuse des bénéficiaires	% de SIM reçus	% dans la population active
Catholiques	38 %	45 %
Musulmans	60 %	52 %
Traditionnels	2 %	3 %

(10) Les statistiques dégagées à Ndoiane et Latyr ont été exclues de ce tableau parce que peu représentatives en raison de la faible taille de ces deux communautés.

(11) Palefreniers du *Bour* (roi) du Sine.

(12) Le terme caste est pris dans son acception courante : couche sociale à caractère héréditaire, endogamique et professionnel.

Les rapports d'âge

Si l'on répartit les unités d'aide selon l'âge des bénéficiaires, on note que la tranche d'âge la plus jeune (15-39 ans) bénéficie d'une fraction de *sim* inférieure à ce qu'elle devrait être compte tenu de son « poids » dans la population active (cf. annexe VI). La tranche suivante (40 à 59 ans), celle à laquelle appartiennent la plupart des chefs d'exploitation, reçoit plus de *sim* qu'elle ne devrait. Les anciens enfin (60 et plus) reçoivent une fraction de *sim* proportionnée à leur poids.

Tranche d'âge	SENGHOR		NDOFANE		LATYR	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 à 14 ans	0	0 %	1	2 %	0	0 %
16 à 39 ans	115	45 %	32	62 %	14	56 %
40 à 69 ans	95	37 %	6	11 %	7	28 %
60 ans et +	44	17 %	13	25 %	4	16 %
Age inconnu	3	1 %	0	0 %	0	0 %
TOTAL	257	100 %	52	100 %	25	100 %

La contribution de chaque classe d'âge à *a sim* apparaît comme inégalement répartie.

Tranche d'âge des participants	SENGHOR		NDOFANE		LATYR	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 à 14 ans	127	10 %	11	6 %	10	10 %
15 à 39 ans	938	70 %	137	77 %	85	78 %
40 à 59 ans	257	19 %	26	14 %	13	12 %
60 ans et +	12	1 %	5	3 %	1	—
TOTAL	1 334	100 %	179	100 %	109	100 %

Les jeunes (15 à 39 ans) donnent plus (70 % des participants) qu'ils ne reçoivent (45 % des bénéficiaires); les hommes d'âge mûr (40 à 59 ans) sont débiteurs à l'égard des jeunes (19 % des participants, 37 % des bénéficiaires). Quant aux vieillards (60 ans et plus) ils sont peu concernés, leur participation restant symbolique; ils assistent, exhortent, beaucoup plus qu'ils ne collaborent.

Les rapports de parenté

La parenté ne paraît jouer qu'un rôle très secondaire dans l'organisation d'*a sim*. Ainsi l'analyse des liens existant entre organisateur et participants montre que les parents et alliés (en ligne agnatique et utérine) ne constituent que 17 % de l'effectif des participants alors que les voisins à eux seuls fournissent 68 % du total.

Participants à A SIM (Ego étant l'organisateur)				
Agnats	Utérins	Alliés	Voisins	Amis non voisins
4 %	5 %	8 %	68 %	15 %

Cette faiblesse numérique des parents et alliés dans les effectifs d'*a sim* paraît surprenante dans une communauté paysanne où, de par la consanguinité et les alliances matrimoniales, la parenté détermine la trame des rapports sociaux. Toutefois, lorsque le bénéficiaire fait appel à un organisateur, c'est vers des parents qu'il se tourne :

Liens entre le bénéficiaire et l'organisateur (15)				
Parents			Non parents	
Agnats	Utérins	Alliés	Voisins	Alliés non voisins
20 %	30 %	15 %	29 %	6 %

CONCLUSION

A sim, modèle de coopération agricole dans le Sine Serer, renvoie à une institution multifonctionnelle largement répandue en milieu rural traditionnel, particulièrement dans les sociétés paysannes soudanaises où elle est attestée sous des formes variées mais proches.

La justification première du phénomène est d'ordre agro-économique : par l'effet de groupe qu'engendre la coalition des efforts, *a sim* contribue à résoudre le problème que pose l'urgence de certaines tâches agricoles saisonnières dans une écologie où la gestion du temps est rigoureusement tributaire de la conjoncture climatique.

Loin de disparaître ou de s'altérer à l'avènement de la traite, son usage s'est étendu sans encontre des cultures vivrières traditionnelles ritualisées à l'arachide, activité marchande profane, où il est le plus fréquemment observé.

Au plan sociologique, bien que dans sa structure, il ne paraisse déterminé ni par la stratification sociale ni par les relations de dépendance liées au système maraboutique, le phénomène ne saurait être sous-estimé : catalyseur du lien interhumain, il contribue d'une manière non négligeable à l'entretien, au renforcement de la cohésion villageoise, portant témoignage de la pérennité du communautarisme africain et de sa vigueur.

(15) *Sim* matrimoniaux inclus.

ANNEXE I

ORIGINE RÉSIDENTIELLE DES PARTICIPANTS EN FONCTION DE LA DISTINCTION ENTRE ORGANISATEUR
ET BÉNÉFICIAIRE

	SENGHOR	
	Sims dont les participants résident dans le village du bénéficiaire	Sims dont les participants résident dans un village voisin
Sims pour soi-même	82 %	18 %
Sims pour un parent ou un ami ..	52 %	48 %
Sims matrimoniaux	40 %	60 %
	NDOFANE	
	Sims dont les participants résident dans le village du bénéficiaire	Sims dont les participants résident dans un village voisin
Sims pour soi-même	75 %	25 %
Sims pour un parent ou un ami ..	32 %	68 %
Sims matrimoniaux	11 %	89 %
	LATYR	
	Sims dont les participants résident dans le village du bénéficiaire	Sims dont les participants résident dans un village voisin
Sims pour soi-même	69 %	31 %
Sims pour un parent ou un ami ..	14 %	86 %
Sims matrimoniaux	9 %	91 %

ANNEXE II

RÉPARTITION DES *sims* PAR TYPES DE CULTURE ET PAR OPÉRATION CULTURALE

SENGHOR (257)				
Type de culture	Type d'opération	Nombre de Sims	% du type d'opération	% du Total
Arachide 207 - 80 %	2 ^e sarclage	42	20 %	16 %
	Déterrage	116	56 %	45 %
	Battage	36	17 %	14 %
	Vannage	13	06 %	05 %
Matye 40 - 16 %	1 ^{er} sarclage	06	15 %	02 %
	2 ^e sarclage	33	82 %	13 %
	Récolte	01	02 %	—
Pod 6 - 02 %	1 ^{er} sarclage	01	16 %	—
	2 ^e sarclage	33	50 %	01 %
	Récolte	22	33 %	—
Sorgho 2 - 01 %	2 ^e sarclage	22	—	—
Tressage grenier 2 - 01 %	—	22	—	—
NDOFANE (52)				
Arachide 26 - 69 %	2 ^e sarclage	16	45 %	31 %
	Déterrage	09	25 %	17 %
	Battage	03	08 %	06 %
	Vannage	08	22 %	15 %
Matye 15 - 31 %	2 ^e sarclage	14	87 %	27 %
	Récolte	02	13 %	04 %
LATYR (26)				
Arachide	2 ^e sarclage	01	09 %	04 %
	Déterrage	04	33 %	15 %
	Battage	03	25 %	12 %
	Vannage	04	33 %	15 %
Matye 10 - 39 %	1 ^{er} sarclage	01	10 %	04 %
	2 ^e sarclage	08	80 %	31 %
	Récolte	01	10 %	04 %
Pod 4 - 15 %	2 ^e sarclage	01	33 %	04 %
	Récolte	03	66 %	12 %

ANNEXE III

SENGHOR.

RÉPARTITION DES *sims* EN FONCTION DU TYPE DE TRAVAIL ET DU BÉNÉFICIAIRE DU *sim*

Type de Sim	Arachide				Matye			Pod			Autres		Total
	2° Binage	Déterrage	Battage	Vannage	1er Binage	2° Binage	Récolte	1er Binage	2° Binage	Récolte	Sorgho 2° Binage	Grenier	
Pour soi-même	33	97	32	12	5	26	0	1	2	1	1	2	212
Pour un autre	8	15	4	1	1	5	1	0	1	1	1	0	38
Sims matrimoniaux	1	4	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	7
TOTAL	42	116	26	13	6	33	1	1	3	2	2	2	257

ANNEXE IV

COMPOSITION DES ÉQUIPES SELON LE TYPE D'OPÉRATION

Composition des équipes Opération culturale	2 à 5 personnes	6 à 10 personnes	12 à 15 personnes	+ de 15 personnes	Total
1° Sarclage Mil Matye	2	4	0	0	0
1° Sarclage Mil Pod	1	0	0	0	1
2° Sarclage Mil Matye	16	9	4	4	33
2° Sarclage Mil Pod	2	0	1	0	3
2° Sarclage Arachide	18	21	3	0	42
2° Sarclage Sorgho	0	1	1	0	2
Récolte Mil Matye	0	1	0	0	1
Récolte Mil Pod	0	1	0	1	2
Déterrage Arachide	50	51	10	5	116
Battage Arachide	21	19	2	0	36
Vannage Arachide	2	9	2	0	13
Tressage Grenier	0	1	1	0	2
TOTAL	112	111	23	11	257
En %	44 %	43 %	9%	4 %	100 %

ANNEXE V

DURÉE DES *sims* EN FONCTION DU TYPE D'OPÉRATION

SENGHOR

Arachide

Opération	2 ^e Binage	Déterrage	Battage	Vannage
Durée				
Matin	25/60 %	85/73 %	31/86 %	0/0 %
Après-midi	0/0 %	0/0 %	0/0 %	0/0 %
Journée	17/40 %	31/27 %	5/14 %	13/100 %
TOTAL	42/100 %	116/100 %	36/100 %	13/100 %

Match

Opération	1 ^{er} Binage	2 ^e Binage	Récolte
Durée			
Matin	4	20	1
Après-midi	0	0	0
Journée	2	13	0
TOTAL	6	33	1

Pod

Opération	1 ^{er} Binage	2 ^e Binage	Récolte
Durée			
Matin	0	1	0
Après-midi	0	0	0
Journée	1	2	2
TOTAL	1	3	2

ANNEXE VI

RÉPARTITION DES AGES DANS LA POPULATION ACTIVE.

SENGHOR

Tranche d'Age	N	%
15 à 39 ans	153	56 %
40 à 59 ans	77	28 %
60 ans et +	43	16 %
TOTAL	273	100 %

ANNEXE VII

MODÈLE DE FICHE D'ENQUÊTE

Sims PAYÉS PAR LES GENS DU NGAK

(1 fiche par *sim* organisé)

O yal o sim = Fap D.

O sisimit = Samba D.

Lieu-dit du champ = Sane

Travail effectué = A kak aren (déterrage arachide)

Durée du Sim = Yong + + + + +

N° Concession :

Noms des Participants	Sexe	Age	Numéro de concession ou village	Statut social	Statut familial	Religion
Ngor N.	+	34 ans	12	Sinig	Chef de Carré	Musulman
Cumba F.	+	27 ans	5	Sinig	Chef de Ménage	»
Biram ND.	+	40 ans	2	Sinig	Chef de Carré	»
Nagane D.	+	20 ans	16	Sinig	Célibataire	»
Aliou S.	+	28 ans	28	Sinig	Chef de Ménage	»
Malek T.	+	45 ans	3	Sinig	Chef de Carré	»
Abdou D.	+	40 ans	31	Cordonnier	Chef de Carré	»
Ngor F.	+	35 ans	4	Sinig	Chef de Ménage	»
Grégoire N.	+	45 ans	11	Sinig	Chef de Carré	Catholique

ANNEXE VIII

Village : Senghor

N° Concession 4

Date : 16-7-70

Nom du *yall mbind* (chef de concession) :Nom du *yall ngak* (chef d'exploitation) :

O yall a Sim	Sexe	O Sisimit	Sexe	Lieu-dit	Travail pratique	Durée	Nom du participant	Age	Religion
Ngor N. . . .	+	Lui-même	+	MBIKATE	BAXAW MATYE	MEME	Robert D.	34 ans	Catholique
Ibrahima D. . .	+	Lui-même	+	MBARANE	XODYID AREN	YONG	»	»	»
Amat N.	+	Lui-même	+	PARARE	XODYID AREN	MEME	»	»	»
Fap. F.	+	Lui-même	+	NGORANE	XODYID AREN	MEME	»	»	»
Demba N. . . .	+	Dieg. F.	+	DAFENE	XODYID MATYE	MEME	»	»	»
Kara S.	+	Lui-même	+	BOUKOU	XODYID MATYE	MEME	»	»	»
Guedj. F. . . .	+	Lui-même	+	NDOUF	XODYID MATYE	YONG	»	»	»
Ndiogou F. . .	+	Lui-même	+	PATAR	XODYID AREN	YONG	»	»	»
Ousman D. . .	+	Lui-même	+	FIGLE	XODYID AREN	MEME	»	»	»
Mbaye D. . . .	+	Lui-même	+	NDONG	XODYID AREN	MEME	»	»	»
Ndiogou D. . .	+	Lui-même	+	NGORANE	XODYID AREN	MEME	Wagane D.	28 ans	Musulman
Malick T. . . .	+	Lui-même	+	FIGLE	XODYID AREN	MEME	»	»	»
Daba D.	O	Lui-même	+	DAFENE	A KAK AREN	YONG	»	»	»
Latyr K.	+	Ibou D.	+	NDONG	A KAK AREN	YONG	»	»	»
Souka D. . . .	O	MBissane D.	+	PARARE	A KAK AREN	YONG	»	»	»

Statuts sociaux, appartenances religieuses et relations interpersonnelles en milieu villageois Sérér

INTRODUCTION

La communauté villageoise Sérér comme groupe restreint et le recours à l'épreuve sociométrique

Dans l'analyse de la dynamique sociale qui anime le bassin arachidier sénégalais, le cas sérér retient l'attention par la spécificité du substrat socioculturel et la multiplicité d'appartenance religieuse.

Alors que les pays wolof, Baol, Cayor et Walo asseoient leur unité sur l'Islam confrérique plutôt que sur un fonds ethnique douteux, le pays Sérér apparaît comme ethniquement homogène mais religieusement divisé.

C'est en effet sur cette région que les missions catholiques ont fait porter l'essentiel de leur effort d'évangélisation et c'est là qu'elles ont enregistré le plus grand nombre de conversions, servies par une conjoncture historique favorable.

Le Sérér d'aujourd'hui est musulman ou catholique sans pour autant abandonner les pratiques rituelles animistes.

Les taux d'appartenance sont variables selon les secteurs du pays mais, sauf exception, le partage est la règle ; partage non seulement entre les différentes unités résidentielles d'un même village mais à leur sein même, voire à l'intérieur des familles restreintes.

En raison de cette diversité et de ce subtil panachage, il ne paraît pas que l'appartenance religieuse ou confrérique induise une différenciation marquée des réactions de l'organisation socio-familiale traditionnelle à l'influence de l'économie marchande.

Au plan des rapports sociaux intra-villageois, l'hypothèse conserve sa pertinence dans la mesure où l'option religieuse n'implique pas seulement l'adhésion à une communauté idéologique mais aussi à des modèles d'attitudes et de comportements différents de ceux légués par la tradition.

L'étude ici présentée tente d'apporter un élément de réponse à cette question par une analyse de la distribution des choix sociométriques dans une communauté du Baol Sérér. Le dispositif de recueil et de traitement des données a été conçu de manière à dégager le

rôle des statuts sociaux et de l'appartenance religieuse dans la structure relationnelle dégagée.

Le recours à cette démarche, qui réfère à un ensemble théoricométhodologique forgé en vue de l'observation des groupes restreints occidentaux, se trouve justifié par les caractéristiques morphologiques et structurelles de la communauté villageoise en pays Serer.

Niveau privilégié d'analyse en milieu rural, la communauté Serer apparaît comme le groupe de base par excellence : alors que dans les sociétés européennes l'insertion de l'individu au milieu se réalise dans l'appartenance à de multiples groupes, formels ou spontanés, permanents ou transitoires, mais liés dans leur devenir à la satisfaction de besoins spécifiques, la communauté villageoise assume ici la totalité des fonctions d'intégration, d'où son rôle en tant que foyer d'interactions non médiatisées.

La communauté villageoise se présente donc comme un authentique groupe « face à face », au même titre que les collectivités estivales et les équipes de travail ou de combat sur lesquels a porté la majorité des travaux sociométriques ; elle offre un terrain de recherche tout aussi propice à ce type d'approche.

Les principes de l'épreuve

La sociométrie, dont nous négligerons ici les aspects théoriques, propose des procédures de recueil et de traitement séduisantes à maints égards. Les matériaux sont d'une collecte aisée lorsque la confiance des sujets est acquise (pas ou peu de questions complexes dans une langue mal connue) ; les informations fournies par l'épreuve peuvent être formalisées et quantifiées grâce à un jeu très riche d'indicateurs (les indices) et de concepts opératoires ; enfin, avantage non négligeable, le « test » n'exige pas la mobilisation de moyens matériels onéreux.

L'objectif est de susciter des choix interindividuels opérant dans un univers de fiction rationnelle. Si l'on reconnaît à l'épreuve une certaine capacité de simulation, on est en droit d'accorder aux résultats obtenus une valeur de pronostic. Lorsque des normes comportementales sont dégagées, elles offrent un reflet fidèle de la réalité relationnelle.

L'observateur décide d'une situation ou activité collective imaginaire en rapport avec la problématique qui motive sa démarche et demande à chacun des membres du groupe à étudier de désigner lesquels de ses compagnons il choisirait pour accomplir cette tâche ou partager cette expérience.

Les choix peuvent s'exprimer librement ou bien se trouver limités ou forcés (on attend alors des sujets un nombre déterminé de choix).

L'épreuve de choix peut être complétée par une épreuve de rejet administrée selon les mêmes principes et se doubler d'investigations au niveau perceptif. On demande alors à chacun de préciser par qui il pense avoir été choisi. On termine en incitant les sujets à justifier leur choix.

L'activité imaginaire dénommée « critère de choix » doit être judicieusement fixée : trop vague, les réponses se trouvent affectivement saturées ; trop précise, les expressions recueillies deviennent fonctionnelles à l'excès et ne permettent qu'un pronostic limité.

Selon les buts poursuivis et les conditions d'organisation, on distingue le test « à chaud » qui aboutit à une restructuration du groupe sur la base des résultats obtenus, du test « à froid » où le critère est dit de diagnostic. Dans ce dernier cas, l'observateur ne cherchera pas à réformer, soit parce que les moyens manquent, soit parce que là n'est pas son rôle.

L'épreuve à chaud est, bien entendu, toujours préférable car elle favorise l'authenticité des réponses.

Le dépouillement des questionnaires permet d'établir la matrice des choix et des attentes qui facilite le calcul des « indices ».

Ces indices, qui renvoient aux deux niveaux de l'analyse, sont soit des scores soit des rapports entre scores. Nous nous contenterons de définir ceux que nous avons utilisés :

— l'indice de popularité ou de statut s'établit par cumul des choix reçus. La comparaison des scores autorise un classement des sujets : surchoisis ou « stars », peloton des « average citizen », négligés, isolés ou exclus.

— l'indice de popularité perçue s'obtient par sommation des attentes émises.

Ces deux indices permettent de comparer réalité et perception. La présentation sociogrammique permet une visualisation de la structure socio-affective du groupe grâce à un code graphique à base d'atomes et de vecteurs polarisés : Chaque sujet occupe sur la cible une place déterminée par son statut et l'intensité des interactions auxquelles il est associé. Généralement, pour la clarté du schéma, on se borne à retenir les choix réciproques.

Le plan d'observation

Le village où cette enquête s'est déroulée (Ngodilème-Sobmak à Ngohé) était trop important pour que la totalité des adultes puissent y participer. Nous avons donc dû procéder à une sélection pour parvenir à la constitution d'un groupe-échantillon représentatif des différents sous-groupes mais ne devant pas dépasser quarante sujets, de manière à ce que l'information restât traitable manuellement.

Cette sélection s'opéra sur la base des principes suivants :

- les sujets devaient « se connaître » ;
- ils devaient être du même sexe et bénéficier d'un statut familial identique (afin de tenter de stabiliser au mieux les plus importantes parmi les variables « parasites ») ;
- les options religieuses et les différents statuts sociaux devaient être également représentés.

Ayant décidé de ne retenir comme sujets éventuels que les chefs d'unité, individus d'âge égal et de par leurs fonctions d'autorité se connaissant bien, nous nous sommes appuyés sur un recensement pratiqué quelques mois plus tôt, qui nous fournit la répartition des chefs d'unité selon leur appartenance religieuse et leur statut :

	Catholiques	Musulmans	Animistes	Total
Chefs de Terre (1)	5	6	1	12
Paysans	17	71	7	95
Artisans (2)	0	7	2	9
Griots (3)	0	5	3	8
TOTAL	22	89	13	124

On note que dans ce tableau, tous les possibles déterminés par le croisement des deux variables ne sont pas représentés :

Il n'y a ni artisans ni griots catholiques.

Nous partîmes donc pour construire l'échantillon de la catégorie la moins représentée, après avoir éliminé les chefs de carré recensés comme « animistes », cette

catégorie nous ayant semblé bien incertaine en l'absence de tout critère d'appartenance exclusif.

Nous devons finalement aboutir au groupe suivant :

	Catholiques	Musulmans	Total
Chefs de terre	5	5	10
Paysans	5	5	10
Griots	—	5	5
Artisans	—	5	5
TOTAL	10	20	30

L'absence de catholiques parmi les gens de caste faisait problème dans la perspective d'un traitement des résultats selon les options religieuses. Faute d'autre solution nous décidâmes de pondérer doublement les scores des sujets catholiques (1^o traitement) et ceux des griots et artisans (2^o traitement).

Les choix et les attentes que nous avons demandés aux villageois d'exprimer, s'ils restent platoniques (épreuve à froid) évoquent cependant des situations suffisamment proches de leurs préoccupations pour susciter leur intérêt ludique.

La première question posée à chacun d'eux fut de désigner dans la liste présentée, trois compagnons pour former une équipe décidée à quitter le village et à s'installer dans les terres neuves.

Attachés à leurs terroirs, les Serer migrent peu et les communautés pionnières sénégalaises sont surtout composées de Wolof ; néanmoins il n'en est aucun parmi ceux que nous avons interrogés qui n'ait un jour songé à fonder une nouvelle unité dans les zones orientales encore en friches.

La pression démographique particulièrement forte dans cette région fait de Ngohé-Mbayar un important foyer de dispersion.

Le caractère « total » de ce critère (puisque'il ne s'agissait pas moins que de reconstruire une communauté) nous laissait espérer que la structure qui émergerait de l'épreuve serrerait de près la réalité relationnelle.

On notera qu'il s'agit d'une épreuve en choix fixe. Sans doute l'expansivité des sujets s'en trouva-t-elle dans bien des cas entravée ou leur discrétion forcée mais cette consigne contribua grandement à simplifier le traitement des résultats par la standardisation qu'elle apportait.

Dans un second questionnaire, aussi bien accueilli que le premier, nous demandâmes de former une délégation chargée de représenter le village auprès des instances administratives locales.

Les Sénégalais sont accoutumés au principe des élections y compris au niveau villageois puisque chaque communauté se donne un conseil élu par les doyens d'unités résidentielles et formé des notables.

Le but poursuivi en proposant un tel thème au suffrage de nos agriculteurs était de saisir, au travers des options exprimées, le leadership potentiel à l'intérieur du groupe.

Ces deux épreuves furent complétées par un questionnaire portant sur les attentes de choix, puis nous conclûmes en incitant les sujets à motiver leurs suffrages.

Au terme de la seconde épreuve nous demandâmes de plus aux sujets de préciser s'ils désiraient faire partie de la délégation à former.

Les consignes

1^{er} critère : « Vous savez qu'à Ngohé, il ne reste presque plus de terres à cultiver et que les jeunes et parfois les moins jeunes doivent partir chercher de la place dans l'Est, là où le sol n'est encore à personne.

« Admettons que le gouvernement veuille vous aider à fonder un village en vous prêtant de l'argent pour acheter les semoirs et les semences, mais à la condition que vous partiez en groupe.

Dans la liste des chefs de concession que je vais vous présenter je vous demande d'en choisir trois ; ce sont les trois compagnons avec lesquels vous souhaiteriez partir et fonder une nouvelle communauté.

Comme pour toutes les questions que je vous ai déjà posées, je garderai pour moi ce que vous me direz et votre nom ne sera jamais cité... »

« Maintenant, je voudrais que vous m'indiquiez le nom de ceux par qui vous pensez avoir été choisi ; je vous en demande trois. »

2^e critère : « Admettons maintenant que tous les chefs de carré portés sur ma liste doivent élire ceux d'entre eux qui iront représenter le village auprès du chef d'arrondissement. Je vous demanderai de me donner trois noms, les noms de ceux que vous jugez les plus aptes à ces fonctions, à l'exclusion du votre... »

« Pouvez-vous maintenant me dire si vous souhaitez faire vous-même partie de cette délégation ? »

L'épreuve subsidiaire était destinée à dégager les motivations des suffrages. Elle prit la forme d'entretiens libres sur ce thème.

Ces entretiens avaient lieu le plus souvent au domicile des sujets, en tête à tête.

Nous utilisions, lorsque nécessaire, un interprète choisi parmi nos informateurs et familier des sujets.

Les comparaisons entre scores indiciaires ont été soumises au test F de Snédécov.

Les courbes de distribution s'écartant peu du type gaussien, nous avons accepté l'hypothèse de normalité après nous être assuré de l'homogénéité des variances intra-groupes au moyen du test de Bartlett.

LA FORMATION D'UN GROUPE PIONNIER

La distribution des choix et des attentes selon l'appartenance religieuse

	C	M		
C	16	44	60	}
M	12	48	60	
	28	92	120	
	Choix reçus			

Sur un total de 120 choix exprimés (40 × 3), 92 soit 77 % sont reçus par des sujets musulmans (complémentairement 28 soit 23 % par des sujets catholiques). La disparité observée est statistiquement valide.

Les 4 premiers sujets dans la hiérarchie des choix sont des musulmans. Les musulmans sont donc nettement plus « populaires » que les catholiques à cette première épreuve.

Si l'on examine la destination des choix émis dans chacun des deux sous-groupes on observe que les catholiques sont plus généreux à l'égard des musulmans qu'à l'égard de leurs pairs : 3/10 seulement des suffrages exprimés par les catholiques vont à leurs pairs.

Chez les musulmans, au contraire la tendance « homophile » l'emporte, 8/10 des choix émis sont destinés à leurs pairs.

	C	M		
C	41	19	60	}
M	21	39	60	
	62 58		120	
	Attentes reçues			

En tant qu'électeurs les catholiques sont, avec 62 attentes reçues, aussi fréquemment pressentis que les musulmans (58 attentes reçues). La répartition des attentes quant à leur origine montre que, dans les deux cas, les « endoattentes » dominent (41/60 pour les catholiques, 39/60 pour les musulmans).

Si l'on confronte la matrice des choix et celle des attentes, on note que les catholiques ont sous-estimé leur popularité chez les musulmans (21 choix attendus, 28 choix reçus) mais l'ont surestimée chez leurs pairs (41 choix attendus, 16 choix reçus) (cf. fig. 7 A).

Chez les musulmans, la distorsion perceptive est caractérisée par une sous-estimation des endochoix aussi bien que des exochoix (cf. fig. 7 B).

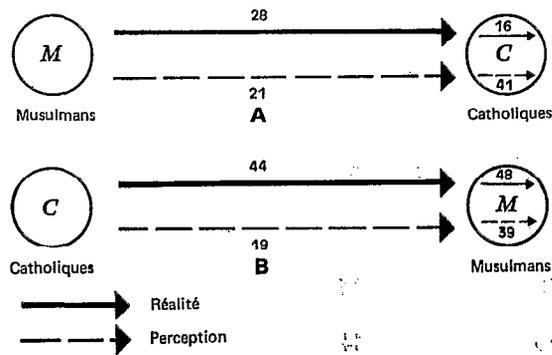


FIG. 7

**La distribution des choix et des attentes
selon les statuts sociaux**

	CT	P	G	A	
CT	4	10	6	10	30
P	6	12	5	7	30
G	6	14	0	10	30
A	8	12	0	10	30
	24	48	11	37	120

Choix reçus

} Choix émis

Les paysans sont les plus populaires avec 48 choix reçus, soit 40 % des suffrages exprimés. Viennent ensuite les artisans (37 suffrages soit 31 %), les chefs de terre (24 suffrages soit 20 %) enfin les griots (11 suffrages soit 9 %).

On notera que, du point de vue des émissions, ce déséquilibre fréquentiel est très prononcé chez les chefs de terre, l'écart entre les fréquences extrêmes s'élevant à 16 ; il est de 7 chez les paysans, de 8 chez les griots, de 4 chez les artisans.

Les écarts sont moins importants, bien que toujours élevés, au niveau des réceptions (respectivement 4, 8, 6, 3).

Les paysans se tournent d'abord vers leurs pairs auxquels ils adressent les 4/10 de leurs choix. Les suffrages restant sont partagés d'une manière presque égale entre les artisans (3/10), les chefs de terre (2/10), les griots (1,6/10).

Les artisans refusent leurs voix aux griots, pourtant gens de caste comme eux ; ils se tournent en premier lieu vers les paysans (4/10 des choix exprimés), vers leurs pairs (3,3/10) et vers les chefs de terre (2,6/10).

Ces derniers n'adressent à leurs pairs qu'un faible nombre de choix (1,3/10), leur préférant d'une manière égale les paysans et les artisans (3,3/10). Les griots recueillent assez peu fréquemment leurs suffrages (2/10).

Les griots font appel massivement aux paysans (6/10 de leurs suffrages), puis se tournent vers les artisans (3,3/10) et les chefs de terre (2/10). Ils ne choisissent jamais leurs pairs.

	CT	P	G	A	
CT	5	8	10	7	30
P	8	8	10	4	30
G	7	6	8	9	30
A	10	16	4	0	30
	10	38	32	20	120

Attentes reçues

} Attentes émises

On notera que la matrice des attentes est plus équilibrée que celle des choix, les fréquences extrêmes présentant des écarts moins amples par rapport à la moyenne.

La catégorie sociale qui reçoit le plus grand nombre d'attentes est celle des paysans (38 attentes soit 32 %), suivie par celle des griots (32 soit 27 %), des chefs de terre (30 soit 25 %) enfin des artisans, peu sollicités, (20 soit 16 %).

Les chefs de terre s'attendent à ce que la majorité des suffrages qu'ils recevront vienne des griots (3,3/10 des attentes), ils comptent ensuite sur les voix des paysans (2,6/10), des artisans (2,3/10) et enfin seulement sur celles de leurs pairs (1,6/10).

La distribution des scores est relativement étalée.

Les paysans, comme les chefs de terre, s'estiment populaires parmi les griots auxquels ils destinent 3,3/10 de leurs attentes. Ils font autant confiance à leurs pairs qu'aux chefs de terre (2,6/10) et attendent peu de suffrages des artisans (1,3/10).

Les griots présentent la distribution des scores d'attentes la plus groupée : 3/10 de leurs attentes vont aux artisans, 2,6/10 à leurs pairs, 2,3/10 aux chefs de terre, et 2/10 aux paysans.

Quant aux artisans, ils n'attendent rien des leurs, mais, par contre, pensent jouir d'une grande popularité parmi les paysans (5,3/10 des attentes) ; c'est là le score d'attentes le plus élevé qui concerne les paysans. Les attentes dirigées vers les chefs de terre sont néanmoins assez nombreuses (3,3/10) ; celles à l'intention des griots bien faibles (1,3/10).

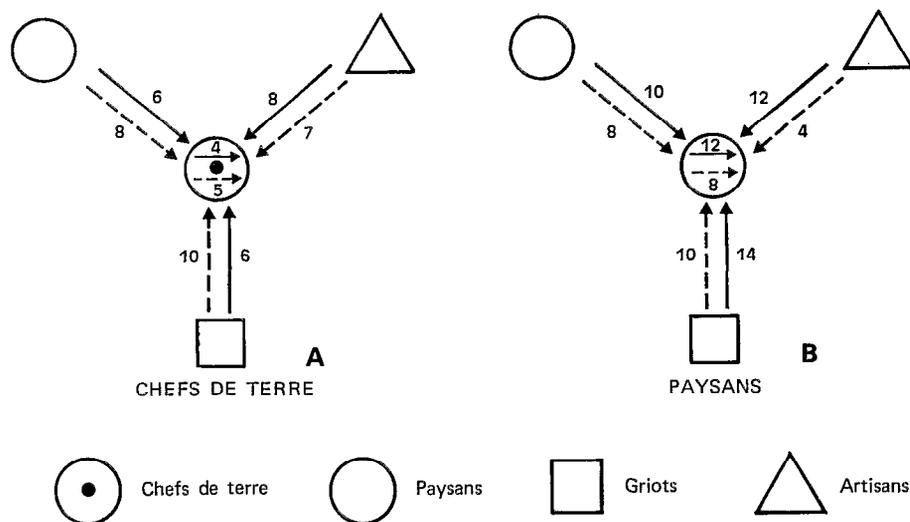


FIG. 8 A et B

La comparaison entre scores d'attentes et scores de choix livre quelques rapports intéressants :

Les chefs de terre ont bien conscience de la faiblesse de leur tendance homophile et de leur popularité chez les artisans mais seraient portés à la surestimer chez les paysans et surtout chez les griots (cf. fig. 8 A).

Les paysans paraissent sousestimer la popularité dont ils jouissent dans le groupe ; cette sous-estimation est légère lorsqu'il s'agit des chefs de terre, plus prononcée lorsque les griots et artisans sont concernés (cf. fig. 8 B).

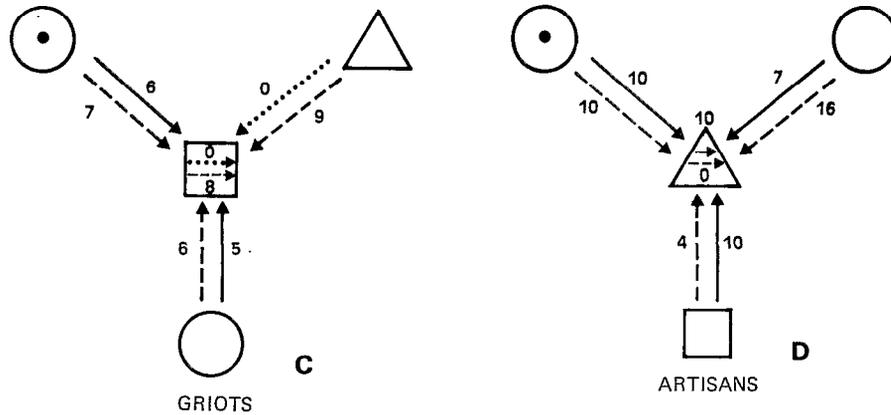


FIG. 8 C et D

Les griots, quant à eux, perçoivent bien leur statut parmi les chefs de terre, et les paysans, mais se leurrent totalement dans leurs pronostics de popularité parmi les artisans. Ils ne sont jamais choisis alors qu'ils s'attendent à l'être fréquemment. Par ailleurs leurs espoirs homophiles sont totalement déçus (cf. fig. 8 C).

Les pronostics établis par les artisans, s'ils sont vérifiés dans le cas où ils concernent les chefs de terre (chez lesquels ils jouissent d'une certaine popularité), se révèlent erronés lorsqu'il s'agit des paysans, des griots et même de leurs pairs. Ils surestiment l'expansivité des paysans à leur égard (chez lesquels ils sont moyennement populaires) et sous-estiment fortement celle des griots et surtout celle de leurs pairs qui les surprend totalement (aucun choix attendu mais 10 choix reçus) (cf. fig. 8 D).

Le sociogramme des choix réciproques

Pour la clarté du schéma, nous avons situé dans l'hémicercle droit les sujets musulmans et dans l'hémicercle gauche les sujets catholiques (cf. fig. 9).

La cible se trouve divisée en couronnes concentriques. La position du sujet est déterminée par le nombre de choix dont il bénéficie, l'auréole marginale est réservée aux sujets peu populaires (0 à 3 choix reçus), la surface centrale est réservée aux surchoisis (plus de 6 choix reçus), les deux anneaux intermédiaires aux sujets recevant de 4 à 5 choix et de 5 à 6 choix.

La catégorie sociale à laquelle appartient chaque sujet est symbolisée par un signe géométrique : anneau pour les chefs de terre, cercle pour les paysans, carré pour les griots, triangle pour les artisans.

La relation de choix mutuels entre deux sujets est symbolisée par un trait reliant les deux « atomes », ce vecteur est doublé lorsque le choix est dit « fort » (choix assorti d'une attente mutuelle).

À deux exceptions (cas du n° 7 et du n° 16), les sujets réunis dans une option réciproque sont de religion musulmane. Ce sont, le plus fréquemment, des paysans et des artisans.

La cible, dans laquelle on dénombre 4 paires « faibles » et 2 paires « fortes », s'organise autour de 4 paysans musulmans surchoisis, intégrés dans une chaîne, où le sujet 12 joue le rôle de « super-star ».

Les motivations de choix

On peut, *a priori*, discerner deux ordres factoriels dans les motivations de choix :

- ordre affectif : X choisit Y en raison d'affinités interpersonnelles.
- ordre fonctionnel : X choisit Y parce qu'il présente les aptitudes requises par le critère proposé.

Ces deux ordres factoriels sont complémentaires et les choix exprimés présentent une saturation plus ou moins accusée dans chacun d'eux.

Notre problématique nous a conduit à favoriser, par la nature du critère, l'intervention de motivations relevant du second ordre et à en dégager le contenu.

On note en effet que les sujets font fréquemment appel, pour justifier leurs réponses, à des faisceaux d'attributs de groupe à caractère stéréotypé, associés aux catégories religieuses et statutaires et diversement valorisés dans la conjoncture d'un départ pour les terres neuves :

Ainsi le N° 11 (musulman) qui choisit le N° 1 (musulman aussi) ; *« C'est mon ami, il est musulman comme moi ; c'est un mouride. Les mourides sont très forts lorsqu'il s'agit de choisir de bonne terres ; ils connaissent beaucoup de monde, comme les marabouts et les chefs de village, qui sont mourides eux aussi. Ce sont eux qui nous donnent ou nous indiquent les terres que nous pourrions cultiver... »*

Les mourides aiment parler ; ils sont déjà allés là-bas, ils ont des amis ; ils savent se faire inviter et trouver ce qui est indispensable pour vivre, ils peuvent se faire prêter de l'argent...

Les catholiques voyagent eux aussi mais pas pour chercher des terres... Ils préfèrent rester dans leur village, ils n'ont pas l'habitude ; ils ne sont jamais allés là-bas, ils ne connaissent personne. »

Le sujet N° 16 (catholique) qui choisit le N° 12 (musulman) :

« Nous les catholiques, on n'aime pas bouger, peut-être parce qu'on ne connaît personne... »

« Lorsqu'on part s'installer dans les terres neuves, il faut partir en groupe, avec des jeunes qui sont en bonne santé et qui sont malins, mais les catholiques sont tous des vieux qui n'ont pas de relations. »

Dans les terres neuves il n'y a presque pas de catholiques et puis d'ailleurs si les musulmans partent, il y aura assez de place pour nous. »

N° 14 (musulman) qui choisit N° 13 (musulman aussi) :

« Je serai d'accord pour partir avec des musulmans, si ce sont mes amis... c'est ce que j'ai indiqué sur la feuille... Les mourides sont trop (très) dégourdis, ils s'arrangent tout de suite avec tout le monde et ils connaissent les Maures qui prêtent de l'argent. »

Pour aller dans les terres neuves, il faut bien connaître les marabouts, savoir parler et écrire français, c'est bien pour la ville, là-bas ça ne sert plus à rien ; ce qu'il faut, ce sont des paysans courageux, travailleurs, avec beaucoup de relations. »

Lorsqu'on connaît un marabout, on va le voir tout de suite, en arrivant ; on couche chez lui, on mange chez lui, il ne peut pas refuser. »

Le marabout va voir le chef de village, il cherche des terres pour nous, ils nous donne les meilleures. »

Le sujet N° 18 (catholique) qui choisit N° 13 (musulman) :

« Dans les terres neuves, il y a surtout des wolofs qui sont tous musulmans, alors il vaut mieux être soi-même musulman... »

... Le Sérér musulman est très près du wolof. Les wolofs sont courageux, ils s'entraident parce qu'ils sont musulmans ; si tu es fatigué, malade, ou bien si tu n'a pas d'argent ou pas de temps, on t'aide à construire ta case, à débrousser, à récolter... c'est bien comme ça, autrement ce serait très dur de vivre tout seul... »

« ... Les marabouts sont très forts, ils font des choses surnaturelles parfois, auprès d'eux on travaille bien... »

Par exemple, j'en connais un qui fait tomber la pluie et pousser les graines ; un autre écarte les oiseaux.

C'est la même chose pour les dettes et les prix. Le marabout s'arrange avec le gouvernement et il paie l'arachide plus cher. Ce n'est pas la même chose avec les catholiques ; c'est ce qu'on m'a dit ».

Si donc la participation des musulmans est tant appréciée dans la formation d'un groupe pionnier, c'est surtout en raison des « aptitudes à la migration » qu'on leur prête.

Les communautés pionnières, nous l'avons souligné plus haut, sont surtout composées de wolof, lesquels sont en grande majorité musulmans.

On attribue donc aux Serers musulmans les qualités propres aux Wolof : mobilité résidentielle, moindre attachement au terrain, aptitude à nouer rapidement contact avec des corréligionnaires qui leur procurent tout au long du chemin et sur place appuis et relations efficaces.

Leur habileté supposée dans les travaux des champs et la présence parmi eux d'individus doués de pouvoir thaumaturge leur ouvre les voies de la réussite matérielle comme du salut spirituel.

Le statut social traditionnel est aussi pris en compte dans la destination des choix :

N° 2 *« Les forgerons et les cordonniers fabriquent sur place des objets que nous ne pouvons pas acheter, parce qu'on n'en trouvera pas et parce que nous serons éloignés des villes... Ils travaillent alors que le griot mendie... il ne mendie pas, d'accord, mais c'est comme s'il mendiait... »*

N° 9 : *« Il faut des forgerons pour confectionner les houes et des cordonniers pour coudre les caoutchoucs qui servent à tirer l'eau du puits, pour fabriquer des souliers, pour réparer la poulie du puits et aussi la charrette. »*

N° 15 : *« Les artisans sont des gens utiles, ils ont leur place dans un village, puisqu'ils forgent nos outils, tissent nos vêtements, nous font des souliers... Ils doivent venir avec nous, nous leur donnerons des terres ».*

N° 20 : *« Les chefs de terre ne jouent presque plus de rôle maintenant dans nos villages, mais ce sont les enfants de ceux qui les ont fondés, c'est pourquoi nous les respectons... Si nous partons pour fonder un village, ils n'auront rien à y faire sauf s'ils veulent travailler comme nous... Dans ce cas, nous les accepterons comme tous ceux qui se présenteront avec le désir d'être travailleurs et honnêtes. »*

N° 13 : *« Dans un village neuf on abandonne les anciennes habitudes, on ne tient plus compte des traditions et des coutumes, chacun sera jugé sur son travail et seulement sur son travail. Ceux qui ne seront pas paysans seront acceptés mais seront considérés comme n'importe quel paysan... je dis ça pour les chefs de terre et les griots ; pour les artisans il suffira qu'ils connaissent bien leur métier ».*

Ces extraits d'entretiens appellent quelques commentaires : les sujets interrogés, s'ils justifient d'abord leurs choix en termes d'affinités interpersonnelles et d'aptitudes, en viennent très vite et spontanément à porter un jugement sur les diverses catégories sociales représentées.

Ces jugements reposent pour l'essentiel sur des critères d'efficacité : l'artisan (forgeron ou cordonnier) est perçu comme un spécialiste doté d'un certain savoir technique dont il est souhaitable de tirer profit alors que le griot (bien que souvent aussi tisserand) est rejeté parce que considéré comme inutile.

Il n'est que très rarement fait référence aux structures sociales pour justifier le rejet d'un sujet appartenant à une caste.

Il apparaît donc que sollicités dans leur spontanéité démiurgique et confrontés à une situation non contraignante, nos cultivateurs serer y affirment résolument leur volonté de faire table rase du passé, d'abandonner les modèles traditionnels d'attitudes au profit d'un ordre social fondé sur les seules ressources individuelles.

LA FORMATION D'UNE DELEGATION VILLAGEOISE

La distribution des choix et des attentes selon l'appartenance religieuse

Avant de questionner nos sujets sur leurs préférences, nous leur avons demandé d'indiquer s'ils désiraient appartenir à la délégation que nous leur propositions de constituer.

	Oui	Non	
Catholiques	14	6	20
Musulmans	7	13	20
	21	19	40

On constate que la moitié des sujets sont candidats. La tendance affirmative est nettement plus marquée chez les catholiques (7/10) que chez les musulmans (3,5/10).

	C	M	
C	58	2	60
M	46	14	60
	16	16	120

Choix reçus

} Choix émis

87 % des suffrages se portent sur les sujets catholiques, grand vainqueurs de cette seconde épreuve. La disparité observée est statistiquement valide.

Les catholiques choisissent presque exclusivement leurs pairs et les musulmans adressent la majorité de leurs choix aux catholiques (8,6/10 des choix émis par ce groupe).

	C	M	
C	38	22	60
M	18	42	60
	56	64	120

Attentes reçues

} Attentes émises

Les attentes dans cette seconde épreuve sont, comme dans la première, plus modérées que ne le sont les choix.

La tendance à l'homophilie est, au niveau des attentes, identique chez catholiques et musulmans.

La comparaison entre la ventilation des choix et celle des attentes ne fait que préciser l'évidence : les catholiques ont sous-estimé leur popularité chez les musulmans alors que ces derniers l'ont surestimée chez les catholiques.

Les catholiques ont sous-estimé l'homophilie et les musulmans l'ont grandement surestimée (cf. fig. 10 A et B).

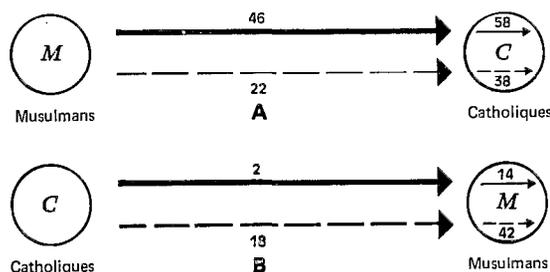


FIG. 10

La destination des choix et des attentes selon les statuts sociaux

	Oui	Non	
CT	8	2	10
P	7	3	10
G	3	7	10
A	3	7	10
	21	19	

En majorité, les chefs de terre et les paysans s'estiment représentatifs ; inversement, la plupart des gens de caste ne désirent pas faire partie de cette délégation.

	CT	P	G	A	
CT	6	8	2	14	30
P	17	9	2	2	30
G	2	11	2	15	30
A	4	9	0	17	30
	29	37	6	48	

} Choix émis

Choix reçus

Les artisans, qui s'estiment peu représentatifs, sont de loin les plus choisis puisqu'ils reçoivent 40 % des suffrages ; viennent ensuite les paysans (30 % des suffrages), les chefs de terre (24 %) et les griots (5 %).

Les artisans reçoivent de nombreux choix des chefs de terre, des griots et de leurs pairs (forte homophilie), mais très peu des paysans.

Les paysans reçoivent des différentes catégories un nombre de choix à peu près égal (la fraction la plus importante provient des griots).

Les chefs de terre doivent surtout leurs suffrages aux paysans puis à leurs pairs. Ils sont peu souvent choisis par les gens de caste.

	CT	P	G	A	
CT	10	12	4	4	} Attentes émises
P	9	8	7	6	
G	7	6	10	7	
A	20	8	0	2	
	46	34	21	19	120

Attentes reçues

Les griots ne reçoivent aucun choix des artisans et très peu de voix des autres catégories y compris de la leur.

Le volume des attentes exprimées par les chefs de terre varie fortement selon le statut des destinataires (élevé pour les paysans et leurs pairs, faible pour les gens de caste).

Les chefs de terre surestiment assez fortement l'homophilie, sous-estiment leur popularité chez les paysans mais perçoivent bien leur statut parmi les gens de caste (cf. fig. 11 A).

Les paysans expriment à peu près le même nombre d'attentes à l'intention des différents sous-groupes. Ils ont bien perçu les tendances homophiles et leur popularité chez les chefs de terre mais la sous-estiment chez les gens de caste (cf. fig. 11 B).

Les griots présentent un relatif équilibre des attentes mais leurs prévisions sont dans tous les cas erronées :

Ils surestiment très fortement leur popularité dans toutes les catégories, y compris la leur (cf. fig. 11 C).

Les artisans accusent un déséquilibre dans les scores d'attentes : ils se prévoyaient populaires chez les chefs de terre, ils n'attendaient que peu de choix venant de leur groupe et aucun venant des griots.

Ce faisant, ils ont sous-estimé leur popularité chez leurs pairs et les griots et l'ont surestimée chez les chefs de terre et les paysans (cf. fig. 11 D).

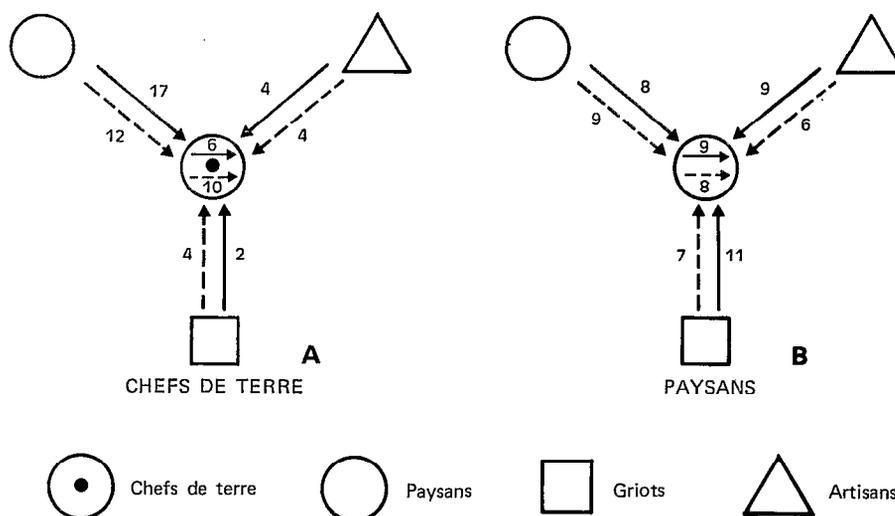


FIG. 11 (A. B.)

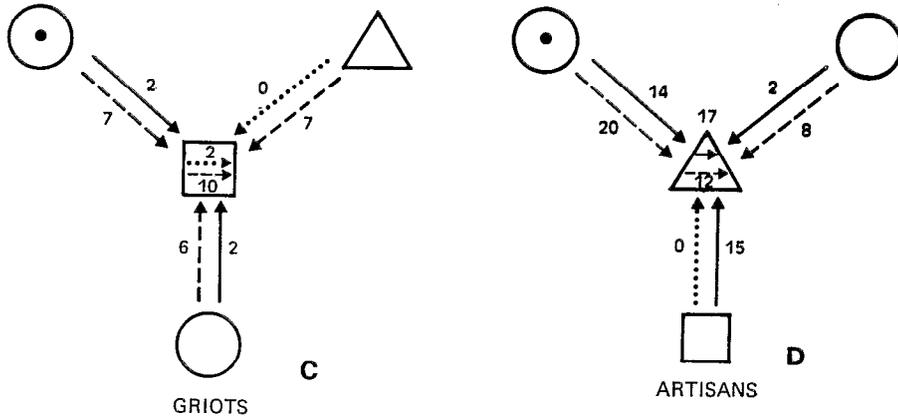


FIG. 11 (C. D.)

Le sociogramme des choix réciproques (cf. fig. 12)

Il apparaît particulièrement pauvre. On note que les musulmans quel que soit leur statut social se trouvent cette fois-ci dans les zones périphériques de la cible; les plus proches du centre sont les 5 artisans (N^{os} 26, 27, 28, 29, 30).

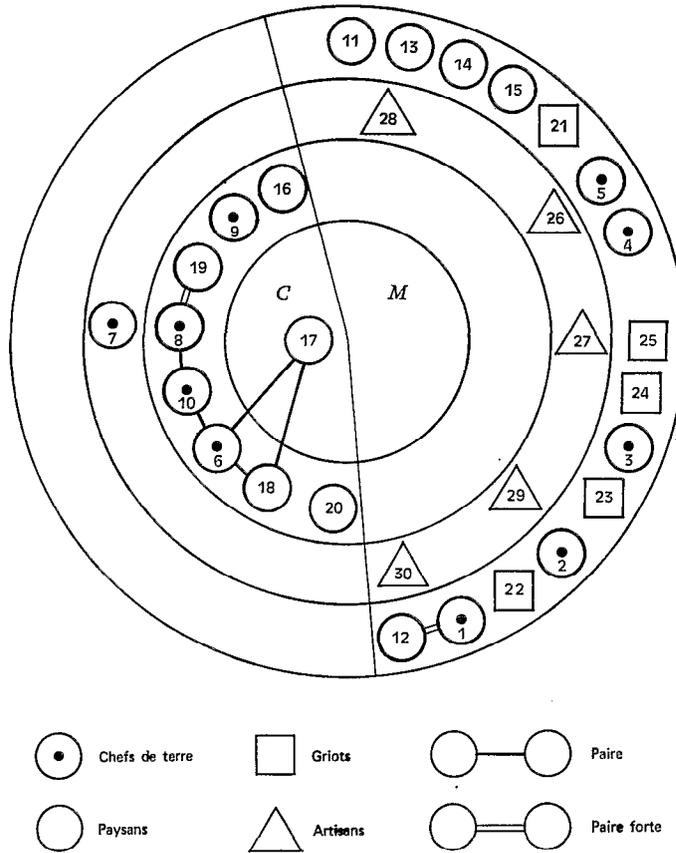


FIG. 12

Un seul choix réciproque anime la portion musulmane du cadran : paire forte formée du N° 1 (chef de terre musulman) et du N° 12 (paysan musulman). Les deux sujets qu'elle unit sont très marginaux.

Le réseau est du type « en chariot », centré sur le N° 17 (paysan catholique), seule « star » à cette seconde épreuve. La chaîne comprend cinq maillons dont l'un est fort, associant un chef de terre (N° 8) à un paysan (N° 19).

On remarque que l'un des trois chefs de terre (N° 10) n'a d'autres relations qu'homophiles.

La triade de tête associe 2 paysans (N°s 17 et 18) à 1 chef de terre (N° 6).

Les motivations de choix

Le contenu des entretiens révèle que les catholiques doivent leur popularité à la formation de base francophone qu'ils ont pu acquérir en fréquentant les écoles des Missions ; ils sont de ce fait considérés comme plus aptes à entrer en rapport avec l'administration locale :

Le N° 2 (chef de terre musulman qui choisit les N°s 19 et 16, paysans catholiques) : *« Les catholiques savent parler en français avec le commandant (chef d'arrondissement), ils savent aussi parfois lire et peuvent donc comprendre les lettres qu'on nous envoie ; c'est pour cela qu'ils doivent faire partie du tribunal (conseil villageois)... Ils connaissent bien les manières de la ville ; pour discuter, ils savent où est la loi ».*

Le N° 18 (paysan catholique) qui choisit les N°s 17 et 19 (paysans catholiques) : *« Je suis catholique, c'est pour cela que j'ai choisi un catholique, c'est aussi parce qu'il parle français... Ce sera plus facile avec lui, il pourra aller voir l'adjoint technique qui est un Toubab (européen) et lui expliquera notre cas. »*

Le N° 30 (artisan musulman qui choisit le N° 16, paysan catholique) : *« Pour représenter le village, il faut être malin, intelligent mais aussi instruit ; savoir se présenter aux autorités, en imposer, être en mesure de discuter avec elles. Les catholiques me semblent mieux faits pour ça à cause de leur éducation, mais certains musulmans pourront tout aussi bien nous représenter. Je pense quand même qu'il vaut mieux choisir des catholiques ».*

Le N° 24 (griot musulman qui choisit le N° 17, paysan catholique) : *« Je préfère prendre un catholique, sauf s'il est mal considéré... Pour nous représenter, l'important c'est d'avoir de l'influence, soit parce qu'on est connu pour être honnête ou donner de bons avis, soit parce qu'on arrive à discuter facilement avec nous... Quand vous êtes allé à l'école, vous êtes mieux préparé à ce travail. Pouvoir s'exprimer en français, ça c'est bon ; savoir écrire c'est encore meilleur ».*

« Nous sommes contents de ceux qui nous représentent, il y a des catholiques et des musulmans, mais surtout des catholiques ; le président (du conseil villageois) est musulman, il ne parle pas français mais est respecté par le commandant ; mais son secrétaire, qui l'accompagne, lui est catholique et parle français ; il peut ainsi noter ce qui se dit et tenir des comptes. Nous avons un bon conseil, pas de raison de le changer ».

Les griots sont de nouveau rejetés parce que la position qu'ils occupent et les fonctions qu'ils exercent les rendent peu représentatifs :

Le N° 15 (paysan musulman) : *« Un griot ne peut pas faire partie d'une délégation, le griot ne peut représenter que les griots ».*

Le N° 4 (chef de terre musulman) : « *Les griots ne sont ni vraiment sérier, ni vraiment agriculteurs. Nous en avions besoin lorsqu'il y avait un roi, ils faisaient partie de sa cour et nous distraient, maintenant nous n'en avons presque plus besoin parce qu'il n'est plus nécessaire que nous connaissions l'origine de nos ancêtres ou de notre village. Ils disparaîtront bientôt et deviendront de simples paysans.* »

Le N° 19 (paysan catholique) : « *Les affaires du village sont des choses sérieuses que l'on ne confie pas à un griot qui sert à notre amusement ; quelle impression cela ferait ? Qui le croirait ? Non, nous n'élirons pas de griot pour nous représenter.* »

Les artisans, bien que gens de caste, sont parmi les plus populaires, sans qu'aucun d'eux ne fasse partie du conseil villageois existant.

Ils sont estimés parce qu'utiles et discrets. Le N° 13 (paysan musulman) : « *Nous n'avons rien contre eux, nous leur confions nos problèmes et le fait que nous les payons pour leur travail ne nous empêche pas de les choisir. Ce sont de bons cultivateurs ; on pourrait les inclure dans la délégation. Jusqu'ici nous ne l'avons pas fait mais ce ne serait pas mauvais.* »

Le N° 15 (paysan musulman) : « *Ils sont honnêtes et travailleurs, souvent indispensables. Ils connaissent les problèmes du village et nous leur demandons souvent conseil. Ce sont des villageois comme les autres sauf en ce qui concerne leur famille car ils ne se marient qu'entre eux, mais cette coutume va, je crois, disparaître ; c'est ce qu'on nous a dit.* »

Le N° 7 (chef de terre catholique) : « *Les artisans sont sérieux, ils suivent les consignes qu'on leur donne, ils ne bavardent pas... pourquoi ne pas les choisir, ils nous sont utiles, sans eux nous devrions faire réparer nos outils en ville, ils font partie du village même s'ils prennent leur épouses dans leur caste.* »

Le forgeron travaille toujours au milieu des gens qui le regardent en discutant, lui ne discute pas ou peu mais entend ce qui se dit, il est donc au courant de tout puisque l'endroit où il vit est un lieu de réunion. »

FLUCTUATIONS ET STABILITES INTERCRITERALES

La confrontation des résultats obtenus aux deux épreuves et en particulier celle des indices de popularité (réelle et perçue) affectés aux différents sous-groupes permet d'opposer des caractéristiques stables aux scores soumis à fluctuations intercritérales, le postulat de base étant que la tendance à fluctuer est d'autant plus marquée que les activités proposées comme critères seront plus précises et plus différentes l'une de l'autre.

En effet telle caractéristique ou faisceau de caractéristiques hautement appréciées lorsqu'il s'agit, par exemple, de former une équipe sportive, pourront n'être que faiblement requises ou même affectées d'une valence négative s'il est question de choisir des camarades de chambre.

Un score indiciaire qui apparaît relativement stable peut être considéré comme ne résultant pas de la situation spécifique dans laquelle les choix ont été suscités mais comme l'expression de comportements relationnels ressortissant au substrat socio-culturel.

On peut donc penser que plus un score apparaît stable et plus il reflète la réalité relationnelle profonde.

Les fluctuations

Les indices de popularité varient fortement en fonction du critère et selon l'appartenance religieuse. Alors que les musulmans voient converger sur eux 77 % des choix au premier critère, ils n'en reçoivent plus que 14 % au second (la popularité des catholiques fluctuant en sens inverse).

Cette labilité affecte tout autant les endochoix que les exochoix : l'homophilie, forte au premier critère chez les musulmans est beaucoup plus faible au second. Chez les catholiques, au contraire, l'homophilie apparaît notablement plus élevée au second critère qu'au premier.

On observe la même symétrie dans les variations de l'acuité perceptive : tendance à la surestimation des endochoix et des exochoix chez les catholiques au premier critère, chez les musulmans au second (complémentairement sous-estimation chez les musulmans au premier critère, surestimation au second).

Le traitement comparatif des données en fonction des statuts sociaux traditionnels fait apparaître peu de variations dans l'ordre de popularité (1 pour les plus populaires, 4 pour les moins souvent choisis) :

	CT	P	G	A
1 ^{er} critère	3	1	4	2
2 ^e critère	3	2	4	1

Paysans et artisans voient leur ordre interverti selon le critère : Les uns sont en tête au second critère et les autres au premier.

Quant à l'homophilie, nous retrouvons la même interversion des ordres entre paysans et artisans : les paysans l'emportent au premier critère, les artisans au second.

Pour ce qui est de l'acuité perceptive, elle est, dans la plupart des cas, variable d'un critère à l'autre et apparaît meilleure au premier critère qu'au second. Le cas le plus remarquable est celui des chefs de terre qui surestiment leur popularité chez les paysans au premier critère et la sous-estiment au second et celui des griots qui inversement, s'estiment moins populaires qu'ils ne le sont chez leurs pairs au premier critère et plus populaires au second.

Les constantes

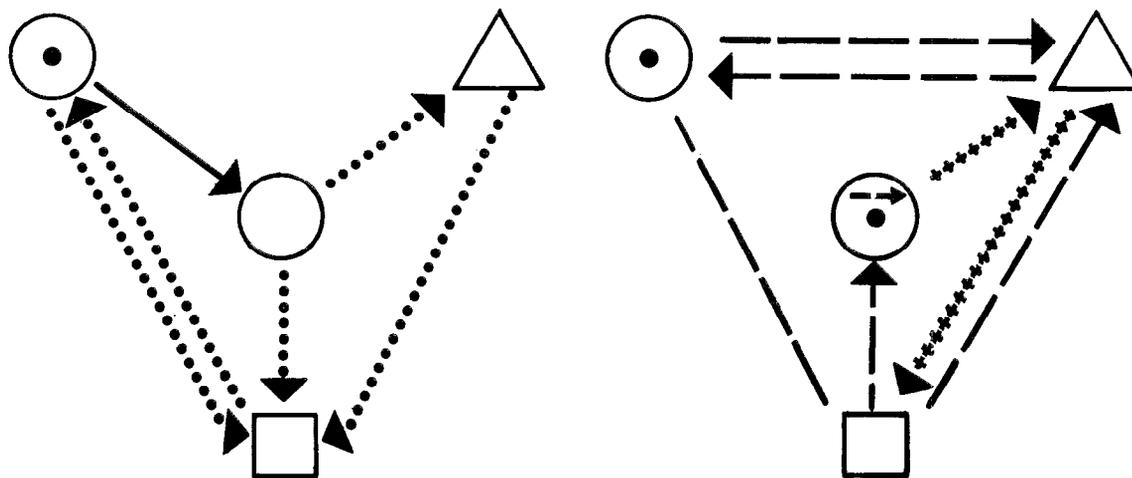
Alors que la distribution des suffrages exprimés selon l'appartenance religieuse des électeurs et des élus met en évidence la variabilité indiciaire, la répartition des scores en fonction des statuts sociaux traditionnels dégage un certain nombre de constantes.

L'examen du sociogramme des choix stables (cf. fig. 13 A) souligne la situation d'isolement dont souffre le sous-groupe des griots qui ne réunit qu'un nombre très faible de suffrages quel que soit le critère suggéré. Les échanges de choix à l'intérieur du sous-groupe lui-même sont rares.

Apparaît aussi le peu d'expansivité des paysans à l'égard des gens de caste en général, contrastant avec la popularité dont les premiers jouissent parmi les chefs de terre.

Au plan des perceptions (cf. fig. 13 B) on relève une abondance de sollicitations provenant des griots, au bénéfice des autres sous-groupes et de leurs pairs ainsi qu'une réciprocité des attentes entre chefs de terre et artisans.

La mise en relation des deux graphiques doublée d'une analyse de l'homogénéité des scores permet de dresser les portraits sociométriques des différents ordres et castes.



A - Sociogramme des choix constants

B - Sociogramme des attentes constantes

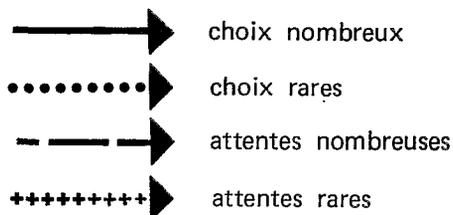


FIG. 13

Les chefs de terre : leur position dans la hiérarchie descendante des choix reçus varie peu ; ils se situent aux deux épreuves, en troisième position.

Ils n'échangent que peu de suffrage avec les griots, ne répondant donc que très rarement aux nombreuses attentes de ces derniers.

Les chefs de terre sont conscients de leur popularité parmi les artisans, lesquels ont l'espoir d'être élus par eux. Espoir fondé puisque ces attentes sont dans la plupart des cas satisfaites.

Cette harmonie entre chefs de terre et artisans apparaît avec d'autant plus de force que les ordres libres, paysans et chefs de terre ne manifestent que de rares affinités : les chefs de terre apportent certes fréquemment leurs suffrages aux paysans mais sans qu'un mouvement de réciprocité puisse être décelé chez ces derniers.

Les paysans : comme nous venons de le noter, ils jouissent d'une certaine popularité parmi les chefs de terre mais ne leur rendent pas leurs suffrages, pas plus qu'ils ne répondent aux attentes des griots, dont ils ne pressentent que rarement les choix en raison d'une sous-estimation généralisée de leur popularité parmi les gens de caste.

Les attentes dans lesquelles se trouvent impliqués des artisans sont donc, elles aussi, rares tout comme les choix qu'ils leur apportent.

Les endoattentes dans le sous-groupe paysan sont le plus souvent fortes mais diversement satisfaites.

Les cas de dyades parfaites (choix réciproques doublés d'attentes mutuelles) liant des paysans à des membres d'autres sous-groupes sont peu fréquents.

Les griots : Ce sont les plus délaissés et les plus déçus en raison de leur prodigalité en attentes. Ils se situent dans les deux cas en dernière place dans l'ordre de popularité. Les scores de choix reçus restent faibles quel que soit le statut des électeurs.

Leur oblativité profite à tous à l'exception toutefois des sujets chefs de terre, dont l'attitude à leur égard est d'ailleurs identique. Cette indifférence teintée d'hostilité, surtout manifeste chez les chefs de terre contraste avec l'entente entre ces derniers et les artisans.

Les griots sont délaissés par les paysans et leurs suffrages ne sont pressentis ni par les leurs ni par les autres sujets.

Ce sous-groupe apparaît donc particulièrement divisé, très marginal car tenu à l'écart du réseau d'affinités entre gens de statut social différent.

Les artisans : ils se choisissent assez peu entre eux et en sont conscients. On observe de fortes attentes exprimées par les chefs de terre et griots à leur intention. Ces attentes sont réciproques et assez fréquemment satisfaites dans le cas des premiers mais non dans celui des seconds.

CONCLUSION

Il serait présomptueux de prétendre épuiser la richesse du tissu de la réalité relationnelle par le truchement d'un plan d'observation aussi fruste.

Malgré la pauvreté des deux sociogrammes et la signification ambiguë de certains résultats, ambiguïté accrue par les multiples entorses à l'orthodoxie sociométrique auxquelles nous a contraint la morphologie du groupe naturel en question, la polarisation des suffrages et l'orientation des attentes sur certains membres de la communauté, indépendamment des thèmes d'activités proposés (choisis à dessein très différents), tranchent avec le caractère labile de certaines autres valeurs de scores et nous conduit à faire l'hypothèse d'une structure relationnelle stable dans laquelle interviennent, à côté de facteurs individuels, des déterminants sociaux.

Les résultats, s'ils sont pour la plupart corroborés par l'analyse éthnosociologique (qui pourrait dans une perspective inverse assurer la validité prédictive de l'épreuve) dans le cas de situations relationnelles d'observation quotidienne, livrent cependant certaines affinités, indifférences et illusions insoupçonnées.

Il n'est pas douteux que la stratification sociale constitue un élément constitutif de la réalité relationnelle.

Le cultivateur Sérér du Baol échappe difficilement au statut qui lui est assigné par naissance et qui conditionne pour une part son mode de relation à autrui.

A l'inverse l'appartenance confessionnelle est une caractéristique acquise ; chrétiens et musulmans sont dotés d'attributs distinctifs, mais qui ne viennent pas altérer ni transformer les attitudes induites par les statuts. Tout au plus les options religieuses confèrent-elles aux individus certaines capacités dont l'appréciation variera selon les situations dans lesquelles ils seront impliqués.

Le sérér adhérent à l'islam, par la destination de ses suffrages et l'orientation de ses attentes, exprime le sentiment qu'il ressent d'appartenir à une confrérie prête à l'accueillir et l'assister efficacement dans les difficultés journalières de la vie paysanne. Les sérér chrétiens ont aussi pleinement conscience de la cohésion propre aux communautés islamiques et du profit qu'ils peuvent en tirer.

Le chrétien est perçu et se perçoit comme sans grand entregent, moins à l'aise dans les rapports sociaux, moins entreprenant mais en raison de l'éducation reçue dans les écoles missionnaires et de la fréquentation des blancs, plus occidentalisé et donc plus à même d'établir le lien entre l'administration et le monde paysan.

Les chefs de terre et artisans entretiennent des relations harmonieuses malgré l'écart des statuts mais sont parmi ceux qui maintiennent les griots dans leur isolement.

Les paysans ne paraissent rechercher le contact avec aucun des autres groupes sociaux en particulier, confiants souvent à tort dans l'attitude de leurs pairs.

Les griots, mal-aimés du groupe, semblent vouloir briser leur isolement par une profusion d'appels à l'intention des autres groupes, au prix d'une rupture avec leurs pairs, expression, en quelque sorte, d'une volonté d'ascension sociale.

Les artisans, réservés, peu confiants en eux-mêmes ne sont pas souvent conscients de l'estime qu'on leur porte.

Glossaire

Les termes rassemblés dans ce glossaire ont été recueillis principalement auprès de Sérér Ol; néanmoins, y ont été ajoutés quelques termes recueillis dans le Sine: c'est le cas de « Tiédo », « Sañit », « A Sim Mem », « A Ndamir ». Assez souvent, des termes Wolof se sont glissés dans la langue des Sérér Ol, à tel point que PINET-LAPRADE la classait comme une langue particulière: celle des Mbalonguafène (métis de Sérér et de Wolof) (1). Nous avons transcrit les termes tels qu'ils ont été recueillis, en indiquant toutefois les cas pour lesquels il pourrait y avoir présomption d'origine Wolof.

La transcription utilisée est celle adoptée par M. H. PEPPER pour le Centre des Archives Culturelles du Sénégal; cette transcription présente l'avantage de pouvoir être utilisée à l'aide d'une machine à écrire ordinaire. Nous ne prétendons pas, cependant, avoir parfaitement restitué les sons d'origine, laissant ce travail aux spécialistes. Il s'est agi, plus simplement, de rassembler quelques termes couramment utilisés au cours de nos travaux de terrain, et de compléter des publications similaires antérieures: « Vocabulaire de parenté des Sérér Ol » (B. DELPECH), « Lexique de termes Sérér à contenu économique en usage à Nghohé » (J.-M. GASTELLU).

Extrait du « Catalogue des collections audiovisuelles ».

(Archives Culturelles du Sénégal, Centre ORSTOM, Section Ethnomusicologie, 1969, p. IV).

E = e fermé.

È = e ouvert.

U = « ou », comme dans « cou ».

X = comme dans la « jota » espagnole.

H = comme dans « house » en anglais.

W = comme dans le mot anglais « winter ».

Ñ = comme dans « pagne ».

DY = comme dans « dieu ».

TY = comme dans « tiens ».

LES TRAVAUX AGRICOLES

Les cultures :

Aren : arachides.

Bassi : sorgho ou gros mil.

Matye : petit mil tardif (Wolof : Sanio).

Ñaw : haricots (Wolof : Niébé).

Pod : petit mil hâtif (Wolof : Souna).

Pulor : manioc (origine Wolof).

Les opérations culturales :

Figu : le débroussaillage.

Xobid Aren : le décorticage des arachides.

A Tup Pod : le semis du petit mil hâtif.

A Tup Matye : le semis du petit mil tardif.

A Tup Bassi : le semis du gros mil.

Nas Aren : semis et premier sarclage des arachides.

Baxaw Pod : premier sarclage du petit mil hâtif.

Baxaw Matye : premier sarclage du petit mil tardif.

Baxaw Bassi : premier sarclage du gros mil.

Xodyid Pod : deuxième sarclage du petit mil hâtif.

(1) PINET-LAPRADE : Notice sur les Sérères, in : Annuaire du Sénégal et dépendances pour l'année 1865.

Xodyid Matye : deuxième sarclage du petit mil tardif.

Xodyid Bassi : deuxième sarclage du gros mil.

Xodyid Aren : deuxième sarclage des arachides.

A Sahad Pod : récolte du petit mil hâtif.

A Sahad Matye : récolte du petit mil tardif.

A Sahad Bassi : récolte du gros mil.

A Kak Aren : déterrage de l'arachide.

A Pokat Aren : entassage de l'arachide.

A Patye Aren : battage de l'arachide.

A Pès Aren : vannage de l'arachide.

A Tan Aren : glanage de l'arachide.

Les travaux collectifs :

A Sim : l'« aide », au sens général ; par extension, désigne une forme particulière de travail agricole collectif, qui peut être définie ainsi : « aide collective fournie entre habitants d'un même groupement villageois à l'occasion de différents travaux, et principalement des travaux agricoles ; son fonctionnement appelle un double courant d'échanges et son organisation relève de la distinction de deux rôles principaux ».

O Yal a Sim : littéralement : le « maître du Sim », qui est le bénéficiaire de l'apport en forces de travail provenant de l'extérieur.

O Sisimit : l'« organisateur » de l'aide, chargé de choisir les participants, de les prévenir et de diriger les opérations ; son rôle est tantôt confondu, tantôt distingué de celui de « maître de Sim ».

O Sime : l'invité à une aide, qui peut accepter ou refuser cette invitation.

O Sisim : le participant à une aide, celui qui a accepté l'invitation.

A Sim Futuwatye : travail agricole collectif du matin, pour lequel les participants ont droit au repas de la mi-journée (Futuwatye : Origine Wolof).

A Sim Mèm (Sine) : même sens que le précédent.

A Sim Kirandar : travail agricole collectif de l'après-midi, pour lequel les participants n'ont droit qu'à quelques menus cadeaux.

A Sim Yong : travail agricole collectif de toute la journée, pour lequel les participants ont droit à deux repas.

Tyalèl Xoxum : littéralement : « le travail pour soi-même » ; utilisé quand les deux rôles de bénéficiaire et d'organisateur sont confondus pour une même aide collective.

Tyalèl a Tyemrem : travail agricole collectif organisé dans le cadre des échanges matrimoniaux. Recouvre à la fois Tyalèl No Tog et Tyalèl No Semir.

Tyalèl No Tog : travail agricole collectif organisé dans le cadre des échanges matrimoniaux, alors que la jeune femme réside encore chez son père.

Tyalèl No Semir : travail agricole collectif organisé dans le cadre des échanges matrimoniaux, quand la jeune femme réside chez son mari.

Tyalèl No Mal : travail agricole collectif accompli par des classes d'âge de jeunes sur le champ d'un particulier.

Dimle : travail agricole collectif organisé par certains membres de la communauté au profit d'un cultivateur dans la gêne, malade ou âgé, et parfois à son insu. C'est l'aide-secours, pour laquelle aucune prestation en retour n'est attendue des participants.

A Ndamir (Sine) : travail agricole collectif caractérisé par une réciprocité absolue des prestations. Chacun des coopérants contribue à la réalisation de l'opération par un apport en matériel et l'occupation d'un poste de travail déterminé : l'opération culturale est réalisée successivement sur les parcelles de chacun des coopérants.

Lukit : travail agricole collectif effectué sur réquisition et sans aucune contre-partie ; corvée.

L'ORGANISATION VILLAGEOISE

L'habitation :

Mbind : unité d'habitation symbolisée vis-à-vis de l'extérieur par une enceinte : tapade de tiges de mil, haie d'épineux ...

Akao : division intérieure de l'unité d'habitation fondée vraisemblablement sur des phénomènes de scission ; elle est symbolisée par des enceintes intérieures.

Ngak : littéralement : la « cuisine » ; en réalité, il s'agit de l'unité de production et de consommation, et donc de ce qui doit être considéré comme l'« exploitation agricole » en milieu Sérér.

A Ndok : la case.

A Ndok Ya : la case de la mère, puisque chaque femme a une case dans l'habitation, pour elle-même et ses enfants, du moins tant que ceux-ci sont encore jeunes. Par extension, désigne les membres d'un même segment de lignage maternel, puisque ceux-ci sont issus d'une même « case de la mère ».

Halal A Ndok Ya : littéralement : la « richesse de la case de la mère », c'est-à-dire les biens accumulés par les membres d'un même sous-lignage maternel.

Ndokor : le neveu utérin ; l'étymologie de ce terme pourrait être la suivante : *Ndok-Ngor* : « l'homme de la case » (de la mère).

Soxla : littéralement : les « besoins immédiats » ; s'oppose à *Halal a Ndok Ya*, en ce sens qu'une fois reçu le produit de la vente de la récolte d'arachides, on cherche à satisfaire d'abord les « besoins immédiats » (*Soxla*) ; ce n'est que l'excédent de ces dépenses qui est consacré à l'acquisition de biens pour le matrilignage (*Halal*).

Den Yay : le matrilignage (ensemble de personnes remontant à un ancêtre commun réel).

Mak Den : le chef de matrilignage.

Tim : le matriclan (ensemble de personnes remontant à un ancêtre commun mythique).

Kurdyala : le patrilignage.

Mak Kurdyala : le chef du patrilignage.

O Yal Mbind : le chef de l'habitation.

O Yal Ngak : le chef de l'exploitation.

Le village

Xèl : unité interne d'une nébuleuse villageoise (*Sax*) ; les traductions possibles sont : « quartier » ou « village ».

Dyaraf : chef de quartier (*Xèl*), dont la charge est généralement transmise en ligne agnatique.

Saxsax O Tyur : chef de l'ensemble de la nébuleuse villageoise, dont les fonctions sont principalement religieuses : c'est lui qui dirige les grands rassemblements annuels faits pour attirer la clémence des ancêtres sur les cultures (*Xoï*).

Kentand : les voisins, le « voisinage ».

Xaxit : les amis.

Mal : ensemble constitué par un nombre limité de classes d'âge de jeunes, ayant à sa tête un « roi du *Mal* », choisi dans l'un des deux patrilignages au sein desquels est recruté le « devin » de Ngohé (*Saltiki*). La fonction du *Mal* était de diriger ses membres vers un certain nombre d'activités communautaires : travaux agricoles collectifs, jeux inter-villageois, etc...

Sinig : l'« homme libre », le « paysan ».

Néño : l'homme de caste (griot, bourrelier, forgeron, etc...).

O Tiédo (Sine) : homme d'armes du Roi du Sine, d'origine noble ou servile. Les *Tiédo* sont surtout nombreux autour de *Diakhao*, capitale du royaume du Sine.

A Sañit (Sine) : palefrenier du Roi du Sine.

Téranga : l'« honneur », l'une des valeurs fortes de la société Sérère, qui pousse les jeunes à une grande activité agricole.

- ADAMS (J. G.), BRIGAUD (F.), CHAREAU (C.), FAUCK (R.), 1965. — Climat, sols, végétation. Etudes sénégalaises, n° 9, C.R.D.S., Saint Louis du Sénégal.
- AUBERT (G.), BOULAIN (J.), 1967. — La pédologie, Paris, P.U.F.
- BASTIN (G.), 1966. — Les techniques sociométriques, P.U.F., Paris.
- BRODSKY (M.), ROCHER (P.), 1949. — L'économie politique mathématique. Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris.
- CANTRELLE (P.), 1966. — Etude démographique dans la région du Sine-Saloum. O.R.S.T.O.M., Dakar, *multigr.*
- CINAM-SERESA, 1960. — Rapport sur les perspectives de développement. Rapport général en deux vol. CINAM-SERESA, Dakar, *multigr.*
- COPANS (J.), 1966. — A. La monographie en question. *L'Homme, Revue française d'anthropologie*, vol. VI, n° 3.
- COPANS (J.), 1969. — B. La notion de dynamisme différentiel dans l'analyse sociologique. Sté traditionnelle, système mouride, sté sénégalaise. O.R.S.T.O.M., Dakar, *multigr.*
- COUTY (Ph.), 1968. — A. La structure des économies de savanes africaines. *Cah. O.R.S.T.O.M., sér. Sci. Hum.*, vol. V, n° 3.
- COUTY (Ph.), 1969. — B. L'économie sénégalaise et la notion de dynamisme économique différentiel. O.R.S.T.O.M., Dakar, *multigr.*
- COUTY (Ph.), 1969. — C. Doctrine et pratique du travail chez les Mourides. O.R.S.T.O.M., Dakar, *multigr.*
- COUTY (Ph.), COPANS (J.), 1968. — Travaux collectifs agricoles en milieu Wolof mouride. O.R.S.T.O.M., Dakar, *multigr.*
- DELPECH (B.), 1967. — A. Approche sociologique d'une communauté rurale sénégalaise. *Psychopathologie africaine*, vol. III, n° 3.
- DELPECH (B.), 1967. — B. Une communauté rurale dans le bassin arachidier. Ngodilème, village Sérér. Etude sociologique. O.R.S.T.O.M., Dakar, *multigr.*
- DELPECH (B.), 1968. — C. Scissions lignagères par émigration en pays Sérér (Sénégal). O.R.S.T.O.M., Dakar, *multigr.*
- DELPECH (B.), 1969. — D. Les affinités interpersonnelles dans une communauté villageoise Sérér. O.R.S.T.O.M., Dakar, *multigr.*
- DIAGNE (P.), 1968. — Remarques sur le phénomène politique traditionnel en Afrique de l'Ouest. I.F.A.N., Dakar, *multigr.*
- DUMONT (L.), 1966. — *Homo hierarchicus*. Bibliothèque des Sciences Humaines, N.R.F., Paris.
- GARRIGOU-LAGRANGE (A.), PASSET (R.), 1965. — Systèmes et structures. Politiques de développement. Dalloz, Paris.
- GASTELLU (J.-M.), 1967. — A. Techniques d'enquête sur les comportements économiques en zone arachidière sénégalaise. O.R.S.T.O.M., Dakar, *multigr.*
- GASTELLU (J.-M.), 1968. — B. La circulation des dons chez les Sérér de Ngohé. O.R.S.T.O.M., Dakar, *multigr.*
- GASTELLU (J.-M.), 1968. — C. Lexique de termes Sérér à contenu économique en usage à Ngohé. O.R.S.T.O.M., Dakar, *multigr.*
- GASTELLU (J.-M.), 1969. — D. L'organisation du travail agricole en milieu Sérér OL. O.R.S.T.O.M., Dakar, *multigr.*
- GODELIER (M.), 1966. — Rationalité et irrationalité en économie. F. Maspéro, Paris.
- GOSSELIN (M.), 1963. — Pour une anthropologie du travail rural en Afrique noire. *Cah. d'Et. Afr.*, vol. III, n° 12.

- GRAVRAND (Rév. P.), 1966. — Dynamisme interne de la famille Sérér. *Afrique-Documents*, n° 85-86.
- GURVITCH (G.), 1947. — Microsociologie et sociométrie. *Cah. Intern. de Sociologie*, n° 3.
- LACOMBE-ORLHAC (M.), 1967. — Contribution à l'étude de l'emploi du temps du paysan dans la zone arachidière (Hanène, Sénégal). I.S.E.A., Dakar, *multigr.*
- LERICOLLAIS (A.), 1969. — A. Un terroir Sérér du Siné : Sob. O.R.S.T.O.M., Dakar, *multigr.*
- LERICOLLAIS (A.), 1969. — B. Sob, en pays Sérér : l'évolution du terroir. O.R.S.T.O.M., Dakar, *multigr.*
- MAIGNIEN (R.), 1965. — Carte pédologique du Sénégal à 1/1.000.000^e. O.R.S.T.O.M., Dakar (couleur).
- MAISONNEUVE (J.), 1951. — Psychologie sociale. P.U.F., Paris.
- MAISONNEUVE (J.), 1965. — La sociométrie et l'étude des relations préférentielles, in : Fraisse P., et Piaget J., *Traité de Psychologie Expérimentale*, t. IX, P.U.F., Paris.
- MARTIN (Rév. P.), 1969. — Structure démographique de la famille chez les Sérér et les Wolofs. Fraternité Saint-Dominique, Dakar, *multigr.*
- MEILLASSOUX (Cl.), 1960. — A. Essai d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'auto-subsistance. *Cah. d'Et. Afr.*, n° 4.
- MEILLASSOUX (Cl.), 1968. — Ostentation, destruction, reproduction. *Cah. de l'I.S.E.A.*, t. II, n° 4.
- MORENO (J.-L.), 1947. — La méthode sociométrique en sociologie. *Cah. Intern. de Sociologie*, n° 2.
- MORENO (J.-L.), 1954. — Fondements de la sociométrie. P.U.F., Paris.
- NICOLAÏ (A.), 1960. — Comportement économique et structures sociales. P.U.F., Paris.
- NORTHWAY (M. L.), 1963. — Traité de Psychologie sociale. P.U.F., Paris.
- NORTHWAY (M. L.), 1964. — Initiation à la sociométrie, Dunod, Paris.
- PÉLISSIER (P.), 1966. — Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance. Imprimerie Fabrègue, Saint-Yrieix.
- POLLET (E.), WINTER (G.), 1968. — Organisation sociale du travail agricole des Soninké. *Cah. d'Et. Afr.*, n° 32.
- RAULIN (H.), 1967. — Dynamique des techniques agraires en Afrique tropicale du Nord. C.N.R.S., Paris.
- ROBERTY (G.), GAUSSEN (H.), TROCHAIN (J.), 1950. — Carte de la végétation de l'Afrique Occidentale Française à 1/200.000^e. O.R.S.T.O.M., Paris.
- ROCH (J.), 1968. — A. Eléments d'analyse du système agricole en milieu Wolof mouride : l'exemple de Darou Rahmone II (Baol, Sénégal). O.R.S.T.O.M., Dakar, *multigr.*
- ROCH (J.), 1969. — B. Emploi du temps et organisation du travail agricole dans un village Wolof mouride : Kaossara (Baol, Sénégal). O.R.S.T.O.M., Dakar, *multigr.*
- ROCHETEAU (G.), 1969. — Système mouride et rapports sociaux traditionnels. Le travail collectif agricole dans une communauté pionnière du Ferlo Occidental (Sénégal). O.R.S.T.O.M., Dakar, *multigr.*
- SATEC, 1964 par RAGONNEAU ; 1965 par MARTI ; 1966 par PATONNIER ; 1967 par DE LA METTRIE ; 1968 par NDOUR : Rapports annuels sur l'arrondissement de Ndoulo. Dactylogr.
- TEISSIER, 1907. — Notice sur le droit coutumier des Sérers du Baol. Archives Nationales du Sénégal, Dakar (code 1 G 330).
- VERRIÈRE (L.), 1965. — La population du Sénégal, aspects quantitatifs. Thèse, Université, Dakar, *multigr.*



PHOTO 1 :

Intérieur d'une unité d'habitation (Mbina) : autour de la cour centrale, on voit se dessiner différentes unités d'exploitation (Ngak), chacune d'elles étant isolée des autres par une clôture en tiges de mil.



PHOTO 2 :

Détail : au milieu de la cour centrale, l'arbre à « Pangol » (esprit du fondateur de l'habitation) sur lequel on aperçoit des traces de libations. Derrière ce Baobab, la clôture délimitant un Ngak.

II. — L'HABITATION DE BROUSSE



PHOTO 3 :

Une « habitation de brousse » (Mbind à Kob), composée de plusieurs exploitations (Ngak), et isolée à la périphérie du terroir de Ngohé.

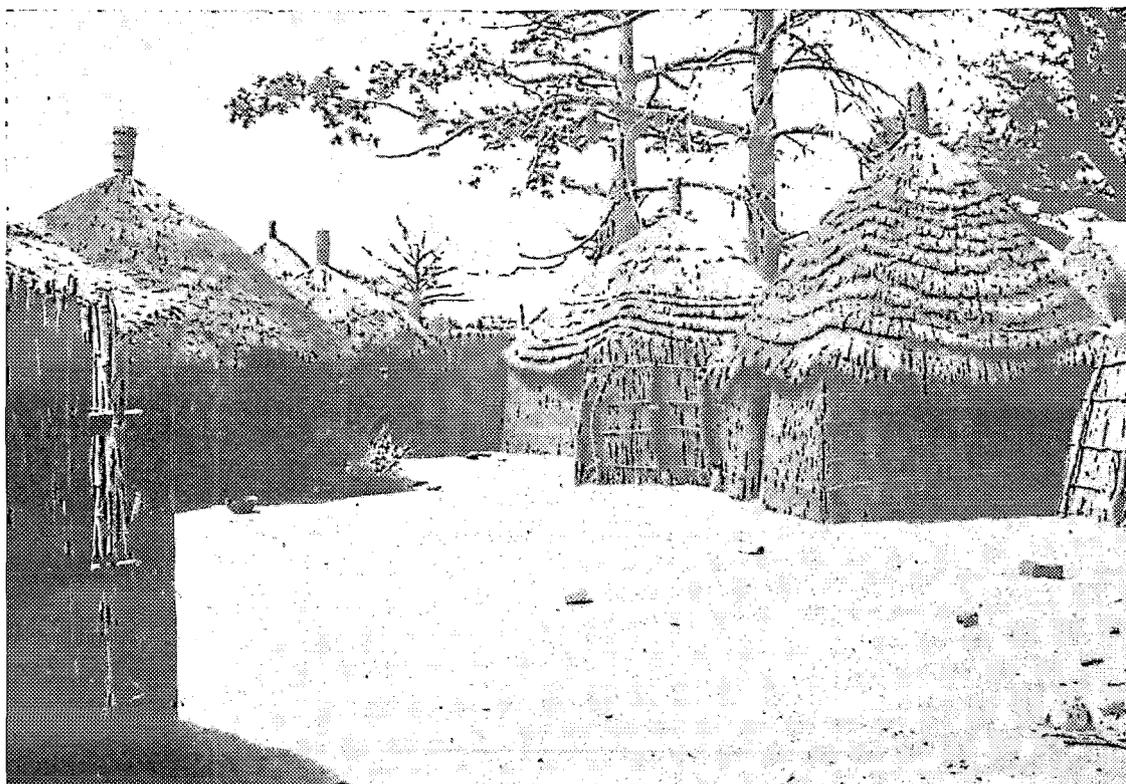


PHOTO 4 :

Détail : au sein de l'habitation précédente, un « Ngak » dont les cases sont tournées les unes vers les autres, formant ainsi une unité autonome. Ce Ngak est situé à gauche du toit ondulé sur la photo 3.



PHOTO 5 :

Un champ de mil en saison sèche ; on remarque l'implantation régulière des *Acacia Abida*, ce qui donne un aspect très humanisé à ce terroir.



PHOTO 6 :

Bois habité par un esprit (Pangol) qui s'oppose au défrichement. Ainsi, sont conservés de nombreux espaces verts, qui donnent au pays Sérér une physionomie typique.

IV. — LE TROUPEAU



PHOTO 7 :

Troupeau de bovins en pâture, en saison sèche. On remarque au premier plan les débris de la haie d'épineux qui séparait la pâture des champs voisins, au cours de l'hivernage.

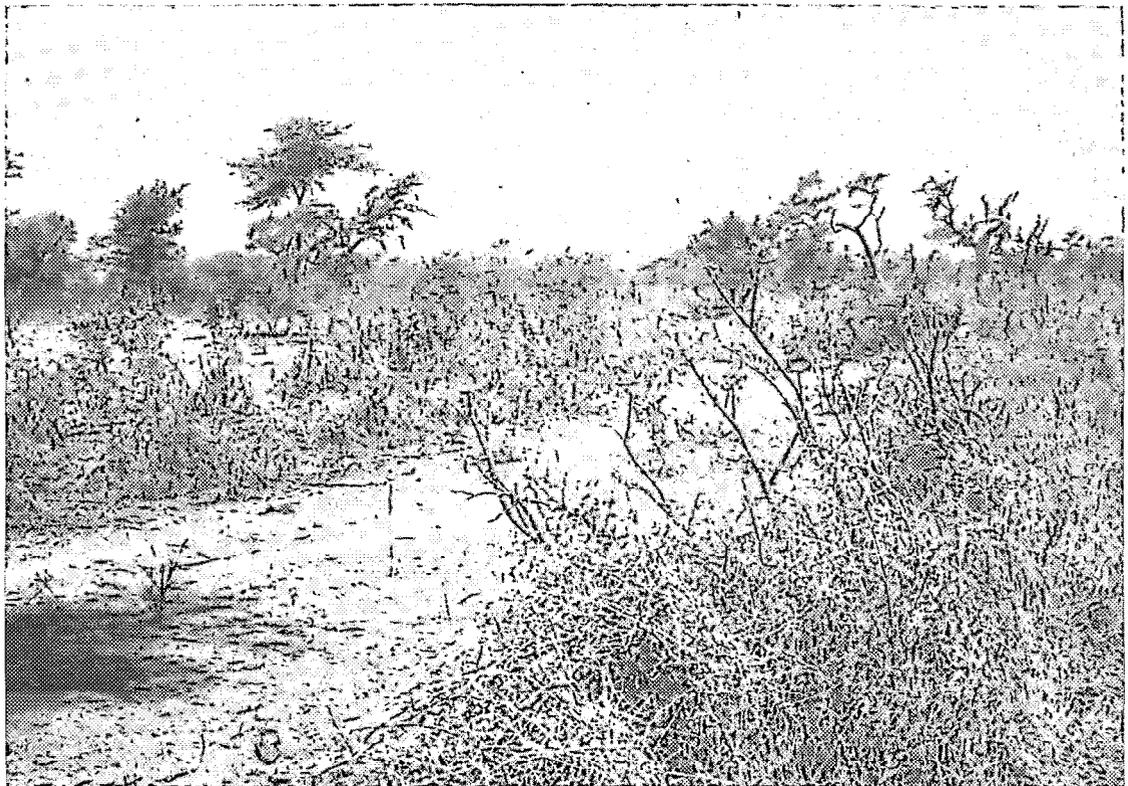


PHOTO 8 :

Chemin, bordé de haies d'épineux, qui conduit le troupeau de la pâture au marigot pendant l'hivernage. Ainsi, les champs sont préservés des dégradations des bêtes.

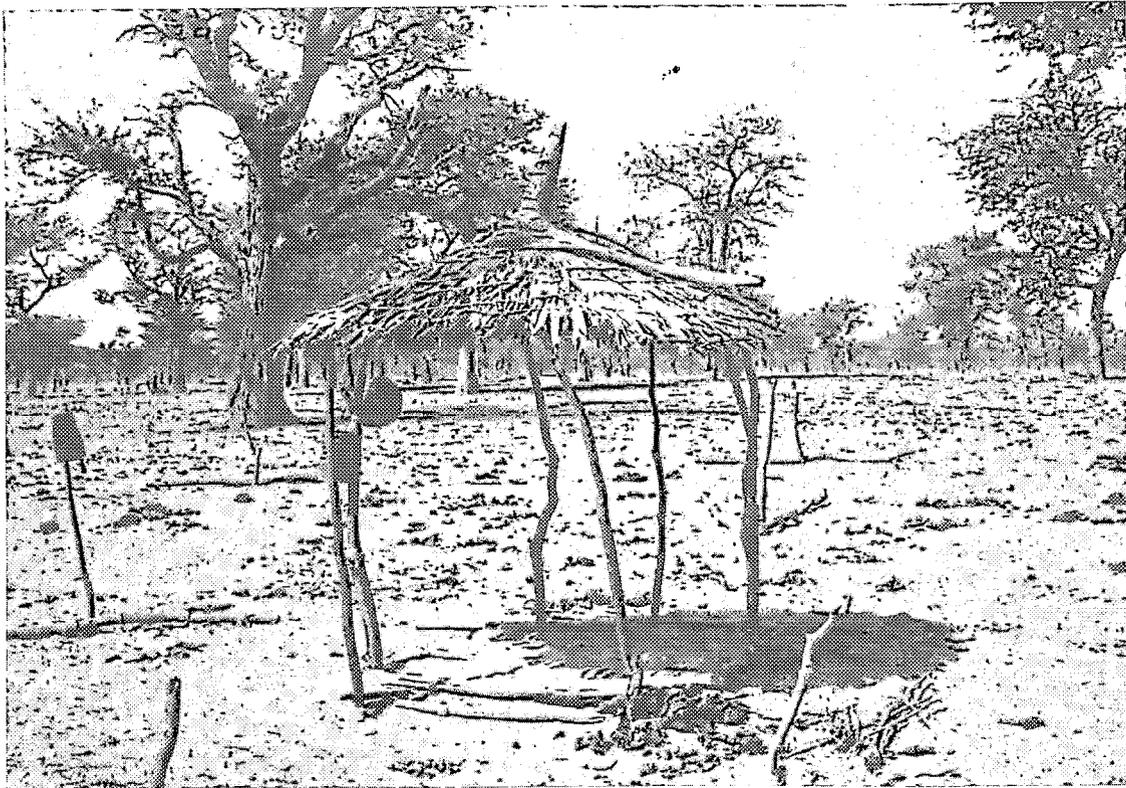


PHOTO 9 :

Case de bergers au milieu des champs. Au sol, le plancher où les bergers se reposent. Aux montants, Calebasses et pots de fer. Autour, piquets où sont attachés les bovins, la nuit.

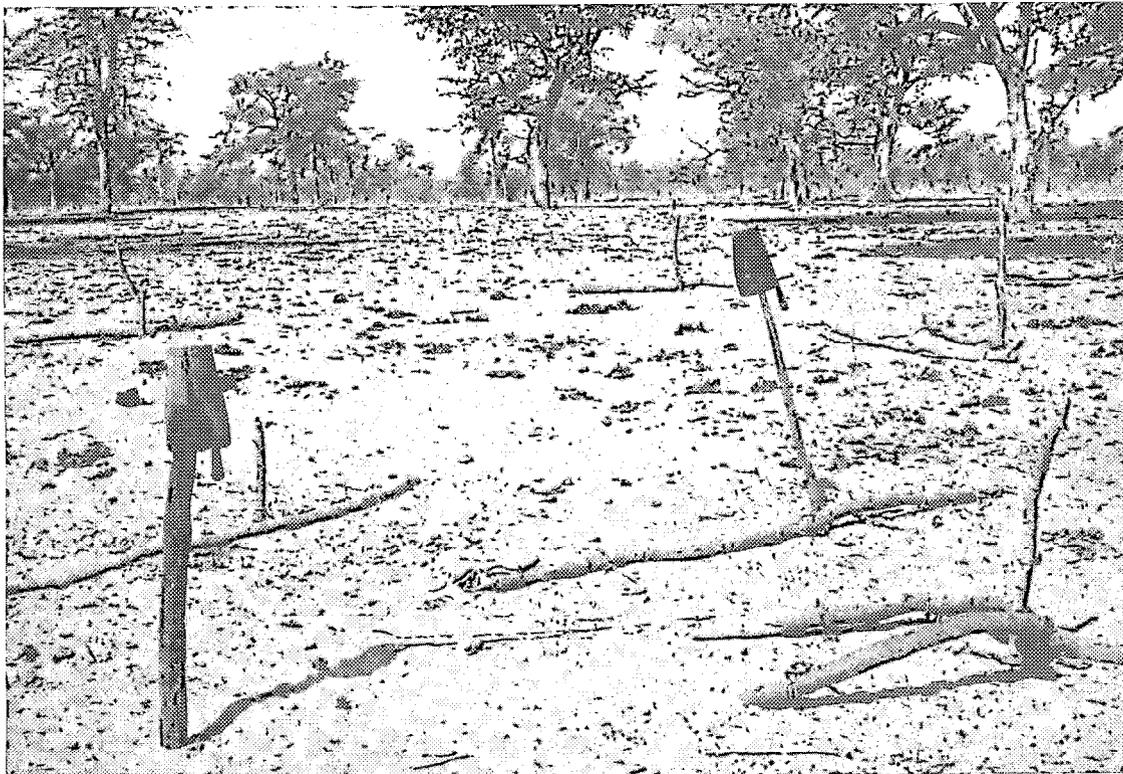


PHOTO 10

Détail : piquets où sont attachées les bêtes. Sur deux de ces piquets, des pots à lait renversés. Tout autour, répartition régulière de la fumure animale.

VI. — LES ACTIVITES VILLAGEOISES

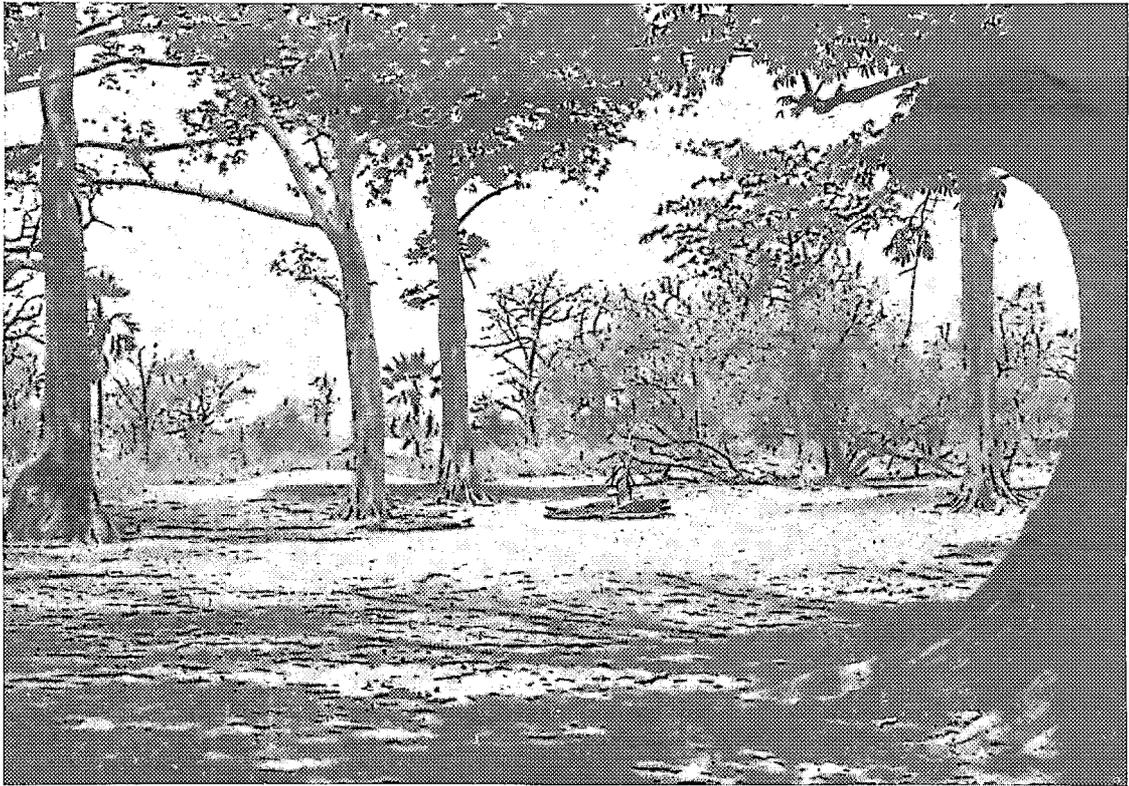


PHOTO 11 :

Place centrale du village de Sobmak, en forme d'ellipse. Au centre de la photo, les restes, couverts de libations, de l'arbre qui a donné son nom à ce village. (« Sob mak » : le grand tamarinier).



PHOTO 12 :

Cultivateur en train de débroussailler un champ à l'aide d'une iler.



PHOTO 13 :

La chapelle de la mission catholique de Nghé.

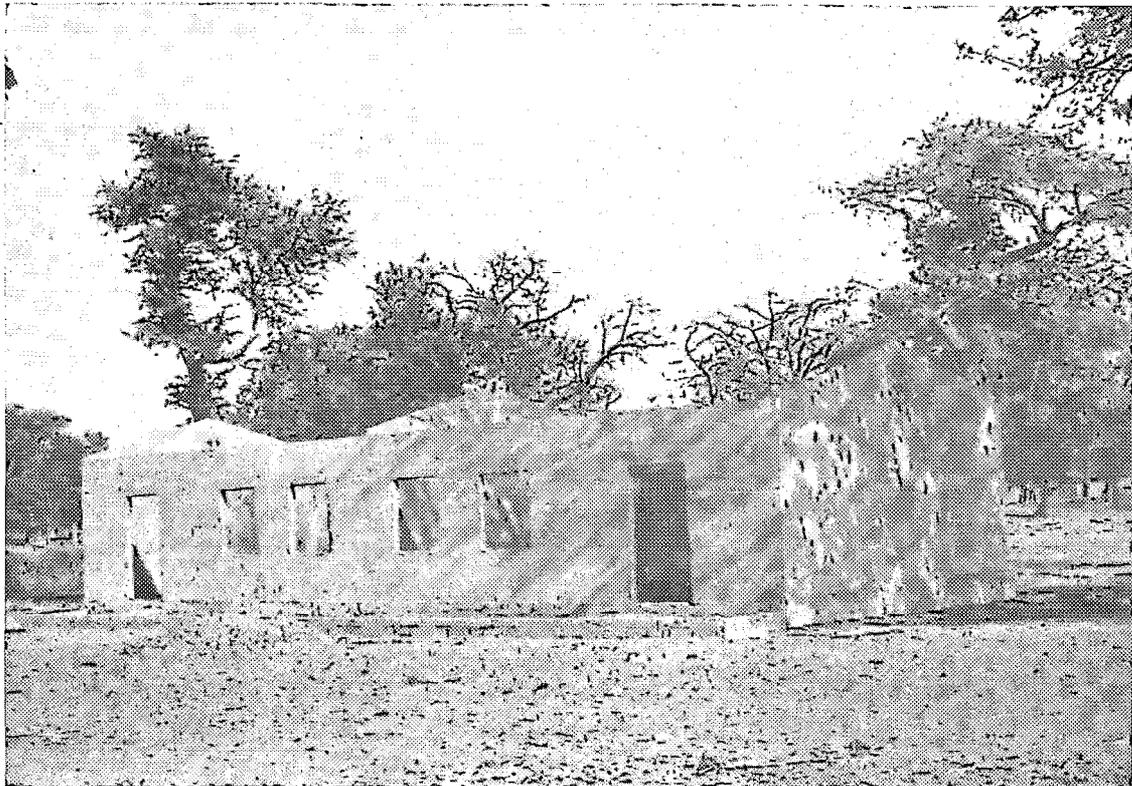


PHOTO 14 :

Nouvelle école en construction à Nghé, après la fermeture de l'école de la mission catholique. Cette construction a pour but, par sa seule existence, de susciter la nomination d'instituteurs de l'enseignement public dans ce village. Elle est financée par une collecte auprès de tous les originaires du village.

(Clichés J.-M. Gastellu).

Les Editions de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer tendent à constituer une documentation scientifique de base sur les zones intertropicales et méditerranéennes, les pays qui en font partie et sur les problèmes posés par leur développement.

CAHIERS ORSTOM.

— Séries périodiques:

- entomologie médicale et parasitologie: systématique et biologie des arthropodes d'intérêt médical et vétérinaire, parasitologie, épidémiologie des grandes endémies tropicales, méthodes de lutte contre les vecteurs et les nuisances;
- géologie: études sur les trois thèmes suivants: altération des roches, géologie marine des marges continentales, tectonique de la région andine;
- hydrologie : études, méthodes d'observation et d'exploitation des données concernant les cours d'eau intertropicaux et leurs régimes.
- océanographie:
Sud-Ouest du Pacifique
Canal de Mozambique et environs
Atlantique Tropical Est...
hydrologie, physico-chimie, hydrodynamique, écologie, caractérisation des chaînes alimentaires, niveaux de production, dynamique des stocks, prospection faunistique.
- hydrobiologie:
Bassin Tchadien
Nouvelle-Calédonie...
- pédologie: problèmes soulevés par l'étude des sols: morphologie, caractérisation physico-chimique et minéralogique, classification, relations entre sols et géomorphologie, problèmes liés aux sels, à l'eau, à l'érosion, à la fertilité;
- sciences humaines: études géographiques, sociologiques, économiques, démographiques et ethnologiques.

— Séries non périodiques:

- biologie: études consacrées à diverses branches de la biologie végétale et animale; agronomie.
- géophysique: données et études concernant la gravimétrie, le magnétisme et la sismologie.

MÉMOIRES ORSTOM: consacrés aux études approfondies (synthèses régionales, thèses...) dans les diverses disciplines scientifiques (75 titres parus).

ANNALES HYDROLOGIQUES: depuis 1959, deux séries sont consacrées: l'une, aux États africains d'expression française et à Madagascar, l'autre aux Territoires et Départements français d'Outre-Mer.

FAUNE TROPICALE: collection d'ouvrages principalement de systématique, couvrant ou pouvant couvrir tous les domaines géographiques où l'ORSTOM exerce ses activités (19 titres parus).

INITIATIONS/DOCUMENTATIONS TECHNIQUES: mises au point et synthèses au niveau, soit de l'enseignement supérieur, soit d'une vulgarisation scientifiquement sûre (22 titres parus).

TRAVAUX ET DOCUMENTS DE L'ORSTOM: cette collection, diverse dans ses aspects et ses possibilités de diffusion, a été conçue pour s'adapter à des textes scientifiques ou techniques très variés quant à leur origine, leur nature, leur portée dans le temps ou l'espace, ou par leur degré de spécialisation (34 titres parus).

L'HOMME D'OUTRE-MER: cette collection, publiée chez Berger-Levrault, est exclusivement consacrée aux sciences de l'homme, et maintenant réservée à des auteurs n'appartenant pas aux structures de l'ORSTOM (9 ouvrages parus).

De nombreuses **CARTES THÉMATIQUES**, accompagnées de **NOTICES**, sont éditées chaque année, intéressant des domaines scientifiques ou des régions géographiques très variées.

BULLETIN ANALYTIQUE D'ENTOMOLOGIE MÉDICALE ET VÉTÉRINAIRE (périodicité mensuelle; ancienne dénomination jusqu'en 1970: Bulletin signalétique d'entomologie médicale et vétérinaire) (XXI^e année).

O.R.S.T.O.M.

Direction générale :

24, rue Bayard, 75008 PARIS.

Service Central de Documentation :

70-74, route d'Aulnay - 93140 Bondy

O.R.S.T.O.M.-Éditeur — ISBN 2 7099-0336-9

I.T.Q.A.-CAHORS. 30345

Dépôt légal : 3^e trim. 1974.